

Rapports *et Résolutions* *des Comités*

47ième Congrès national
de La Légion royale canadienne
Winnipeg, Manitoba
25 - 29 août 2018

NOTRE MISSION EST DE
SERVIR LES VÉTÉRANS, Y
COMPRIS LES MILITAIRES
EN SERVICE ACTIF ET LES
MEMBRES DE LA GRC,
ET LEURS FAMILLES,
PROMOUVOIR LE
SOUVENIR ET SERVIR NOS
COMMUNAUTÉS ET
NOTRE PAYS.





REMARQUES à L'INTENTION *des* DÉLÉGUÉS

FAÇON DE PROCÉDER

Prière de ne pas retarder les débats en:

- apportant des problèmes personnels à l'ordre du jour.
- utilisant de façon irresponsable les procédures de «Question de Privilège» et «Rappel au Règlement».
- prolongeant des débats inutiles sur n'importe quel sujet.

ATTRIBUTION DES SIÈGES

Seuls les délégués dûment inscrits et ayant droit de vote peuvent prendre place dans les sections identifiées par des affiches de directions provinciales. Dû au nombre limité de sièges permis par les règlements relatifs aux incendies, les autorités des directions provinciales devront peut être contrôler le nombre de délégués dans leurs aires assignées. Une section séparée est réservée pour les observateurs.

MISES EN CANDIDATURE

- Les mises en candidature pour tous les postes élus auront lieu le dimanche après-midi du congrès.
- Un deuxième appel pour mises en candidature aura lieu le lundi matin, après lequel l'élection du Président, Premier Vice-président et des Vice-présidents aura lieu. Les mises en candidature pour les postes de Trésorier et Président des Débats clôtureront le mardi, et des élections à ces postes auront alors lieu.
- Aucune personne ne peut être mise en candidature à moins qu'elle ne soit présente et accepte sa mise en candidature ou qu'elle ait signifié par écrit son assentiment.
- Dès qu'un poste aura été comblé, les mises en candidature seront acceptées pour le poste suivant.
- Tous les candidats non élus au poste de Président seront automatiquement mis en candidature pour le poste de Premier Vice-président.
- Tous les candidats non élus au poste de Premier Vice-président seront automatiquement mis

en candidature pour le poste de Vice-président.

- Les mises en candidature seront affichées selon l'ordre reçu.

SCRUTIN

- Les livrets de bulletins de vote qui vous ont été remis à l'inscription sont pour votre usage seulement. Ils ne peuvent être transférés et, si perdus, ne peuvent pas être remplacés.
- Suivez soigneusement les instructions "Procédures de vote -- Élections des Officiers" consignées à la fin de ce livret.
- Les bulletins de vote sont numérotés de 1 à 20 et chaque bulletin est d'une couleur différente.
- Si un scrutin s'avérait nécessaire pour une résolution par l'assemblée, le Président des Débats avisera les délégués du numéro de la page et de la couleur de bulletins de vote à utiliser, ou un scrutin séparé peut être distribué.
- Le nombre de voix recueillies sera vérifié contre le rapport du Comité des Créances. Le vote sera compté une fois dans une pièce séparée de la salle des congrès. S'il y avait une contestation des scrutateurs ou si le compte entre deux candidats est dans les limites de 50 voix, un deuxième compte peut se produire. Le chef scrutateur remplira le formulaire spécial des résultats d'élections et rapportera le résultat du scrutin au Président des Élections qui dévoilera le résultat à l'assemblée. Le scrutin est pour un seul poste à la fois.

CARTES DE VOTE

La carte de vote orange, qui peut être retirée, à l'arrière de ce livre, doit être utilisée pour tous les votes sans scrutin.

LIVRE DU CONGRÈS

Veuillez vous assurer que votre Livre du Congrès peut facilement être identifié, avec votre nom et direction clairement visibles. La sécurité de ce livre est votre responsabilité personnelle.

QUESTION DE PRIVILÈGE (CARTE ROUGE)

A priorité sur toute autre motion (sauf ajournement ou interruption). Il s'agit d'une question de sécurité, confort, dignité et libération de toute perturbation ou de tout incident ou situation qui puisse entraver n'importe quels des actions susmentionnées. La question doit être posée de façon concise et claire, et le Président des Débats rendra une décision immédiate.

RAPPEL AU RÈGLEMENT (CARTE BLEUE)

Une action pour assurer une procédure méthodique. Ceci peut référer à une violation ou infraction aux règles de procédure ou statuts ou mandats et règles d'une autorité supérieure quelconque. Lorsque soulevé, le Président des Débats doit s'y référer immédiatement.

AVANT-PROPOS



Chers/Chères camarades,

Au nom de tous les membres du Conseil exécutif national et de nos officiers supérieurs élus, je vous souhaite la plus cordiale bienvenue au 47^e Congrès national. Je suis heureux que vous ayez pu vous joindre à nous, ici même à Winnipeg, la ville où cette grande organisation qu'est la nôtre a été fondée.

Nous entrons dans une période de changement, que certains d'entre nous perçoivent comme un grand gouffre. Cela dit, j'attends avec impatience d'avoir des discussions productives centrées sur ce thème.

« Une Légion qui fait place au renouveau ... au nom de tous nos vétérans », le tout guidé par le principe de « Service avant soi », nous rappelle que nous devons faire les choses différemment. Les vétérans qui sont disparus voudraient bien que nous acceptions le changement, afin de mieux servir nos camarades militaires et leurs familles. En outre, nous devons aussi nous rappeler que notre service doit être effectué dans une perspective hautement bienveillante et généreuse.

Au moment où nous sommes sur le point de célébrer le 100^e anniversaire de l'Armistice, celle qui devait marquer la fin de la Première Guerre mondiale, la Légion est sur le point de déployer un nouveau plan stratégique qui verra à nous orienter au cours des mois et années à venir.

Notre rassemblement ici fera en sorte de mettre en place les politiques et les orientations qui nous ouvriront la voie vers l'avenir, et pour cela je tiens à vous remercier pour la passion et le dévouement qui nourrissent votre action.

J'attends vivement d'entendre ce que vous pensez de notre organisation, ainsi que vos idées et solutions alors que nous nous apprêtons à affronter les défis et les moments passionnants qui nous attendent.

J'espère que vous saurez profiter pleinement de votre séjour ici!

Le président national,

A handwritten signature in black ink that reads "David Flannigan". The signature is written in a cursive, flowing style.

David P. Flannigan

OFFICIERS DE LA DIRECTION NATIONALE

OFFICIERS HONORAIRES

Président d'honneur

Son Excellence la très honorable
Julie Payette, C.C., C.M.M., C.O.M., C.Q., C.D.
Gouverneur général et
Commandant en chef du Canada

Grand Président

L. Murray, C.M.M., C.D.

Vice-président national honoraire

Général J.H. Vance, C.M.M., M.S.C., C.D.

Aumônier national honoraire

Rabbi R. Bulka
Major-général G. Chapdelaine, C.D., Q.H.C.

CONSEIL EXÉCUTIF NATIONAL

Présidente nationale

D. Flannigan

Premier Vice-président national

T. Irvine

Vice-présidents nationaux

A. Paquette
B. Julian
A. Stanfield

Trésorier national

M. Barham

Président national des Débats

B. Chafe

Président national sortant

T. Eagles

PRÉSIDENTS DE DIRECTION PROVINCIALE/ SECTION SPÉCIALE

Colombie Britannique/Yukon

V. MacGregor

Alberta-TNO

C. Strong

Saskatchewan

L. Varga

Manitoba/NOO

R. Anderson

Ontario

S. McKeown

Québec

K. Ouellet

Nouveau-Brunswick

J. Ladouceur

Nouvelle-Écosse/Nunavut

M. Crowe

Île du Prince-Édouard

S. Gallant

Terre-Neuve/Labrador

B. Lawrence

Président de la Section des Vétérans tuberculeux

K. Merola

Président de la Section spéciale BSO Légion

C. Richardson

DIRECTEUR EXÉCUTIF NATIONAL

B. K. White

ANCIENS PRÉSIDENTS NATIONAUX

 Lieutenant-Général
Sir Percy Lake
Colombie-Britannique, 1925-1928

 Lieutenant Général
Sir Arthur Currie
Québec, 1928-1929

 Lieutenant Colonel
Leo R. LaFleche
Ontario, 1929-1931

 Major John S. Roper
Nouvelle-Écosse, 1931-1934

 Brigadier-Général Alex Ross
Saskatchewan, 1934-1938

 Lieutenant-Colonel
W.W. Foster
Colombie-Britannique, 1938-1940

 Alex Walker
Alberta, 1940-1946

 Major-Général C.B. Price
Québec, 1946-1948

 Lieutenant-Colonel
L.D.M. Baxter
Manitoba, 1948-1950

 Groupe Capitaine Alfred Watts
Colombie-Britannique, 1950-1952

 Dr. C.B. Lumsden
Nouvelle-Écosse, 1952-1954

 Le Très Révérend
John O. Anderson
Manitoba, 1954-1956

 David L. Burgess
Ontario, 1956-1960

 L'honorable Justice
Mervyn Woods
Saskatchewan, 1960-1962

 Son Honneur Judge
C. C. Sparling
Manitoba, 1962-1964

 Fred T. O'Brecht
Ontario, 1964-1966

 Ronald E. MacBeath
Nouveau-Brunswick, 1966-1968

 Robert Kohaly
Saskatchewan, 1968-1970

 L'honorable Justice
Redmond Roche
Québec, 1970-1972

 Robert G. Smellie
Manitoba, 1972-1974

 Robert D. McChesney
Ontario, 1974-1976

 Douglas McDonald
Ontario, 1976-1978

 Edward C. Coley
Alberta, 1978-1980

 Al Harvey
Terre Neuve, 1980-1982

 Dave Capperault
Ontario, 1982-1984

 Steve Dunsdon
Colombie-Britannique, 1984-1986

 Anthony Stacey
Ontario, 1986-1988

 Gaston Garceau
Québec, 1988-1990

 Fred Williams
Terre Neuve, 1990-1991

 Jack Jolleys
Colombie-Britannique, 1991-1994

Hugh M. Greene
Alberta, 1994-1996

 Joseph Kobolak
Ontario, 1996-1998

 Chuck Murphy
Colombie-Britannique, 1998-2000

 William (Bill) Barclay
Saskatchewan, 2000-2002

Allan Parks
Île du Prince-Édouard,
2002-2004

Mary Ann Misfeldt
Colombie-Britannique,
2004-2006

Jack Frost
Ontario, 2006-2008

Wilfred Edmond
Nouvelle Écosse, 2008-2010

Patricia (Pat) Varga
Saskatchewan, 2010-2012

Gordon Moore
Ontario, 2012-2014

Tom Eagles
Nouveau-Brunswick, 2014-2016

Dave Flannigan
Terre-Neuve, 2016-présent

 *Indique défunt*



TESTAMENT - ARTICLES DE FOI

• La Première Partie •

ATTENDU QUE LA LÉGION ROYALE CANADIENNE a été fondée sur la base de principes valables encore aujourd'hui et qui serviront bien tous ceux qui appartiennent à la Légion ou pourraient y appartenir à l'avenir, entre autres –

-  De perpétuer solennellement la mémoire des Canadiens qui ont donné leur vie pour que notre pays soit libre.
-  La loyauté à la souveraine et au Canada.
-  De sauvegarder les droits et les intérêts des invalides de guerre, des veuves et des ayants droit et de tous ceux qui ont servi.
-  De maintenir notre droit d'encourager notre peuple et la nation - d'appuyer tout effort raisonnable pour assurer la paix au pays et entre toutes les nations.
-  De maintenir dans et pour le Canada le respect des lois - d'encourager un esprit d'unité nationale - l'ordre dans le gouvernement - d'un effort nécessaire pour établir la paix et la bonne volonté entre les Canadiens et parmi toutes les nations.
-  De préconiser le maintien au Canada et par le Canada de forces de défense suffisantes.
-  De maintenir l'esprit de camaraderie forgé en temps de guerre et de l'entretenir en temps de paix au bénéfice de l'histoire et de l'unité de la nation.

ET ATTENDU que de toute l'histoire de la Légion le maintien de certaines valeurs a persisté au bénéfice des anciens combattants, des dames auxiliaires et de ceux qui ont été choisis pour leur succéder, tout cela au crédit et au profit de la communauté canadienne.

ET ATTENDU que c'est le devoir de chaque segment de la Légion, l'un envers l'autre, de perpétuer la Légion royale canadienne et ses principes, ses services et ses programmes pour le bien-être général de notre nation, maintenant et dans l'avenir.

NOUS LES SOUSSIGNÉS en notre nom et comme représentant de notre segment de la Légion royale canadienne nous nous engageons à remplir nos obligations l'un envers l'autre et envers la nation, nous renouvelons notre engagement et déclarons solennellement –

LE SOUVENIR

QUE CEUX QUI SONT MORTS au service de la nation ne seront jamais oubliés ainsi que leurs veuves et leurs veufs. Nous nous souviendrons d'eux.

QUE LE JOUR DU SOUVENIR sera perpétué et sera observé avec respect à la onzième heure du onzième jour du onzième mois chaque année par nous et nos successeurs de peur que nous n'oublions.

QUE LE SACRIFICE consenti par tant de Canadiens n'aura pas été en vain et que nous nous efforcerons de maintenir l'unité de la nation de même que nos efforts pour établir et maintenir la paix, la bonne volonté et l'amitié dans notre pays et à travers le monde de façon à ce que tous les citoyens soient dignes du sacrifice qu'ils ont fait.

DROITS ÉQUITABLES

QUE CEUX QUI SURVIVENT et ont besoin de notre aide soient assurés de recevoir une assistance raisonnable et adéquate.

LOYAUTÉ

QUE NOUS MAINTENIONS NOTRE LOYAUTÉ envers la souveraine et envers le Canada et son peuple - que nous favorisons un gouvernement soucieux du bon ordre - et préconisons le refus d'accepter comme membre ou de renouveler l'adhésion à toute personne qui est membre ou affiliée à tout groupe, parti ou secte dont les intérêts sont en conflit avoué avec les buts de la Légion royale canadienne et refusons notre soutien à toute organisation préconisant le renversement du Gouvernement du Canada par la force ou qui encourage ou participe dans des activités ou de la propagande subversives.

CAMARADERIE - SERVICE

QUE LA RAISON D'ÊTRE du service commun et du sacrifice consenti au nom de la communauté survive parmi nous et dans la communauté afin que l'idéal pour lequel ils ont donné leur vie se réalise.

ADHÉSION À LA LÉGION

QUE LA LÉGION ROYALE CANADIENNE continue à être forte et unie. Que ceux qui ont servi en temps de guerre ou qui servent ou ont servi dans les forces armées ainsi que leurs veuves et ayants droit et les autres qui deviennent éligibles de temps en temps et qui souscrivent et continuent de souscrire aux buts et objets de la Légion soient encouragés à se joindre à nous pourvu toujours que nous demeurions une association démocratique et non sectaire et non affiliée ou unie directement à un parti ou groupe politique.

QU'AUSSI LONGTEMPS QU'il y aura des anciens combattants, ou leurs veuves ou veufs, ils seront pleinement et adéquatement représentés dans tous les conseils de la Légion royale canadienne. Dans l'avenir, ceux qui auront servi dans les forces armées jouiront de ce privilège à perpétuité.

SYMBOLES

LE COQUELICOT est notre emblème du sacrifice suprême et doit pour toujours tenir une place d'honneur dans nos coeurs car il immortalise le souvenir que nous conservons de ceux que nous honorons pour avoir donné leur vie pour un idéal que nous et tous les canadiens chérissent. Le coquelicot nous porte un défi de servir, en temps de paix comme en temps de guerre, ceux qui ont besoin de notre assistance et de protéger ceux qui ont besoin de notre protection et la méritent. La croix du sacrifice, en certaines occasions appropriées, est aussi un symbole du souvenir.

LA TORCHE reste le symbole de justice, d'honneur et de liberté dans notre pays. Ce furent les principes pour lesquels nos camarades ont combattu et

qu'ils sont morts. Nous, ceux d'aujourd'hui et de demain, nous nous engageons à la tenir bien haut de peur que nous n'oublions ceux qui ont donné leur vie. La justice, l'honneur et la liberté sont notre responsabilité maintenant et pour toujours. Nous servons plus fidèlement en cultivant ces principes en nous-mêmes, en nos enfants et leurs enfants aussi longtemps que la Légion royale canadienne survivra.

NOTRE INSIGNE est le symbole de notre loyauté envers notre souveraine, envers notre pays, envers ceux qui sont tombés au champ d'honneur et envers nos compatriotes qui partagent nos principes.

NOTRE DRAPEAU le drapeau canadien, représente notre pays ici et à l'étranger. Nous l'honorons et nous enjoignons à nos successeurs de le faire respecter, dans la Légion et hors de la Légion. En même temps nous nous rappellerons notre association historique avec les anciens drapeaux.

• La Deuxième Partie •

NOS SUCCESSEURS se familiariseront avec ces principes et les passeront à leurs successeurs. Si nécessaire, ils offriront leurs services, mettront au service de la famille et de la communauté les forces uniques de la Légion. Ils perpétueront le souvenir de la contribution de leurs prédécesseurs.

• La Troisième Partie •

NOUS NOUS ENGAGEONS, INDIVIDUELLEMENT ET COLLECTIVEMENT, à être fidèles à ces principes et dans les seules limites de la loi démocratique de les enseigner et de les transmettre à nos successeurs non pas moins amoindris mais rehaussés.

INDEX

ANCIENS PRÉSIDENTS NATIONAUX	5	RÉCONCILIATION <i>du</i> REVENU NET	85
AVANT-PROPOS	3	RELEVÉ <i>du</i> REVENU <i>et des</i> DÉPENSES	71
CANDIDATS <i>pour</i> POSTES ÉLUS	155	REMARQUES à L'INTENTION <i>des</i> DÉLÉGUÉS	1
CANVET PUBLICATIONS LTD.	105	RÉSOLUTIONS <i>du</i> CONGRÈS NATIONAL	122
COMITÉ ALLONS <i>de</i> L'AVANT	55	RÉSOLUTIONS — PARTIE I	124
COMITÉ CONSTITUTION <i>et</i> LOIS	46	RÉSOLUTIONS — PARTIE II	132
COMITÉ COQUELICOT <i>et</i> SOUVENIR	14	RÉSOLUTIONS — PARTIE III	141
COMITÉ <i>de la</i> DÉFENSE <i>et de la</i> SÉCURITÉ	36	SECTION <i>des</i> VÉTÉRANS TUBERCULEUX	59
COMITÉ <i>de</i> L'ADHÉSION	20	SECTION SPÉCIALE BLESSURES <i>de</i> STRESS OPÉRATIONNEL	61
COMITÉ <i>des</i> RELATIONS PUBLIQUES	24	TESTEMENT - ARTICLES <i>de</i> FOI	6
COMITÉ <i>des</i> SPORTS	28	TRÉSORIER NATIONAL	68
COMITÉ <i>des</i> VÉTÉRANS, SERVICE <i>et</i> AÎNÉS	9		
COMITÉ <i>du</i> CENTENAIRE	66		
COMITÉ <i>du</i> GROUPE CONSULTATIF <i>des</i> VÉTÉRANS	53		
COMITÉ <i>du</i> PERFECTIONNEMENT <i>en</i> LEADERSHIP	57		
COMITÉ <i>du</i> RCEL	41		
COMITÉ RITUEL <i>et</i> RÉCOMPENSES	43		
DIRECTEUR EXÉCUTIF NATIONAL	64		
ÉLECTIONS <i>des</i> OFFICIERS – PROCÉDURE <i>de</i> VOTE	156		
ÉTATS FINANCIERS	86		
INDEX AUX RÉSOLUTIONS	123		
LA FONDATION NATIONALE <i>de la</i> LÉGION	119		
OFFICIERS <i>de la</i> DIRECTION NATIONALE	4		
RAPPORT D'ACCRÉDITATION	121		

RAPPORT DE LA DIRECTION NATIONALE COMITÉ *des VÉTÉRANS,* SERVICE *et AÎNÉS*

D. Flannigan, *Président*
T. Irvine, *Vice-président*
G. Hines, *Membre*
J. Yeo, *Membre*
M. Tremblay, *Membre*
B. Weaver, *Membre*
B. Chafe, *Membre*
G. O'Dair, *Membre d'office/aînés*
L. Murray, *Membre d'office*
R. McInnis, *Secrétaire*
C. Gasser, *Secrétaire adjointe*

INTRODUCTION

Depuis le Congrès national de St. Johns (T.N.-L) en 2016, nos efforts de défense des droits et intérêts se sont concentrés principalement à s'assurer que tous les vétérans, y compris les membres des Forces armées canadiennes (FAC), de la GRC et leurs familles, soient traités avec équité, dignité et respect, et de façon à recevoir les mêmes avantages et services, peu importe où et quand ils ont servi.

RÉSOLUTIONS

En raison de remaniements ministériels au sein du ministère d'Anciens Combattants Canada (ACC) et des élections fédérales de 2015, les réponses aux résolutions du 45^e Congrès national de 2014 seront incorporées aux « Commentaires sur les résolutions du 46^e Congrès national de 2016 » qui seront publiés en mai 2018, et dès lors distribués à toutes les filiales de la Légion pour la gouverner de tous ses membres.

MANDAT DU COMITÉ VSA

Le Comité des vétérans, service et aînés (VSA) continue à maintenir un rôle plus actif dans son travail de revendication tout en gardant comme objectif, jour après jour, de prouver à tous les vétérans canadiens, incluant les membres en service actif des CAF et de la GRC, et à leurs familles, que la Légion se soucie vraiment d'eux.

TRAVAIL DE REVENDICATION

Le président national a souligné l'importance de poursuivre nos efforts de revendication quant à l'accessibilité aux services de santé mentale pour tous les vétérans et leur famille. Nous continuerons à suivre ce dossier avec les Forces armées canadiennes. Il est par ailleurs important que les filiales de la Légion continuent d'accueillir tous les vétérans et que les agents d'entraide de filiale reçoivent leur formation annuelle pour approfondir leurs connaissances des programmes et services offerts à nos vétérans. De plus, le travail de sensibilisation auprès des réservistes doit demeurer une priorité; on doit veiller à ce que

les vétérans qui ont besoin d'aide pour leur demande d'indemnité auprès d'ACC soient informés et invités à contacter un officier d'entraide de direction de la Légion pour les aider avec leur demande. Étant donné par ailleurs que les politiques sont appelées à changer, il est également important que nous puissions continuer de sensibiliser tous les vétérans qui auraient pu recevoir dans le passé un jugement défavorable. À cet égard, les vétérans devraient contacter un officier d'entraide de direction pour revoir les décisions rendues antérieurement. Il convient aussi de rappeler que les officiers d'entraide de direction offrent leur service de représentation tout à fait gratuitement.

Ce qui suit est un aperçu des efforts de revendication entrepris par la Légion depuis 2016 au nom de tous les vétérans, de leurs familles et des personnes âgées :

- a. **22 mars 2016** – Publication du budget 2016 dans lequel le gouvernement fédéral se penche sur cinq des 15 priorités mandatées par le premier ministre au ministre des Anciens Combattants. On y aborde une hausse des indemnités d'invalidité qui sera indexée et rétroactive jusqu'en 2006, un accès accru à l'allocation pour déficience permanente - maintenant appelée Allocation pour incidence sur la carrière -, une amélioration du ratio de gestionnaires de cas et clients, un meilleur accès au Fonds du Souvenir et la réouverture de tous les bureaux d'ACC fermés plus un nouveau à Surrey, en Colombie-Britannique;
- b. **15 avril 2016** – Le ministre des Anciens Combattants annonce une nouvelle initiative visant à élargir l'engagement avec les intervenants. Six groupes consultatifs ministériels sont créés dans le cadre de son engagement à améliorer la transparence et à solliciter des consultations sur des questions importantes pour les vétérans et leurs familles;
- c. **15 juin 2016** – Les membres de la LRC choisis pour chaque groupe consultatif; Groupe

consultatif sur les politiques - Camarade Brad White; Excellence du service - Camarade Charls Gendron, Santé mentale - Camarade Glynne Hines; Familles - Camarade Ray McInnis, Soins et soutien - Camarade Carolyn Gasser; Commémoration - Camarade Steven Clark;

d. 5-6 Octobre 2016 - Le 3e Sommet des intervenants d'Anciens Combattants Canada a lieu à Gatineau, au Québec. Dans le cadre des sommets, ACC collabore avec des organisations d'intervenants pour discuter des problèmes auxquels sont confrontés les vétérans du Canada et leurs familles. L'objectif principal de ce Sommet des intervenants était d'entendre les recommandations formulées par les six groupes consultatifs ministériels;

e. 8 novembre 2016 et 7 novembre 2017 - Le président participé à des discussions / réunions bilatérales annuelles avec l'exécutif d'ACC;

f. 8 décembre 2016 - Le président national envoie une lettre au ministre des Finances demandant une modification aux règlements de l'Agence de revenu qui permettrait aux vétérans de bénéficier d'une exonération fiscale pour réclamer les soins et l'entretien de leur chien d'assistance. Le 27 février 2018, dans son budget 2018, le gouvernement instaure un crédit d'impôt pour chiens de service;

g. 22 mars 2017 - Le budget 2017 est annoncé par le gouvernement fédéral et vient cocher quelques autres priorités de la lettre de mandat, mais rate l'occasion d'assurer la sécurité financière des vétérans malades et blessés tout au long de leur vie. On y annonce l'Allocation de reconnaissance pour aidant, l'Allocation pour études et formation, le Fonds d'urgence pour les vétérans, le Centre d'excellence sur le trouble de stress post-traumatique et les états de santé mentale connexes, les Services de réorientation professionnelle, l'Élargissement du programme pour les familles des vétérans dans les Centres de ressources pour les familles des militaires partout au Canada, l'Élimination des délais pour les services de réadaptation et d'assistance professionnelle pour les survivants, et le Fonds pour le bien-être des vétérans et de leur famille;

h. 3 mai 2017 - Le camarade Ray McInnis comparait devant le Sous-comité sénatorial des anciens combattants pour parler de transition à la vie civile après une libération des Forces armées canadiennes;

i. 24 juillet 2017 - Le président national envoie une lettre au ministre des Anciens Combattants demandant au gouvernement de s'impliquer davantage par un engagement financier à long terme plus important et plus stable pour voir au maintien des lieux de sépulture des vétérans. Le 27 février 2018, dans son budget 2018, le gouvernement annonce un financement sur cinq ans pour le nettoyage, la restauration ou le remplacement des pierres tombales et la résolution de problèmes de fondation. C'est là le genre d'investissement que la Légion préconise.

j. 4 novembre 2017 - La Légion accueille 14 autres organisations de vétérans lors de son Assemblée annuelle de consultation des anciens combattants. Le groupe reçoit des briefings sur le médicament antipaludique Mefloquine, la sensibilisation menée par l'Association nationale des retraités fédéraux et une mise à jour par l'Ombudsman sur sa récente étude « *Continuum de soins* ». Le groupe de consultation est d'avis qu'il reste beaucoup à faire pour améliorer la nouvelle Charte des anciens combattants en mettant l'accent sur la disparité entre les indemnités financières prévues par la Loi sur les pensions et la *Nouvelle Charte des anciens combattants*, conformément au principe « un vétéran – une norme ». On estime que, grâce à l'utilisation des meilleures parties de la Loi sur les pensions et des meilleures parties de la *Nouvelle Charte des anciens combattants*, on pourrait créer un modèle de prestations de retraite qui éliminerait l'inégalité qui existe actuellement. Les discussions lors de la table ronde portent sur la définition de « *fragilité* », la carte d'identité des vétérans et une recherche plus coordonnée; suite à la rencontre, une lettre a été envoyée au ministre des Anciens Combattants;

k. 21 décembre 2017 - Le ministre des Anciens Combattants présente la *Pension à vie* qui contient des ajustements aux avantages offerts aux membres et aux vétérans. La *Pension à vie* comprend trois nouveaux avantages qui reconnaîtront et indemniseront les vétérans pour une invalidité résultant d'une blessure ou d'une maladie liée au service, et qui sont prévues à compter du 1er avril 2019. Aucun détail n'y est fourni sur l'Indemnité pour douleur et souffrance, le Supplément à l'indemnité pour douleur et souffrance, et la Prestation de remplacement du revenu;

- l. 2 février 2018** – Les camarades Brad White et Ray McInnis comparaissent devant le Comité permanent des anciens combattants pour parler de l'étude sur les obstacles à la transition et des résultats mesurables d'une transition réussie;
- m. 21 février 2018** – Notre lettre d'entente avec Wounded Warriors Canada est renouvelée. La collaboration et le partage devraient être poursuivis si possible, y compris en y soulignant les activités et les liens sur les sites Web respectifs;
- n. 27 février 2018** – Notre lettre d'entente avec VETS Canada est renouvelée et les parties conviennent qu'à l'échelle nationale elles devraient collaborer pour déterminer, examiner et répondre aux programmes, services et occasions visant à réduire le nombre de vétérans sans abri. Le soutien pourrait prendre la forme de communications partagées et de sensibilisation, de témoignages partagés, de meilleures pratiques ou d'autres formes convenues par les parties;
- o. 27 février 2018** – La Légion est encouragée par les engagements pris dans le budget fédéral 2018 dans des domaines importants pour les vétérans et leurs familles, tels que le crédit d'impôt pour chiens d'assistance, le projet pilote d'aînés en santé au Nouveau-Brunswick, des investissements dans la recherche sur le cannabis au Canada, un financement accru pour les équipes d'aide aux victimes de crise familiale dans les FAC, hommage aux anciens combattants avec un programme d'entretien des tombes et plaques funéraires, et un engagement en soutien des membres de la GRC avec des problèmes de santé mentale. Ce sont là des investissements qui vont dans la bonne direction;
- p. 9 avril 2018** – L'Association nationale des retraités fédéraux organise un Sommet des anciens combattants pour y présenter son rapport de sensibilisation. En 2017, ils ont mis sur pied une initiative de communication avec les vétérans afin de les écouter et de mieux comprendre ce qui fonctionne et ne fonctionne pas pour eux pendant leur transition vers la vie civile et au-delà.

INITIATIVE POUR LES AÎNÉS

La Légion continue de militer auprès du gouvernement fédéral pour que les services de soins de maintien à domicile pour aînés fassent partie d'une stratégie nationale incluant une normalisation et une prestation uniforme des services, ainsi que leur accréditation.

Nous tenons à féliciter le gouvernement d'avoir investi dans le projet pilote *Aînés en santé* au Nouveau-Brunswick; ce projet pilote examinera comment les gouvernements peuvent mieux soutenir les aînés dans leur propre maison, les communautés et les établissements de soins de santé. Nous espérons qu'au fil du temps, les vétérans vieillissants recevront le soutien dont ils ont besoin pour demeurer à la maison.

PROGRAMME NATIONAL POUR LES VÉTÉRANS SANS ABRI

Le Comité consultatif sur l'itinérance de vétérans de la LRC, sous la présidence du président national, est constitué d'un groupe de personnes intéressées dans les politiques, les programmes et les services en place pour venir en aide aux vétérans sans-abri. Ces membres comprennent l'impact de l'itinérance des vétérans sur la communauté. Le comité verra à donner des orientations et des recommandations stratégiques à ACC et à d'autres intervenants gouvernementaux, dans l'élaboration de politiques et de programmes significatifs pour les vétérans sans-abri. Cela sera rendu possible grâce aux membres du comité qui verront à partager leurs expertises, leurs connaissances et leurs expériences.

Le comité a été mis sur pied dans le but de déterminer les politiques et programmes appropriés en matière d'itinérance chez les vétérans, et de voir à la coordination et à l'harmonisation du travail des différents organismes qui s'attaquent au problème de l'itinérance chez les vétérans.

La dernière réunion du Comité consultatif sur l'itinérance de vétérans de la LRC s'est tenue le 13 mars 2017 à la Legion House. Ce fut une journée remplie de discussions fructueuses qui s'est conclue par l'admission du besoin d'élaborer une approche concertée dans le processus de revendications auprès du gouvernement afin de lutter contre l'itinérance chez les vétérans.

À l'été 2017, le gouvernement a annoncé qu'il prévoyait publier à l'automne une stratégie très attendue pour lutter contre l'itinérance des vétérans. Dans une de ses versions les plus récentes, l'accent a été mis sur l'aide aux vétérans en difficulté pour payer leur loyer ou leur hypothèque, y compris l'idée d'un fonds de logement qui pourrait fournir des coupons de loyer pour les vétérans et, ce faisant, éviter qu'ils ne retournent à la rue. En date du 4 mai 2018, la stratégie demeure à être promulguée. Nous continuerons de développer une approche de plaidoyer coordonnée pour lutter contre l'itinérance chez les vétérans.

Un cas de vétéran sans-abri dans ce pays est un cas de trop.

BOURSE D'ÉTUDES DE LA LÉGION

Le président national a remis à Jeremiah Buhler, de l'Université du Manitoba, la Bourse de Maîtrise de la RCL 2016 pour la recherche sur la santé des militaires et des vétérans. Son travail de maîtrise proposé porte sur « *Efficacy of Online Chronic Pain for Military, RCMP and Veterans : A Randomized Control Trial.* »

Le président national a remis à Kelly Chen-McDonagh la Bourse de maîtrise de la RCL 2017 pour la recherche sur la santé des militaires et des vétérans. Malheureusement, elle a dû se retirer de son programme. Une partie du financement servira à embaucher un étudiant chercheur cet été pour aider à la recherche sur les vétérans.

La prochaine bourse d'études de la Légion pour 2018 sera présentée à Regina, en Saskatchewan, lors du Forum de l'ICRSMV qui s'y tiendra du 15 au 17 octobre 2018.

CHIENS D'ASSISTANCE

L'Office des normes générales du Canada (ONGC) a publié un rapport intérimaire le 6 février 2018. Il a été difficile d'élaborer une norme nationale, car de nombreux avis divergents sur les chiens d'assistance et les chiens-guides émanent de différents groupes. Le 17 avril 2018, la Légion a été informée que l'ONGC mettait fin à ses travaux visant à produire des normes nationales applicables aux chiens d'assistance. Cette nouvelle est extrêmement décevante et frustrante en ce moment. On prévoit que l'information recueillie au cours des deux dernières années servira à élaborer une norme du gouvernement du Canada pour les chiens d'assistance.

INITIATIVE DE SENSIBILISATION ET DE VISITE (ISV)

Le contrat de l'Initiative de sensibilisation et de visites (ISV) d'Anciens Combattants Canada (ACC) a été prolongé jusqu'au 30 septembre 2018. Le ministère d'ACC apporte présentement un soutien à plus de 5 300 vétérans répartis dans quelque 1 400 installations. Étant donné qu'ACC n'a pas les ressources requises pour effectuer des visites avec un si grand nombre de vétérans en soins de longue durée, ce contrat permet au gouvernement d'utiliser le réseau de bénévoles de la LRC pour effectuer 7 000 visites annuelles aux vétérans qui reçoivent une aide financière d'ACC pour des soins de longue durée.

Cette initiative permet des rencontres en personne avec les vétérans; ces derniers ont alors l'occasion de recevoir la visite de bénévoles de la Légion et d'entamer avec eux une conversation et, s'il y a lieu, de soulever leurs inquiétudes ou d'identifier des besoins pouvant être comblés par ACC ou la Légion. À ce jour, les bénévoles ISV de la Légion ont effectué 11 143 visites. Présentement, nous pouvons compter sur 131 bénévoles qualifiés qui, en marge de cette initiative, fournissent un service exceptionnel.

BUREAU D'ENTRAIDE – DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL / FORMATION RÉGIONALE D'OFFICIER D'ENTRAIDE DE DIRECTION

La Direction des Services aux vétérans de la Direction nationale, commanditée par les directions provinciales du Manitoba/N.-O. de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick, a participé à une session de perfectionnement professionnel pour la région de l'Ouest, session qui s'est tenue à Winnipeg les 7 et 8 septembre 2017, et à une autre, pour la région de l'Est, à Saint John au Nouveau-Brunswick, du 13 au 16 juin 2017.

Les officiers d'entraide de direction participeront à une session de formation et de développement professionnel qui se tiendra à Charlottetown du 23 au 25 octobre 2018. Ils pourront alors bénéficier des conseils de représentants d'ACC responsables de la prestation de services - et avec qui ils sont en contact sur une base régulière -, en plus de recevoir des mises à jour sur les plus récentes politiques et changements apportés aux processus administratifs.

BUDGET

Ci-joint, pour votre information, une copie du budget 2018-2020 du Comité VSA. Les délégués peuvent à ce stade soulever toutes les questions qu'ils ont concernant le budget, mais toute motion visant à modifier le budget se rapportant à ce Comité devra être reportée jusqu'à ce que le budget soit formellement présenté par le trésorier national, plus tard durant les délibérations du Congrès.

RÉSOLUTIONS

Le Comité VSA a révisé quatre résolutions, dont trois ont été acceptées et une rejetée.

CONCLUSION

Pour la période 2018 – 2020, le Comité VSA entend poursuivre ses efforts de défense des droits et intérêts, et veiller à ce que tous les vétérans et leurs familles reçoivent les mêmes avantages et services, et ce, peu importe où et quand ils ont servi, et avec une attention toute particulière à la nouvelle Pension à vie et à toutes les priorités mandatées qui ne se sont pas concrétisées en date de ce rapport.

En terminant, j'aimerais remercier les membres de ce Comité et le personnel des services de secrétariat de leur dévouement au cours des deux dernières années.

Je propose l'adoption de ce rapport tel que présenté.

LA LÉGION ROYALE CANADIENNE—DIRECTION NATIONALE VÉTÉRANS, SERVICE ET AÎNÉS

	2016 ACTUEL	2017 ACTUEL	2018 BUDGET	2019 BUDGET	2020 BUDGET
VOYAGES	3,624	681	7,500	7,650	7,803
TAUX D'INDEMNITE QUOTIDIENNE	2,726	-	6,000	6,120	6,242
FORUM ICPSMV	8,164	12,357	10,000	10,200	10,404
IMPRIMERIE ET PAPETERIE	609	401	500	510	520
TÉLÉPHONE ET TÉLÉCOPIEUR	150	294	600	612	624
FRAIS POSTAGE	99	2	400	408	416
INITIATIVES DE TRANSFORMATION DES ACTIVITÉS	538	1,163	1,500	1,530	1,561
SOMMET SUR LES VÉTÉRANS SANS ABRI	136	2,159	5,000	5,100	5,202
DIVERS	301	26	1,000	1,020	1,040
TOTAL	16,347	17,083	32,500	33,150	33,813

RAPPORT DE LA DIRECTION NATIONALE **COMITÉ COQUELICOT et SOUVENIR**

A. Paquette, *Président*
J. Riddell, *Membre*
H. Harper, *Membre*
L. Varga *Membre*
B. Lawrence, *Membre*
B. McCoy, *Membre*
D. Martin, *Secrétaire*
K. Therien, *Secrétaire adjointe*

INTRODUCTION

Le comité a la responsabilité de la politique et des procédures du programme Coquelicot et Souvenir de la Légion. En tant que tel, il a un impact important sur la culture commémorative de la Légion dans des domaines tels que les cérémonies nationales du Souvenir, les programmes de Pèlerinage du Souvenir de la Légion et les programmes d'éducation des jeunes. De plus, le comité a la responsabilité d'examiner les demandes de dépenses inhabituelles des fonds fiduciaires du Coquelicot afin d'assurer le respect de la politique, et d'examiner les demandes d'utilisation de notre marque pour assurer le respect de celle-ci et, au besoin, envisager toute action en justice appropriée.

ACTIVITÉS DU COMITÉ

Au cours de la dernière période (2016-2018), le Comité du Coquelicot et Souvenir s'est réuni à deux reprises, soit en novembre 2016 et en novembre 2017, et par téléconférence en mars et septembre 2017, et en avril 2018.

CAMPAGNE DU COQUELICOT

La Campagne annuelle du coquelicot demeure l'activité annuelle la plus importante de la Légion. Le comité révisé régulièrement les articles promotionnels du coquelicot afin de s'assurer de leur pertinence dans le cadre de la Campagne du coquelicot.

Les partenariats d'entreprise dans le cadre de la Campagne du coquelicot continue leur expansion avec des sociétés qui ont promis ou renouvelé leur soutien, notamment Tim Hortons, Bulk Barn, Carlson Wagonlit Travel, Shoppers Drug Mart, Walmart et Costco.

Pour 2016 et 2017, la Direction nationale a joué un rôle déterminant dans les préparatifs de la présentation du premier coquelicot à la gouverneure générale, qui symbolise le lancement officiel de la campagne. Des lancements similaires ont également eu lieu avec les lieutenant-gouverneurs respectifs de chacune des directions provinciales.

CÉRÉMONIE NATIONALE DU SOUVENIR

La Direction nationale a joué un rôle déterminant dans l'organisation et le déroulement de la cérémonie nationale au nom du peuple canadien. En 2016 et en 2017, on estime qu'entre 35 000 et 40 000 personnes ont assisté à la cérémonie.

MÈRE NATIONALE DE LA CROIX D'ARGENT

La mère de la Croix d'argent pour 2016-2017 a été Mme Colleen Fitzpatrick de Prince George, de la Colombie-Britannique. Mme Fitzpatrick a perdu son deuxième fils, le caporal Darren Fitzpatrick, après que ce dernier eut marché sur un engin explosif lors d'une patrouille dans le district de Zahari, près de la ville de Kandahar, le 6 mars 2010.

La Mère de la Croix d'argent pour 2017-2018 est Mme Diana Abel de Brampton, ON. Mme Abel est la mère du caporal Michael David Abel, qui est décédé le 3 mai 1993 lors de l'opération Délivrance à Belet Huen, en Somalie.

DIRECTION NATIONALE - RAPPORT DE VENTES MATÉRIEL DU COQUELICOT ET SOUVENIR

LES VENTES DE MATÉRIEL DE COQUELICOT ET DE SOUVENIR DE LA DIRECTION NATIONALE POUR LA PÉRIODE DE 2014 À 2017 S'ÉTABLISSENT COMME SUIT :

	2014	2015	2016	2017
JANVIER	126.10	13,348.52	-2,070.55	187.63
FÉVRIER	447.90	2,224.16	9,205.66	18,873.57
MARS	6,572.90	7,092.25	1,831.50	13,370.80
AVRIL	5,037.77	38,830.28	45,889.53	35,623.61
MAI	36,464.94	22,512.45	46,922.57	69,340.29
JUIN	203,904.72	215,880.95	211,432.49	231,586.62
JUILLET	55,623.55	89,198.64	56,684.50	182,990.51
AOÛT	208,307.94	433,853.39	165,971.06	652,200.69
SEPTEMBRE	1,145,684.84	1,002,860.19	1,124,055.33	743,218.88
OCTOBRE	1,045,977.48	1,088,627.37	1,346,509.10	615,169.56
NOVEMBRE	460,591.04	474,809.32	320,026.41	624,360.98
DÉCEMBRE	193,519.43	229,707.59	306,489.29	249,712.19
TOTAL	3,362,258.61	3,618,945.11	3,632,946.89	\$3,436,635.33
	(+3%)	(+8%)	(0%)	(-5%)

LE NOMBRE DE COQUELICOTS ET DE COURONNES DISTRIBUÉS DE 2014 À 2017 SONT COMME SUIT :

ARTICLE	2014	2015	2016	2017
COQUELICOT – BOUTONNIÈRE (BOÎTE DE 1 000)	16,846	18,961	18,077	15,887
COQUELICOT – FENÊTRE AUTO	20,940	22,155	20,891	19,724
COQUELICOT – CENTRE DE TABLE	3,216	3,832	3,607	4,964
COURONNE #8	3,009	3,285	3,342	3,098
COURONNE #14	18,480	19,656	18,580	17,462
COURONNE #20	8,635	8,363	8,516	8,872
COURONNE #24	800	800	785	1,036
COQUELICOT EN AÉROSOL	219	225	164	215
CROIX - IMITATION DE GAZON	7,713	8,356	7,666	7,410
CROIX EN STYRO-MOUSSE	2,057	2,174	1,894	1,730

Les préparatifs vont bon train pour la Campagne du coquelicot de 2018. Les exigences de production pour les coquelicots et les couronnes ont été établies en décembre 2017, et le calendrier de production est respecté et validé chaque mois avec des dénombrements physiques.

Le matériel promotionnel à l'appui de la Campagne du coquelicot a été revu immédiatement après les campagnes de 2016 et de 2017. Le catalogue de matériel promotionnel de 2018, la Brochure des gagnants du concours littéraires et d'affiches, et les formulaires de commande ont été mis à jour. Les directions provinciales ont été sollicitées pour leurs prévisions en matériel pour 2018. Les achats de

matériel pour appuyer la campagne 2018 sont en cours, et l'objectif est que tout le matériel nécessaire soit en stock d'ici le 1er juin.

Un nouvel item ajouté pour 2018 sont les centres permanent de coquelicots, de couleur noir. Ceux-ci ont été commandés et seront en stock à compter de la mi-mai 2018. Plusieurs courriels à l'intention des filiales sont prévus pour planifiés pour les informer de leur disponibilité.

Quatorze des 73 produits promotionnels ont connu des hausses de prix cette année. Les prix des coquelicots de boutonnière et des couronnes demeurent inchangés pour 2018.

LA MARQUE DE COMMERCE DU COQUELICOT

La marque de commerce du coquelicot demeure un problème d'application constante. À ce titre, la Direction nationale surveille constamment l'utilisation et la mauvaise utilisation de l'image, avec l'aide de nombreuses filiales de la Légion ou de membres individuels qui signalent les infractions.

Ceux qui contreviennent à la marque du coquelicot sont informés des exigences de la marque et priés de cesser leurs activités. Ceux qui ne se conforment pas à cette notification voient leur dossier remis à l'avocat de la Légion – spécialisé en marques de commerce – pour des mesures de suivi. On compte actuellement deux dossiers entre les mains de l'avocat de la Légion.

FONDS DU COQUELICOT

CI-APRÈS UN SOMMAIRE DES RAPPORTS REGROUPÉS DES RECETTES ET DÉPENSES DES FONDS FIDUCIAIRES DU COQUELICOT, TELS QUE FOURNIS PAR LES DIRECTIONS PROVINCIALES :
SOMMAIRES REGROUPÉS - CAMPAGNES DU COQUELICOT DES FILIALES / AU 30 SEPT 2016 & 2017 :

PÉRIODE DES RAPPORTS	2015	2016
REVENUS (1)	24,510,837.66	23,727,834.95
DÉPENSES / ACHAT EFFECTUÉS PAR LES DIRECTIONS PROVINCIALES POUR DU MATÉRIEL DE COQUELICOTS (2)	6,699,580.73	6,297,914.50
DÉPENSES (3)	19,104,100.64	16,762,267.31

Note: La période couverte par les rapports est du 1er octobre de l'année indiquée jusqu'au 30 septembre de l'année suivante :

1. Inclut les revenus de la Campagne du coquelicot de l'année désignée
2. Inclut les dépenses de la Campagne du coquelicot de l'année désignée
3. Du 1er septembre de l'année désignée jusqu'au 30 septembre de l'année suivante

LIGUES DE CADETS ET CADETS DE L'ANNÉE

Nous continuons d'entretenir de bonnes relations avec les Ligues de cadets. Chaque année, la Direction nationale rencontre les directeurs généraux des ligues et le commandant du Groupe de soutien national aux cadets et aux Rangers juniors canadiens. Les sujets d'intérêt commun sont discutés et une bonne relation de travail est maintenue. Le Comité est très favorable au programme des cadets et au soutien que la Légion y apporte, tel que le programme de tir, la Médaille d'excellence des cadets, les Cadets exceptionnels de l'année qui sont invités à Ottawa pour la Cérémonie du jour du Souvenir et, bien sûr, le soutien apporté par les filiales locales aux unités de cadets.

ÉDUCATION DES JEUNES - CONCOURS LITTÉRAIRES ET D'AFFICHES

En 2017 et en 2018, les concours littéraires et d'affiches ont été bien appuyés par les filiales et les directions provinciales, avec plus de 100 000 étudiants qui, de partout au Canada, nous ont soumis leurs œuvres. Depuis de nombreuses années déjà, la date limite pour que chaque direction provinciale soumette ses gagnants à la Direction nationale est le 15 février, ce qui permet de publier les résultats nationaux au début d'avril de chaque année.

Nous continuons de travailler en étroite collaboration avec le Musée canadien de la guerre où une exposition des gagnants séniors est présentée chaque année. De plus, les gagnants s'étant classés en deuxième place et ceux recevant une mention honorable voient leurs œuvres exposées dans l'enceinte parlementaire pendant chaque période du Souvenir.

NEVER SUCH INNOCENCE

Basé à Londres, en Angleterre, Never Such Innocence (NSI) se consacre à éduquer les jeunes sur la Première Guerre mondiale, son impact et son héritage, et ce, à travers la poésie, l'art et la musique, tout au long de la période du centenaire.

La Légion royale canadienne a accepté de collaborer avec *Never Such Innocence* (NSI) et leur faisant parvenir les soumissions de nos concours littéraires et d'affiches de 2017-2018 aux niveaux junior, intermédiaire et sénior pour être jugées dans ce concours.

Pour 2017-2018, toutes les affiches et poèmes des niveaux junior, intermédiaire et sénior soumis à la Direction nationale ont été envoyés à l'INS pour être jugés selon leur processus. En 2017, ces inscriptions ont fourni six gagnants pour le concours de l'INS, ces derniers étant : Jude Brian Derla, St. Brieux, Sask.; Grace Gao, Ottawa, Ont.; Yiwei (Susan) Ni,

Vancouver, C.-B.; Ivy Shi, Calgary, Alb.; Jiade Guo, Scarborough, Ont.; et Jennifer Boadway, Viking, Alb.

Les résultats pour 2018 n'étaient pas disponibles au moment d'aller sous presse.

PÈLERINAGE DU SOUVENIR DE LA LÉGION

Du 8 au 22 juillet 2017, le camarade Angus Stanfield a mené les 41 pèlerins participant au Pèlerinage du Souvenir de 2017 à travers la France et la Belgique où ils ont visité les champs de bataille, rendu hommage aux disparus dans les cimetières et visité les musées. Le camarade John Goheen a de nouveau été choisi comme animateur de la tournée et apporté la direction et la perspective historique qui rendent cet événement si réussi et si émouvant.

Paris a été encore utilisé comme point d'arrivée et de départ pour le pèlerinage. La délégation comprenait des représentants de toutes les directions provinciales ainsi que des pèlerins payants. Le groupe a participé à la cérémonie de la Porte de Menin et à d'autres cérémonies de la Légion à divers sites, telles que Beaumont Hamel et la Crête de Vimy. Grâce aux visites et à l'expérience de ces importants sites de la Première et de la Seconde Guerre mondiale, les pèlerins ont acquis une perspective unique et un niveau de compréhension sans précédent de la notion du Souvenir.

Les camarades Bobbi Foulds de l'Alb. et Dwane Burke de la Sask., soit deux jeunes personnes dynamiques et dévouées à la cause, et pleinement engagées dans le pèlerinage, ont été choisis pour présenter leurs expériences lors de ce congrès.

Le prochain pèlerinage aura lieu du 6 au 20 juillet 2019.

ESCORTE DE DRAPEAUX DE LA DIRECTION NATIONALE

Le Comité tient de nouveau à remercier l'escorte de drapeaux de la Direction nationale qui continue de représenter la Légion à de nombreux événements locaux, nationaux et de haut niveau tout au long de l'année. L'engagement et le dévouement de chaque membre sont exceptionnels.

MATÉRIEL D'ÉDUCATION DU SOUVENIR

Le Comité continue de travailler étroitement avec Anciens Combattants Canada (ACC). L'un de ces partenariats est le matériel éducatif du Souvenir produit par ACC, qui comprend notre brochure sur les programmes d'éducation des jeunes et les concours littéraires et d'affiches, et le Guide d'enseignement de la Légion. Chaque année en août/septembre, un colis est envoyé à chaque filiale et école à travers le Canada;

la Légion apprécie grandement la coopération d'ACC dans ce domaine.

Le Comité continue à travailler en étroite collaboration avec la Direction générale des activités commémoratives d'ACC en appui aux diverses initiatives et reçoit régulièrement des mises à jour sur des sujets d'intérêt commun, comme des événements commémoratifs.

GROUPE DE TRAVAIL ACC - RESTAURATION DE MONUMENTS

La Légion maintient sa participation et soutien aux programmes de restauration et de construction de cénotaphes / monuments d'Anciens Combattants Canada (ACC). Ces programmes permettent aux communautés et aux organisations de présenter une demande de financement pour conserver et restaurer les cénotaphes et les monuments existants et en construire de nouveaux. Le camarade Jack Frost continue d'être le représentant de la Légion sur le comité d'évaluation. Le programme du gouvernement pour la construction de nouveaux cénotaphes/monuments est venu à échéance à la fin de mars 2016 et nous sommes en attente d'indications d'un programme ou d'une directive du gouvernement pour de nouvelles constructions.

MANUEL DU COQUELICOT

La plus récente version du Manuel du coquelicot est disponible en ligne. Puisque les manuels de la Légion ne sont plus offerts en copie papier, le Comité continue de les réviser et de les mettre à jour régulièrement.

CONGRÈS 2018 - RÉOLUTIONS

Le Comité a examiné 16 résolutions soumises à l'examen du présent Congrès. Ces résolutions seront traitées immédiatement après ce rapport.

BUDGET

Ci-joint une copie du budget du Comité pour la période 2018-2020. Les délégués peuvent à ce stade soulever toutes les questions qu'ils ont concernant les dépenses du Comité, mais toute motion visant à modifier le budget devra être reportée jusqu'à ce que le budget soit formellement présenté par le trésorier national, plus tard durant les délibérations du Congrès.

DES REMERCIEMENTS...

Je tiens à souligner ici le travail accompli et les efforts déployés par les membres de ce comité au cours des deux dernières années et plus. Les contributions de cette équipe de personnes dévouées et bien informées ont été inestimables. J'aimerais remercier

personnellement tous les membres, soit Glenn Hodge, Lorne Varga, James Riddell, Harold Harper, Bobbi McCoy et Berkley Lawrence ainsi que le soutien administratif de Bill Maxwell, Kelly Therien et Danny Martin.

CONCLUSION

Le Comité du Coquelicot et Souvenir de la Légion continue à mettre l'accent sur les initiatives et programmes du Souvenir de la Légion, et ce, dans le but de perpétuer la mémoire et les hauts faits des disparus.

Je propose l'adoption de ce rapport tel que présenté.

LA LÉGION ROYALE CANADIENNE—DIRECTION NATIONALE
COMITÉ COQUELICOT ET SOUVENIR

	2016 ACTUEL	2017 ACTUEL	2018 BUDGET	2019 BUDGET	2020 BUDGET
COMITÉ					
VOYAGES	9,032	1,373	7,000	7,140	7,283
TAUX D'INDEMNITE QUOTIDIENNE	8,204	1,371	2,000	2,040	2,081
FRAIS POSTAUX ET BUREAU	1,351	1,163	1,000	1,020	1,040
TÉLÉPHONE ET TÉLÉCOPIEUR	184	52	1,000	1,020	1,040
DIVERS	818	459	500	510	520
TOTAL	19,589	4,418	11,500	11,730	11,965
ZONE EUROPE					
SUBVENTION					
EUROPE - COURONNES	0	123	1,500	-	-
	0	123	1,500	1,530	1,561
CÉRÉMONIES NATIONALES					
VOYAGES	4,474	1,739	4,500	4,590	4,682
TAUX D'INDEMNITE QUOTIDIENNE	5,770	1,340	4,500	4,590	4,682
IMPRIMERIE ET PAPETERIE	-	3,534	500	510	520
TÉL. ET FRAIS POSTAUX	1,041	549	500	510	520
ESCORTE DE DRAPEAUX - ÉTÉ ET AUTOMNE	199	1,727	250	255	260
RENCONTRES & PLANIFICATION	95	129	200	204	208
AMBULANCE SAINT-JEAN	300	500	500	510	520
OPÉRATIONS DES CÉRÉMONIES	5,156	10,976	5,000	5,100	5,202
TOTAL	17,035	20,494	15,950	16,269	16,594
PÈLERINAGE					
SUBVENTION DU FONDS DU COQUELICOT	(33,750)	(36,627)	(33,750)	-	-
DÉPENSES	34,738	35,600	33,750	-	-
TOTAL	988	(1,027)	-	-	-
TOTAL	37,612	24,008	28,950	29,529	30,120
NATIONAL REMEMBRANCE CEREMONY ASSOCIATED EXPENCES (POPPY FUND)					
EUROPE - COURONNES	3,339	-	1,000	1,020	1,040
RÉCEPTION DU JOUR DU SOUVENIR	6,263	6,284	6,000	6,120	6,242
MÈRE DE LA CROIX D'ARGENT	7,114	3,777	5,000	5,100	5,202
CADET DE L'ANNÉE	12,052	8,021	10,000	10,200	10,404
CONCOURS LITTÉRAIRE ET D'AFFICHES					
VOYAGES	4,949	5,380	7,000	7,140	7,283
TAUX D'INDEMNITE QUOTIDIENNE	6,378	4,868	5,000	5,100	5,202
BOURSES ET PRIX	12,785	11,971	12,000	12,240	12,485
TOTAL - FONDS DU COQUELICOT	52,880	40,301	46,000	46,920	47,858
TOTAL - FONDS GÉNÉRAUX	17,035	20,494	15,950	16,269	16,594
TOTAL - NATIONALE					
RÉCEPTION DU JOUR SOUVENIR	69,915	54,460	61,950	63,189	64,453

T. Irvine, *Président*
F. Sullivan, *Vice-président*
M. Barham, *Membre*
J. Ladouceur, *Membre*
S. McKeown, *Membre*
C. Strong, *Membre*
S. Wessel, *Membre*
R. Hayley, *Secrétaire*
D. Martin, *Secrétaire adjoint*

ADHÉSION – UN APERÇU

Conformément au thème de la Convention nationale de 2018 «*Une Légion qui fait place au renouvelé ...*», le Comité de l'adhésion a travaillé sans relâche au cours des deux dernières années à ouvrir la voie à une nouvelle ère d'adhésion à la Légion. Cela a été accompli par l'introduction de nombreux nouveaux éléments, dont de nouvelles cartes de membres et le lancement d'un site Web pour les directions et les filiales, le tout offrant aux membres la possibilité de mettre à jour leur profil personnel et de choisir de nouvelles options de paiement pour leur renouvellement.

De plus, le Comité a mandaté en 2017 à un tiers parti pour effectuer un sondage auprès des membres qui n'avaient pas renouvelé leur adhésion. Or les résultats, partagés dans le présent rapport, ont aidé à créer et à donner forme à la stratégie d'entreprise quinquennale quant à l'adhésion.

La communication entre filiales et membres se révèle encore un défi pour l'équipe du Service aux membres; en effet, seulement 1 100 des 1 400 succursales ont une adresse courriel valide sur leur profil. Malheureusement, aucun progrès n'a été enregistré sur les courriels additionnels de la filiale depuis le dernier congrès. Cela crée de nombreux problèmes lorsque vous tentez de communiquer les mises à jour aux filiales et aux membres. Nous nous appuyons principalement sur le courriel pour communiquer toutes les nouvelles et les mises à jour. Il est donc crucial que les filiales partagent et mettent à jour leur adresse courriel.

Au cours du Congrès 2018, le Service aux membres présente à tous les participants deux ateliers d'informations sur l'adhésion. Un atelier portera sur les changements récents qui touchent les membres de la Légion, et le deuxième sur le sondage effectué auprès des membres n'ayant pas renouvelé leur adhésion et le programme d'hospitalité chez les filiales. Le Service aux membres sera également représenté sur place pour y démonter le nouveau site Web des membres et répondre aux questions.

DES CHIFFRES SUR L'ADHÉSION

Après avoir mis en place de nombreux changements au cours des 12 – 18 derniers mois et travaillé en étroite collaboration avec les présidents des comités d'adhésion provinciaux, le Comité s'est avéré déçu des chiffres officiels d'adhésion pour 2017 alors que le nombre de membres persiste à la baisse.

Données finales pour l'année 2017

- 268 517 membres en règle – une baisse de 10 089 membres ou de 3,6 % comparativement à l'année précédente;
- 24 998 nouveaux membres ont été recrutés ou réintroduits en 2017 – une hausse de 7,0 % sur l'année précédente;

Comme font foi les chiffres de 2017, l'apport de nouveaux membres n'est pas le plus grand défi pour maintenir le taux global d'adhésion. En effet, si nous voulons faire en sorte de renverser la tendance à la baisse, un plus grand effort organisationnel est requis pour le maintien en place et le renouvellement des membres.

Ce que disent les chiffres :

- En date du 1er février 2018, 35 174 membres qui avaient payé leur adhésion pour 2016 n'avaient pas renouvelé celle de 2017;
- De ce nombre de 35 174 membres, 4 904 sont décédés dans l'année en cours, laissant 30 270 membres aptes à renouveler;
- De ces membres, 7 282 - ou 24 % - étaient de nouveaux membres (une année de service);
- Un nombre additionnel de 3 706 membres (12 %) comptaient deux années de service.

Un contact direct avec les membres qui ne renouvellent pas leur adhésion donne de meilleurs résultats; c'est pourquoi, en mars de chaque année, un avis de renouvellement par courrier postal est acheminé à tous ceux et celles qui n'ont pas encore renouvelé pour l'année en cours.

Le Comité encourage les filiales locales chaque année à communiquer directement avec leurs membres qui ne renouvellent pas leur adhésion.

MISE À JOUR – SITE WEB DE L'ADHÉSION

Le site Web de traitement de l'adhésion pour les filiales et les membres a été lancé à l'été 2017.

Le Comité de l'adhésion a trouvé extrêmement encourageant les premiers résultats. Ainsi, en date de mars 2018, ce sont 110 000 adhésions qui avaient été traitées en ligne. En outre :

- 1 120 filiales (80 %) s'étaient connectées au site Web.
- 600 filiales (43 %) ont inscrit des membres sur le site Web.
- 700 filiales (50 %) ont fourni leur taux de filiale permettant à leurs membres de renouveler en ligne.

Ce sont là d'excellents résultats préliminaires qui dépassant largement les projections initiales. Le Comité remercie toutes les filiales qui s'impliquent activement dans cette nouvelle technologie.

SONDAGE – NON-RENOUVELLEMENT DES MEMBRES

Le comité d'adhésion a mandaté Environics, une agence de sondage, pour mener un sondage en ami 2017 auprès des membres qui n'avaient pas renouvelé leur adhésion. Le sondage a reçu 479 réponses (323 hommes et 156 femmes, dont 224 membres ordinaires). Les principales conclusions ont été les suivantes :

- 1) 40 % des membres qui n'ont pas renouvelés n'avaient pas reçu de rappel ou d'avis de renouvellement de leur filiale locale
- 2) 41 % renouvelleraient aujourd'hui s'ils pouvaient le faire en ligne;
- 3) Bien que la plupart ait trouvé l'expérience de la filiale accueillante, 25 % d'entre eux ont trouvé la filiale peu accueillante, et 37 % quelque peu accueillante.

Les résultats du sondage ont été partagés avec les directions provinciales et les présidents des comités d'adhésion de direction.

Le Comité d'adhésion demeure optimiste quant à la mise en place d'outils administratifs permettant d'aider à améliorer ces trois principales constatations, et qui feront en sorte à l'avenir de fidéliser et de maintenir en place nos membres.

COORDONNÉES DES MEMBRES ET FRAIS D'ADHÉSION DE FILIALE

Avec le lancement du site Web de l'adhésion, nous détenons maintenant les outils pour répondre pleinement aux deux premières conclusions clés du sondage sur le non renouvellement des membres. Nous encourageons donc les filiales à :

- 1) recueillir les coordonnées des membres et à entrer cette information sur le site Web d'adhésion. Ce faisant, la Direction nationale pourra, de façon efficace, faire parvenir au nom des filiales les avis de renouvellement par courriel, en encourageant les membres à renouveler leur adhésion locale. Hors, à ce jour, le Légion ne compte dans son système que 15 % des courriels des membres.
- 2) s'assurer que leur taux de filiale (frais d'adhésion) est bien inscrit sur le site Web de l'adhésion, ce qui permettra à leurs membres de renouveler leur adhésion en ligne. Il s'agit d'un outil de renouvellement supplémentaire que vous pouvez ajouter à vos efforts existants et qui peut aider les filiales à maintenir leur niveau d'adhésion lorsque les membres déménagent, deviennent moins mobiles ou qui ont des membres de la famille qui renouvellent en leur nom.

Nous en appelons à une collaboration soutenue de la part de tous nos partenaires – membres et filiales – pour voir à maximiser les efforts de renouvellement et de fidélisation/maintien en place des membres.

Ces nouveaux outils d'adhésion ne garantiront pas le succès si notre organisation ne saisit pas les nouvelles opportunités qui s'offrent à nous. Cela dit, nous vous prions de bien vouloir envisager la collecte et le partage les informations mentionnées plus haut. En outre, le service aux membres est toujours là pour apporter leur aide aux filiales locales.

COMMUNICATIONS A L'INTENTION DES FILIALES – LA DÉPÊCHE DE LA LÉGION

Une fois par mois, la Direction nationale envoie son bulletin à l'intention de toutes les filiales (maintenant appelé la *Dépêche de la Légion*) à l'adresse courriel qui apparaît sur la page de profil de votre filiale sur le site Web de l'adhésion. Ce document d'information contient des nouvelles importantes, des mises à jour et des changements sur tout ce qui concerne l'organisation de la Légion.

Veillez vérifier votre adresse courriel sur la page de profil de votre filiale sur le site Web de l'adhésion pour vous assurer que votre adresse est bien inscrite. Cela vous permettra de recevoir ces mises à jour tous les mois.

BUDGET

Ci-joint à ce rapport une copie des budgets pour la période 2018-2020 du Comité de l'Adhésion. Toute motion visant à modifier ces budgets devra être reportée jusqu'à ce que le budget soit formellement présenté par le trésorier national, plus tard durant les délibérations du Congrès.

CONCLUSION

Beaucoup de changements ont été mis en place au cours des dernières années dans le but de stabiliser l'adhésion à la Légion. Ces changements ont été faits pour reconnaître et accepter – et faire place à - une Légion moderne, surtout en ce qui concerne le traitement de l'adhésion des membres et son renouvellement.

Sur le plan organisationnel, nous devons tous ensemble utiliser les outils maintenant disponibles pour maximiser les efforts de renouvellement et de fidélisation/maintien en place de nos membres.

Chaque filiale peut contribuer à faire avancer les choses :

1. Continuez d'accueillir tous les nouveaux arrivants - vétérans et civils qui souhaitent soutenir les vétérans -, de promouvoir le souvenir et de vouloir contribuer à la croissance de nos collectivités. Consultez le Programme d'Hospitalité chez les filiales pour obtenir des conseils utiles sur la création d'un environnement plus accueillant.

2. Veillez vous assurer que l'adresse courriel de votre filiale est indiquée sur le site Web de l'adhésion. Cela vous permettra de recevoir des mises à jour régulières sur tout ce qui se passe à la Légion.
3. Continuez d'obtenir les numéros de téléphone et adresses courriel de vos membres, et veillez à ce qu'ils soient mis à jour dans le système d'adhésion, ou envoyez-les directement à la Direction nationale. Ainsi, vos membres recevront des rappels de renouvellement envoyés par la Direction nationale au nom de votre filiale locale.
4. Veillez vous assurer que votre taux de filiale (frais d'adhésion) est inscrit sur le site Web de l'adhésion, ce qui permettra à vos membres de renouveler leur adhésion locale en ligne.

Ensemble, nous pouvons faire une différence qui compte pour les membres de la Légion!

Le comité d'adhésion tient à remercier toutes les filiales et directions pour leur engagement et leurs efforts soutenus au cours des deux dernières années.

Je propose l'adoption de ce rapport, tel que présenté.

LA LÉGION ROYALE CANADIENNE—DIRECTION NATIONALE
COMITÉ DE L'ADHÉSION

	2016 ACTUEL	2017 ACTUEL	2018 BUDGET	2019 BUDGET	2020 BUDGET
COMITÉ					
VOYAGES	2,700	-	2,500	2,550	2,601
TAUX D'INDEMNITE QUOTIDIENNE	2,505	-	3,500	3,570	3,641
FRAIS D'IMPRIMERIE ET BUREAU	24	725	750	765	780
FRAIS POSTAUX	-	-	-	-	-
ÉRUDE MENÉE AUPRÈS DE GROUPES DE DISCUSSION	-	-	2,500	2,550	2,601
TÉLÉPHONE ET TÉLÉCOPIEUR	-	-	-	-	-
DIVERS	-	784	-	-	-
	<u>5,229</u>	<u>1,509</u>	<u>9,250</u>	<u>9,435</u>	<u>9,624</u>
IMPRESSION ET PAPETERIE					
FORMULAIRES D'ADHÉSION	3,566	902	5,000	5,100	5,202
COLLANTS LÈVE-TÔT	2,610	2,404	2,000	2,040	2,081
	<u>6,176</u>	<u>3,306</u>	<u>7,000</u>	<u>7,140</u>	<u>7,283</u>
TOTAL	<u>11,405</u>	<u>4,815</u>	<u>16,250</u>	<u>16,575</u>	<u>16,907</u>

RAPPORT DE LA DIRECTION NATIONALE

COMITÉ *des* RELATIONS PUBLIQUES

B. Julian, *Président*
T. Eagles, *Vice-président*
R. Anderson, *Membre*
K. Box, *Membre*
M. Tremblay, *Membre*
N. Bond, *Secrétaire*
B. White, *Secrétaire adjoint*

APERÇU

Lors de notre dernier congrès, notre président avait annoncé la formation d'un Comité des relations publiques (RP). Au cours des mois qui ont suivi, nous avons créé et approuvé le mandat officiel du comité. De plus, nous avons élaboré et approuvé un plan stratégique quinquennal de marketing et de communications.

Nous avons ensuite, après l'embauche à la Direction nationale d'un nouveau gestionnaire des communications, officiellement activé notre comité RP et tenu notre première réunion en décembre dernier. Selon notre structure actuelle, nous tiendrons des réunions trimestrielles, avec au moins un rassemblement annuel en personne.

Je vous présenterai d'abord les points saillants de nos accomplissements depuis notre création, pour ensuite vous offrir un aperçu général de ce que nous planifions pour l'avenir.

FAITS SAILLANTS

- Dans le cadre des activités du Comité RP, nous avons mis au point un processus selon lequel les membres du comité peuvent rapidement être consultés quant à la formulation et au contenu lorsque surviennent des questions de portée nationale nécessitant une réponse.
- Nous avons réactivé des réunions bimensuelles régulières pour nos agents de relations publiques afin de partager de l'information et tenir nos collègues de partout au pays à jour avec des renseignements et des outils utiles et actuels.
 - La mise à jour mensuelle de l'infolettre à l'intention des officiers de relations publiques (« *Ce qu'il faut savoir* ») est cet outil qui met en évidence les rapports des médias sur la Légion, les mises à jour de la Direction nationale, les commentaires des membres et du grand public, ainsi que les événements ou activités à venir. C'est une information qui s'avère non seulement utile
- à nos officiers, mais aussi aux membres de l'équipe de direction - dans chaque cas, nous incluons des éléments d'intérêt national.
- Nous avons créé une série d'outils pour nous aider à exécuter efficacement nos activités de relations publiques, notamment :
 - Un plan relations publiques-communications qui décrit les principaux programmes et événements de l'année pour être en mesure de dresser des plans proactifs.
 - Un aperçu bilingue (en PowerPoint) de la Légion - constamment mis à jour - pour les présentations générales que nos membres peuvent être appelés à donner.
 - Fiches d'informations dans des domaines importants à l'intention du public, tels que le Souvenir et l'Adhésion.
 - Des manuels RP mis à jour - en anglais et en français - jouent un rôle de directive et d'orientation pour le personnel et les bénévoles qui s'occupent d'activités de relations publiques.
 - Notes d'allocation pour les directions et les filiales, à utiliser pendant la période du Souvenir.
- Nous avons organisé une importante activité de formation en relations publiques à l'intention des membres de l'exécutif et de dirigeants de partout au pays.
- Notre équipe a produit plusieurs communiqués importants au cours des mois sur des sujets de défense d'intérêts importants pour la Légion, tels que :
 - Une lettre au premier ministre et aux ministres des Anciens Combattants et de la Défense, laquelle réagissait aux propos du premier ministre lors d'une réunion à Edmonton à l'effet que certains vétérans exigeaient plus que ce que le gouvernement

pouvait leur offrir en ce moment. Dave Flannigan en était le signataire.

- Un article sur le régime de Pension à vie, et le manque de détails et le retard à communiquer avec les vétérans sur le sujet.
- Nous avons partagé des détails du travail de la Légion sur notre site Web et dans les médias, y compris des aperçus sur les activités de la Direction nationale dans la revue Légion, et un article sur la nécessité de poursuivre la recherche sur l'utilisation de la méfloquine. Dans le cadre de nos activités de sensibilisation, nous avons, de manière proactive, transmis des idées et des renseignements aux médias qui ont mené à d'importants articles publiés sur notre travail – dont un article complet sur notre Pèlerinage du Souvenir dans la revue Vanguard.
- De nombreux sujets de relations publiques avec les médias ont fait surface, dont plusieurs au cours de la dernière année. La Direction nationale a, au besoin, fourni aux régions un soutien en matière de communication. Le traitement rapide et proactif de ces questions aura permis de partager clairement le point de vue de la Légion et de limiter toute autre attention négative. Voici quelques exemples :
 - la décision du gouvernement fédéral de compenser Omar Khadr
 - l'avenir de la Légion
 - violations de la marque déposée du coquelicot.
 - composition des membres et enjeux d'adhésion
 - situation interne en lien avec le leadership de la C.-B./Yukon
 - diffusion du programme de Pension à vie du gouvernement fédéral
 - le dossier d'un sikh à qui on a demandé de quitter une filiale de l'Î.-P.-É.
 - questions sur l'utilisation des Fonds du coquelicot
- Nous avons continué à traiter les plaintes de manière proactive par l'entremise de nos médias sociaux; à cet égard d'ailleurs, nous avons noté une diminution importante du nombre de plaintes. Nous constatons qu'au fur et à mesure que les gens en connaissent davantage sur notre travail, ils deviennent moins négatifs, et les autres citoyens interviennent pour corriger la désinformation en notre nom. Nous constatons également une croissance de nos auditoires sur les médias sociaux.
- En matière d'adhésion, notre équipe a vu à la production du bulletin mensuel nouvellement conçu à l'intention de toutes les filiales, dont la gestion du contenu est de plus en plus solide, et qui inclut de l'information sur le marketing et les relations publiques. Nous avons également supervisé plusieurs campagnes de marketing et concours visant à attirer de nouveaux membres.
 - Un de ces concours a attiré près de 4 000 personnes avec leur adresse courriel, une information clé pour pouvoir communiquer avec les membres.
- Nous avons travaillé avec des collègues et partenaires pour planifier des événements clés annuels et quelques nouveaux, comme par exemple :
 - L'important investissement réussi de la Légion dans les Jeux Invictus à Toronto - nous avons aidé à raconter et à partager de belles histoires et à établir de nouvelles relations.
 - Les Championnats nationaux d'athlétisme pour jeunes - publicité, articles de lancement et demandes de renseignements sur le terrain.
 - VIA Rail Canada distribue au moins 30 000 coquelicots à bord de ses trains pendant la période du Souvenir.
 - La Pluie virtuelle de coquelicots de la Légion sur la Colline du Parlement - chaque année, nous joignons des centaines de milliers de téléspectateurs grâce à Facebook Live.
 - La Course de l'Armée du Canada et le lancement de l'Allée du Souvenir - les photos de vétérans aux abords des routes ont été fort appréciées
 - La participation inaugurale de la Légion au Défi-vélo de la Marine de cette année
 - Le lancement de la Fondation nationale Légion et son nouveau site Web.

PERSPECTIVES D'AVENIR

Au-delà des tâches que nous accomplissons chaque année, nous prévoyons impliquer davantage les membres de notre comité dans le dossier de plusieurs questions de relations publiques. Ceux-ci incluent, mais ne sont pas limités à :

- Formation continue en relations publiques pour ceux et celle qui ont des rapports réguliers avec les médias ou le public.
 - Nous savons que la formation régulière et uniforme de nos porte-parole à travers le pays se traduira par une meilleure communication de nos messages communs
- Création en cours de nouvelles fiches de renseignements et statistiques pertinentes
 - Un accès sur une base régulière à des renseignements et statistiques à jour nous aidera à mieux faire connaître notre organisation et ses programmes.
- Production d'une nouvelle brochure à l'intention des médias décrivant ce que nous faisons et nos domaines d'expertise,
 - Dire clairement aux médias ce que nous faisons et comment nous pouvons les aider dans leur travail qui consiste à rapporter des nouvelles est un élément important du partage de notre travail, et comment aussi nous pouvons aider les gens à mieux comprendre les enjeux importants qui affectent les vétérans.
- La production d'une vidéo racontant l'histoire sur les origines du coquelicot, jusqu'à la façon dont les fonds sont utilisés.
 - La représentation visuelle de notre travail sera un outil puissant qui pourra être utilisé dans toutes les régions pour partager l'importance de ce que nous faisons. Nous allons également créer un article écrit complémentaire.
- Travail sur les activités de relations publiques en lien avec la commémoration du 100e anniversaire de la Première Guerre mondiale.
 - Nous voulons que toutes les régions aient accès à des idées faciles à mettre en œuvre, afin de marquer cet important anniversaire.
- Une discussion plus poussée sur la façon de s'assurer que l'information clé est communiquée efficacement et transmise au niveau des filiales - cela demandera un effort collectif
 - Nous entendons régulièrement que les communications importantes ne se rendent pas au niveau de la filiale ou ne sont pas lues par ceux qui devraient les lire. Nous devons tous nous engager à partager le matériel là où c'est utile, et il est du devoir de tous de lire cette information et d'en tenir compte le mieux possible.

RÉSOLUTIONS

Après examen, le Comité a rejeté la résolution.

BUDGET

Les dépenses du Comité ont à ce jour été minimales, bien en deçà du budget alloué.

Les dépenses consacrées aux activités de relations publiques demeurent également dans les limites du budget alloué.

Vous trouverez, joint à ce rapport, le budget du comité des relations publiques pour la période 2018 à 2020. Les délégués peuvent à ce moment-ci soulever leurs questions concernant les dépenses du comité. Toutefois, toute motion visant à apporter des changements au budget de ce comité devra être reportée lors de la présentation formelle du budget par le trésorier national au cours des délibérations du congrès.

CONCLUSION

Grâce à nos efforts de relations publiques (marketing et communications), nous avons contribué à éduquer à la fois nos membres et le grand public, et pris d'importantes mesures pour protéger la réputation de la Légion.

Grâce à nos campagnes de marketing de plus en plus importantes, à notre rigoureuse gestion des plaintes sous diverses formes, à une augmentation accrue et proactive de nos contacts auprès des médias, et au suivi auprès des chaînes d'informations lorsqu'un risque de réputation est identifié, nous continuons à protéger l'organisation et à mieux faire comprendre notre mission et nos valeurs chez notre public cible.

De plus, de nouveaux outils de relations publiques ont été transmis aux filiales par l'entremise de nos agents de relations publiques et d'autres moyens, ce qui vient renforcer nos efforts de communication interne. Cela crée aussi un environnement plus favorable qui permet à notre personnel et à nos bénévoles des niveaux de direction et de filiale de mieux comprendre le travail que nous faisons et d'avoir plus d'outils à leur disposition pour les aider dans leur rôle.

Nos efforts ont également aidé à endiguer le ralentissement des niveaux d'adhésion, entraînant une augmentation notable du nombre de nouveaux membres. Des efforts soutenus au fil du temps aideront à faire en sorte que cette tendance se poursuive.

Je propose l'adoption de ce rapport tel que présenté.

LA LÉGION ROYALE CANADIENNE—DIRECTION NATIONALE
RELATIONS PUBLIQUES

	2016 ACTUEL	2017 ACTUEL	2018 BUDGET	2019 BUDGET	2020 BUDGET
COMITÉ					
VOYAGES	197	-	4,500	4,590	4,682
TAUX D'INDEMNITE QUOTIDIENNE	232	90	4,000	4,080	4,162
IMPRIMERIE ET PAPETERIE	-	33	100	102	104
TÉLÉPHONE ET TÉLÉCOPIEUR	1,384	201	750	765	780
AFFRANCHISSEMENTS	9	-	-	-	-
PUBLICATIONS					
- RADIATION DU VIEUX STOCK	-	-	-	-	-
- DISTRIBUTION DU NOUVEAU STOCK	-	-	500	510	520
DIVERS	-	138	100	102	104
SOUS-TOTAL	1,822	462	9,950	10,149	10,352
SECTION RP					
EXTERNE					
SURVEILLANCE DES MÉDIAS	1,735	7,458	25,000	25,500	26,010
DISTRIBUTION AUX MÉDIA	23,706	22,107	5,645	5,758	5,873
CONSULTATION D'EXPERTS	-	41,213	20,000	20,400	20,808
RANDONNÉE COMMÉMORATIVE NATIONALE	-	15,004	15,000	15,300	15,606
PARTENARIAT/SOUTIEN RP POUR ÉVÈNEMENTS	-	-	20,000	20,400	20,808
FORMATION/LIAISON					
- TAUX D'INDEMNITÉ QUOTIDIENNE	31	3,685	15,000	15,300	15,606
- VOYAGES	1,044	305	12,500	12,750	13,005
- FORMATION RP	-	-	20,000	20,400	20,808
SOUS-TOTAL	26,516	89,772	133,145	135,808	138,524
GRAND TOTAL	28,339	90,233	143,095	145,957	148,876

RAPPORT DE LA DIRECTION NATIONALE **COMITÉ des SPORTS**

A. Stanfield, *Président*
T. Eagles, *Vice-président*
M. Crowe, *Membre*
N. Shelton, *Membre*
K. Merola, *Membre*
S. Gallant, *Membre*
L. Washburn, *Membre*
M. Willis, *Membre*
L. Taha Cheng, *Secrétaire*
A. Keeling Colkitt, *Secrétaire adjointe*

INTRODUCTION

Le Comité des sports de la Direction nationale s'est réuni à quatre reprises depuis le Congrès tenu en 2016 - deux fois à Ottawa et deux fois par téléconférence. Le Comité continue d'axer ses efforts sur la réduction des coûts et l'amélioration du programme des sports des membres et des Championnats nationaux d'athlétisme pour jeunes.

SPORTS POUR MEMBRES - GÉNÉRAL

Les Sports pour membres continuent de promouvoir la camaraderie et l'esprit sportif au sein de la Légion en réunissant des membres de toutes les filiales de la Légion. Ces événements aident les membres à rester physiquement actifs et contribuent à propager la dimension sociale de la filiale. Cela amène de nouveaux membres, qui eux apportent les revenus nécessaires. Le sport, un passe-temps compétitif par nature, se nourrit d'activités qui se prêtent à la compétition et, partant, à une compétition organisée qui va de la filiale à la province et jusqu'au niveau national, ce qui, dans une organisation telle que la Légion, en fait un événement unique. Cela est une incitation à l'adhésion - et à son maintien - pour ceux et celles qui y participent.

CHAMPIONNATS NATIONAUX DE SPORTS POUR MEMBRES ÉD. 2016

Quelques nouvelles sur les résultats des sports pour membres en 2016:

a. Cribbage - National

Accueilli par: Filiale No 09-001 Charlottetown (Î.-P.-É.) 22 - 25 avril 2016

En simple: Bob Brenton, Filiale No 08-026 Truro (N.-É.)

En double: Richard Falle, Barry Dillon, Filiale No 01-091 Victoria (C.-B.)

En équipe: Roger LeBlanc, Dean McLaughlin, Sandra Leblanc, Paul Calhoun, Filiale No 07-015 Marysville (N.B.)

b. Fléchettes - National

Accueilli par: Filiale No 07-069 Saint John (N.-B.) 6 - 9 mai 2016

En simple: Shawn Brenneman, Filiale No 05-495 Beachville (Ont.)

En double: Garry Robinson, Andy Rust, Filiale No 05-266/46 Toronto (Ont.)

En équipe: Paul LaQuant, Chris Steiger, Jerry Myles and Rod Snow, Filiale No 08-160 Dartmouth (N.-É.)

c. Balle 8 - National

Suspendu pour 2016

CHAMPIONNATS NATIONAUX DE SPORTS POUR MEMBRES ÉD. 2017

Quelques nouvelles sur les résultats des sports pour membres en 2017 :

a. Cribbage - National

Accueilli par: Filiale No 04-043 Winnipeg (Man.) 28 avril - 1er mai 2017

En simple: Ron Moore, Filiale No 01-109 Gibsons (C.-B.)

En double: Richard Falle, Barry Dillon, Filiale No 01-091 Victoria (C.-B.)

En équipe: Roger LeBlanc, Dean McLaughlin, Sandra Leblanc, Paul Calhoun, Filiale No 07-015 Marysville (N.-B.)

b. Fléchettes - National

Accueilli par: Filiale No 02-063 Brooks (Alb.)
5 - 8 mai 2017

En simple: Jim Long, Filiale No 05-583
Newbury (Ont.)

En double: Scott Sansom, Dean Corlett,
Filiale No 04-009 Winnipeg
(Man.)

En équipe: Mark Hebert, Isaac Mullin, Derek
Hanley, Scott Tracy, Filiale
No 07 039 Blacks Harbour (N.-B.)

.....

c. Balle 8 – National

Accueilli par: Filiale No 05-225 Sturgeon Falls
(Ont.) 26 - 29 mai 2017

En simple: Greg Gauthier, Filiale No 07-010
Miramichi (N.-B.)

En double: Kim Bohnet, Richard
Stekelennurg, Filiale No 02-017
Medicine Hat (Alb.) & Filiale No
02-269 Drayton Valley (Alb.)

En équipe: Gerry Carroll, Daniel Carroll, Greg
Gauthier, Shawn Stewart, Filiale
No 07-010 Miramichi (N.-B.)

.....

SPORTS POUR MEMBRES - POINTS IMPORTANTS

Le Comité des sports a poursuivi ses travaux d'amélioration du programme des sports pour membres. Les points suivants décrivent les accomplissements :

a. Modifications au Guide des sports: Le Guide des sports a été modifié pour préciser les comportements appropriés attendus lors des tournois nationaux et, au besoin, les mesures disciplinaires applicables, et inclure un code vestimentaire obligatoire. Ces modifications quant au comportement et au code vestimentaire ont été mises en œuvre afin d'être en mesure de rendre compte aux participants, d'améliorer les normes professionnelles et de s'assurer que des règles de pratique applicables aux concurrents soient en place. Faut-il rappeler que le rôle des concurrents est de représenter leur direction provinciale et la Légion dans son ensemble, et de rivaliser dans un esprit de camaraderie pour la gloire du sport et l'esprit de saine concurrence qui en résulte.

b. Affiliation à des instances dirigeantes de niveau national : Le Comité des sports

continue d'explorer la possibilité d'affilier les sports nationaux à un organisme dirigeant (Association canadienne de billard & de snooker, American Cribbage Congress et National Darts Federation of Canada). Ce rapprochement est perçu comme étant valable dans la mesure où elle offrirait une visibilité accrue et ferait connaître les programmes de la Légion à un auditoire qui en sait peu sur la Légion. En outre, une telle affiliation pourrait permettre aux équipes de la Légion de se qualifier pour concourir à de plus hauts niveaux. De plus, l'instance dirigeante serait disponible en tant que ressource et experte, si le Comité des sports était à la recherche de conseils en matière d'orientations, ou d'autres commentaires et suggestions.

c. Modifications apportées au Guide des sports – Balle 8: Le Comité des sports a examiné la structure du championnat national de la Balle 8 et les articles suivants ont été approuvés par le Comité exécutif national (CEN):

1. Participation automatique pour la filiale hôte : Si toutes les directions provinciales n'envoient pas une équipe aux championnats nationaux, la filiale hôte recevra automatiquement une participation si des qualifications provinciales ne sont pas requises. Cela aura plusieurs avantages :
 - i. Ajoutera une équipe, ce qui permettra plus de matchs.
 - ii. Encouragera les filiales à devenir hôte.
 - iii. Aidera à obtenir un soutien de la communauté sachant qu'une équipe locale participe aux championnats nationaux.
 - iv. Amènera des spectateurs locaux à la filiale pour suivre les matchs.
2. Le choix des joueurs pour les divisions se fait par tirage au sort pour empêcher les équipes d'essayer de manipuler la liste.
3. Le nombre de matchs pour les équipes présentes sera moindre si le quota d'équipes des 10 directions provinciales n'est pas rempli pour les championnats nationaux de Balle 8. Par conséquent, le nombre de parties par match sera déterminé par la Direction nationale avant les championnats de la balle 8, et sera fonction de la disponibilité des tables et, bien sûr, du nombre d'équipes provinciales enregistrées.

d. Technologie de l'information: Comme nouvelle initiative pour 2018, les formulaires d'inscription pour les championnats nationaux des sports pour membres, ainsi que les formulaires de demande d'accueil, pourront maintenant être soumis en ligne. Cela a pour but de simplifier les processus d'inscription et d'application, et en améliorer l'efficacité et la précision.

CHAMPIONNATS NATIONAUX D'ATHLÉTISME POUR JEUNES – GÉNÉRAL

Les Championnats nationaux d'athlétisme pour jeunes de la Légion demeurent le premier programme de la Légion pour les jeunes Canadiens de moins de 18 ans. Appuyé par plusieurs organismes, dont Athlétisme Canada, les organisations sportives provinciales et Trackie, cet événement est un championnat incontournable pour les jeunes et les groupes d'âge midget.

Le Comité continue d'explorer de nouveaux moyens de réaliser des économies grâce à des réservations de voyages indépendantes auprès de compagnies aériennes, la mise en place d'activités de partage des recettes avec les comités hôtes, et une recherche proactive de partenaires commanditaires. Au cours des deux dernières années, les commanditaires nationaux ont été Home Hardware, MBNA, PIB et BMO. En plus des initiatives de commandites, les recettes proviennent également de la perception de frais d'inscription qui, combinés aux fonds de commandites, ont totalisé en 2017 plus de 81 000 \$.

CHAMPIONNATS NATIONAUX D'ATHLÉTISME POUR JEUNES 2016

Les Championnats nationaux d'athlétisme pour jeunes de la Légion 2016 se sont déroulés du 3 au 9 août au Stade d'athlétisme Richard-Garneau, situé à Sainte-Thérèse, au Québec. La participation totale, parrainée par la Légion, y a été de 326 athlètes, de 35 accompagnateurs et de 25 entraîneurs, représentant les 10 directions provinciales. En outre, on y retrouvait 619 athlètes et 135 entraîneurs dans les catégories ouvertes. Quelque 5 000 à 6 000 spectateurs / officiels / bénévoles de toutes les régions du Canada s'y étaient aussi donnés rendez-vous pendant les trois jours de compétition; et parmi ces spectateurs, on y retrouvait des vétérans retraités et en service actif, en provenance de toutes les branches de service et toutes les zones de conflit depuis la Corée jusqu'à l'Afghanistan.

Le programme, comme par les années passées, offrait pour les athlètes de la Légion, des cliniques

d'enseignement, des séances d'entraînement, des activités sociales et la tenue des compétitions proprement dites. Pour 2016, le thème commémoratif du 100e anniversaire de la bataille de Beaumont Hamel a été mis de l'avant. En outre, le 40e anniversaire de ces jeux a aussi été reconnu.

Le président national de la Légion, le camarade Dave Flannigan, a participé à la cérémonie d'ouverture et a été le principal conférencier invité. Étaient également présents les maires de Sainte-Thérèse et de Blainville, respectivement leur honneurs Surprenant et Cantin. Suite à la cérémonie, la Direction nationale était l'hôte d'une réception sur le site même du Stade d'athlétisme Richard-Garneau. D'autres réceptions ont suivi à la filiale no 06-208 de Sainte-Thérèse/Blainville pour les accompagnateurs et les entraîneurs, les samedi et dimanche respectivement. Le banquet de clôture s'est tenu dans le hall principal du Centre communautaire de Sainte-Thérèse/Blainville.

Les compétitions se sont déroulées sur une période de trois jours, soit du 5 au 7 août, sous l'excellente organisation de la directrice de la rencontre, Carole Crevier, et de Serge Thibaudeau d'Athlétisme Québec. Jasneet Nijjar, de la Colombie-Britannique, a été la meilleure athlète féminine de la Légion et a reçu le trophée LeRoy Washburn; du côté masculin, c'est Jarret Chang, aussi de la Colombie-Britannique, qui a été le meilleur athlète recevant le trophée Jack Stenhouse.

CHAMPIONNATS NATIONAUX D'ATHLÉTISME POUR JEUNES 2017

Les Championnats nationaux d'athlétisme pour jeunes de la Légion 2017 se sont déroulés du 9 au 15 août à Brandon, au Manitoba. La participation totale, parrainée par la Légion, y a été de 326 athlètes, de 35 accompagnateurs et de 25 entraîneurs représentant les 10 directions provinciales. En outre, il y avait 330 athlètes et 98 entraîneurs de catégorie ouverte. Une présence d'environ 5 000 à 6 000 spectateurs / officiels / bénévoles de toutes les régions du Canada s'est fait sentir au cours des trois jours de compétition, y compris des vétérans, tant à la retraite qu'en service actif, et représentant toutes les branches du service.

Le programme, comme d'habitude, consistait pour les athlètes de la Légion en une clinique d'enseignement, en des séances pratiques d'entraînement, en des activités sociales, et en la tenue des championnats proprement dits. Pour 2017, le thème de Souvenir commémorant le 100e anniversaire de la Bataille de la crête de Vimy y occupait une place prépondérante.

On y a aussi salué le 41^e anniversaire de la tenue des Jeux.

Le président national du Comité des sports, le camarade Angus Stanfield, a participé à la cérémonie d'ouverture et en a été le principal conférencier invité. Étaient également présents le député fédéral de Brandon-Souris, Larry Maguire, le député provincial Reg Helwer, le maire de Brandon, son honneur Rick Charest, le commandant de la base de la BFC Shilo, le Icol Dave MacIntyre, et l'Adjud de la base, D. E. Askeland. Suite à la cérémonie, la Direction nationale était l'hôte d'une réception au Sportplex de Brandon. D'autres réceptions ont suivi à la filiale no 04-003 de Brandon pour les accompagnateurs et les entraîneurs les samedi et dimanche respectivement. L'Université de Brandon a accueilli, dans sa grande salle à dîner principale, le banquet de clôture qui s'est tenu le dimanche soir.

Les championnats ont eu lieu du 11 au 13 août sous de parfaites conditions météorologiques. Les installations du Sportplex de Brandon étaient en excellente condition et sont venues rehausser l'ensemble des compétitions. En fait, la ville de Brandon venait d'investir plus d'un million de dollars pour moderniser l'installation et l'événement des Championnats de la Légion a été le tout premier à venir concurrencer sur sa surface. La rencontre elle-même s'est déroulée sur une période de trois jours sous l'excellente organisation du directeur de la rencontre, M. Jim Murray. Neuf records de compétition et quatre records nationaux ont été brisés. Trinity Tutti de l'Ontario y a été la meilleure athlète de la Légion et a reçu – pour la deuxième fois – le trophée LeRoy Washburn; et Jamal Miller, aussi de l'Ontario, a été le meilleur athlète masculin recevant le trophée Jack Stenhouse.

Pour 2017, une vaste campagne a été menée sur les médias sociaux, soit Facebook, Instagram et Facebook Live - ce dernier pour diffuser l'événement à des publics extérieurs. Dans l'ensemble, les transmissions en direct ont été très bien accueillies par le public, avec un total de 50 686 vues sur trois jours, 2 497 commentaires, 3 623 réactions (c'est-à-dire j'aime) et 278 partages vidéo. Sur Facebook, 176 456 utilisateurs ont également vu les vidéos. En moyenne, il y avait 72 téléspectateurs à la fois, avec le plus grand nombre de visionnements en direct à 139. Une fois que les téléspectateurs ont compris ce que Facebook Live représentait, ils se sont montrés extrêmement réceptifs et reconnaissants de l'opportunité de se sentir eux-mêmes aux Championnats de la Légion en train d'encourager les athlètes. Instagram Live ne mesure pas les

statistiques de la même manière que Facebook, mais après la compétition, il a été estimé qu'environ 1 000 vues en direct sur les trois jours ont eu lieu avec une moyenne de 300 commentaires par jour.

ATHLÉTISME – POINTS IMPORTANTS

Le Comité des sports travaille toujours à l'amélioration du programme d'athlétisme et à sa réduction des coûts. Les points suivants décrivent ses efforts :

- a. Centralisation vs décentralisation: Le Comité a examiné la possibilité de centraliser le programme d'athlétisme afin d'en réduire les coûts. Les faits saillants des conclusions sont comme suit:

Sommaire

La fonction d'accueil des Championnats nationaux de la Légion est une entreprise ambitieuse pour tout comité hôte éventuel. Le financement, la disponibilité des bénévoles et des officiels, un site de compétition sanctionné, un effort de longue haleine réparti sur une période de deux ans, et des logements de style dortoir pouvant accueillir jusqu'à 400 personnes, sont les principales exigences que la Légion doit considérer pour organiser la compétition. Or, les sites d'hébergement sont limités en nombre au Canada. En restreignant davantage les sites d'accueil à une zone géographique précise, il incomberait à la Légion de cibler activement ces zones et de recruter essentiellement des parties disposés à l'accueil d'un tel événement.

La réalité de la situation pour recevoir des offres d'accueil d'une liste nationale de villes désirant agir comme hôte est que, historiquement, celles-ci sont limitées. Une restriction supplémentaire fondée sur des paramètres géographiques signifie une réduction des sites potentiels, ce qui aurait comme effet de réduire la capacité du Comité à s'acquitter de son mandat.

Cependant, en termes économiques, l'hébergement des participants aux Championnats de la Légion dans un endroit géographiquement centralisé au Canada est le modèle le plus rentable. Les frais de déplacement seraient réduits et la participation des athlètes de la catégorie « ouverte » serait accrue, tout comme les revenus correspondants. Le défi consisterait à inciter ces communautés admissibles à soumettre des offres d'hébergement.

Conclusion

Ce qui suit décrit les avantages et inconvénients de la centralisation des Championnats de la Légion :

Avantages:

- Coûts de transport réduits.
- Des revenus accrus grâce à l'inscription d'un plus grand nombre d'athlètes des catégories ouvertes

Désavantages:

- Des frais accrus de transport aérien toujours imputés aux directions provinciales dont les membres seraient requis de voyager par avion.
- Perte d'une identité nationale.
- La participation des athlètes non parrainés par la Légion en provenance de l'Ouest canadien serait limitée.
- Difficulté accrue à recruter des villes prêtes à accueillir les Jeux

Par conséquent, comme recommandé par le Comité des sports et approuvé par le CEN, la Légion ciblera activement les endroits du centre du Canada pour accueillir les championnats nationaux de la Légion, mais ne restreindra pas les demandes d'accueil provenant d'autres régions possibles. Sur la base des demandes d'accueil reçues, une priorité de sélection devrait pencher fortement en faveur de celles qui sont géographiquement centralisées et qui reflètent des économies substantielles en termes de coûts de déplacement.

- b. Frais de bagages aéroportuaires:** En 2015, les principales compagnies aériennes ont introduit des frais de bagages pour tous les passagers réservant des vols en classe économique. Les frais de base pour un bagage enregistré par trajet sont de 30 \$ (dans la plupart des cas), totalisant 60 \$ pour un aller-retour. Comme les frais de bagages faisaient partie des frais de vol, il a été convenu que les équipes se verraient rembourser un maximum d'un bagage par personne aller-retour. En 2018, le partenaire aérien des Championnats nationaux de la Légion, WestJet, a gracieusement inclus l'enregistrement gratuit d'un bagage pour tous les athlètes, accompagnateurs et entraîneurs parrainés par la Légion, ce qui aura permis à la Direction nationale de réaliser d'importantes économies.
- c. Hôtes à venir:** Les championnats nationaux de la Légion 2018 se dérouleront à Brandon,

au Manitoba, du 8 au 14 août 2018. Quant aux Championnats nationaux de la Légion 2019 et 2020, c'est au Cap-Breton, en Nouvelle-Écosse, qu'ils se tiendront, du 7 au 13 août 2019 et du 5 au 11 août 2020 respectivement.

DIRECTION NATIONALE – TÉLÉCONFÉRENCES NATIONALES SUR LES SPORTS

En 2017, comme nouvelle initiative, le Comité des sports a convoqué une téléconférence nationale sur les sports afin de permettre aux représentants des directions provinciales de collaborer à l'amélioration du programme des sports pour membres de la Direction nationale. La téléconférence, qui s'est tenue le 15 février 2017, a été bien reçue et s'est révélée une expérience positive à bien des égards, avant tout, pour ce qui est de la communication qui s'est établie entre les directions provinciales. Il y a aussi eu un partage d'information sur les aspects positifs et négatifs de leurs propres programmes, ce qui aura permis de fournir, à l'échelle nationale, une base d'objectifs réalistes. Enfin, cette téléconférence aura également permis d'obtenir un consensus dans de nombreux domaines, ce qui aidera le Comité des sports à mieux orienter ses efforts.

Une deuxième téléconférence a eu lieu le 6 mars 2018 pour permettre aux directions provinciales de partager leurs meilleures pratiques, de discuter de problèmes, d'enjeux et de préoccupations, et de collaborer afin d'améliorer les programmes de sports pour membres et d'athlétisme de la Légion. Il a également été entendu qu'une réunion des présidents provinciaux sur les Championnats d'athlétisme se tiendra durant les championnats nationaux de la Légion de 2018, afin de créer un forum de discussion, d'échanger les meilleures pratiques et de mettre en commun nos connaissances et nos idées.

Il a été convenu à l'unanimité de poursuivre à l'avenir cette consultation entre le Comité des sports de la Direction nationale et les représentants provinciaux des sports.

RÉSOLUTIONS – CONGRÈS 2018

Le Comité n'a reçu aucune résolution en marge du Congrès 2018.

BUDGET

Ci-joint à ce rapport une copie des budgets 2018-2020 pour les sports des membres, les Championnats nationaux d'athlétisme pour jeunes de la Légion et le Comité des sports. Les délégués peuvent à ce stade soulever toutes les questions qu'ils ont concernant ces budgets, mais toute motion visant à modifier les contenus devra être reportée jusqu'à ce que le budget

soit formellement présenté par le trésorier national, plus tard durant les délibérations du Congrès.

CONCLUSION

Le Comité des sports de la Légion continue de se concentrer sur le développement et l'avancement des programmes sportifs de la Légion dans le but d'améliorer les programmes tout en réduisant les

coûts, de promouvoir la Légion et d'entraîner une adhésion accrue.

En terminant, je voudrais remercier les membres du Comité pour leur soutien et leur dévouement au cours des deux dernières années.

Je propose l'adoption de ce rapport tel que présenté.

LA LÉGION ROYALE CANADIENNE—DIRECTION NATIONALE COMITÉ DES SPORTS

	2016 ACTUEL	2017 ACTUEL	2018 BUDGET	2019 BUDGET	2020 BUDGET
COMITÉ					
VOYAGES	5,117	4,488	3,750	3,825	3,902
TAUX D'INDEMNITE QUOTIDIENNE	3,587	5,701	3,750	3,825	3,902
CLP ATHLÉTISME					
- STE. THERESE - 2016	3,738	-	-	-	-
- BRANDON 2017/18/19	-	-	6,000	6,120	6,242
IMPRIMERIE ET PAPETERIE	-	3,215	1,000	1,020	1,040
TÉLÉPHONE ET TÉLÉCOPIEUR	81	102	200	204	208
FRAIS POSTAUX	312	688	300	306	312
DIVERS	142	-	1,000	1,020	1,040
COMITÉ - TOTAL	12,977	14,194	16,000	16,320	16,646
FLÉCHETTES					
VOYAGES					
- PARTICIPANTS	19,049	19,288	22,000	22,440	22,889
- COMITÉ	853	1,341	1,500	1,530	1,561
RÉCOMPENSES ET PRIX-PARTICIPANTS	1,006	1,694	1,300	1,326	1,353
DIVERTISSEMENTS	-	-	-	-	-
MONTANT AVANCÉ À LA FILIALE HÔTE	800	800	800	816	832
TRANSPORT TERRESTRE	1,500	1,500	1,500	1,530	1,561
TOTAL - FLÉCHETTES	23,208	24,623	27,100	27,642	28,195
CRIBBAGE					
VOYAGES					
- PARTICIPANTS	19,887	16,916	26,000	26,520	27,050
- COMITÉ	852	1,635	1,500	1,530	1,561
RÉCOMPENSES ET PRIX	838	1,074	1,300	1,326	1,353
MONTANT AVANCÉ À LA FILIALE HÔTE	800	800	800	816	832
DIVERTISSEMENTS	-	-	-	-	-
TRANSPORT TERRESTRE	1,500	1,500	1,500	1,530	1,561
TOTAL CRIBBAGE	23,877	21,925	31,100	31,722	32,356

	2016 ACTUEL	2017 ACTUEL	2018 BUDGET	2019 BUDGET	2020 BUDGET
JEUX DE BILLARD					
VOYAGES					
- PARTICIPANTS	-	16,401	22,000	22,440	22,889
- COMITÉ	-	2,006	1,500	1,530	1,561
RÉCOMPENSES ET PRIX	-	1,065	1,300	1,326	1,353
MONTANT AVANCÉ À LA FILIALE HÔTE	-	800	800	816	832
DIVERTISSEMENTS	-	-	-	-	-
TRANSPORT TERRESTRE	-	1,614	1,500	1,530	1,561
TOTAL - BILLARD	-	21,886	27,100	27,642	28,195
TOTAL - SPORTS DES MEMBRES	47,085	68,434	85,300	87,006	88,746
TOTAL ATHLÉTISME	159,225	245,854	256,400	270,748	279,263
TOTAL SPORTS ET COMITÉ	219,287	328,482	357,700	374,074	384,656

	2016 ACTUEL	2017 ACTUEL	2018 BUDGET	2019 BUDGET	2020 BUDGET
CHAMPIONNATS NATIONAUX D'ATHLÉTISME					
TRANSPORT	151,013	180,440	186,000	188,000	191,000
HÉBERGEMENT ET REPAS	152,610	169,433	175,000	178,000	181,000
COMITÉ - VOYAGES	9,908	13,545	9,700	10,000	11,000
COMITÉ - TAUX D'INDEMNITE QUOTIDIENNE	9,884	17,440	7,000	10,000	11,000
COMITÉ LOCAL	900	-	1,000	1,000	1,000
TROUSSES/FOURNITURES ET MÉDAILLES	23,549	14,094	5,000	5,000	5,000
AUTOBUS	11,649	11,112	12,000	12,000	12,500
HONORAIRES	3,200	3,000	3,000	3,000	3,000
RÉCEPTION	-	1,500	1,500	1,500	1,500
SVCS MÉDICAUX	-	-	200	200	200
INSTALLATIONS D'ATHLÉTISME	-	-	1,500	1,500	1,500
ÉQUIPEMENT / SALLES DE RÉUNIONS	86	374	1,500	1,500	1,500
CLINIENS	1,011	595	1,000	1,000	1,000
OFFICIELS	80	869	2,000	2,000	2,000
DÉPENSES LIÉES À LA COMMÉMORATION	-	2,829	8,000	8,000	8,000
TRANSPORT ET MESSAGERIE	622	1,467	2,000	2,000	2,000
DIVERS	623	847	1,000	1,000	1,000
DÉPENSES TOTALES	365,135	417,545	417,400	425,700	434,200
MOINS: QUOTE-PART DES DIRECTIONS PROVINCIALES	(94,581)	(110,384)	(100,000)	(110,000)	(110,000)
SOUS-TOTAL	270,555	307,162	317,400	315,700	324,200
RECouvreMENTS					
INSCRIPTION/ATHLÈTES DE L'EXTÉRIEUR DE LA LÉGION	(49,330)	(25,308)	(25,000)	(13,000)	(13,000)
COMMANDITE	(37,000)	(16,000)	(36,000)	(32,000)	(32,000)
SUBVENTION - ACC	(25,000)	(20,000)	-	-	-
AUTRE	-	-	-	-	-
RECouvreMENTS TOTAUX	(111,330)	(61,308)	(61,000)	(45,000)	(45,000)
DÉPENSES NETTES- ATHLÉTISME	159,225	245,854	256,400	270,700	279,200

INTRODUCTION

Le Comité national de la défense et de la sécurité (D & S) s'est réuni en personne et par voie de téléconférence à sept occasions depuis le dernier congrès. Ce rapport résume les activités du Comité durant cette période.

GÉNÉRAL

Le Comité continue de surveiller les questions et enjeux de défense et de sécurité au fur et à mesure qu'elles se présentent.

Le mandat révisé du comité a été approuvé en avril 2017 afin de refléter le nouveau réseau de représentants de direction en matière de défense et de sécurité (D & S RD). Comme expliqué dans le dernier rapport présenté au CEN, chaque membre a été invité à accorder une attention particulière à un élément donné (MRC, FAC, ARC et GRC).

Le Comité continue d'être présent, par l'entremise de son président, à l'Assemblée consultative des vétérans et aux réunions de l'ACSA, par l'entremise du secrétaire et du secrétaire adjoint, afin d'assurer une compréhension commune et des efforts coordonnés.

Chaque membre du comité est maintenant responsable de suivre les activités d'un groupe de comités de la LRC afin d'améliorer le niveau de sensibilisation générale et de permettre une coordination potentielle.

NOUVEAU MANDAT

Suite à la réunion du CEN tenue en avril 2017, le mandat qui suit a été approuvé :

- Avec l'aide des représentants de directions (RD), favoriser et soutenir les soins, le bien-être et le moral des Forces armées canadiennes, de la GRC et de leur famille respective en :
 - encourageant le gouvernement du Canada et les dirigeants respectifs à veiller à ce que les hommes et femmes de ces organisations soient adéquatement formés, équipés et rémunérés;

- encourageant le gouvernement du Canada et les dirigeants respectifs à veiller à ce que ces organisations soient bien structurées, équipées et dotées de personnel pour bien s'acquitter de leurs rôles et de leurs tâches, et honorer les obligations du Canada dans le cadre de ses alliances internationales; et
- veillant et contribuant au moral positif des Forces armées canadiennes et de la GRC.
- Surveiller l'élaboration et la mise en œuvre de la politique canadienne de défense et de sécurité avec l'input de commentaires des RD ou d'autres sources.
- Susciter l'intérêt pour les questions de défense et de sécurité parmi les membres de la Légion et le public en général.
- Assurer la participation en tant que représentant de la Légion au sein de la Conférence des associations de la défense.

LIAISON – FAC ET GRC

Grâce à des efforts consciencieux, le Comité a établi et favorisé des liens directs avec les deux organisations. Ces lignes de communication ont servi et continueront à servir la Légion comme un conduit qui servira à exprimer des préoccupations urgentes et à voir à la coordination des efforts de défense des intérêts dans les domaines qui touchent le moral et l'efficacité des FAC et de la GRC. Certains titulaires de postes de haute direction ont par ailleurs changé, dont :

GRC. Brenda Lucki, une agente chevronnée de la GRC depuis 31 ans, a été nommée Commissaire de la GRC le 8 mars 2018. Elle arrive à un moment où l'organisation est inondée de plaintes de discrimination sexuelle et d'intimidation en milieu de travail. Le premier ministre Trudeau a déclaré : « *C'est une dirigeante exceptionnelle qui a la réputation de travailler fort, d'être une policière dévouée et de chercher constamment des façons d'améliorer le statu quo.* » Le comité prendra des dispositions pour rencontrer la commissaire Lucki et continuera d'assurer la liaison avec l'association de la

GRC pour surveiller et encourager le changement de culture envisagé.

FAC. Plus tôt en mars 2018, ces nouvelles nominations à des postes de commandement ont été annoncées en prévision de la nouvelle saison d'affectations :

- VCEMD : Lgén Wynnyk (Commandant actuel de l'Armée canadienne)
- Armée : Lgén (à être promu) Lanthier
- ARC : Lgén (à être promu) Meinzing
- Commandement des opérations interarmées du Canada (COIC) : Lgén (à être promu) Rouleau

NOUVELLE POLITIQUE DE DÉFENSE

La nouvelle politique de défense du Canada « Protection, Sécurité, Engagement (PSE) » a été annoncée plus tôt l'an dernier, mais vu la durée de vie de 20 ans sur laquelle repose la politique, on conviendra que son suivi en sera un à long terme. Cette politique a fait l'objet d'ailleurs de la toute première ronde de commentaires colligés par les représentants provinciaux du Comité D & S. Les questions qui y ont été reçues sont comme suit :

• **Marine**

- La Marine est en train de moderniser les navires et les groupes professionnels de ses forces maritimes. L'amalgamation des groupes de l'armement a déjà eu lieu et les ingénieurs/électrotechniciens de marine et les techniciens de coque sont sur le point d'être fusionnés en une seule profession. Les groupes de combat sont en cours de révision et seront les prochains visés par une fusion. Comment tout cela est-il reçu par le personnel actuel? Comment cela affecte-t-il la formation, l'excellence en mer et le moral, y compris le maintien en service?
- Dans quelle mesure les marins se sentent-ils adéquatement soutenus par les services de bien-être et moral, y compris le RARM (Régime d'assurance-revenu militaire) et le programme *Appuyons nos troupes*?

• **Armée**

- Notre gouvernement a annoncé le projet pilote de l'« *Initiative Elsie sur les femmes dans les opérations de paix* » et d'autres activités de formation novatrices qui répondront aux besoins systémiques des Nations Unies. Une équipe consultative est également offerte avec une contribution de la police et jusqu'à 600 militaires. Bien

qu'un appui aérien tactique et une force opérationnelle aérienne aient été identifiés, il n'est pas clair à quoi ressemblera la force de réaction rapide. Comment réagissent les membres de l'armée face à cette situation? Quelles sont leurs recommandations sur les aspects liés à la formation, à l'équipement, à la rémunération et au moral?

- Un grand journal canadien a rapporté que plus de 70 militaires et vétérans canadiens déployés dans le cadre d'opérations en Afghanistan se sont suicidés après leur retour. Six autres ont mis fin à leurs jours alors qu'ils étaient en mission et comptent parmi les 158 morts survenus en cours de mission. Comment la nouvelle Stratégie conjointe de prévention du suicide a-t-elle été reçue dans les rangs de l'Armée canadienne, qui semblent avoir été particulièrement touchés par cette terrible situation suite aux campagnes en Afghanistan?

• **Force Aérienne**

- L'ARC est en train de remplacer un certain nombre de flottes d'aéronefs et de mettre en service de nouveaux avions. Ce faisant, elle essaie de maintenir sa capacité opérationnelle dans les missions en cours sans avoir à augmenter ses effectifs. Quels facteurs devraient être pris en compte lorsqu'on essaie de maintenir la capacité actuelle tout en préparant l'avenir, sans devoir épuiser outre-mesure le personnel en place?
- Dans quelle mesure le rythme des opérations actuel est-il durable ou non durable?

• **GRC**

- Dans quelle mesure la mise en œuvre d'un Conseil de surveillance civile, recommandé dans le Rapport Brown de 2007 et toujours en attente d'une intervention du gouvernement fédéral, aidera-t-elle la GRC dans ses efforts visant à réduire le harcèlement, à accroître la diversité et à en arriver à une égalité de représentation?
- Quelle est votre évaluation de la mise en œuvre d'un nouveau système de relations de travail (éventuellement syndicalisé), alors qu'on attend une intervention du gouvernement fédéral qui pourrait aider ou entraver la participation des membres aux négociations sur la rémunération, les

avantages, les programmes de santé mentale et les niveaux d'effectifs?

- **Commentaire Général**

- Quels sont les autres problèmes qui affectent les soins, le bien-être et le moral des FAC, de la GRC et de leurs familles dans la région géographique de votre commandement?

CONFÉRENCE DES ASSOCIATIONS DE LA DÉFENSE (CAD)

En octobre 2017, la CAD et l'Institut de la CAD ont choisi le bgén (ret) Matthew Overton comme nouveau directeur exécutif.

La Conférence sur la sécurité d'Ottawa, le principal événement annuel organisé par la CAD et l'Institut de la CAD, s'est tenue en février 2017 et 2018. Les deux ont connu un succès retentissant et les membres du Comité D & S ont grandement apprécié leur présence à cet événement qui constitue une excellente occasion de s'informer sur les enjeux en lien avec la défense et la sécurité.

Lors de la dernière AGA de la CAD, le 21 février 2018, le président du Comité D & S a, au nom de la LRC, appuyé une motion visant à amorcer un processus de renouvellement des relations et responsabilités de la CAD. Le Bureau national verra, au nom des membres de la CAD et avec leur soutien, à effectuer un examen fonctionnel et organisationnel de la CAD. Cet examen doit être terminé au plus tard le 30 novembre 2018 et une proposition réaliste et mûrement réfléchie présentée à l'examen et approbation des membres lors de l'AGA de 2019.

PROGRAMME DE COMMANDITES DES FAC

Le Comité continue de soutenir les FAC au nom de la LRC. Les responsabilités spécifiques sont :

- Opération Père Noël (distribution d'une boîte-cadeau de Noël au personnel des FAC et de la GRC en poste à l'étranger);
- Opération Fête du Canada (distribution d'une boîte-cadeau de la Fête du Canada au personnel des FAC et de la GRC en poste à l'étranger);
- Sélection d'un représentant de la LRC pour se joindre à la Force opérationnelle interarmées de la CAF pour la Marche de Nimègue et soutien financier aux activités de commémoration; et
- Prix de la camaraderie aux diplômés de l'armée.

Depuis la prise en charge des activités énumérées ci-dessus, le Comité a travaillé de concert avec le département des Approvisionnements de la Direction

nationale pour offrir ce qui s'est avéré être des cadeaux fort appréciés à Noël et à la fête du Canada. Le département des Approvisionnements doit être félicité pour les efforts qu'il déploie pour assurer le succès de ces programmes. La décision prise en 2017 d'accepter un budget ajustable (en raison du nombre fluctuant de personnel déployé) de 15 \$ par boîte-cadeau a simplifié l'administration de ce programme.

La camarade Kim Peters, de la filiale no 530 de Waterloo (Ont.), a très bien représenté la LRC lors de la marche de Nimègue en 2017 et bien documenté son expérience dans les médias sociaux. Le processus de sélection de Nimègue pour 2018 a amené la soumission de 12 candidatures en provenance de sept directions, soit une hausse significative par rapport à l'année dernière. Le Comité a choisi le camarade Ryan Ference, de la filiale no 39 de Lloydminster, en Saskatchewan, à titre de représentant de la LRC à Nimègue en 2018. Le substitut de cette année est le camarade David Anderson, de la filiale no 176 de Forest, de la direction de l'Ontario. Si ce dernier est disposé et apte à joindre l'édition 2019 de la Marche de Nimègue, il doit soumettre sa candidature en temps voulu, car le substitut d'une année bénéficie d'un avantage sur les candidats de l'année suivante.

D & S REPRÉSENTANTS DE DIRECTION (RD)

Comme mentionné plus haut, le Comité a transmis des questions ou des points de discussion aux directions pour obtenir leur rétroaction avant les réunions du CEN en avril 2018, le tout dans un effort visant à évaluer le processus. Les directions qui voulaient utiliser D & S RD étaient certainement les bienvenues à le faire, mais les communications se sont faites par l'entremise des secrétaires exécutifs des directions provinciales.

La date limite était le 1er février 2018 et le Comité n'a reçu de réponses écrites que de trois directions, soit la Saskatchewan, la Nouvelle-Écosse/Nunavut, et l'Alberta/Territoires du Nord-Ouest. La Saskatchewan a soulevé les problèmes de libération des militaires sans soutien adéquat en place, les programmes de sensibilisation auprès des unités de réserve, les centres de ressources pour les familles des militaires (CRFM), les problèmes de séparation chez les familles suite à des déploiements ou de la formation, l'emploi des conjoints, la recertification et la formation d'appoint au niveau des provinces, les garderies agréées, et d'autres relevant du comité VSS. Un commentaire a aussi soulevé la difficulté à joindre le personnel pour poser les questions aux membres en service. Les directions de T.-N./Lab. et

du Man./N.-O. de l'Ontario nous ont quant à elles fait part verbalement qu'elles n'avaient rien à déclarer.

On s'est rendu compte qu'une telle rétroaction d'information n'était pas suffisante pour développer une plateforme de plaidoyer significative pour la LRC. La situation a été discutée à notre réunion du 27 mars 2018, où nous avons invité M. Sean McGrath, agent de liaison de la CAD, pour discuter des domaines possibles de coopération. Suite à la rencontre, le Comité a convenu qu'il nous fallait l'approbation du CEN pour appuyer un projet pilote en six points, avec l'aide de la CAD, et mettre en place une meilleure plate-forme de défense des droits pour adresser les problèmes auxquels sont confrontés les membres des FAC et de la GRC :

- Le bureau national de la CAD serait consulté pour établir les questions et/ou les commentaires qui seront envoyés pour une rétroaction de la part du réseau D & S RD;
- La CAD, aidée par son Institut, aiderait le Comité D & S dans l'examen des commentaires reçus du réseau D & S RD et dans la préparation de sa propre réponse aux questions et/ou commentaires;
- Un document ou une déclaration de plaidoyer serait élaboré et envoyé au réseau D & S RD selon une « procédures d'accord tacite » [procédure de l'OTAN par laquelle un projet de texte est distribué aux participants qui ont une dernière opportunité de proposer des ajouts ou modifications au texte. Si aucune modification ou objection n'est proposée (si personne ne « rompt le silence ») avant la date limite établie, le texte est alors considéré adopté par tous les participants];
- Le CEN approuverait le document ou la déclaration de plaidoyer deux fois par année, soit aux réunions d'avril et de novembre;
- Une phase pilote aurait lieu une fois que les deux instances de direction aient convenu d'une voie commune à suivre, l'objectif étant de terminer la période d'essai en avril 2019; et
- Une ébauche de protocole d'entente sera élaborée par le Comité D & S en coopération avec la CAD.

Aux réunions du CEN qui ont lieu les 28 et 29 avril 2018, il a été recommandé que le comité de D & S rappelle au CEN qu'il a établi un réseau D & S RD en avril 2017 pour aider le comité à assumer son mandat révisé. Or, il a été signalé qu'un D & S RD n'a été nommé que dans quatre directions provinciales et que les échanges qui en ont résulté n'avaient pas

fourni le niveau de rétroaction requis pour élaborer une plateforme de défense des intérêts des membres des FAC et de la GRC. Le Comité note que la CAD a exprimé sa volonté d'améliorer ses relations avec ses associations membres, comme le démontrent les objectifs de OP RENEW, et demande que l'approche en six points pour améliorer le réseau des D & S RD par une coopération avec la CAD soit approuvée.

On a également informé le CEN qu'il y avait eu une discussion avec la CAD sur la nécessité de limiter le nombre de questions ou de trouver un thème plus commun pour le déroulement de l'essai. Il a été convenu que le « maintien en service », tant pour les FAC que pour la GRC, pourrait être utilisé comme thème général. Reconnaisant que le maintien en service présente de nombreuses ramifications, de plus amples discussions s'ensuivraient avec la CAD si l'approche ci-dessus est approuvée par les deux instances de direction.

CONGRÈS 2018 – RÉSOLUTIONS

Le Comité a reçu deux résolutions, une sur la « Médaille de la Défense du Canada » (du Manitoba et du Nouveau-Brunswick) et l'autre sur une « Médaille de la Guerre froide » (Nouvelle-Écosse / Nunavut).

Le Comité a voté à l'unanimité de rejeter la première résolution en lien avec une « Médaille de la Défense du Canada ». Cette résolution n'a pas été approuvée sur la base de sa substance, et aussi en raison de la limite de la période de rétroactivité de cinq ans. Maintes et maintes fois, des propositions semblables ont été rejetées par les autorités gouvernementales; en effet, la participation à des opérations nationales ou à des opérations de défense du pays fait partie intégrante des tâches militaires. Le service en temps de paix des membres des FAC est déjà reconnu par la Décoration des Forces canadiennes (CD), laquelle est un honneur national qui a été créée en 1949, et qui est décerné pour 12 années de service admissible et un dossier de bonne conduite au sein de la Force régulière et / ou de la Première réserve des FAC. De plus, la politique du Canada sur les honneurs interdit la reconnaissance en double.

En ce qui concerne la deuxième résolution pour une « Médaille de la Guerre froide », le Comité a estimé que la contrainte de la période de rétroactivité de cinq ans (généralement reconnue par les pays du Commonwealth au cours des 50 dernières années) serait suffisante pour rejeter la résolution. Une discussion s'en est suivie toutefois sur les aspects spécifiques des tâches militaires exécutées dans des « unités du NORAD », des « unités du Système de surveillance des sons (SOSUS) » et dans des

« installations d'interception de renseignements électromagnétiques (SIGINT) dans le cadre de recherches sur les communications ». Après avoir demandé plus de preuves de la direction N.-É./NU. et n'en ayant reçu aucune, le Comité a voté à l'unanimité de rejeter la résolution. Le Comité a convenu qu'à l'avenir, que la correspondance avec la Chancellerie pourrait faire ressortir la nécessité d'évaluer les tâches militaires accomplies dans le cadre de ces activités en vue d'évaluer leur mérite en termes d'honneurs et de récompenses.

Nous notons par ailleurs que ni ACC ni le MDN n'ont répondu aux résolutions en marge des Congrès de 2014 et de 2016. Une vérification d'état-major indique que la rédaction des réponses du gouvernement a été complétée et que les lettres n'attendent que la signature des ministres respectifs.

BUDGET

Ci-joint une copie du budget 2018-2020 du Comité de la défense et de la sécurité. Les délégués peuvent à ce stade soulever toutes les questions qu'ils ont en lien avec le budget, mais toute motion visant à modifier le budget devra être reportée jusqu'à ce que le budget soit formellement présenté par le trésorier national, plus tard durant les délibérations du Congrès.

CONCLUSION

J'invite un membre votant du CEN à bien vouloir proposer l'adoption de ce rapport tel que présenté.

LA LÉGION ROYALE CANADIENNE—DIRECTION NATIONALE COMITÉ DE LA DÉFENSE ET DE LA SÉCURITÉ

	2016 ACTUEL	2017 ACTUEL	2018 BUDGET	2019 BUDGET	2020 BUDGET
VOYAGES	2,665	693	4,500	4,590	4,682
TAUX D'INDEMNITE QUOTIDIENNE	1,338	873	4,500	4,590	4,682
IMPRESSION ET PAPETERIE	215	241	100	102	104
TÉLÉPHONE ET TÉLÉCOPIEUR	28	35	250	255	260
DIVERS	1	-	250	255	260
PRIX VIMY ANNUEL AND AGA	5,781	5,122	6,000	6,120	6,242
INSTITUT DE LA CONFÉRENCE DES ASSOCIATIONS DE LA DÉFENSE ET CIC - REDEVANCES	4,250	2,693	2,200	2,244	2,289
LEGION CONNECT	746	-	-	-	-
PRIX DE CAMAREDERIE	207	3,220	3,000	3,060	3,121
COMMANDITES DES FAC					
OPÉRATION PÈRE NOËL	25,688	-	-	-	-
OPÉRATION FÊTE DU CANADA	22,422	-	-	-	-
NIMÈGUE	8,069	10,000	12,000	12,240	12,485
TOTAL EXPENSE	71,410	22,877	32,800	33,456	34,125

INTRODUCTION

L'objectif principal du comité RCEL ('Royal Commonwealth Ex-Services League') de La Légion royale canadienne demeure le soutien à apporter aux vétérans des pays des Caraïbes, dont les organisations et gouvernements sont incapables de pourvoir pleinement à leurs besoins. La Légion est responsable de veiller sur 16 pays de la région des Caraïbes. Notre aide se concentre surtout sur l'apport d'une aide individuelle aux vétérans et aux veuves dans le besoin. Bien que les chiffres puissent varier en raison de circonstances personnelles, nous prenons soin en 2018 de 57 vétérans et de 99 veuves, alors qu'en 2017 nous nous occupions de 77 vétérans et de 110 veuves. Or le temps poursuit inexorablement son cours sur ces gens on ne peut plus fières.

Notre capacité à répondre aux besoins des vétérans et des veuves de la région des Caraïbes dépend directement des filiales de la Légion qui, chaque année, contribuent au fonds. Ainsi, en 2016, vous avez donné 269 758 \$ et, en 2017, 179 036 \$. Ces dons permettent au Comité de répondre aux besoins des indigents, mais nous avons toujours besoin de fonds pour continuer notre travail, et ce, malgré une baisse du nombre de personnes qui ont besoin de notre aide. L'inflation, les coûts d'expédition et notre engagement continu à venir en aide aux organisations membres des Caraïbes avec leurs subventions médicales et administratives, demeurent une préoccupation majeure.

ACTIVITÉS DU COMITÉ

Depuis le rapport que ce Comité vous a soumis en 2016, c'est un montant de 568 958 \$ qui a été engagé ou dépensé en soutien aux activités dans les Caraïbes. Ce montant inclut les fonds dépensés en 2016 et en 2017. Du budget total alloué de 960 055 \$, un montant additionnel de 285 000 \$ a déjà été engagé pour 2018, ce qui nous laisse pour cette année un important montant en réserve, cela en grande partie en raison d'une subvention financière du fonds LIBOR d'un montant de 606 495 \$, distribué par le RCEL depuis 2015. Nous continuons à tenir nos réunions de subventions dans l'année précédant l'allocation afin de faciliter le traitement, la comptabilité et la reddition de compte.

- a. **Aide individuelle et administrative** – En 2016, nous avons été en mesure d'aider 91 vétérans et 107 veuves selon les taux d'aide établis à leurs intentions. En 2017, nous avons aidé 77 vétérans et 110 veuves, alors qu'en 2018, nous prévoyons venir en aide à 57 vétérans et à 99 veuves. De nouveaux taux d'aide ont été établis en 2017, amenant ainsi la subvention pour un vétéran de 1 080 \$ à 1 200 \$, et celle d'une veuve de 540 \$ à 600 \$.
- b. **Matériel de Coquelicot** – Le matériel pour les coquelicots est fourni gratuitement sur demande afin de venir en aide aux filiales locales dans leurs propres campagnes de financement. En 2016, le matériel fourni à cet égard s'élevait à 23 595 \$ et les frais d'envoi manutention à 18 309 \$; pour 2017, les montants y ont été respectivement de 18 364 \$ et de 16 507 \$. Les demandes reçues pour 2018 laissent entrevoir des dépenses d'environ 45 000 \$, y compris les frais d'envoi. Ce montant ne pourra toutefois être finalisé avant que nous n'ayons reçu toutes les demandes et les factures de frais d'envoi.
- c. **Aide d'urgence** – À ce jour, même s'il y a eu des tempêtes majeures dans la région, nous n'avons pas eu à faire face à des urgences; nous gardons toutefois dans ce but les excédents qui résultent, en cas d'imprévu.
- d. **CPAS et projets** – Notre contribution annuelle au financement du Comité permanent RCEL sur les projets d'aide sociale (CPAS), de 2016 à 2018, est demeurée constante à 5 500 \$, afin de contribuer à l'entretien du Foyer Curphey pour les vétérans en Jamaïque.
- e. **Autres aides & Projets** – La collecte et la distribution de lunettes n'est plus nécessaire. Le programme de provision de fournitures, d'objets et de parures, tels qu'écussons, insignes, bannières, cravates, bérets et vêtements, a été maintenu, et les coûts sont facturés à l'organisation demandeuse.

VISITES DE LIAISON

En 2016, le président national, le président sortant et le secrétaire adjoint étaient présents à la 32e Conférence du RCEL qui s'est tenue à Kuala Lumpur, en Malaisie. Des participants en provenance de 16 pays étaient présents et ont vivement participé aux délibérations régionales qui se sont tenues. Plusieurs résolutions et sujets de discussion y ont été abordés, dont celui de l'aide continue envers les veuves.

Le président national et le directeur exécutif national ont effectué des visites en 2017 à Trinité-et-Tobago, à la Barbade et au Guyana. Ces visites permettent d'effectuer une vérification des procédures afin de vérifier que les fonds alloués atteignent ceux et celles qui sont destinés à les recevoir. Or, ces trois pays sont bien organisés, ont une solide structure en place et font un excellent travail pour s'assurer que les vétérans et les veuves reçoivent les fonds. Une visite supplémentaire aux Bermudes a par ailleurs été effectuée en 2017 par le secrétaire adjoint, pour mettre sur pied ce nouveau pays et voir à ce qu'il connaisse un bon départ.

LA LÉGION ET LE RCEL

Le RCEL réalise pleinement que son rôle principal ou sa raison d'être - qui est d'apporter de l'aide - est sur le déclin. Or, et malgré cette réalité, au fur et à mesure que la population de vétérans diminue, le RCEL réalise qu'il est bien adapté pour venir en aide à d'autres organismes de bienveillance et rejoindre d'autres ressortissants des Caraïbes qui ont servi dans les forces britanniques. On appelle cela le travail intérimaire ('Agency Work'). Cela s'avère particulièrement le cas pour la région des Caraïbes, dont bon nombre de ressortissants sont actuellement au service des Britanniques.

Le RCEL a déjà commencé à planifier la tenue de son 100e anniversaire qui se tiendra en 2021 à Cape Town, en Afrique du Sud, là-même où le RCEL a été créé.

BUDGET

Ci-joint à ce rapport, pour votre information, une copie du budget du Comité RCEL et de notre Fonds RCEL. Les délégués peuvent à ce stade soulever toutes les questions qu'ils ont concernant les dépenses du Comité, mais toute motion visant à modifier le budget devra être reportée jusqu'à ce que le budget soit formellement présenté par le trésorier national, plus tard durant les délibérations du Congrès.

CONCLUSION

La Légion royale canadienne continue de faire sa part pour la région des Caraïbes et les vétérans et veuves du Commonwealth. Tout cela est en grande partie rendu possible grâce à votre générosité et aux fonds que vous nous avez remis pour effectuer ce travail. Sans votre aide, cela ne serait pas possible, et c'est pourquoi nous exigeons une reddition de comptes accrue de la part des pays pour s'assurer que vos dons atteignent les vétérans dans le besoin. Cela est parfois difficile, mais je peux personnellement témoigner que vos fonds atteignent les vétérans dans le besoin. Bien que le travail se poursuive, la triste réalité est que ce travail ne sera plus bientôt requis, car nous perdons, avec le vieillissement de la population, de plus en plus de ces personnes.

Je propose l'adoption de ce rapport tel que présenté.

LA LÉGION ROYALE CANADIENNE—DIRECTION NATIONALE COMITÉ DU RCEL

	2016 ACTUEL	2017 ACTUEL	2018 BUDGET	2019 BUDGET	2020 BUDGET
RÉUNIONS COMITÉ					
-TAUX D'INDEMNITE QUOTIDIENNE	675	355	675	689	702
TOTAL	675	355	675	689	702

RAPPORT DE LA DIRECTION NATIONALE

COMITÉ RITUEL *et* RÉCOMPENSES

R. Goebel, *Président*
K. Sorrenti, *Vice-président*
B. Kiley, *Membre*
M. Latimer, *Membre*
D. Hotte, *Secrétaire*
C. Gendron, *Secrétaire adjoint*

STATISTIQUES

Votre Comité continue de vous faire état de ses activités selon l'année civile afin de vous donner une information qui soit pertinente. Les statistiques qui suivent couvrent la période de deux ans qui se termine le 31 décembre 2017.

De la même façon, le Comité passe régulièrement en revue le manuel de l'Aumônier. Ces deux manuels sont offerts à partir du site Web de la Légion (www.legion.ca/fr/accueil).

PRIX	2016 APPROUVÉ	2016 RETOURNÉ	2016 TOTAL	2017 APPROUVÉ	2017 RETOURNÉ	2017 TOTAL
FEUILLE DE PALMIER - MSM	11	5	16	14	3	17
FEUILLE DE PALMIER - MSA	0	0	0	4	0	4
MSM	29	27	56	39	11	50
MSA	4	2	6	6	5	11
PRIX DES MÉDIAS	0	0	0	0	0	0
PRIX DE L'AMITIÉ	0	0	0	0	0	0
NBRE DE DE- MANDES TRAITÉES	44	34	78	63	19	82

NOUVEAUX MEMBRES DU COMITÉ

De nouveaux membres se sont ajoutés au Comité au cours des deux dernières années. Ainsi, Denis Hotte s'est joint en qualité de secrétaire du Comité, et Charls Gendron Mandy comme secrétaire adjoint.

HONNEURS & RÉCOMPENSES

Le Comité se réunit sur une base mensuelle, soit en personne, par voie électronique ou encore par téléconférence, et s'applique à traiter rapidement les demandes pour la MSM, la MSA et la Feuille de palmier. Il n'y a aucun retard dans le traitement de demandes.

LES MANUELS DU COMITÉ

Les manuels de la Légion n'étant plus offerts en version papier, le Comité revoit régulièrement son manuel et y apporte au besoin tout changement jugé nécessaire. Toutes modifications pouvant venir altérer l'intention d'un article ou paragraphe particulier s'effectuent grâce à des recommandations approuvées par le Conseil exécutif national (CEN).

ÉPINGLETTE COMMÉMORATIVE

Avec l'approbation du CEN, l'autorisation d'arborer l'épinglette commémorative *Vimy 1917* a été accordée pour être portée sur l'uniforme de la Légion avec l'épinglette *Appuyons nos troupes* pour la période du 1er avril au 30 décembre 2017. À partir du 30 décembre dernier, l'épinglette *Vimy* n'était plus autorisée à être portée sur l'uniforme de la Légion. À la réunion du CEN qui s'est tenue plus tôt en avril 2018, une épinglette commémorative du Centenaire de l'Armistice 1918-2018 a été approuvée pour être portée sur l'uniforme de la Légion. Cette épinglette, conçue par notre département d'approvisionnement, est autorisée à être portée par les membres de la Légion et des Dames auxiliaires pour la période du 1er mai au 31 décembre 2018, et ce, sur le revers droit du blazer de la Légion ou des Dames auxiliaires, directement sous l'épinglette *Appuyons nos troupes*.

RUBAN DE VÉTÉRAN

Lors de la réunion du CEN en novembre 2016, une motion avait été approuvée pour qu'un ruban, produit et offert par l'entremise du département

des approvisionnements, puisse être porté avec l'uniforme de la Légion, et sur lequel ruban on lirait tout simplement « *Vétéran* ». Un changement à notre Manuel du rituel, des récompenses et du protocole a été fait autorisant le port de ce nouveau ruban de « *Vétéran* » avec l'uniforme de la Légion, sur la poche du côté gauche de la poitrine, immédiatement sous l'écusson de la Légion ou le ruban de membre à vie. Le nouveau ruban de « *Vétéran* » est disponible par l'entremise de notre département des approvisionnements et un courrier à l'intention de toutes les filiales a été envoyé en juin dernier pour introduire ce nouveau ruban à coudre sur l'uniforme.

MÉDAILLE DU SOUVERAIN POUR LES BÉNÉVOLES

La Médaille du souverain pour les bénévoles a été introduite au printemps 2016 et fait maintenant partie du Régime canadien de distinctions honorifiques. Ce programme remplace le Prix du Gouverneur général pour l'entraide qui avait été créé en 1995. Ce prix est une prestigieuse reconnaissance nationale qui désire souligner les réalisations bénévoles exceptionnelles de Canadiens et de Canadiennes partout au pays, dans un large éventail de domaines. Le Comité continuera de promouvoir ce nouveau prix national auquel tous les membres de la Légion sont admissibles. Pour en savoir davantage sur la médaille et le processus de mise en nomination, allez à :

<https://caring.gg.ca/fr/>.

PRIX MEMBRE À VIE – CAPITATION

À sa réunion ordinaire du 23 novembre 2016 tenue à la Legion House, le Conseil exécutif national (CEN) a approuvé de retirer des Statuts généraux la mention de « Vie » au paragraphe 201 b., et de supprimer entièrement l'article 206 (membres à vie) des catégories de membres. Ce changement rendait conséquemment redondante l'adhésion de 'membre à vie' comme catégorie d'adhésion. Le Manuel du rituel, des récompenses et du protocole a depuis été modifié pour refléter ce changement dans le chapitre portant sur les Distinctions honorifiques et récompenses, où on en fait référence comme étant la Récompense de membre à vie.

Au cours des dernières années, on a constaté une diminution significative des demandes de Membre à vie, et ce, en raison du montant forfaitaire élevé de capitation - des directions nationale et provinciale - qui se devait d'être versé lorsqu'une demande de Membre à vie était faite. Or, avec des filiales en proie à des difficultés financières, le système actuel semble dissuader les filiales qui souhaitaient reconnaître leurs membres avec une telle récompense. Donc, dans les circonstances, une recommandation a été

présentée et accueillie favorablement par les membres du CEN lors de leur réunion ordinaire de novembre 2017, à l'effet que la capitation devant être versée par une filiale, le soit sur une base annuelle plutôt qu'en un montant forfaitaire. En outre, il a été convenu que tous les Membres à vie actuels en titre bénéficieraient d'un droit acquis quant à la capitation, et qu'aucune capitation ne serait exigée d'eux. Un courrier à l'intention de toutes les filiales a été envoyé en mars pour expliquer cette situation.

Cependant, en raison de problèmes liés à une transition réussie vers un nouveau processus administratif en lien avec le versement de la capitation des membres à vie, le CEN, à sa réunion d'avril 2018, a approuvé une recommandation demandant le maintien en place du paiement forfaitaire de la capitation pour tous les prix des membres à vie, et ce, jusqu'à ce qu'une autre recommandation soit approuvée en lien avec le prix de membre à vie.

INSIGNES DE PILOTE ET DE SPÉCIALISTES

À sa réunion ordinaire de novembre 2016, le Comité exécutif national (CEN) s'était vu présenter une ébauche de motion - laquelle il avait acceptée en principe - qui permettrait le port d'un insigne de pilote ou de spécialiste (brodé ou de métal) des Forces armées canadiennes (FAC) sur l'uniforme de la Légion. Des modifications mineures à être apportées à la motion avaient alors été abordées lors de cette réunion. Or, le Comité a continué de travailler sur la motion qui a été finalisée et ensuite présentée aux membres du CEN en novembre dernier, et où elle a été approuvée à l'unanimité. La motion permet maintenant le port d'un insigne de spécialiste canadien (brodé ou de métal) que toute personne aurait pu mériter alors qu'elle était en service au sein des FAC ou de la GRC, ou comme premier répondant. Une autre autorisation a été accordée pour le port d'un insigne de spécialiste (brodé ou de métal) mérité par toute personne qui a servi honorablement dans les forces du Commonwealth ou des Forces alliées. Dans tous les cas, chaque insigne doit être porté sur le côté gauche de l'uniforme de la Légion, centré et juste au-dessus des rubans et médailles de service. Le paragraphe 105 du Manuel du rituel, des récompenses et du protocole a été révisé en conséquence.

CÉRÉMONIE D'ACCUEIL

Avec les changements qui ont été apportés au formulaire de demande d'adhésion et au processus d'initiation, des discussions ont été menées pour remplacer le libellé de « Initiation des membres » par quelque chose qui ne soit pas trop intimidant pour les

nouveaux membres. Et puisque cette cérémonie a été transformée en un processus optionnel d'adhésion, les membres du Conseil exécutif national, lors de leur réunion ordinaire en novembre dernier, ont approuvé à l'unanimité la modification du titre « Initiation des membres » au chapitre 4 du Manuel du rituel, des récompenses et du protocole, à celui de « Cérémonie d'accueil ». Il a en outre été approuvé que partout où le mot « initiation » apparaissait au chapitre 4 du Manuel, qu'il soit modifié par « accueil » ou « cérémonie d'accueil ». De même, il a été proposé que tout renvoi à « initiation » dans la table des matières du Manuel soit modifié pour refléter le mot en lien avec l'accueil. Le Manuel du rituel, des récompenses et du protocole a depuis été révisé pour refléter ce changement.

BUDGET

Pour votre information, une copie du budget du Comité Rituel et Récompenses pour la période 2018-2020 est jointe au présent rapport. Ce rapport est inclus dans le budget qui a précédemment été officiellement présenté par le trésorier national dans son rapport.

RÉSOLUTIONS

Le Comité a étudié quatre résolutions soumises à l'examen et à l'approbation à ce Congrès. De ce nombre, le Comité a apporté son appui à trois d'entre elles, et en a rejeté une. Ces résolutions seront présentées à la fin de ce rapport.

CONCLUSION

Le Comité du Rituel et récompenses s'engage à maintenir les normes les plus élevées pour les récompenses de la Légion, ainsi que pour le protocole, le rituel et les cérémonies auxquelles prennent part les membres, filiales et directions de la Légion. Le Comité participe activement au processus de changement et de renouveau qui est présentement en branle au sein de la Légion. Ce comité reste pleinement engagé à atteindre ces objectifs.

J'invite un membre votant du CEN à proposer l'adoption de ce rapport tel que soumis.

LA LÉGION ROYALE CANADIENNE – DIRECTION NATIONALE COMITÉ RITUEL ET RÉCOMPENSES

	2016 ACTUEL	2017 ACTUEL	2018 BUDGET	2019 BUDGET	2020 BUDGET
VOYAGES	840	670	700	714	728
TAUX D'INDEMNITE QUOTIDIENNE	720	624	1,000	1,020	1,040
IMPRESSION ET PAPETERIE	7	2,281	100	102	104
TÉLÉPHONE ET TÉLÉCOPIEUR	-	174	100	102	104
FRAIS POSTAUX	2	640	100	102	104
PUBLICATIONS					
RADIATION - VIEIL INVENTAIRE	-	-	-	-	-
DISTRIBUTION DU NOUVEL INVENTAIRE	6	-	-	-	-
TOTAL	1,575	4,389	2,000	2,040	2,081

GÉNÉRAL

Le but de ce comité est d'aviser la Légion sur les questions constitutionnelles pouvant découler de l'interprétation de la loi constitutive (*Loi incorporant La Légion royale canadienne*) et des Statuts généraux entre la tenue des congrès. Toutes les demandes de décision doivent être adressées au secrétaire du comité à la Direction nationale, et l'examen du comité est ensuite coordonné par voie électronique seulement, soit courriel ou téléconférence.

MANUEL DES STATUTS GÉNÉRAUX

Dans la foulée du Congrès national de 2016, le manuel des Statuts généraux a été révisé and rendu disponible en ligne à partir de juillet 2016. Les modifications subséquentes ont été distribuées (juillet 2017, janvier 2018, juin 2018) et le manuel offert en ligne mis à jour.

MOIDIFCATIONS AUX STATUTS GÉNÉRAUX DE DIRECTIONS PROCINCIALES

En 2016-2018, le Comité a révisé des propositions d'amendements à des Statuts généraux de cinq directions provinciales, et des Sections spéciales de TSO et de SACT

DAMES AUXILIAIRES – ADHÉSION POUR HOMMES

Des clarifications ont été demandées quant à l'admissibilité des hommes comme membres des Dames auxiliaires. Or, en ce qui concerne les Statuts généraux, on peut lire à la sous section 803.a. : « *Un membre féminin de la Légion ou un ancien membre féminin des Forces armée admissible à l'adhésion peut aussi être membre de l'auxiliaire féminin.* » Selon cette sous-section, force est d'admettre que les hommes ne sont pas admissibles à une adhésion au sein des Dames auxiliaires.

SECTION 203 – EXPULSION DE LA LÉGION PAR VOIE SOMMAIRE

Les procédures pour l'expulsion sommaire d'un membre de la Légion, en vertu de la section 203 des Statuts généraux de la Légion sont comme suit :

- Le demandeur doit soumettre à sa filiale une copie certifiée conforme du certificat de déclaration de culpabilité d'un tribunal compétent en matière criminelle avec les détails du crime. Le certificat ou toute autre preuve fiable accompagnant la demande doit indiquer que le vol, la fraude ou le détournement de biens de la Légion, de fonds de la Légion ou des fonds du Coquelicot ont eu lieu et mené à la déclaration de culpabilité.
- La demande doit inclure des pièces justificatives indiquant le nom au complet, le numéro de membre de la Légion et l'adresse du membre qui a été reconnu coupable. La direction transmettra la demande à la direction provinciale compétente qui enverra la demande à la Direction nationale pour y être traitée.
- Le Directeur – Services organisationnels de la Direction nationale examinera les renseignements reçus et avisera le membre en question, par lettre recommandée (lettre d'intention), qu'une demande pour son expulsion sommaire de la Légion pour vol, fraude ou détournement de fonds, de propriété de la Légion ou des fonds du Coquelicot (selon le cas) en vertu de la Section 203 des Statuts généraux a été reçue. La lettre indiquera la date de condamnation et les détails.
- Le membre sera informé par une lettre d'intention qui lui est adressée que, si aucune preuve contraire n'est reçue par écrit par le directeur des Services organisationnels de la Direction nationale, et signée par lui au plus tard 30 jours après la date de la lettre d'intention dont il est fait mention plus haut, il(elle) sera expulsé(e) de la Légion sous la direction du président national, et ce, à compter du 30e jour suivant la date de la lettre d'intention.
- Le directeur des Services organisationnels de la Direction nationale, en consultation avec le président du Comité Constitution et lois, verra à examiner toute la documentation pertinente à la demande, et présentera au président national sa recommandation, soit d'accepter ou de rejeter la

requête. Le président national verra à ordonner, après l'expiration de la période d'appel, que le membre soit immédiatement expulsé, à moins que pour des raisons ou motifs impérieux, il est d'avis que la situation ne s'y prête pas.

- Si la décision rendue est d'expulser le membre, une lettre recommandée, avec en copie conforme la direction provinciale et la filiale, sera envoyée à la personne expulsée l'avisant de la décision et faisant mention du fait que l'expulsion a la même signification que la sanction énumérée à la sous-sous-section 311.b.iii. des Statuts généraux.

Notes:

- Il n'y a pas de limite de temps entre la date de la déclaration de culpabilité et la date de la demande d'expulsion sommaire du membre.
- Si le matériel soumis ne répond pas au fardeau de la preuve, le demandeur sera informé de ce fait avec les raisons du rejet.
- La personne expulsée peut, dans les 30 jours suivant la date de la lettre l'informant de son expulsion, faire appel de l'expulsion au Comité d'appel de la Direction nationale par lettre recommandée envoyée à la Direction nationale à l'attention du directeur des Services organisationnels. Les membres du comité d'appel maintiendront ou annuleront l'expulsion en fonction de toutes les circonstances entourant le dossier.
- Le membre sera avisé de la décision du Comité d'appel par courrier recommandé. Il n'y a pas d'autre palier d'appel supérieur.

MODIFICATIFS AUX STATUTS GÉNÉRAUX

Depuis le dernier congrès tenu à St. John's (T.-N.-L.) en juin 2016, le Conseil exécutif national a approuvé cinq règlements modifiant les Statuts généraux de la Légion. Les règlements nos 95, 96, 97, 98 et 99 sont présentés avec ce rapport et soumis à la ratification du congrès conformément au paragraphe 6(2) de la loi constitutive de la Légion. Si elles ne sont pas ratifiées, elles cesseront d'avoir effet à la fin de ce congrès.

RÈGLEMENT NO. 95

Un règlement pour modifier les Statuts généraux de La Légion royale canadienne, tels que modifiés avant cette date

Il est par les présentes décrété par le Conseil exécutif national à la réunion du 30 avril 2017, que ce règlement de La Légion royale canadienne modifie les

Statuts généraux de La Légion royale canadienne et qu'ils soient modifiés comme suit :

SOUS-SECTION 137.E.

Insérer comme sous-section 137.e. ce qui suit :

- 137.e.** La Section de traumatisme de stress opérationnel (TSO), établie pour répondre aux besoins des vétérans et de leur famille qui sont affligés par le TSO, est une section spéciale reconnue de La Légion royale canadienne et qui peut compter sur une représentation autorisée auprès du Comité exécutif national.

Renumérotez la sous-section actuelle 137.e. à 137.f.

SOUS-SECTION 418.A.

Modifiez la sous-section 418.a. comme suit :

- 418.a.** Le Président national peut, pour le bien de la Légion, après enquête et pour un motif nettement indiqué ; peut révoquer ou suspendre la charte ou les pouvoirs de toute direction et toute filiale, ou de tout autre organisme auxiliaire, suspendre tout officier de ces organisations, révoquer l'adhésion de tout membre, ou prendre toute autre mesure nécessaire ou souhaitable. Il fera ensuite rapport au Conseil exécutif national des mesures qu'il a prises.

RÈGLEMENT NO. 96

Un règlement pour modifier les Statuts généraux de La Légion royale canadienne, tels que modifiés avant cette date

Il est par les présentes décrété par le Conseil exécutif national à la réunion du 27 novembre 2016, que ce règlement de La Légion royale canadienne modifie les Statuts généraux de La Légion royale canadienne et qu'ils soient modifiés comme suit :

SOUS-SECTION 105.B.

Modifiez la sous-section 105.b. comme suit :

- 105.b.** La direction de la province de la Colombie-Britannique inclut les filiales opérant sur le Territoire du Yukon. Cette direction portera le nom de « *Direction de la Colombie -Britannique/Yukon* ».

SOUS-SECTION 201.B.

Modifiez la sous-section 201.b. comme suit :

- 201.b.** Les catégories d'adhésion approuvées sont: ordinaire, associé, affilié votant et affilié non-votant.

SECTION 202.

Modifiez la section 202 comme suit :

- 202.** Toute personne qui prône le renversement par la force du gouvernement dûment constitué du pays où se trouve la filiale; de qui la preuve a été faite qu'elle préconise ou encourage des actes subversifs, ou qu'elle y est partie prenante; ou qui a déjà été expulsée de la Légion, ne pourra être admise comme membre de la Légion.

SECTION 203.

Supprimez en entier la section 203 et remplacez par ce qui suit :

- 203.** Tout membre de la Légion qui a été condamné au Canada de vol, de fraude ou de malversations en lien avec des fonds du coquelicot, des fonds ou propriétés de la Légion, sera expulsé de la Légion par voie sommaire.

SECTION 206.

Supprimez en entier la section 206.

Renumérotez en conséquence les sections 207 à 227 qui deviendront 206 à 226 respectivement.

SOUS-SECTION 207.B.

Modifiez la nouvelle sous-section 207.b. comme suit :

- 207.b.** est le conjoint, le parent, le frère ou la sœur d'un membre associé qui s'est qualifié en vertu de la sous-section 207.a. ou des sous-sections 207.c. à h. En cas de divorce ou de séparation légale (documentée), un conjoint qui est devenu membre associé par le lien du mariage à un membre associé retient le droit à l'adhésion à moins que cette adhésion n'ait expiré; ou

SECTION 210.

Modifiez la nouvelle section 210 comme suit :

- 210.** L'adhésion aux filiales/postes situés aux États-Unis d'Amérique est accessible seulement aux citoyens canadiens et sujets du Commonwealth qui satisfont

aux critères d'admission stipulés aux sections 206 à 208, ainsi qu'aux citoyens américains qui satisfont aux critères stipulés aux sections 211 à 213.

SOUS-SECTION 211.B.

Modifiez la nouvelle sous-section 211.b. comme suit :

- 211.b.** Un membre admis selon les critères de la sous-section 211.a. peut transférer son adhésion à une filiale de la Légion située au Canada. Cependant, un changement obligatoire à la catégorie d'adhésion d'affilié non-votant serait requis.

SOUS-SOUS-SECTION 212.A.I.

Modifiez la nouvelle sous-sous-section 212.a.i. comme suit :

- 212.a.i.** est l'enfant, l'enfant adopté, l'enfant du conjoint, le petit-fils ou la petite-fille, le neveu ou la nièce, le conjoint, le veuf ou la veuve, le frère ou la sœur, ou le parent d'une personne qui est ou était apte à devenir membre ordinaire d'une filiale ou d'un poste situé aux États-Unis d'Amérique, conformément à la section 211; ou

SOUS-SOUS-SECTION 212.A.II.

Modifiez la nouvelle sous-sous-section 212.a.ii. comme suit :

- 212.a.ii.** est le conjoint, le parent, le frère ou la sœur d'un membre associé qui s'est qualifié en vertu des sous-sous-sections 212.a.i ou 212.a.iii. Dans le cas de divorce ou de séparation légale (documentée), un conjoint qui est devenu membre associé par le lien du mariage à un membre associé retient le droit à l'adhésion, à moins que celle-ci n'ait expiré; ou

SOUS-SECTION 212.B.

Modifiez la nouvelle sous-section 212.b. comme suit :

- 212.b.** Un membre admis selon les critères de la sous-section 212.a. peut transférer son adhésion à une filiale de la Légion située au Canada. Cependant, un changement obligatoire à la catégorie d'adhésion d'affilié non-votant serait requis.

SOUS-SECTION 213.B.

Modifiez la nouvelle sous-section 213.b. comme suit :

- 213.b.** Un membre admis selon les critères établis à la sous-section 213.a. peut transférer son adhésion à une filiale de la Légion située au Canada. Cependant, un changement obligatoire à la catégorie d'adhésion d'affilié non-votant serait requis.

SECTION 214.

Modifiez la nouvelle section 214 comme suit :

- 214.** En dépit des dispositions stipulées aux sections 206 à 213, toute personne qui était qualifiée et est devenue membre ordinaire, associé ou affilié d'une filiale située au Canada, conserve sa catégorie d'adhésion, même si cette personne devient citoyenne des États-Unis d'Amérique.

SECTION 215.

Modifiez la nouvelle section 215 comme suit :

- 215.** L'adhésion aux filiales situées en Europe est accessible à tout citoyen canadien et sujet du Commonwealth qui satisfait aux critères d'admission stipulés aux sections 206 à 208, ainsi qu'à tout citoyen d'un pays de l'OTAN qui satisfait aux critères des sections 216 à 218.

SOUS-SECTION 216.B.

Modifiez la nouvelle sous-section 216.b. comme suit :

- 216.b.** Un membre admis selon les critères établis à la sous-section 216.a. peut transférer son adhésion à une filiale de la Légion située au Canada. Cependant, un changement obligatoire à la catégorie d'adhésion d'affilié non-votant serait requis.

SUB-SUBSECTION 217.A.I.

Modifiez la nouvelle sous-sous-section 217.a.i. comme suit :

- 217.a.i.** est l'enfant, l'enfant adopté, l'enfant du conjoint, le petit-fils ou la petite-fille, le neveu ou la nièce, le conjoint, le veuf ou la veuve, le frère ou la sœur, ou le parent d'une personne qui est ou était apte à devenir un membre ordinaire d'une filiale située en Europe, en vertu de la section 216; ou

SOUS-SOUS-SECTION 217.A.II.

Modifiez la nouvelle sous-sous-section 217.a.ii. comme suit :

- 217.a.ii.** est le conjoint, le parent, le frère ou la sœur d'un membre associé qui s'est qualifié en vertu de la sous-sous-section 217.a.i ou 217.a.iii. En cas de divorce ou de séparation légale (documentée), un conjoint qui est devenu membre associé par le lien du mariage à un membre associé, retient son droit à l'adhésion à moins que cette adhésion n'ait expiré; ou

SOUS-SECTION 217.B.

Modifiez la nouvelle sous-section 217.b. comme suit :

- 217.b.** Un membre admis selon les critères établis à la sous-section 217.a. peut transférer son adhésion à une filiale de la Légion située au Canada. Cependant, un changement obligatoire à la catégorie d'adhésion d'affilié non-votant serait requis.

SOUS-SECTION 218.B.

Modifiez la nouvelle sous-section 218.b. comme suit :

- 218.b.** Un membre admis selon les critères établis à la sous-section 218.a. peut transférer son adhésion à une filiale de la Légion située au Canada. Cependant, un changement obligatoire à la catégorie d'adhésion d'affilié non-votant serait requis.

SECTION 219.

Modifiez la nouvelle section 219 comme suit :

- 219.** En dépit des dispositions stipulées aux sections 206 à 208 et 215 à 218, toute personne qui était qualifiée et est devenue un membre ordinaire, associé ou affilié d'une filiale située au Canada, conserve sa catégorie d'adhésion même si cette personne devient citoyenne d'un autre pays de l'OTAN.

SECTION 223.

Modifiez la nouvelle section 223 comme suit :

- 223.** Les candidats à une adhésion à la Légion qui satisfont aussi aux critères plus restrictifs de la section 224 peuvent choisir d'être assignés à la *Section des anciens combattants tuberculeux*. Sous réserve du consentement de tels

candidats, leur adhésion devra être intégrée à une filiale de la Section des anciens combattants tuberculeux la plus rapprochée. Les formulaires de demande de tels candidats doivent clairement indiquer « *Section des anciens combattants tuberculeux* ».

SOUS-SOUS-SECTION 224.A.III.

Modifiez la nouvelle sous-sous-section 224.a.iii. comme suit :

224.a.iii. le conjoint d'un membre associé admis selon les critères établis à la sous-sous-section 224.a.ii.

SUBSECTION 226.D.

Modifiez la nouvelle sous-section 226.d. comme suit :

226.d. Malgré la sous-section 226.a., une filiale a le droit de refuser la requête d'un membre demandant le transfert de son adhésion à cette filiale.

RÈGLEMENT NO. 97

Un règlement pour modifier les Statuts généraux de La Légion royale canadienne, tels que modifiés avant cette date

Il est par la présente décrété, eu égard à un règlement de La Légion royale canadienne et suite à la réunion du Conseil exécutif national en date du 30 avril 2017, que les Statuts généraux de La Légion royale canadienne soient modifiés comme suit :

TABLE DES MATIÈRES

Supprimez l'« Appendice "A" », y compris trois titres de section qui la composent.

SOUS-SECTION 101.B.

Modifiez la sous-section 101.b. comme suit :

101.b. MEMBRE : sauf disposition contraire des présents statuts, désigne une personne qui a dûment été introduite à une des catégories d'adhésion stipulées aux présentes, et qui toutes confèrent un statut et des droits et privilèges égaux à tous les niveaux, et ce, sans aucune distinction ou préférence qui soit.

SOUS-SECTION 111.A.

Supprimez le renvoi fait à « à vie », et modifiez comme suit :

111.a. Sauf disposition contraire des présents statuts, seuls les membres ordinaires, associés et affiliés votants en règle (voir 101.c.) auront le droit de voter ou d'occuper un poste à quelque niveau que ce soit de la Légion.

SOUS-SECTION 206.C.

Supprimez le renvoi fait à « Appendice "A" », et modifiez comme suit :

206.c. un théâtre actuel de guerre au sein de services non-militaires, durant un conflit auquel le Canada a pris part (p. ex., la Marine marchande); ou

SECTION 220.

Supprimez le renvoi fait à « à vie », et modifiez comme suit :

220. Les seules catégories d'adhésion qu'une filiale pourra accorder sont : ordinaire, associé, et affilié.

SOUS-SECTION 224.A.

Supprimez le renvoi fait à « à vie », et modifiez comme suit :

224.a. Une adhésion à titre de membre ordinaire ou associé au sein de la Section des vétérans tuberculeux n'est permise qu'à une personne qui :

SOUS-SOUS-SECTION 224.A.II.

Supprimez le renvoi fait à « à vie », et modifiez comme suit :

224.a.ii. est l'enfant, l'enfant adopté, le beau fils, le petit-fils ou la petite-fille, le frère ou la sœur, la nièce, le neveu, la veuve/le veuf, le parent ou le conjoint d'un membre ordinaire, souffrant de tuberculose ou d'invalidité respiratoire; ou

SOUS-SECTION 225.A.

Supprimez le renvoi fait à « à vie », et modifiez comme suit :

225.a. Tout membre ordinaire, associé ou affilié d'une filiale de la Section des vétérans tuberculeux peut devenir membre ordinaire, associé ou affilié de n'importe quelle filiale de la Légion, sur présentation de sa carte de membre et moyennant l'acquittement des cotisations de la filiale, moins la capitation.

SOUS-SECTION 225.B.

Supprimez le renvoi fait à « à vie », et modifiez comme suit :

- 225.b.** Tout membre ordinaire, associé ou affilié d'une filiale de la Légion peut, sur présentation de sa carte de membre et rencontre des critères d'adhésion, devenir membre ordinaire, associé ou affilié de n'importe quelle filiale de la Section des vétérans tuberculeux, moyennant l'acquiescement des cotisations de la filiale, moins la capitation.

SOUS-SECTION 304.H.

Modifiez la sous-section 304.h. comme suit :

- 304.h.** Lorsqu'une plainte a correctement été déposée conformément à la sous-section 304.b., le président de direction ou de filiale, dans l'attente du règlement final de la plainte et dans la mesure qu'il en ait l'autorité, peut priver le membre contre qui on a porté plainte des privilèges offerts par le local ou la filiale, et le relever de tout poste ou des fonctions qu'il occupait.

SECTION 402.

Modifiez la section 402 comme suit :

- 402.** Si le représentant d'une direction ou d'une section spéciale se voit dans l'impossibilité d'assister à une réunion du Conseil exécutif, la direction ou section spéciale respective verra, après en avoir avisé le secrétaire national, à lui substituer un remplaçant pour la réunion en question.

APPENDICE A.

Supprimez en entier l'Appendice A.

RÈGLEMENT NO. 98

Un règlement pour modifier les Statuts généraux de La Légion royale canadienne, tels que modifiés avant cette date

Il est par la présente décrété, eu égard à un règlement de La Légion royale canadienne et suite à la réunion du Conseil exécutif national en date du 26 novembre 2017, que les Statuts généraux de La Légion royale canadienne soient modifiés comme suit :

SOUS-SECTION 401.C.

Modifiez la sous-section 401.c. comme suit :

- 401.c.** Un représentant de chaque section spéciale, notamment la *Section des anciens combattants tuberculeux* et la *Section des Troubles de stress opérationnels*, soit un total de deux représentants.

RÈGLEMENT NO. 99

Un règlement pour modifier les Statuts généraux de La Légion royale canadienne, tels que modifiés avant cette date

Il est par la présente décrété, eu égard à un règlement de La Légion royale canadienne et suite à la réunion du Conseil exécutif national en date du 29 avril 2018, que les Statuts généraux de La Légion royale canadienne soient modifiés comme suit :

SOUS-SOUS-SECTION 418.A.I.

Modifiez le renvoi fait à « officiers supérieurs de l'exécutif » à « officiers supérieurs élus »

SECTION 1205.

Modifiez la section 1205. comme suit :

- 1205.** Chaque filiale est tenue de :
- remettre au moins une fois par mois à la Direction nationale toutes les capitations perçues au cours du mois précédent;
 - fournir sans tarder les renseignements relatifs aux activités de la filiale que pourrait exiger d'elle, à l'occasion, sa direction provinciale, une Section spéciale ou la Direction nationale

Pour ce qui est d'une Section spéciale, leur président respectif a le pouvoir d'exiger et de recevoir toute information de leurs membres ou de toute filiale à laquelle un membre de la Section spéciale a aussi adhéré comme membre, pour autant que l'information exigée est dans le cadre des activités de la Section spéciale.

BUDGET

Pour votre information, une copie du budget du Comité Constitution et lois pour la période 2018-2020 est joint au présent rapport. Les délégués peuvent à ce stade soulever toutes les questions qu'ils ont concernant les dépenses du Comité, mais toute motion visant à apporter des changements au budget devra être reportée jusqu'à ce que le budget soit officiellement présenté par le trésorier national plus tard, lors des travaux du Congrès.

J'inviterais maintenant un membre du Conseil exécutif national à proposer l'adoption de mon rapport

LA LÉGION ROYALE CANADIENNE—DIRECTION NATIONALE COMITÉ CONSTITUTION ET LOIS

	2016 ACTUEL	2017 ACTUEL	2018 BUDGET	2019 BUDGET	2020 BUDGET
VOYAGES	624	5,146	1,300	1,326	1,353
TAUX D'INDEMNITE QUOTIDIENNE	1,013	3,182	500	510	520
IMPRESSION ET PAPETERIE	563	1,111	250	255	260
TÉLÉPHONE ET TÉLÉCOPIEUR	78	165	100	102	104
FRAIS POSTAUX	105	1,084	100	102	104
DIVERS	-	170	-	-	-
PUBLICATIONS					
RÉVISION DES MANUELS EN LIGNE	-	-	300	306	312
TOTAL	2,383	10,858	2,550	2,601	2,653

RAPPORT DE LA DIRECTION NATIONALE COMITÉ du GROUPE CONSULTATIF des VÉTÉRANS

L. Murray, *Président*
T. Eagles, *Membre*
D. Flannigan, *Membre*
R. Blanchette, *Membre*
B. White, *Secretary*
R. McInnis, *Assistant Secretary*

GÉNÉRALITÉS

L'objectif du comité du Groupe consultatif des vétérans et de l'assemblée des associations qui le composent consiste à regrouper les divers groupes de vétérans pour discuter de questions d'intérêt commun et de s'entendre sur les enjeux à revendiquer auprès du gouvernement pour le mieux-être de tous les vétérans et membres en service actif des Forces armées canadiennes et de la GRC, et de leur famille. Les réunions permettent d'identifier les enjeux urgents et les causes communes à revendiquer auprès du gouvernement et d'Anciens Combattants Canada (ACC). Le gouvernement est très au fait de ce groupe consultatif et prend ses recommandations au sérieux.

L'assemblée se réunit normalement une fois par année. La dernière réunion a eu lieu en novembre 2017 alors que la prochaine réunion est prévue durant la semaine du Souvenir 2018.

ENJEUX

En plus d'entendre un exposé de l'Ombudsman des vétérans, une présentation sur la Méfloquine, un médicament antipaludique, et une présentation de l'Association nationale des retraités fédéraux, l'assemblée a émis une lettre au ministre des Anciens combattants portant l'accent sur les points suivants :

- Fragilité. Il n'existe aucune définition du terme « fragilité » qui aiderait les vétérans à obtenir des bénéfices. Cette question mérite un examen sérieux, car l'accès au Programme pour l'autonomie des anciens combattants permettrait à ces derniers de demeurer dans leur propre domicile plus longtemps.
- Carte d'identité pour vétérans. Dans son ensemble, le groupe appuie l'introduction d'une carte d'identité pour vétérans. La carte CF One émise par les Services de bien-être et moral des FAC n'est pas une carte d'identité, mais plutôt une carte d'accès aux services et produits offerts par CANEX.
- Recherche. De la recherche plus dirigée et sérieuse est nécessaire concernant l'usage de médicaments antipaludiques et de thérapies à

base de cannabis pour vétérans. La recherche se doit d'être constamment mise à jour afin de mieux tenir compte de la communauté changeante des vétérans.

- Groupes consultatifs d'ACC. Les groupes consultatifs sont bénéfiques au dialogue continu avec la communauté de vétérans. Généralement, on reconnaît des pas dans la bonne direction, mais il est maintenant temps de considérer les importants et coûteux enjeux reliés au soutien des vétérans.

RÉSOLUTIONS

Aucune résolution n'a été soumise à l'attention de ce comité, étant donné que les résolutions liées aux vétérans sont plutôt examinées par le comité ACSA et le comité Défense et Sécurité.

BUDGET

Ci-joint à ce rapport une copie du budget de ce comité. Les délégués peuvent à ce stade soulever toutes les questions qu'ils ont concernant les dépenses du comité, mais toute motion visant à modifier le budget se rapportant à ce comité devra être reportée jusqu'à la présentation formelle du budget par le trésorier national.

CONCLUSION

La participation de ce comité à l'assemblée confirme la position de la Légion et contribue à nouer de solides relations entre les diverses associations de vétérans. C'est là un important instrument de sensibilisation et de consensus.

Afin de favoriser des discussions ouvertes et franches parmi les représentants des diverses associations de vétérans présentes, les représentants du gouvernement, y compris le personnel d'ACC, sont invités à ces réunions exclusivement pour des mises à jour sur des sujets dans leurs domaines d'expertise. À la suite des réunions, et avec le consensus de l'assemblée, une lettre est envoyée au ministre des Anciens combattants l'informant des délibérations et des inquiétudes de l'assemblée.

En terminant, je tiens à remercier les officiers élus du Comité exécutif national qui ont participé à ce comité, le directeur exécutif national et le directeur des Services aux vétérans ainsi que leur personnel, pour leur excellent soutien au comité.

Merci, camarades. J'invite un membre votant du CEN à bien vouloir proposer l'adoption de ce rapport tel que présenté.

LA LÉGION ROYALE CANADIENNE—DIRECTION NATIONALE
COMITÉ DU GROUPE CONSULTATIF DES ANCIENS COMBATTANTS

	2016 ACTUEL	2017 ACTUEL	2018 BUDGET	2019 BUDGET	2020 BUDGET
VOYAGES	2,280	505	2,600	2,652	2,705
TAUX D'INDEMNITE QUOTIDIENNE	1,283	565	1,300	1,326	1,353
FRAIS D'IMPRESSION ET BUREAU	-	-	50	51	52
DIVERS	-	32	50	51	52
TOTAL	3,563	1,102	4,000	4,080	4,162

INTRODUCTION

Camarades, la Légion est l'organisme de soutien aux vétérans et aux communautés du Canada depuis 1926, et sa contribution au pays est très précieuse. Par le passé, nous avons examiné différentes options sur la façon dont la Légion pouvait continuer à évoluer pour remplir ce rôle. Il nous toutefois d'abord évaluer la situation. La Légion est la seule organisation dont l'adhésion et l'empreinte nationale sont vraiment représentatives de tout le pays. Nos communautés et nos vétérans comptent sur le soutien de la Légion. Nos filiales sont la pierre angulaire de nombreuses petites communautés réparties à travers tout le pays. Pourriez-vous imaginer un avenir où votre communauté serait sans sa filiale de la Légion? Pour moi, la réponse est claire : je ne peux tout simplement pas imaginer un tel scénario.

LA SITUATION

Cela dit, dans quelle direction devons-nous aller? Quels sont les principaux obstacles qui se présentent à nous? Premièrement, en tant qu'organisation, notre population en est une vieillissante et cela ne présage rien de bon pour l'avenir. Ainsi, 58 % de nos membres ont plus de 60 ans, et 21 % ont entre 40 et 60 ans. Le vieillissement de notre adhésion est un problème.

Mais pourquoi les membres sont-ils si importants, direz-vous? Nous ne pouvons pas juste considérer les membres comme étant des nombres. Les membres sont des bénévoles qui aident au travail de la filiale et qui représentent notre grande organisation. Sans membres et bénévoles, nous ne pourrions pas accomplir tout ce que nous faisons. Des membres en santé nous permettent également de parler haut et fort lorsque nous revendiquons de meilleurs soins et avantages pour les vétérans. Nous devons donc aborder la question de l'adhésion.

Deuxièmement, il y aussi la question d'une infrastructure vieillissante qui devient exigeante financièrement à maintenir, et qui est parfois mal

située pour servir les membres et la communauté. Il nous faut moderniser nos installations et fournir de meilleurs services ciblés en lien avec les besoins de nos membres. Pouvoir profiter d'un emplacement géographique par rapport aux gens qui vous entourent ne peut que renforcer les liens avec la communauté. Une filiale attrayante qui fournit des services modernes attirera les gens.

Le dernier enjeu est celui de cohésion en tant qu'organisation et de l'image projetée auprès de la communauté et du grand public. Dans toute organisation, civile ou militaire, la cohésion est importante. Oui, des différends peuvent surgir, mais une fois les décisions prises, toutes les composantes de l'organisation et les dirigeants doivent respecter ces décisions. De plus, la coopération entre les différents niveaux d'autorité de la Légion est importante pour assurer que les décisions prises par le leadership soient suivies et mises en vigueur. Simplement dit, bien qu'il peut y avoir une attitude de « nous contre eux », celle-ci doit être surveillée et gardée sous contrôle, car au bout du compte, notre image et nos attitudes projettent exactement ce que nous sommes. Nous devons à cet égard être fermement résolu, mais accueillants dans nos échanges avec les non-membres de la Légion, car ce sont eux nos futurs membres et bénévoles potentiels, et nous devons les convaincre de se rallier à notre cause.

LE PLAN

Pour relever ces défis, le comité a élaboré un plan stratégique qui couvre tous les domaines d'opérations, mais qui met principalement l'accent sur l'adhésion. Les autres domaines à considérer sont la gouvernance, les infrastructures, les communications / marketing, la culture et la reconnaissance / proposition de valeur.

Nous vous avons remis une fiche d'information générale qui vous offre un bref aperçu. Il me fera

plaisir de vous fournir plus de détails, mais nous en sommes qu'à des étapes préliminaires. En avril dernier, le Conseil exécutif national a été informé du plan stratégique et l'a ensuite approuvé. Or, le temps est venu pour que ce plan soit mis en œuvre et que le travail commence. Ce travail toutefois n'en sera pas seulement un de niveau national, mais amènera la participation et l'engagement de tous les paliers de la Légion.

Certaines étapes du plan sont déjà en cours. Aussi voit-on le travail progresser du côté de l'adhésion et des communications & marketing, mais le travail n'est aucunement terminé. Il est temps d'élaborer des plans de qualité en matière de recrutement, de maintien et de fidélisation des membres, et de renouvellement, et de poursuivre la modernisation du processus de traitement de l'adhésion. Nos membres en demandent plus, et en utilisant la technologie là où c'est possible, nous ferons en sorte effectivement de réduire la charge de travail au niveau de la filiale.

CONCLUSION

Camarades, il est maintenant temps d'agir. Nos efforts continus en matière d'adhésion et de marketing enregistrent des progrès; mais le temps d'efforts soutenus et concertés est maintenant arrivé. L'avenir de la Légion comme la plus grande organisation de soutien aux vétérans et de services communautaires qui soit au Canada ne peut être garanti que par nos membres et notre empreinte nationale. Par le passé, nous examinions l'organisation d'un point de vue local, mais maintenant nous devons réunir et rassembler toutes les composantes de la Légion pour assurer une organisation nationale solide et dynamique qui puisse remplir sa mission et son mandat.

Je propose l'adoption de ce rapport tel que présenté.

LA LÉGION ROYALE CANADIENNE—DIRECTION NATIONALE COMITÉ ALLONS DE L'AVANT

	2016 ACTUEL	2017 ACTUEL	2018 BUDGET	2019 BUDGET	2020 BUDGET
VOYAGES	-	788	2,600	-	-
TAUX D'INDEMNITE QUOTIDIENNE	-	590	1,300	-	-
IMPRESSION	-	-	100	-	-
FRAIS POSTAGE	-	-	-	-	-
TÉLÉPHONE ET TÉLÉCOPIEUR	-	-	-	-	-
CONSULTANT/STRATEGIC PROJECT	-	-	50,000	-	-
TOTAL	-	1,378	54,000	-	-

RAPPORT DE LA DIRECTION NATIONALE
**COMITÉ *de* PERFECTIONNEMENT
en LEADERSHIP**

W. Edmond, *Président*
T. Eagles, *Vice-président*
J. Frost, *Membre*
M.A. Misfeldt, *Membre*
G. Moore, *Membre*
A. Parks, *Membre*
E. Pigeau, *Membre*
P. Varga, *Membre*
S. Clark, *Secrétaire*

CONTEXTE

Le but de ce comité est d'établir et de maintenir des programmes conçus pour éduquer, promouvoir et aider à développer des leaders potentiels à tous les paliers de la Légion. Pour ce faire, un programme contenant 10 modules a été créé, chacun identifiant un domaine important des opérations de la Légion et présentant des informations essentielles à ceux et celles qui cherchent à remplir des postes de direction. Il en a résulté aussi une série de documents de référence à consulter.

Depuis le Congrès national de 2016, les membres se sont réunis deux fois par voie de téléconférence.

MODULES

Les 10 modules qui ont été élaborés traitent des domaines suivants :

- Orientation de la Légion
- Gestion de filiale
- Descriptions de tâches & Responsabilités
- Élections
- Honneurs, récompenses et protocole
- Commémorations & cérémonial
- Relations publiques & approche communautaire
- Tenue de réunions & processus démocratique
- Écoute efficace & compétences interpersonnelles
- Médiation & Résolution de conflits

Ces modules sont des documents voués à une constante évolution, en ce sens que des mises à jour seront effectuées de façon continue.

Les modules sont accessibles à partir du site Web de la Légion sous le lien Pour les membres et les filiales. Chaque module peut être téléchargé et sauvegardé, ou encore imprimé directement à partir du site Web.

BIBLIOTHÈQUE DE SÉMINAIRES

La prochaine phase du programme consistera en la création d'une bibliothèque de séminaires existants, qui servira de lieu central de ressources mises à la disposition des membres à la recherche de présentations.

CONCLUSION

Les statistiques du site Web démontrent que les modules du programme *Perfectionnement en Leadership* continuent d'être consultés chaque mois par les membres. Cela témoigne de l'importance d'avoir ce site de dépôt central de documents mis à la disposition de tous les membres. Ces derniers sont d'ailleurs encouragés à examiner les modules et à faire part au Comité de leurs commentaires sur le contenu des modules existants, ainsi que de suggestions pour d'autres sujets, dans le but d'améliorer l'information disponible pour nos membres.

BUDGET

Pour votre information, ci-joint une copie du budget du Comité du perfectionnement en leadership pour la période 2018-2020. Les délégués peuvent à ce stade soulever toutes les questions qu'ils ont concernant les dépenses du Comité, mais toute motion visant à modifier le budget devra être reportée jusqu'à ce que le budget soit formellement présenté par le trésorier national.

Je propose l'adoption de ce rapport tel que présenté.

LA LÉGION ROYALE CANADIENNE—DIRECTION NATIONALE
COMITÉ DU PERFECTIONNEMENT EN LEADERSHIP

	2016 ACTUEL	2017 ACTUEL	2018 BUDGET	2019 BUDGET	2020 BUDGET
VOYAGES	-	-	-	-	-
TAUX D'INDEMNITE QUOTIDIENNE	-	-	-	-	-
FRAIS D'IMPRESSION ET BUREAU	-	-	-	-	-
FRAIS POSTAUX	-	-	-	-	-
TÉLÉPHONE ET TÉLÉCOPIEUR	147	19	200	204	208
DIVERS	-	-	-	-	-
TOTAL	147	19	200	204	208

RAPPORT DE LA DIRECTION NATIONALE SECTION *des VÉTÉRANS* TUBERCULEUX (SVT)

K. Merola, *Président*
P. Varga, *Premier Vice-président*
B. Underhill, *Deuxième Vice-président*
G. Coburn, *Secrétaire-trésorier*
C. Paul, *Président sortant*

SACT / MISE À JOUR DES RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

Les modificatifs apportés aux Règlements de la Section des vétérans tuberculeux (SVT) ont été approuvés par le Comité Constitution et lois. La SACT en a remis une copie en version électronique à Steven Clark, accompagnée d'une version complète de ses Règlements.

MODIFICATIF

SG s. 512.A. : [...] un membre de La Légion royale canadienne qui appuie les buts, les objets et les Statuts généraux de la Section des vétérans tuberculeux.

RÈGLEMENTS DE LA SVT

SECTION 1

BUTS ET OBJETS

Les buts et objets de la Section des vétérans tuberculeux (SVT) de La Légion royale canadienne sont comme suit :

- a. Conformément à la loi constitutive de La Légion royale canadienne (1981) et comme cité dans l'introduction des Statuts généraux de La Légion royale canadienne.
- b. Comme stipulé dans les Articles de foi établis entre la Section des vétérans tuberculeux et La Légion royale canadienne.
- c. S'assurer que des mesures appropriées soient mises en œuvre pour ceux et celles qui souffrent de tuberculose (TB) ou d'affections connexes, ou d'une blessure contractée ou aggravée pendant le service au sein des forces canadiennes ou de forces alliées.
- d. Voir à assurer des pensions convenables, des emplois pour ceux et celles qui en ont les capacités, des soins médicaux et des prestations équitables pour les familles dépendantes ou les vétérans souffrant de TB et de troubles respiratoires.
- e. Aider par l'éducation, l'exemple étant la diminution de la prévalence de la TB, et de coopérer avec les associations pulmonaires partout et dans la mesure du possible.

Un nouveau formulaire d'adhésion reflétant le modificatif apporté a été produit et sera présenté aux membres lors de la réunion du CEN.

ADHÉSION

L'adhésion demeure stable et a les statistiques suivantes à offrir :

Filiale SVT no 44 – Vancouver (289 membres)

Filiale SVT no 52 – Hugh Farthing Memorial – Calgary (88 membres)

Filiale SVT no 78 – Dr. Harold Anderson Memorial – Saskatoon (130 membres)

REGISTRE NATIONAL DES MEMBRES :

La SVT est en train de mettre sur pied un registre national de ses membres.

- Le registre national permettra au secrétaire national de contacter au besoin tous ses membres.
- Au niveau national, la SVT sera en mesure de confirmer ses propres numéros de membre.
- La LRC ne tient pas compte à l'échelle nationale des membres de la SVT ou qui détiennent une double adhésion.
- La liste nationale serait uniquement réservée à la SVT.

Les membres se sont dits préoccupés par la protection de la vie privée, mais les membres ont déjà accepté de partager leurs renseignements avec la filiale SVT et la Légion en payant leurs cotisations et en acceptant de devenir membre.

- La vie privée des membres est protégée en vertu des règlements de la Légion et des lois canadiennes.
- Nous ne partagerons, échangerons ni ne vendrons illégalement les informations d'adhésion avec aucune autre organisation.

CRÉATION D'UN FILIALE SVT VIRTUELLE

La proposition a été faite que la SVT forme une filiale nationale virtuelle pour les membres qui souhaitent se joindre à la SVT, mais qui ne vivent pas près de l'une des trois filiales de la SVT. Semblable à la filiale virtuelle de la Direction nationale, cette initiative est en cours d'élaboration.

SITE WEB SVT

La direction nationale de la SVT travaille à mettre en œuvre un site Web pour que les membres et le public puissent facilement obtenir de l'information sur notre section spéciale. Nous espérons avoir un lien à partir du site Web de la Direction nationale, ainsi que de celui de chaque direction provinciale.

PHILANTHROPIE AU SEIN DE LA COLLECTIVITÉ

Les filiales SVT continuent leur bénévolat au sein de la communauté en commanditant :

- La recherche sur la tuberculose et les maladies respiratoires;
- Équipements respiratoires pour les hôpitaux et premiers répondants;
- Bourses d'études;
- Cadets;
- Programmes communautaires pour les vétérans et les aînés.

CONGRÈS PROVINCIAUX

La SVT avait son kiosque aux congrès de la Colombie-Britannique et de l'Alberta, où nous avons fait la promotion de notre organisation et recruté de nouveaux membres associés et avec double adhésion.

CONGRÈS NATIONAL DE LA SVT

Le congrès de la SVT se tiendra à Winnipeg, en marge du Congrès national, le samedi 25 août à 13 h 30.

C'est la première année que la SVT exigera des frais des participants au congrès. Ces frais, de 20,00 \$ par délégué, seront utilisés pour couvrir les coûts du congrès.

La SVT tiendra un kiosque pendant le Congrès national pour promouvoir la section et fournir de l'information aux participants.

SECTION SPÉCIALE BLESSURES *de* STRESS OPÉRATIONNEL “*BSO Legion OSI*”

GÉNÉRALITÉS

Depuis sa création et son autorisation lors du Congrès national de 2016, la Section spéciale Blessures de stress opérationnel (BSO) de la Légion royale canadienne (connue aussi comme BSO Legion OSI) a mis l'accent sur la formation d'une base de membres et de bénévoles pour mettre en œuvre les politiques, procédures et la structure nécessaires à la viabilité de la section, afin de pouvoir réaliser ses trois mandats :

- Aide aux vétérans et familles touchés par les blessures de stress opérationnel ;
- Éducation et formation ; et
- Sensibilisation et déstigmatisation des problèmes de santé mentale chez les vétérans.

BSO Legion OSI accomplit sa mission sur quatre fronts :

- Coordination et tenue d'activités de sensibilisation dans la communauté ;
- Assistance à l'identification de tout vétéran ou membre de sa famille aux prises avec des problèmes de BSO et l'aiguillage vers les services aux vétérans de la Légion ;
- Promotion de la santé mentale et lutte contre la stigmatisation liée à la santé mentale ; et
- Soutien aux campagnes de sensibilisation et partage de l'information aux paliers de la filiale et des directions nationale et provinciale.

MEMBRES DU CONSEIL EXÉCUTIF

Membres

- Glynne Hines – président (St Catharines, ON)
- Roger Smith – vice-président, Adhésion (Moncton, NB)
- Ghislain Lapierre – vice-président, GRC (Moncton, NB)
- Alannah Gilmore – vice-présidente, Familles (Ottawa, ON)

- VACANT – vice-président, Projets et Programmes
- Christopher Richardson – président des débats (Georgia, USA)
- Jill Carleton – trésorier (Osgoode, ON)

Représentants provinciaux

- Joe Elliott – C.-B./Yukon (Prince George) – bc@osispecialsection.ca
- Darren Longstaff – Alb./T.N.-O. (Edmonton) - alberta@osispecialsection.ca
- VACANT - Sask.
- VACANT – Man./N.-O. Ont.
- Mark Bossi – ON (Toronto) - ontario@osispecialsection.ca
- VACANT – Québec
- Duane Johnson – N.-B. (Gagetown) - dewnjay8@hotmail.com
- Rollie Lawless – N.-É./Nu (Halifax) - nsnuv@osispecialsection.ca
- Owen Parkhouse – Î.-P.-É. (Charlottetown) - pei@osispecialsection.ca
- VACANT – T.-N.-Lab.

ÉLECTIONS

Les membres actuels du comité exécutif sont des bénévoles qui ont été mis en place par consensus afin de mettre sur pied la section. Encore une fois, il y a eu un léger roulement chez les membres du comité exécutif dans la deuxième année. Comme nous l'avons indiqué, presque la moitié des postes sont sujets à des élections cette année ; de fait, les mises en nomination sont en cours et les élections se tiendront en mai afin que le nouveau comité exécutif soit en place avant le congrès national.

Les élections se dérouleront au moyen d'une plateforme sécurisée en ligne qui permettra aux membres de voter pour les candidats affichés en toute sécurité. L'accès à cette technologie bénéficie du bas coût accordé aux organisations à but non lucratif.

La moitié des postes de représentants provinciaux sont actuellement vacants, et nous nous efforçons de les combler. Malheureusement, les suggestions en provenance des présidents des directions provinciales n'ont pas porté fruit. Les représentants provinciaux seront élus, ou réélus selon le cas, en 2019.

ADHÉSION

L'adhésion actuelle de la section BSO Legion OSI se chiffre à 192 membres. À la suite de la mise en œuvre du nouveau système de traitement de l'adhésion de la Direction nationale, la section s'est occupée à mettre à jour les coordonnées de ses membres et à les valider manuellement, un effort onéreux qui a demandé beaucoup des membres du comité de l'Adhésion. À condition que les membres nous fournissent leurs renseignements, nous pourrions compter sur une base de données complète et exacte qui améliorera notre portée et notre gouvernance. On envisage de conduire la validation manuelle annuellement, exigeant environ 200 heures-personnes, et probablement plus au fur et à mesure que l'adhésion augmentera.

RÈGLEMENTS

Les règlements de la section BSO Legion OSI ont été rédigés et entérinés par le comité exécutif. Après avoir reçu conformation de la part du comité Constitution et Lois que leurs règlements s'harmonisent aux *Statuts généraux* de la Légion, la section les a officiellement mis en place.

INCORPORATION

À la suite de l'approbation des règlements et à l'approche des élections, nous avons réalisé que l'incorporation nous permettrait d'aller de l'avant en tant que section virtuelle nationale sans soutien financier ou d'infrastructure de TI externe. Le tout a été débattu depuis notre création sur le plan de « bonne gouvernance » mais est désormais devenu un impératif au plan monétaire dû aux nombreux avantages financiers offerts aux organismes à but non lucratif. En conséquence, la section BSO Legion OSI a été incorporée en vertu de la Loi canadienne sur les organismes à but non lucratif en tant que « *Veterans Operational Stress Injury Section / Section des blessure de stress opérationnel des anciens combattants* » avec le nom de domaine « bsovetsoi ». Notons que le nom « Legion » n'apparaît pas dans notre incorporation.

À titre d'organisme à but non lucratif, nous sommes devenus admissibles à la suite G de Google sans aucuns frais et à un domaine Google « bsovetsoi.com », nous donnant accès à un système courriel fiable et une présence Web pour une contribution

annuelle minimum. Nous sommes aussi devenus admissibles à un logiciel commercial par l'entremise du programme de dons technologiques de TechSoup Canada qui offre de telles technologies au rabais ou gratuitement à des organisations comme la nôtre; cette compagnie nous offrira aussi des ressources pédagogiques et conseils afin que nous puissions servir nos vétérans de façon plus efficace et économique. Cela évite à la section des coûts onéreux et la dépendance envers les plateformes actuelles de médias sociaux qui limitent notre accès aux vétérans tels Facebook. Nous avons épargné à date des centaines de dollars juste en coûts de logiciels.

BUDGET

La section BSO Legion OSI a su garder les coûts de fonctionnement au minimum, comptant sur l'apport des membres du comité exécutif et des représentants provinciaux pour payer eux-mêmes les activités de la section, telles les déplacements, l'imprimerie, les articles promotionnels, etc. Grâce à notre incorporation, nous avons désormais accès à des ressources à un faible coût ou gratuitement.

SITUATION FINANCIÈRE

Jusqu'en janvier 2018, les dépenses se limitaient aux frais bancaires mensuels. Entre janvier et la mi-mars, le comité exécutif a autorisé la dépense ponctuelle de 226 \$ pour payer le coût de l'incorporation. Le comité exécutif a aussi autorisé la somme de 13 \$ pour l'enregistrement du domaine et 50 \$ pour les frais de permis QuickBooks par l'intermédiaire de TechSoup Canada.

Ces dépenses peuvent sembler minimes, mais pour une organisation d'envergure nationale, elles sont des victoires importantes et donnent le ton à notre prudence financière à l'avenir.

ACTIVITÉS DU PROGRAMME

Les activités du programme ont mis l'accent sur la coordination des Premiers soins en santé mentale et une meilleure façon de rejoindre les vétérans et leurs familles.

PREMIERS SOINS EN SANTÉ MENTALE

Nous sommes toujours en train de coordonner la prestation de cours de Premiers soins en santé mentale pour vétérans au nom d'Anciens Combattants Canada (ACC). Les cours sont offerts par la Commission de la santé mentale du Canada et sont financés par ACC. L'entente initiale est d'offrir le cours à 3 000 participants sur 150 séries de cours. Depuis janvier 2016, un peu plus de 2 000 individus ont reçu la formation sur un peu plus de

100 séries de cours — sur la bonne voie et un peu plus rapidement d'ici la date d'échéance de la mi-2019. Le programme prendra alors fin à moins de recevoir des fonds supplémentaires. Il a été confirmé qu'ACC considère prolonger le financement au moyen du nouveau Fonds pour le bien-être des vétérans et de leur famille, dépendamment des autres pressions budgétaires. La Commission appuie l'idée, mais ACC a probablement besoin d'être poussé par la Direction nationale si l'on veut que ce programme efficace se poursuive.

AMÉLIORER LA SENSIBILISATION

Le trésorier et le président ont participé à un atelier « SPARK » de deux jours et demi, offert par la Commission de la santé mentale du Canada, portant sur l'innovation et le transfert de connaissances au sein des projets communautaires en santé mentale à travers le pays. Cet atelier était une excellente occasion de réseautage auprès de divers organismes à but non lucratif et d'échanges d'idées au sujet de projets et de sensibilisation. Au moyen de la méthodologie éprouvée « SPARK » de la Commission, nous sommes en train de développer notre plan (que nous partagerons avec nos collègues de la Commission en mai) que nous prévoyons de mettre en place dans les douze prochains mois. Si l'on réussit, cet effort nous verra rejoindre plus de vétérans et membres de leur famille qui ont besoin de soutien mental.

Grâce à l'atelier auquel nous avons participé, nous avons fait la connaissance d'autres personnes et organisations comme nous et avec qui nous partageons des buts communs. Nous collaborons actuellement avec un développeur de logiciels, basé à Ottawa, et le « Centre for Addictions and Mental Health » à une application pour nous aider à rejoindre les vétérans et membres de leur famille pour les diriger vers les ressources en santé mentale.

RELATIONS PUBLIQUES

Depuis la réunion du Conseil exécutif national en novembre 2017, nous recevons un excellent appui de la part de Leah O'Neill sous forme de brochures, de messages sur legion.ca et dans les médias sociaux, et d'articles dans les dépêches aux filiales. Nous apprécions grandement cet appui qui nous aide beaucoup à rejoindre les filiales qui ne sont pas encore engagées. Nous espérons recevoir cet appui dans l'avenir.

CONCLUSION

La section BSO Legion OSI continue de prendre de la maturité et de se faire une place au sein de la Légion. Nous continuerons à faire face aux défis d'une organisation bénévole au sein d'une autre organisation bénévole et où les bénévoles sont tirés d'un bassin encore plus petit et qui, pour la plupart d'entre eux, sont aux prises avec leurs propres problèmes de santé. Ceci étant dit, la plupart des composantes de base sont en place pour garantir le progrès et le succès du nouveau comité exécutif. Les éléments-clés de notre future croissance et de notre développement sont : tirer parti de notre statut d'organisme à but non lucratif, profiter de notre relation avec la Commission de la santé mentale du Canada (et autres associations pour la santé mentale), et mettre en œuvre le plan de transfert des connaissances « SPARK » une fois développé.

INTRODUCTION

Camarades, j’aimerais vous fournir un rapport sur les activités de l’administration centrale (AC) de la Légion. Pour vous, le terme « administration centrale de la Légion » sera nouveau, mais cela est voulu de ma part. Le terme ‘direction nationale’ désigne le corps dirigeant ou l’autorité suprême de la Légion, tel que défini dans la loi constitutive et les Statuts généraux. L’administration centrale est quant à elle l’organisme de soutien de ce corps dirigeant et de l’ensemble de la Légion. Par conséquent, je fais cette distinction intentionnellement afin de dissiper une fois pour toutes la confusion entre les deux entités. Je veux également attirer votre attention sur les changements apportés aux titres de certains postes afin de mieux refléter les objectifs de l’administration centrale quant à l’exécution de son mandat : services aux membres, services aux hauts dirigeants élus et, surtout, services aux vétérans.

Je peux affirmer que de nombreuses activités se sont déroulées à l’administration centrale par le passé; dont beaucoup vous sont inconnus, vous nos membres. En avril 2017, l’efficacité de notre organisation a été remise en question. Une organisation externe indépendante, Strategy Corps, a donc effectué une analyse organisationnelle et opérationnelle des services de la Direction nationale et de l’administration centrale.

Cette analyse indépendante a produit de nombreuses recommandations et, dans mon rapport, je me concentrerai sur celles qui ont trait aux opérations de l’administration centrale. D’autres rapports qui vous seront remis lors de ce congrès traiteront des questions de gouvernance et d’enjeux organisationnels en lien avec l’analyse de la Direction nationale.

L’ANALYSE

L’analyse, qui s’est poursuivie d’avril à novembre 2017, a fait part de ses conclusions au Conseil exécutif national en novembre 2017. Ces constatations sont fondées sur :

- points de vue de groupes de discussions
- entrevues menées auprès de membres et d’employés de la Légion, et ce, à tous les paliers de l’organisation, ainsi qu’avec des membres du grand public canadien;
- une comparaison avec des organisations à but non lucratif similaires; et
- un examen en profondeur des politiques et documents de la Légion.

En général, l’analyse est venue indiquer que les changements à la structure existante n’étaient pas requis. L’étendue du contrôle et les niveaux organisationnels sont raisonnables et n’ont pas besoin d’être modifiés pour le moment. Une chose qui est devenue évidente a été le besoin de mettre l’accent sur l’adhésion ainsi que sur l’amélioration de nos produits de marketing et de communication.

Quelques observations spécifiques en lien avec l’administration centrale sont :

- **Dotation en personnel.** Depuis 2013, le nombre de personnel permanent a diminué, et l’utilisation de personnel contractuel a connu une légère augmentation, et dans l’ensemble, les coûts de personnel ont diminué. Tout le personnel occupe un emploi rémunérateur et leur travail dépasse les attentes.
- **Administration financière.** Les revenus ont diminué en raison d’une diminution du nombre de membres; de nouvelles sources de revenus sont requises. De plus, un processus d’examen permanent des ressources et programmes doit être institué.
- **Opérations.** Les départements fonctionnent de façon efficace. En fait, le département d’approvisionnement se révèle une importante source de revenus. Encore une fois, tous les programmes et toutes les opérations doivent, compte tenu du plan stratégique, faire l’objet d’un examen permanent.

- **Rémunération du personnel.** Un examen de la rémunération du personnel a révélé que, comparé à des organismes nationaux sans but lucratif similaires, le personnel de la Légion était rémunéré entre 12 et 20% moins cher que leurs homologues.

Dans l'ensemble, l'analyse aura démontré que l'administration centrale et son personnel offraient un « bon rapport qualité-prix » et que leur rendement dépassait les attentes. Encore une fois, en attendant le résultat de la mise en œuvre du Plan stratégique, un examen permanent de tous les programmes et activités sera nécessaire pour assurer un rendement optimal et une efficacité opérationnelle en tout temps.

Camarades, je suis fier du personnel de l'administration centrale. Leur soutien aux membres, aux programmes et aux activités de la Légion est au premier rang dans tout ce qu'ils font. Lorsqu'engagés auprès du public canadien, ils sont d'excellents ambassadeurs pour la Légion. À cet égard, j'aimerais souligner quelques-unes des réalisations que nous avons accomplies au cours des deux dernières années.

Le groupe des Services organisationnels a mis sur pied, au cours des deux dernières années, la pluie virtuelle de coquelicots sur la Colline parlementaire, et qui apparaît en direct sur Facebook. Cet événement gagne en popularité et vent appuyer le Mur virtuel du Souvenir. Le programme de soutien aux comités se poursuit. Je tiens également à souligner l'excellent soutien au marketing et à la communication qui a produit une augmentation marquée de notre portée sur les médias sociaux ainsi qu'en matière de relations publiques. Leurs efforts combinés envoient un message très positif à nos membres, aux vétérans et au grand public canadien.

Les services d'adhésion ont été un leader en matière de changement avec la mise en œuvre du portail Web de l'adhésion, qui fournit des services plus directement à nos membres et permet le renouvellement de l'adhésion en ligne. Je vous exhorte à fournir vos taux de filiale; en effet, de nombreux membres souhaitent renouveler en ligne.

Notre équipe des services de l'adhésion est impatiente de vous servir!

Les Services financiers continuent d'intégrer et d'améliorer nos services de gestion financière. La modernisation et l'utilisation de la technologie sont également des facteurs clés ici. Encore une fois, le concept de service à la clientèle est à l'avant-garde de tout ce qu'ils font.

Je ne saurais en dire assez sur l'efficacité de notre chaîne d'approvisionnement et sur l'importance du **Département de l'approvisionnement** pour la santé financière globale de la Légion. Son service est « incomparable » et il continue de tracer la voie en matière de service à la clientèle.

Enfin, nos **services aux vétérans** est l'endroit où notre raison d'être se concrétise. Nos agents de service offrent une aide directe à nos vétérans et à leurs familles. À l'échelle nationale, nous constatons tous les jours l'augmentation des besoins. Ce service essentiel nous donne aussi l'information nécessaire pour demander au gouvernement de procéder à des changements parce que nous sommes en mesure de voir ce qui est nécessaire et où cela est nécessaire. Un grand merci est de mise non seulement au bureau national, mais aussi à tous les officiers d'entraide de la Légion pour avoir établi ce climat de confiance avec nos vétérans et leurs familles.

CONCLUSION

Camarades, merci de me donner l'occasion de vous présenter mon rapport. Je suis fier de nos réalisations, et particulièrement fier des employés de l'administration centrale qui travaillent au nom de nos membres, de notre Légion et de nos vétérans et de leurs familles. L'excellence du service est notre mode de vie et le restera à l'avenir. Comme l'analyse des services opérationnels l'a prouvé, l'administration centrale rencontre et dépasse son mandat, et offre une valeur sûre de grande qualité.

Je demanderais à un des officiers supérieurs élus de bien vouloir proposer l'adoption de mon rapport.

Ce fonds a été créé lors du Congrès de 1964 afin de servir comme :

- Un fonds perpétuel pour commémorer ceux et celles qui sont tombés au service du Canada, dans la poursuite des activités de La Légion royale canadienne, y compris la promotion de l'éducation, des sports, de l'unité du Commonwealth et de toutes les autres formes de service national et communautaire, lesquelles, dans l'ordre normal des conditions changeantes de la société, peuvent être jugées conformes avec les buts et objets de La Légion royale canadienne.

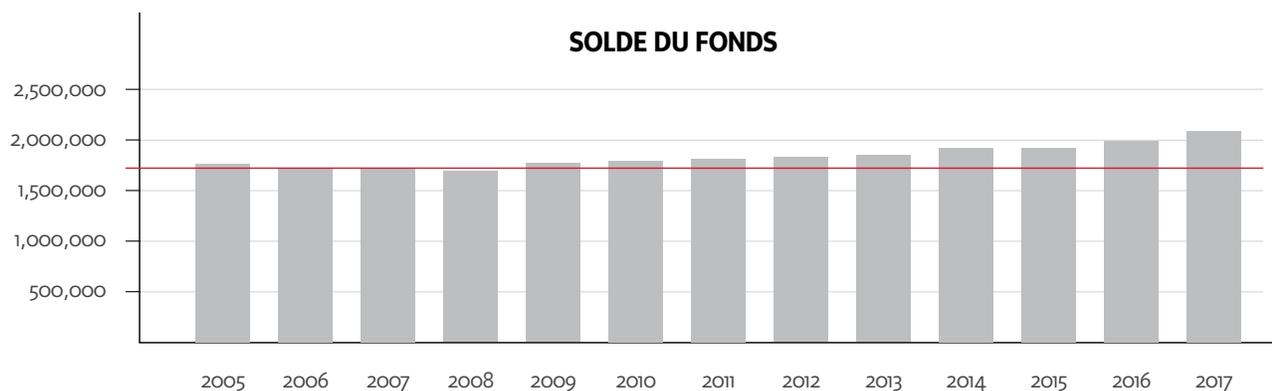
En vertu du mandat du Congrès, le Fonds ne peut être utilisé qu'en complément pour aider, au besoin, à financer l'athlétisme, et pour d'autres projets spéciaux, comme convenu par le Congrès. Suite au Congrès de 1992, le montant minimum de base à conserver dans le Fonds avait été établi à 1 500 000 dollars.

À la fin de 2008, le Fonds s'est retrouvé à la baisse à un peu plus de 1,5 million. Aussi, en 2009, les retraits du fonds ont été suspendus pour permettre au Fonds de se reconstituer. Le montant cible à atteindre avait alors été fixé à deux millions.

Le solde du Fonds au 31 décembre 2017 était de 2 168 682 \$. Les investissements du fonds sont répartis comme suit : 10,5 % en obligations d'État, 49,2 % en obligations de société et en fonds d'obligations, 32,8 % en actions d'entreprises, et 7,5 % en dépôts à court terme et en liquidités.

Le solde du Fonds d'investissement au 31 mars 2018 s'élevait à 2 134 315 \$.

Une représentation graphique de l'évolution du fonds est présentée ci-dessous.



Ci-joint à l'Annexe A un résumé des opérations du Fonds, depuis sa création en 1966 jusqu'en 2017.

Je propose l'adoption de ce rapport tel que présenté.

ANNEXE A—FONDS DU CENTENAIRE

ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES & SOLDE DU FONDS DU 1ER JANVIER 1966 AU 31 DÉCEMBRE 2017

REVENUS (A)			6,766,692
DÉPENSES			
PROGRAMME D'ACTION			133,817
DIRECTION NATIONALE			
ATHLÉTISME	1974 - 1992	2,174,724	
ATHLÉTISME	1996 - 2009	1,725,000	3,899,724
BOURSE DE RECHERCHE EN GÉRIATRIE	1981 - 1992		1,152,015
FRAIS DE GESTION DU FONDS	1996 - 2017		441,510
			<u>5,627,066</u>
REVENUS NETS			1,139,626
APPORTS DE CAPITAL			
DONS DE DÉPART POUR CRÉER LE FONDS 1964-1966			1,029,056
SOLDE DU FONDS EN DATE DU 31 DÉCEMBRE 2017			<u>2,168,682</u>

Programme d'action – Promotion, publicité, voyages et administration.

Athlétisme de la Direction nationale – 39 rencontres pour un total de quelque 14 600 participants

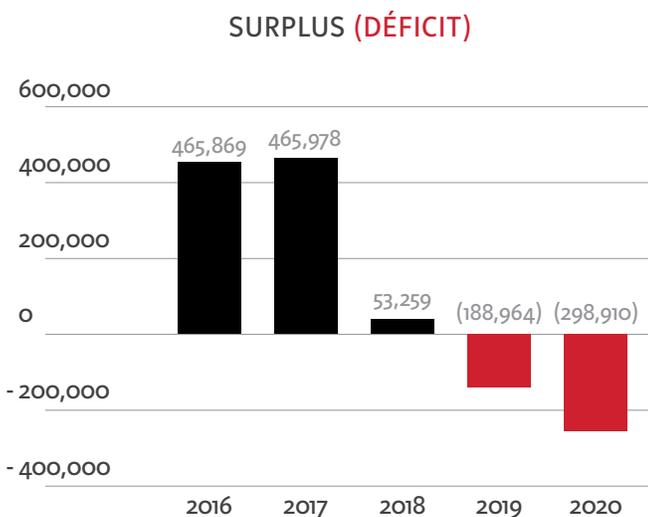
Bourse de recherche en gériatrie – Formation pour 91 docteurs, 50 infirmiers et infirmières, 11 physiothérapeutes et neuf ergothérapeutes.

Frais de gestion du fonds – Frais d'administration pour la gestion du fonds d'investissement.

Comme vous êtes en mesure de le constater, les années 2016 et 2017 ont connu un succès financier, avec des excédents d'exploitation nets respectifs de 465 869 \$ et de 465 978 \$. Pour 2018, un surplus de 53 259 \$ est prévu.

Les projections pour 2019 et 2020 ne sont pas aussi favorables, avec des déficits d'exploitation prévus de 188 964 \$ et de 298 410 \$. Comme vous le savez, nous avons un problème de revenu, alors que nos revenus d'adhésion continuent à la baisse et que les coûts augmentent lentement avec l'inflation. Mais de bonnes nouvelles nous arrivent sur cette question. À la fin d'avril de cette année, le nombre total de membres est demeuré stable, au même niveau que celui à la même période en 2017. Toutefois, avec le vieillissement de nos membres, ce nombre continuera à diminuer si ce n'est de l'arrivée de nouveaux membres plus jeunes.

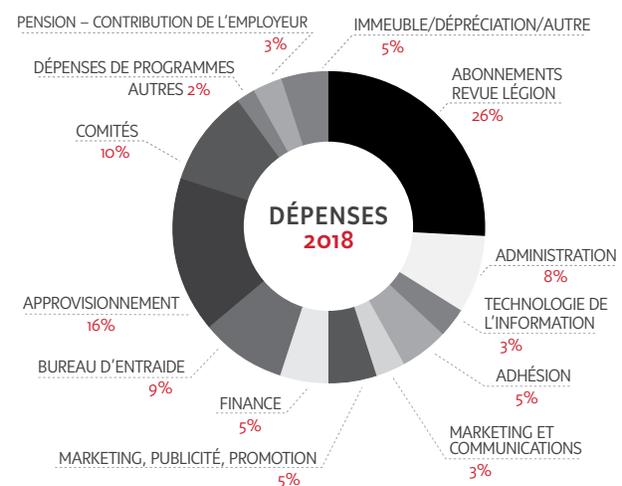
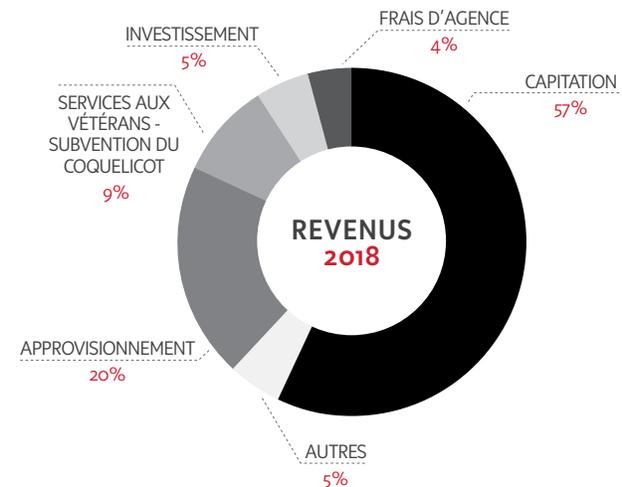
Voici une représentation graphique des excédents (déficits) (actuels et prévus) pour la période de 2016 à 2020.

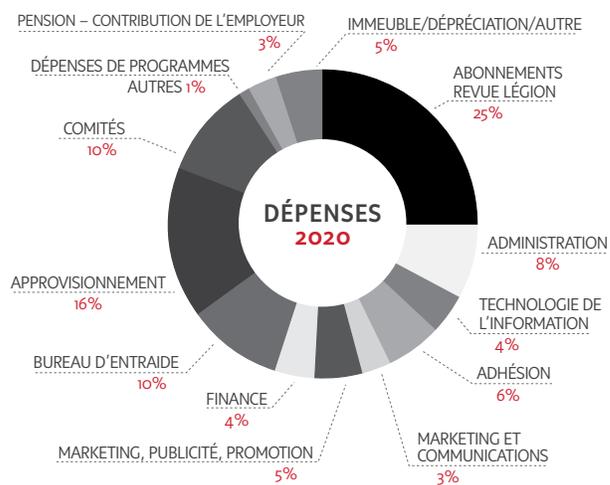
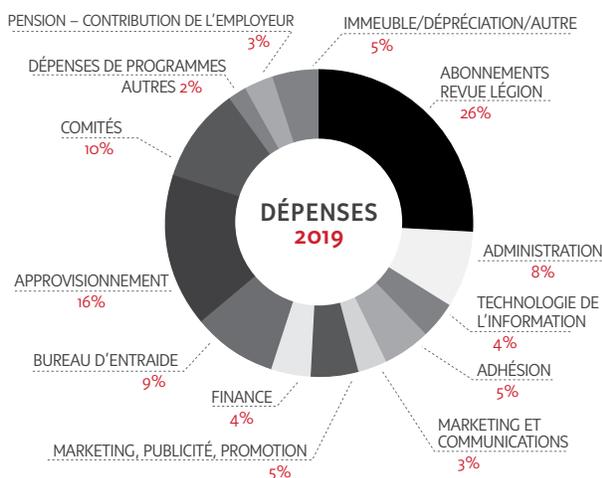
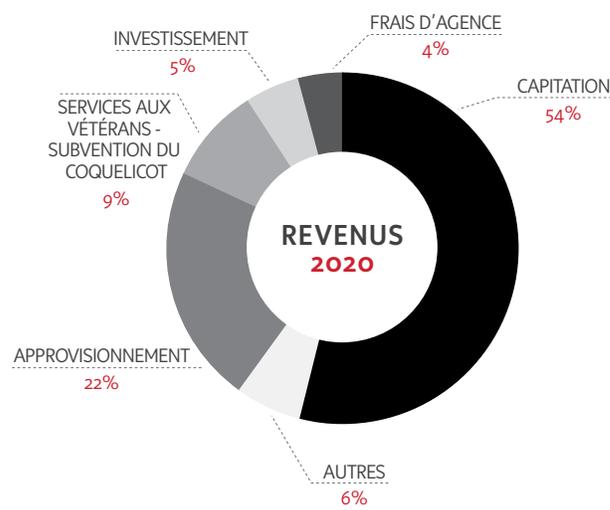
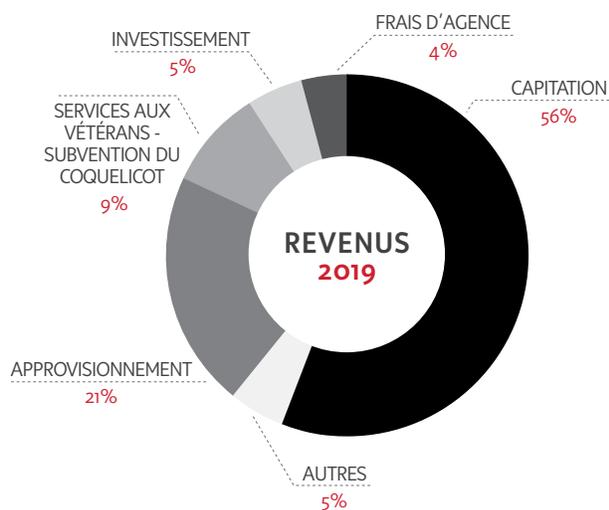


Les revenus d'adhésion augmenteront en 2018 si l'augmentation de 1,25 \$ est mise en place. Toutefois, la baisse du nombre de membres devrait venir réduire ces montants en 2019 et en 2020. Les revenus de placement devraient quant à eux diminuer avec une réduction de nos investissements pour financer les dépenses d'exploitation, les projets spéciaux comme le programme Cœurs & Esprits et d'autres initiatives.

D'importants travaux sont déployés pour recruter de nouveaux membres grâce à des efforts de marketing accrus. Le groupe Marketing et communication a été retiré de la Section des membres et opère maintenant comme sa propre section. Le budget marketing, publicité et promotions poursuit ses efforts pour améliorer l'image publique de la Légion. Cet effort est complété et aidé par le programme de marketing Cœurs & Esprits qui vise à recruter de nouveaux membres.

Vous trouverez ci-dessous des graphiques décrivant les revenus et dépenses pour les années 2018, 2019 et 2020.





Ci-joint les états financiers avec les résultats actuels pour 2016 et 2017 et les prévisions pour la période 2018 à 2020.

Camarades, nous vous avons fourni une comptabilité complète des dépenses actuelles pour les années 2016 et 2017, et nos prévisions pour les trois prochaines années. Je suis maintenant prêt à répondre à vos questions à ce sujet.

CŒURS ET ESPRITS

Afin de soutenir et d'améliorer les efforts promotionnels pour recruter de nouveaux membres au cours des cinq prochaines années, un budget spécial de marketing de 1,25 million de dollars a été créé.

LES MONTANTS ANNUELS ALLOUÉS AU BUDGET À CET EFFET SONT COMME SUIT :

2017	400,000 \$
2018	413,000 \$
2019	137,000 \$
2020	200,000 \$
2021	100,000 \$

**POUR 2017, LES DÉPENSES ONT ÉTÉ RÉPARTIES
COMME SUIT :**

PUBLICITÉ IMPRIMÉE & EN LIGNE	142,695
RÉALISATION - VIDEOS & MESSAGES D'INTÉRÊT PUBLIC	42,487
MÉDIAS SOCIAUX PAYANTS	62,973
MARKETING PAR MOTEUR DE RECHERCHE	21,475
PUBLIPOSTAGE	\$ 75,000
RECHERCHE MARKETING	55,370
TOTAL	400,000

TVH/TPS

La taxe sur les produits et services (TPS) a été mise en œuvre par le gouvernement fédéral en 1991. Un effort de lobbying féroce à l'époque de la part de la Direction nationale avait permis que la Légion soit exemptée de cette taxe. Des lettres du ministère des Finances, datées de 1993 et 1996 et reconnaissant notre exemption, ont depuis été utilisées par la Légion pour étayer notre statut.

Or, l'Agence du revenu du Canada (ARC) est présentement à réévaluer cette position. La Direction nationale, par l'intermédiaire de son auditeur Price Waterhouse Coopers, a déposé auprès de l'ARC, en guise de réponse proactive à cette situation, un document de divulgation volontaire. Les négociations devraient débiter au début de 2019, et la décision de l'ARC établira la norme à suivre à l'avenir. Les auditeurs ont inscrit une provision de 560 000 \$ aux états financiers vérifiés à titre d'estimation d'un résultat à l'issue de ce dossier.

Enfin, je propose que nos auditeurs depuis déjà de nombreuses années, de la firme Price Waterhouse Coopers, soient reconduits dans leurs fonctions.

RECOMMANDATION : Nous recommandons que Price Waterhouse Coopers soit reconduit comme notre auditeur pour les années 2018 et 2019.

Je propose l'adoption de ce rapport tel que présenté.

DIRECTION NATIONALE / FONDS GÉNÉRAUX
RELEVÉ DU REVENU ET DES DÉPENSES

	2016 ACTUEL	2017 ACTUEL	2018 BUDGET	2019 BUDGET	2020 BUDGET
REVENUS					
CAPITATION	5,710,008	5,883,846	5,929,170	5,740,770	5,552,370
CANVET					
- FRAIS D'AGENCE ET SOUTIEN	400,000	400,000	400,000	400,000	400,000
REVENUS D'INVESTISSEMENT	491,771	590,112	548,500	480,000	480,000
SUBVENTION DU FONDS DU COQUELICOT	742,000	735,000	934,600	904,842	965,688
VISITE DES VÉTÉRANS	-	193,080	-	-	-
DÉPARTAMENT D'APPROVISIONNEMENT	2,293,129	2,693,279	2,100,000	2,150,000	2,200,000
LEGION HOUSE					
- LOCATAIRES	82,920	82,920	82,920	84,578	86,270
- INTERNE	316,000	316,000	316,000	322,320	328,766
DIVERS					
- MASTER CARD	65,188	85,112	60,000	61,200	62,424
- AUTRES	82,481	197,864	90,000	91,800	93,636
LEGS SUCCESSORAU	87,099	4,443	-	-	-
REVENU TOTAL	10,270,596	11,181,656	10,461,190	10,235,510	10,169,155
DÉPENSES					
REVUE LÉGION - ABONNEMENTS	2,831,045	2,756,273	2,700,000	2,700,000	2,616,720
ADMINISTRATION	842,965	833,600	865,042	882,343	899,990
SECTION IT	330,937	350,915	366,121	373,443	380,912
ADHÉSION	829,977	689,655	549,384	569,872	595,569
MARKETING & COMMUNICATIONS	-	337,656	313,313	319,579	325,971
MARKETING, PUBLICITÉ ET PROMOTION	457,705	425,547	538,500	549,270	560,255
FINANCE	401,901	493,654	485,690	425,237	433,812
BUREAU D'ENTRAIDE	798,929	874,678	983,789	952,465	1,016,514
VISITE DES VÉTÉRANS	-	137,472	-	-	-
APPROVISIONNEMENT	1,709,138	1,935,659	1,627,997	1,643,857	1,659,984
COMITÉS	657,735	873,683	998,635	1,056,279	1,006,666
AUTRES CHARGES DE PROGRAMMES	195,576	216,874	162,500	155,550	158,661
AMORTISSEMENT	109,797	108,990	123,000	125,460	127,969
CONTRIBUTIONS AU RÉGIME DE PENSION - EMPLOYEUR	303,235	337,759	316,000	322,320	328,766
LEGION HOUSE	335,787	343,263	341,960	348,799	355,775
FRIAS D'INTÉRÊT - CANVET	-	-	36,000	-	-
DÉPENSES TOTALES	9,804,727	10,715,678	10,407,931	10,424,474	10,467,565
OPÉRATIONS - REVENU NET/ (PERTE NETTE)	465,869	465,978	53,259	(188,964)	(298,410)

DIRECTION NATIONALE / FONDS GÉNÉRAUX
SERVICES ORGANISATIONNELS

	2016 ACTUEL	2017 ACTUEL	2018 BUDGET	2019 BUDGET	2020 BUDGET
DÉPENSES					
SALAIRES	735,116	737,167	766,416	781,744	797,379
INDEMNITÉ DE RETRAITE	16,687	16,977	15,021	15,321	15,628
AUTRES AVANTAGES	62,731	67,298	65,905	67,223	68,568
PERSONNEL TEMPORAIRE ET CONTRACTUEL	8,194	-	-	-	-
TOTAL PERSONNEL	822,728	821,442	847,342	864,289	881,575
FOURNITURES DE BUREAU	53,683	52,273	45,000	45,900	46,818
TÉLÉPHONE	15,179	15,377	16,000	16,320	16,646
AFFRANCHISSEMENTS ET MESSAGERIE	9,299	10,346	10,000	10,200	10,404
IMPRIMERIE ET PAPETERIE	6,039	4,089	8,000	8,160	8,323
VOYAGES - PERSONNEL	695	883	1,000	1,020	1,040
ASSURANCE	18,787	18,220	20,400	20,808	21,224
LOCATION (CR À ÉDIFICE)	108,000	108,000	108,000	110,160	112,363
RECRUTEMENT DE PERSONNEL	-	878	2,000	2,040	2,081
RÉSEAU D'ORDINATEURS - SOUTIEN	3,000	3,000	3,500	3,570	3,641
DIVERS	2,657	1,704	2,500	2,550	2,601
FORMATION	8,700	6,089	10,000	10,200	10,404
DÉPENSES TOTAL	1,048,767	1,042,301	1,073,742	1,095,217	1,117,121
MOINS: ATTRIBUÉ À					
DÉPARTEMENT DE L'ADHÉSION	30,000	15,000	15,000	15,300	15,606
MARKETING & COMMUNICATIONS	-	15,000	15,000	15,300	15,606
SERVICE AUX VÉTÉRANS	30,000	30,000	30,000	30,600	31,212
FONDS DE COQUELICOT	145,800	148,700	148,700	151,674	154,707
	205,800	208,700	208,700	212,874	217,131
DÉPENSES NETTES	842,967	833,601	865,042	882,343	899,990

DIRECTION NATIONALE / FONDS GÉNÉRAUX
SECTION DE LA TECHNOLOGIE INFORMATIQUE (SERVICES ORGANISATIONNELS)

	2016 ACTUEL	2017 ACTUEL	2018 BUDGET	2019 BUDGET	2020 BUDGET
DÉPENSES					
SALAIRES	165,923	169,994	177,257	180,802	184,418
INDEMNITÉ DE RETRAITE	3,786	3,510	3,665	3,738	3,813
AUTRES AVANTAGES	17,468	19,009	21,949	22,388	22,836
CONTRAT	21,428	39,497	49,000	49,980	50,980
TOTAL - PERSONNEL	208,605	232,010	251,871	256,908	262,047
FOURNITURES DE BUREAU	29	-	50	51	52
TÉLÉPHONE	5,721	5,473	6,000	6,120	6,242
AFFRANCHISSEMENTS ET MESSAGERIE	4	190	50	51	52
IMPRIMERIE ET PAPETERIE	26	1	50	51	52
LOCATION (CR À ÉDIFICE)	10,000	10,000	10,000	10,200	10,404
DIVERS	41	60	100	102	104
RÉSEAU & PC					
CONTRATS D'ENTRETIEN/LOCATIONS	91,256	83,353	95,000	96,900	98,838
PROGRAMMATION ET AL.	22,961	24,667	25,000	25,500	26,010
MATÉRIEL ET AL.	11,948	12,867	12,000	12,240	12,485
SITE WEB ET AL. CONNECTIVITÉ & SOUTIEN	4,346	6,294	6,000	6,120	6,242
DÉPENSES TOTALES	354,937	374,915	406,121	414,243	422,528
MOINS: ATTRIBUÉ À					
SERVICES ORGANISATIONNELS	3,000	3,000	3,500	3,570	3,641
SERVICES FINANCIERS	3,000	3,000	7,500	7,650	7,803
SERVICES D'ADHÉSION	6,000	5,000	7,500	7,650	7,803
MARKETING	-	1,000	2,500	2,550	2,601
SERVICES AUX VÉTÉRANS	3,000	3,000	4,500	4,590	4,682
APPROVISIONNEMENT	6,000	6,000	7,500	7,650	7,803
CANVET	3,000	3,000	5,000	5,100	5,202
TI	-	-	2,000	2,040	2,081
	24,000	24,000	40,000	40,800	41,616
DÉPENSES NETTES	330,937	350,915	366,121	373,443	380,912

DIRECTION NATIONALE / FONDS GÉNÉRAUX
SERVICES D'ADHÉSION

	2016 ACTUEL	2017 ACTUEL	2018 BUDGET	2019 BUDGET	2020 BUDGET
REVENU					
FRAIS D'AGENCE	400,000	400,000	400,000	400,000	400,000
REVENU TOTAL	400,000	400,000	400,000	400,000	400,000
DÉPENSES					
SALARIES	460,302	239,980	239,934	244,733	249,627
INDEMNITÉ DE RETRAITE	10,508	4,950	4,858	4,955	5,054
AUTRES AVANTAGES	59,161	38,112	37,923	38,681	39,455
PERSONNEL TEMPORAIRE ET CONTRACTUEL	101,060	106,634	103,769	105,844	107,961
TOTAL - PERSONNEL	631,031	389,676	386,484	394,214	402,098
FOURNITURES DE BUREAU	1,481	674	1,400	1,428	1,457
TÉLÉPHONE	8,221	8,659	8,000	8,160	8,323
AFFRANCHISSEMENTS ET MESSAGERIE	38,658	46,445	36,000	36,720	37,454
IMPRIMERIE ET PAPETERIE	7,081	9,889	3,500	3,570	3,641
LOCATION (CR À ÉDIFICE)	64,000	54,000	54,000	55,080	56,182
DIVERS	861	3,418	2,500	2,550	2,601
INTERNET ET SITE WEB DE LA LÉGION	3,571	-	-	-	-
RÉSEAU D'ORDINATEURS - SOUTIEN	6,000	5,000	7,500	7,650	7,803
SOUTIEN ADMINISTRATIF	30,000	15,000	15,000	15,300	15,606
CARTES D'ADHÉSION PERMANENTES	-	100,784	-	-	-
CARTES D'ADHÉSION, FORMULAIRES ET PAPIER	23,037	18,515	10,000	10,200	10,404
DISTRIBUTION - DOSSIERS D'ADHÉSION	16,036	31,270	-	-	-
FRAIS DE CARTES DE CRÉDIT	-	6,324	25,000	35,000	50,000
DÉPENSES TOTALES	829,977	689,654	549,384	569,872	595,569
DÉPENSES NETTES	429,977	289,654	149,384	169,872	195,569

DIRECTION NATIONALE / FONDS GÉNÉRAUX
MARKETING

	2016 ACTUEL	2017 ACTUEL	2018 BUDGET	2019 BUDGET	2020 BUDGET
DÉPENSES					
SALARIES	-	284,392	253,053	258,114	263,276
INDEMNITÉ DE RETRAITE	-	4,104	5,115	5,217	5,322
AUTRES AVANTAGES	-	18,405	22,145	22,588	23,040
TOTAL - PERSONNEL	-	306,901	280,313	285,919	291,638
FOURNITURES DE BUREAU	-	-	400	408	416
TÉLÉPHONE	-	2,376	1,800	1,836	1,873
AFFRANCHISSEMENTS ET MESSAGERIE	-	1	100	102	104
IMPRIMERIE ET PAPETERIE	-	62	200	204	208
VOYAGES - PERSONNEL	-	33	500	510	520
LOCATION (CR À ÉDIFICE)	-	10,000	10,000	10,200	10,404
DIVERS	-	2,282	2,500	2,550	2,601
RÉSEAU D'ORDINATEURS - SOUTIEN	-	1,000	2,500	2,550	2,601
SOUTIEN ADMINISTRATIF	-	15,000	15,000	15,300	15,606
DÉPENSES TOTALES	-	337,655	313,313	319,579	325,971

DIRECTION NATIONALE / FONDS GÉNÉRAUX
MARKETING, PUBLICITÉ ET PROMOTION

	2016 ACTUEL	2017 ACTUEL	2018 BUDGET	2019 BUDGET	2020 BUDGET
MÉDIAS - PRESSE ÉCRITE					
PUBLICITÉ - CANVET	15,760	20,245	20,000	20,400	20,808
ESPRIT DE CORPS	-	-	-	-	-
GRC - LATRIMESTRIELLE	2,543	-	-	-	-
UBIQUITOUS	-	-	-	-	-
CANADIAN MILITARY FAMILY	565	-	-	-	-
PUBLICITÉ - AUTRE	6,724	-	-	-	-
MÉDIAS - VIDÉOS ET PHOTOGRAPHIE					
MESSAGES D'INTÉRÊT PUBLIC	40,059	-	-	-	-
SERVICES DE PHOTGRAPHIES	-	15,236	15,000	15,300	15,606
VIDÉO PROMOTIONNELLES	-	50,818	75,000	76,500	78,030
ADMINISTRATION DU SITE WEB LEGION.CA					
VIDÉO - AUTRE/CONGRÈS 2018	9,308	-	6,000	6,120	6,242
MÉDIA - INTERNET					
ADMINISTRATION DU SITE WEB LEGION.CA					
	-	47,216	45,000	45,900	46,818
MÉDIA INTERNET - AUTRE	169,335	-	-	-	-
MÉDIA - RELATIONS PUBLIQUES ET ÉVÉNEMENTS					
COUVERTURE MÉDIATIQUE ET RELATIONS PUBLIQUES (ATHLÉTISME)	9,213	11,120	10,000	10,200	10,404
COUVERTURE MÉDIATIQUE ET RELATIONSPUBLIQUE - AUTRE	31,925	-	-	-	-
ÉVÉNEMENTS/SALONS COMMERCIAUX/ COMMANDITES	-	19,687	35,000	35,700	36,414

	2016 ACTUEL	2017 ACTUEL	2018 BUDGET	2019 BUDGET	2020 BUDGET
PROGRAMMES ET CAMPAGNES					
ADHÉSION GRATUITE POUR LES RETRAITÉS DES FAC	6,049	4,056	5,000	5,100	5,202
DÉPLIANT DE NON-RENOUVELLEMENT	55,501	55,822	60,000	61,200	62,424
PROGRAMME D'INCITATION					
POUR RENOUVELLEMENT	9,605	-	-	-	-
CAMPAGNE LÈVE-TÔT	-	-	-	-	-
PROGRAMME INCITATIF À L'INTENTION DES FILIALES	13,591	-	-	-	-
CAMPAGNE E PUBLIPOSTAGE DIRECT AU PUBLIC	-	-	-	-	-
SOUTIEN AUX CAVALIERS DE LA LÉGION	-	-	-	-	-
MARKETING - PROGRAMME	52,291	-	-	-	-
PROGRAMME DE DESIGN	2,943	1,585	7,500	7,650	7,803
ARTICLES PROMOTIONNELS ET DONNS	6,277	16,776	10,000	10,200	10,404
CAMPAGNE DE MÉDIAS SOCIAUX	-	50,000	70,000	71,400	72,828
CAMPAGNE EN LIGNE AU MOYEN DE BANNIÈRES	-	64,073	75,000	76,500	78,030
BULLETIN ÉLECTRONIQUE POUR MEMBRES ET FILIALES	-	22,698	50,000	51,000	52,020
CAMPAGNE DE TRIGGER MARKETING	-	-	10,000	10,200	10,404
JEUX INVITUS	-	14,658	-	-	-
ADMIN - MARKETING	-	-	-	-	-
VOYAGES	-	-	5,000	5,100	5,202
IMPRESSION DE MATÉRIEL - AUTRE					
DÉPLIANTS & CARTES POSTALES	-	-	-	-	-
FAVORIS	1,975	-	-	-	-
AFFICHE ON SE SOUCIE!	1,102	-	-	-	-
AFFICHE DE RENOUVELLEMENT	431	-	-	-	-
AFFICHE CAMPAGNE LÈVE-TÔT	1,193	-	-	-	-
DÉPLIANT LÉGION & FAC	7,588	-	-	-	-
BROCHURE LE LRC A BESOIN DE VOUS	733	-	-	-	-
AFFICHES/BROCHURES	12,995	-	-	-	-
BROCHURE BIENVENUE À LA LRC	-	-	-	-	-
MATÉRIEL ACCESSOIRE DE MARKETING POUR FILIALE	-	31,558	40,000	40,800	41,616
AUTRE	-	-	-	-	-
DÉPENSES TOTALES	457,706	425,548	538,500	549,270	560,255

DIRECTION NATIONALE / FONDS GÉNÉRAUX
SERVICES FINANCIERS

	2016 ACTUEL	2017 ACTUEL	2018 BUDGET	2019 BUDGET	2020 BUDGET
DÉPENSES					
SALAIRES	393,366	380,163	438,208	384,800	392,500
INDEMNITÉ DE RETRAITE	8,974	7,883	8,810	8,900	9,050
AUTRES AVANTAGES	45,435	46,459	43,760	44,700	45,550
CONTRAT	13,988	140,664	38,311	39,100	39,900
TOTAL - PERSONNEL	461,763	575,169	529,089	477,500	487,000
FOURNITURES DE BUREAU	1,569	1,347	2,000	2,040	2,081
TÉLÉPHONE	3,288	3,607	3,300	3,366	3,433
AFFRANCHISSEMENTS ET MESSAGERIE	3,469	4,586	5,000	5,100	5,202
IMPRIMERIE ET PAPETERIE	271	1,232	1,500	1,530	1,561
VOYAGES - PERSONNEL	37	118	300	306	312
HONORAIRES - VÉRIFICATION	60,500	58,846	63,240	64,505	65,795
LOCATION (CR À ÉDIFICE)	29,000	29,000	29,000	29,580	30,172
RÉSEAU D'ORDINATEURS - SOUTIEN	3,000	3,000	7,500	7,650	7,803
DIVERS/DÉMARRAGE FONDATION	3,920	5,799	11,761	4,000	4,200
DÉPENSES TOTALES	566,817	682,704	652,690	595,577	607,558
MOINS: ATTRIBUÉ À					
APPROVISIONNEMENT	54,914	79,049	57,000	58,140	59,303
CANVET	110,000	110,000	110,000	112,200	114,444
	164,914	189,049	167,000	170,340	173,747
DÉPENSES NETTES	401,901	493,655	485,690	425,237	433,812

DIRECTION NATIONALE / FONDS GÉNÉRAUX
SERVICES AUX VÉTÉRANS

	2016 ACTUEL	2017 ACTUEL	2018 BUDGET	2019 BUDGET	2020 BUDGET
REVENUS					
SUBVENTION DU FONDS DU COQUELICOT	742,000	735,000	934,600	904,842	965,688
DÉPENSES					
SALAIRES	598,308	701,476	749,130	764,113	779,395
INDEMNITÉ DE RETRAITE	13,458	14,325	14,843	15,140	15,443
AUTRES AVANTAGES	59,371	64,025	65,416	66,724	68,059
TOTAL - PERSONNEL	671,137	779,826	829,389	845,977	862,896
FOURNITURES DE BUREAU	1,199	1,198	4,000	4,080	4,162
TÉLÉPHONE	6,905	6,366	7,400	7,548	7,699
FRAIS POSTAUX	4,823	4,315	5,000	5,100	5,202
VOYAGES - PERSONNEL	1,321	2,759	4,000	4,080	4,162
ACC - LIAISON					
LOCATION (CR À ÉDIFICE)	45,000	45,000	45,000	45,900	46,818
CONFÉRENCE DES OFFICIERS D'ENTRAIDE	34,740	-	50,000	-	45,000
TRAVAIL DE REVENDICATION	136	1,507	3,000	3,060	3,121
SOUTIEN ADMINISTRATIF	30,000	30,000	30,000	30,600	31,212
RÉSEAU D'ORDINATEURS - SOUTIEN	3,000	3,000	4,500	4,590	4,682
DIVERS	668	707	1,500	1,530	1,561
DÉPENSES TOTALES	798,929	874,678	983,789	952,465	1,016,514

DIRECTION NATIONALE / FONDS GÉNÉRAUX
DÉPARTEMENT DES APPROVISIONNEMENTS

	2016 ACTUEL	2017 ACTUEL	2018 BUDGET	2019 BUDGET	2020 BUDGET
REVENUS					
VENTES TOTALES	2,293,129	2,693,279	2,000,000	2,000,000	2,000,000
MOINS: COÛT DES MARCHANDISES	1,003,655	1,115,474	900,000	900,000	900,000
PROFIT BRUT	1,289,474	1,577,805	1,100,000	1,100,000	1,100,000
REDEVANCES/LEGION LAGER	-	-	100,000	150,000	200,000
DIRECTIONS PROVINCIALES - 5.0% MARGE SUR COÛT D'ACHAT	64,474	78,637	60,000	62,500	65,000
DÉPENSES					
SALAIRES	472,290	482,485	495,668	505,581	515,693
INDEMNITÉ DE RETRAITE	10,773	9,939	10,202	10,406	10,614
AUTRES AVANTAGES	61,420	62,978	65,206	66,510	67,840
PERSONNEL TEMPORAIRE ET CONTRACTUEL	48,601	56,753	57,603	58,755	59,930
TOTAL - PERSONNEL	593,084	612,155	628,679	641,253	654,078
TÉLÉPHONE	7,816	8,390	10,000	10,200	10,404
AFFRANCHISSEMENTS ET MESSAGERIE	40,148	69,314	67,000	68,340	69,707
IMPRIMERIE ET PAPETERIE	5,059	3,429	6,000	6,120	6,242
VOYAGES - PERSONNEL	4,022	4,384	5,000	5,100	5,202
ASSURANCE	1,453	1,453	1,500	1,530	1,561
LOCATION (CR À ÉDIFICE)	60,000	60,000	60,000	61,200	62,424
MAGASIN VIRTUEL - LIGNE DE CONNEXION TI	3,397	32,021	4,800	4,896	4,994
BOUTIQUE DU COQUELICOT	861	-	-	-	-
DISTRIBUTION PUBLICITÉ/CATALOGUE	91,671	106,900	60,000	61,200	62,424
MATÉRIEL D'EMBALLAGE	31,157	35,037	31,000	31,620	32,252
SOUTIEN ADMINISTRATIF ET FINANCIER	54,915	68,033	57,000	58,140	59,303
FOURNITURES DE BUREAU	1,858	1,611	2,000	2,040	2,081
MAUVAISES CRÉANCES	2,000	-	400	408	416
RÉSEAU D'ORDINATEURS - SOUTIEN	6,000	6,000	7,500	7,650	7,803
DIVERS	1,368	1,921	1,600	1,632	1,665
DÉPENSES TOTALES	969,283	1,089,285	1,002,479	1,023,829	1,045,555
MOINS: MONTANT RECOUVRABLE DU FONDS DU COQUELICOT	(263,800)	(269,100)	(274,482)	(279,972)	(285,571)
DÉPENSES NETTES	705,483	820,185	727,997	743,857	759,984
PROFIT/ (PERTE)	583,991	757,620	472,003	506,143	540,016

DIRECTION NATIONALE / FONDS GÉNÉRAUX
DÉPENSES DIVERSES

	2016 ACTUEL	2017 ACTUEL	2018 BUDGET	2019 BUDGET	2020 BUDGET
RCEL					
CONFÉRENCE	-	5,000	5,000	5,100	5,202
CPAS	552	1,116	2,000	2,040	2,081
RCEL - TOTAL	552	6,116	7,000	7,140	7,283
AUTRE					
DEMANDE DE SOUTIEN	15,000	8,000	15,000	15,300	15,606
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE	-	3,468	-		
REPRÉSENTATION DE LA LÉGION - COMITÉS LOCAUX	-	-	500	510	520
HISTORICA (RDC)	-	23	-	-	-
RADIATION DE VIEUX MANUELS	12,799	-	-	-	-
FRAIS JURIDIQUES ET AUTRE	111,045	133,581	70,000	71,400	72,828
FRAIS DE MISE EN MARCHÉ DE LA FONDATION DE BIENFAISANCE	4,780	21,587	10,000	-	-
PBM - PUBLICITÉ	19,970	22,203	20,000	20,400	20,808
TRADUCTION (NOTA)	31,430	21,896	40,000	40,800	41,616
DÉPENSES TOTALES	195,576	216,874	162,500	155,550	158,661

DIRECTION NATIONALE / FONDS GÉNÉRAUX
« LEGION HOUSE »

	2014 ACTUEL	2015 ACTUEL	2016 BUDGET	2017 BUDGET	2018 BUDGET
REVENU					
LOYER DES LOCATAIRES	82,920	82,920	82,920	84,578	86,270
LOYER - ATTRIBUTION AUX DEP'T					
- ADMINISTRATION	108,000	108,000	108,000	110,160	112,363
- MARKETING & ADHÉSION	64,000	54,000	54,000	55,080	56,182
- MARKETING	-	10,000	10,000	10,200	10,404
- BUREAU D'ENTRAIDE	45,000	45,000	45,000	45,900	46,818
- APPROVISIONNEMENT	60,000	60,000	60,000	61,200	62,424
- FINANCE	29,000	29,000	29,000	29,580	30,172
- SECTION TI	10,000	10,000	10,000	10,200	10,404
REVENU TOTAL	398,920	398,920	398,920	406,898	415,036
DÉPENSES					
SALAIRES	27,010	27,001	27,766	28,321	28,888
INDEMNITÉ DE RETRAITE	614	557	609	621	634
AUTRES AVANTAGES	4,681	4,589	4,085	4,167	4,250
TOTAL - PERSONNEL	32,305	32,147	32,460	33,109	33,771
ENTRETIEN D'ASCENSEUR	6,289	4,116	7,000	7,140	7,283
CLIMATISATION, ÉLECTRICITÉ ET PLOMBERIE	14,666	18,560	32,000	32,640	33,293
INTÉRIEUR ET EXTÉRIEUR	80,089	80,920	80,000	81,600	83,232
CONTRAT ET PRODUITS DE NETTOYAGE	44,116	45,885	52,000	53,040	54,101
FUEL/MAZOUT	9,078	10,436	13,000	13,260	13,525
ÉLECTRICITÉ	60,221	59,956	62,000	63,240	64,505
SERVICES D'EAU ET D'ÉGOUT	1,763	1,937	2,000	2,040	2,081
TAXES	53,138	55,184	56,500	57,630	58,783
ASSURANCE	4,122	4,122	5,000	5,100	5,202
FONDS DE PRÉVOYANCE	30,000	30,000	-	-	-
DÉPENSES TOTALES	335,787	343,263	341,960	348,799	355,775
GAIN/(PERTE)	63,133	55,657	56,960	58,099	59,261

DIRECTION NATIONALE / FONDS GÉNÉRAUX
DÉPENSES DES COMITÉS ET OFFICIERS ÉLUS

	2016 ACTUEL	2017 ACTUEL	2018 BUDGET	2019 BUDGET	2020 BUDGET
COMITÉS					
VÉTÉRANS, SERVICE ET AÎNÉS	16,347	17,083	32,500	33,150	33,813
COQUELICOT ET SOUVENIR	37,612	24,008	28,950	29,529	30,120
ADHÉSION	11,405	4,815	16,250	16,575	16,907
RELATIONS PUBLIQUES	28,339	90,233	143,095	145,957	148,876
RCEL	675	355	675	689	702
SPORTS	219,287	328,482	357,700	374,074	384,656
RITUEL ET RÉCOMPENSES	1,575	4,388	2,000	2,040	2,081
CONSTITUTIONS ET LOIS	2,383	10,858	2,550	2,601	2,653
DÉFENSE ET SÉCURITÉ	71,410	22,877	32,800	33,456	34,125
CONSULTATION DES VÉTÉRANS	3,563	1,102	4,000	4,080	4,162
ALLONS DE L'AVANT	-	1,378	54,000	-	-
LEADERSHIP- PERFECTIONNEMENT	147	19	200	204	208
TOTAL - COMITÉ	392,743	505,598	674,720	642,355	658,303
OFFICIERS ÉLUS	85,237	72,550	104,500	130,572	108,673
CEN-OFFICIERS SUPÉRIEURS ÉLUS	62,072	88,707	71,400	72,948	74,527
CONGRÈS NATIONAL	117,682	206,826	148,016	210,404	165,163
SOUS-TOTAL	264,991	368,083	323,916	413,924	348,363
DÉPENSES TOTALES	657,734	873,681	998,636	1,056,279	1,006,666

DIRECTION NATIONALE / FONDS GÉNÉRAUX
CONGRÈS NATIONAL

	2016 ACTUEL	2017 ACTUEL	2018 BUDGET	2019 BUDGET	2020 BUDGET
CEN					
VOYAGES	18,451	-	20,000	-	20,800
TAUX D'INDEMNITE QUOTIDIENNE	50,827	-	54,538	-	56,720
PERSONNEL					
VOYAGES	17,827	-	20,000	-	20,800
TAUX D'INDEMNITE QUOTIDIENNE	57,451	1,928	57,451	-	59,749
PRÉSIDENT SORTANT					
VOYAGES	3,920	-	4,000	-	4,160
TAUX D'INDEMNITE QUOTIDIENNE	11,975	-	11,975	-	12,454
COMMANDANTS DE ZONE DE LA DIRECTION NATIONALE					
VOYAGES	4,146	-	5,000	-	5,200
TAUX D'INDEMNITE QUOTIDIENNE	6,060	-	6,060	-	6,302
AUTRE					
VOYAGES	5,628	-	6,000	-	6,240
TAUX D'INDEMNITE QUOTIDIENNE	16,557	-	12,848	-	13,362
DIVERTISSEMENT	-	-	2,000	-	2,080
CARTES D'IDENTITÉ	1,800	-	-		
FRAIS D'IMPRESSION ET DESIGN					
RAPPORTS DE CONGRÈ	19,301	(1,300)	22,000	-	22,880
AUTRE	3,451	-	4,000	-	4,160
TRADUCTION ET INTERPRÉTATION	-	-	-		
FRAIS POSTAUX	16,106	1	18,000	-	18,720
FRAIS DE TRANSPORT	3,634	-	4,000	-	4,160
ACTIVITÉS SOCIALES					
RÉCEPTION DU PRÉSIDENT	4,924	-	5,000	-	5,200
AUTRE	-	-	-	-	
CENTRE DE CONGRÈS	46,952	-	60,000	-	62,400
COÛTS D'EXPLOITATION DU CONGRÈS	86,619	-	90,000	-	93,600
TRANSPORTS	8,334	-	10,000	-	10,400
CÉRÉMONIES	318	-	500	-	520
COMITÉ LOCAL DES PRÉPARATIFS	4,259	-	5,000	-	5,200
APPROVISIONNEMENT	-	223	-	-	
	388,540	852	418,372	-	435,107
REVENU	80,556	-	80,556		80,556
SOUS-TOTAL	307,981	852	337,816		354,551
RÉSERVE	(200,000)	200,000	(200,000)	200,000	(200,000)
TOTAL	107,981	200,852	137,816	200,000	154,551
COMITÉ (DE 15A)	9,700	5,974	10,200	10,404	10,612
TOTAL CONGRÈS ET COMITÉ	117,682	206,826	148,016	210,404	165,163

LA LÉGION ROYALE CANADIENNE—DIRECTION NATIONALE
RÉCONCILIATION DU REVENU NET—LE 31 DÉCEMBRE

2016

REVENUS NETS/(DÉPENSES NETTES) - SELON L'ÉTAT FINANCIER VÉRIFIÉ			(656,767)
PLUS:	COÛTS PRÉLEVÉS DE LA RÉSERVE)		
	NOUVEAU SYSTÈME D'ADHÉSION	356,905	
	SPÉCIALISTE DES RELATIONS PUBLIQUES	34,984	391,889
PLUS/ (MOINS): TOAL DES RÉSERVES RÉALISÉES (PRÉLEVÉES)	CONGRÈS NATIONAL	200,000	
	ÉDIFICE	(30,000)	
	CONFÉRENCE RCEL	25,700	195,700
PLUS/(MOINS): TRANSFERT DE FONDS DE/(VERS)	FONDS DU COQUELICOT	742,000	
	TRANSFERT DE PENSIONS	(303,235)	
	FONDS D'INVESTISSEMENT-AMORTISSEMENT DE L'ÉDIFICE	96,284	535,049
REVENUS NETS/(DÉPENSES NETTES) SELON L'ÉTAT FINANCIER DE DÉPARTEMENT			465,871

2017

REVENUS NETS/(DÉPENSES NETTES) SELON L'ÉTAT FINANCIER VÉRIFIÉ			(1,045,464)
PLUS:	AJUSTEMENTS SUITE À LA VÉRIFICATION DE LA FIN DE L'EXERCICE FINANCIER		
	(ESTIMÉ SELON L'ACCORD TVH/TPS)		560,000
PLUS:	(COÛTS PRÉLEVÉS DE LA RÉSERVE)		
	NOUVEAU SYSTÈME D'ADHÉSION	149,321	
	MARKETING "HEARATS AND MINDS"	400,000	
	REVUE STRATÉGIQUE	106,969	656,290
PLUS (MOINS): TOTAL DES RÉSERVES RÉALISÉES (PRÉLEVÉES)	CONGRÈS NATIONAL	(200,000)	
	ÉDIFICE	(30,000)	
	CONFÉRENCE RCEL	(5,000)	(235,000)
PLUS (MOINS): TRANSFERT DE FONDS DE / (VERS)	FONDS DU COQUELICOT	771,627	
	TRANSFERT DE PENSIONS	(337,759)	
	FONDS D'INVESTISSEMENT-AMORTISSEMENT DE L'ÉDIFICE	96,284	530,152
REVENUS NETS/(DÉPENSES NETTES) SELON L'ÉTAT FINANCIER DE DÉPARTEMENT			465,978

Légion royale canadienne – Direction nationale

États financiers
31 décembre 2017

Le 29 mai 2018

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de la Légion royale canadienne – Direction nationale

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de Légion royale canadienne – Direction nationale, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2017 et l'état de l'évolution des soldes de fonds, l'état des résultats – Fonds d'administration générale, l'état des résultats – Fonds grevés d'affectations d'origine externe et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes constituées d'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

*PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l.
99, rue Bank, bureau 710, Ottawa (Ontario) Canada K1P 1E4
Tél.: +1 613 237 3702, Téléc.: +1 613 237 3963*

« PwC » s'entend de PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l., une société à responsabilité limitée de l'Ontario.



Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Légion royale canadienne – Direction nationale au 31 décembre 2017, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

(Signé) PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

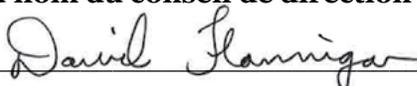
Légion royale canadienne – Direction nationale

État de la situation financière

31 décembre 2017

	2017 \$	2016 \$
Actif		
Actif à court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 484 330	4 125 802
Créances clients (note 3)	1 943 850	1 602 711
Montant à recevoir de La Fondation nationale Légion (note 8)	1 638	-
Stocks		
Marchandises en général	1 283 768	1 312 447
Matériel publicitaire lié au coquelicot	131 451	146 103
Frais payés d'avance	181 182	161 471
Abonnements payés d'avance	1 414 122	1 127 051
	9 440 341	8 475 585
Placements négociables (note 4)	29 563 994	28 812 554
Immobilisations (note 5)	5 279 109	5 440 790
Actif du régime de retraite (note 6)	1 728 300	1 940 500
	46 011 744	44 669 429
Passif		
Passif à court terme		
Dettes fournisseurs et charges à payer (note 7)	1 745 780	1 287 644
Cotisation par personne reçue d'avance	3 379 437	2 439 943
Montant à payer à Publications Canvet Ltée (note 8)	2 743 846	103 562
	7 869 063	3 831 149
Obligation au titre des prestations de retraite (note 6)	535 400	515 400
	8 404 463	4 346 549
Solde des fonds		
Fonds d'administration générale		
Fonds non affectés	3 658 210	5 521 470
Fonds investis dans des immobilisations (note 5)	5 279 109	5 440 790
Autres fonds grevés d'affectations d'origine interne (note 9)	3 465 691	3 230 691
Fonds de la revue <i>Légion</i>	-	1 445 000
Fonds du régime de retraite	1 728 300	1 940 500
Fonds de placement	10 570 064	10 156 929
Fonds grevés d'affectations d'origine externe	12 905 907	12 587 500
	37 607 281	40 322 880
	46 011 744	44 669 429
Engagements et éventualités (note 10)		

Au nom du conseil de direction de la Direction nationale,

 , président

 , trésorier

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Légion royale canadienne – Direction nationale

État de l'évolution des soldes de fonds

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017

	Solde au début de l'exercice \$	Produits (charges) de l'exercice, montant net \$	Réévaluations et autres éléments \$	Virements de (à) \$	Solde à la fin de l'exercice \$
Fonds d'administration générale					
Fonds non affectés	5 521 470	(840 190)	14 700	(1 037 770)	3 658 210
Fonds investis en immobilisations (note 5)	5 440 790	(205 274)	-	43 593	5 279 109
Autres fonds grevés d'affectations d'origine interne (note 9)	3 230 691	-	-	235 000	3 465 691
	14 192 951	(1 045 464)	14 700	(759 177)	12 403 010
Fonds de la revue <i>Légion</i> (note 8)	1 445 000	(2 734 330)	-	1 289 330	-
Fonds du régime de retraite (note 6)	1 940 500	(266 059)	(283 900)	337 759	1 728 300
Fonds de placement (note 4)	10 156 929	509 419	-	(96 284)	10 570 064
	27 735 380	(3 536 434)	(269 200)	771 628	24 701 374
Fonds grevés d'affectations d'origine externe					
Fonds de fiducie du coquelicot	9 537 166	920 973	-	(771 628)	9 686 511
Fondation du centenaire	2 052 964	115 718	-	-	2 168 682
Fonds de la LAACB	906 814	53 243	-	-	960 057
Fonds de bienfaisance	90 556	101	-	-	90 657
Total des fonds grevés d'affectations d'origine externe	12 587 500	1 090 035	-	(771 628)	12 905 907
	40 322 880	(2 446 399)	(269 200)	-	37 607 281

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Légion royale canadienne – Direction nationale

État des résultats – Fonds d'administration générale

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017

	2017 \$	2016 \$
Produits		
Frais d'administration (note 8)	110 000	110 000
Location du bâtiment (note 8)	82 920	82 920
Dividendes	142 035	144 244
Legs de biens personnels	4 443	87 099
Intérêts	448 077	347 527
Redevances de MasterCard	85 112	65 188
Divers	197 864	82 481
Cotisation par personne (note 10)	5 323 846	5 710 008
Frais liés à l'agence des abonnements (note 8)	400 000	400 000
Vente de fournitures	2 693 279	2 293 129
Programme de visite des anciens militaires	193 080	-
	<hr/> 9 680 656	<hr/> 9 322 596
Charges		
Services d'entreprise	725 600	639 307
Bâtiment	313 263	305 787
Comités	710 310	857 735
Marketing, <i>Hearts and Minds</i>	400 000	-
Marketing, publicité et promotion	425 547	457 705
Services financiers	574 654	482 901
Technologies de l'information	340 915	320 937
Abonnements à la revue <i>Légion</i> (note 8)	2 756 273	2 831 045
Marketing et communications	434 625	311 824
Services aux membres	784 976	941 699
Autres charges de programme	211 874	221 276
Services aux anciens militaires	829 678	753 928
Programme de visite des anciens militaires	137 472	-
Gestion de la chaîne d'approvisionnement		
Fonctionnement	543 573	645 484
Coût des marchandises vendues	1 332 086	1 003 654
Amortissement		
Mobilier, matériel et ordinateurs	59 238	60 045
Bâtiment	146 036	146 036
	<hr/> 10 726 120	<hr/> 9 979 363
Charges de l'exercice, montant net	<hr/> (1 045 464)	<hr/> (656 767)

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Légion royale canadienne – Direction nationale

État des résultats – Fonds grevés d'affectations d'origine externe

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017

	2017			2016		
	Fonds de fiducie du coquelicot \$	Fondation du centenaire \$	Fonds de la LAACB \$	Fonds de bienfaisance \$	Total \$	Total \$
Produits						
Dons	189 673	-	334 764	-	524 437	531 929
Intérêts	192 555	54 163	3 211	101	250 030	195 784
Dividendes	37 707	14 670	-	-	52 377	56 700
Coquelicots et couronnes	3 028 277	-	-	-	3 028 277	3 166 844
Moyens promotionnels	467 550	-	-	-	467 550	464 999
Autres	35 838	-	-	-	35 838	12 440
	3 951 600	68 833	337 975	101	4 358 509	4 428 696
Charges						
Publicité et matériel promotionnel	40 712	-	-	-	40 712	39 033
Concours du coquelicot	22 220	-	-	-	22 220	24 112
Coquelicots et couronnes	1 405 782	-	-	-	1 405 782	1 507 647
Moyens promotionnels	239 559	-	-	-	239 559	234 593
Marque de commerce – Défense	50 773	-	-	-	50 773	37 311
Fret	234 944	-	-	-	234 944	223 585
Frais généraux	57 368	18 760	-	-	76 128	76 306
Soutien – Approvisionnement	269 100	-	-	-	269 100	263 800
Soutien – Administration	148 700	-	-	-	148 700	145 800
Opération Père Noël et Jour du Canada	56 012	-	-	-	56 012	-
Liaison Caraïbes	18 747	-	-	-	18 747	604
Cérémonie du Souvenir et vidéos	18 921	-	-	-	18 921	23 730
Cérémonie nationale du Souvenir	12 896	-	-	-	12 896	27 684
Bourses	2 000	-	-	-	2 000	2 000
Subvention – Incendies de Fort McMurray	-	-	-	-	-	100 000
Subvention – Jeux Invictus	500 000	-	-	-	500 000	-
Subvention – Bourses d'études de Queen	30 000	-	-	-	30 000	60 000
Bénévolat et assistance	80 728	-	284 732	-	365 460	371 882
	3 188 462	18 760	284 732	-	3 491 954	3 138 087

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Légion royale canadienne – Direction nationale

État des résultats – Fonds grevés d’affectations d’origine externe...suite

Pour l’exercice clos le 31 décembre 2017

	2017		2016		
	Fonds de fiducie du coquelicot \$	Fondation du centenaire \$	Fonds de la LAACB \$	Fonds de bienfaisance \$	Total \$
Produits avant les éléments suivants	763 138	50 073	53 243	101	1 290 609
Variation nette de la juste valeur des placements négociables					
Réalisée	28 348	29 862	-	-	58 210
Non réalisée	129 487	35 783	-	-	165 270
	157 835	65 645	-	-	223 480
Produits de l’exercice, montant net	920 973	115 718	53 243	101	1 090 035
					1 659 600

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Légion royale canadienne – Direction nationale

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017

	2017 \$	2016 \$
Flux de trésorerie liés aux		
Activités d'exploitation		
Produits (charges) de l'exercice, montant net		
Fonds d'administration générale	(1 045 464)	(656 767)
Fonds de la revue <i>Légion</i>	(2 734 330)	-
Fonds du régime de retraite	(266 059)	(184 435)
Fonds de placement	509 419	958 044
Fonds grevés d'affectations d'origine externe	1 090 035	1 659 600
Éléments hors trésorerie		
Provision au titre du régime de retraite	266 059	184 435
Provision pour l'obligation au titre des prestations de retraite	62 244	64 800
Amortissement	205 274	206 081
Gains réalisés à la vente de placements négociables	(255 920)	(222 736)
Gains non réalisés sur les placements négociables	(476 969)	(1 104 795)
Cotisations au régime de retraite	(337 759)	(303 235)
Trésorerie versée pour l'obligation au titre des prestations de retraite	(27 544)	-
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	3 431 686	850 233
	<u>420 672</u>	<u>1 451 225</u>
Activités d'investissement		
Produit de la cession de placements négociables	6 018 630	8 162 692
Acquisition de placements négociables	(6 037 171)	(10 460 529)
Acquisition d'immobilisations	(43 593)	(111 545)
	<u>(62 134)</u>	<u>(2 409 382)</u>
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de l'exercice	358 528	(958 157)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	<u>4 125 802</u>	<u>5 083 959</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	<u>4 484 330</u>	<u>4 125 802</u>
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement		
Créances clients	(341 139)	685 178
Stocks		
Marchandises en général	28 679	120 906
Matériel publicitaire lié au coquelicot	14 652	(976)
Frais payés d'avance	(19 711)	25 008
Abonnements payés d'avance	(287 071)	207 586
Montant à recevoir de la Fondation nationale Légion	(1 638)	-
Dettes fournisseurs et charges à payer	458 136	17 297
Cotisation par personne reçue d'avance	939 494	(293 230)
Montant à payer à Publications Canvet Ltée	2 640 284	88 464
	<u>3 421 686</u>	<u>850 233</u>

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Légion royale canadienne – Direction nationale

Notes annexes

31 décembre 2017

1 Objectif de l'organisation

La Légion canadienne a été constituée en vertu de la *Companies Act* en 1926. Sa dénomination a été modifiée pour celle de « Légion royale canadienne » en vertu d'une loi du Parlement en 1961. La Légion royale canadienne – Direction nationale (« la Direction nationale ») est un organisme sans but lucratif au sens de l'alinéa 149(1)(l) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et est exempté d'impôt sur le revenu.

2 Sommaire des principales conventions comptables

Utilisation d'estimations

Pour préparer les états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, la direction doit formuler des estimations et poser des hypothèses qui touchent les montants présentés de l'actif et du passif et les informations à fournir sur les actifs et les passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que les montants présentés des produits et des charges des exercices visés. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Comptabilité par fonds

Les cotisations au régime de retraite et la charge de retraite établie par calculs actuariels sont prises en compte dans le Fonds du régime de retraite.

Les intérêts et les dividendes gagnés sur les placements négociables sont pris en compte dans le Fonds d'administration générale ou dans le Fonds grevé d'affectations d'origine externe auquel ils sont rattachés. Les gains et les pertes réalisés et non réalisés à la vente de placements négociables détenus dans le Fonds d'administration générale sont pris en compte dans le Fonds de placement, lequel a été établi le 1^{er} janvier 1998 par voie de virement de tous les placements détenus alors.

Les Fonds grevés d'affectations d'origine externe sont comptabilisés comme suit.

Fonds de fiducie du coquelicot

Le Fonds de fiducie du coquelicot de la Légion royale canadienne – Direction nationale (le « Fonds de fiducie du coquelicot ») comptabilise les ventes de coquelicots et de couronnes et le matériel publicitaire lié au coquelicot dans les postes correspondants des directions provinciales et des bureaux locaux. Les fonds recueillis servent à venir en aide aux anciens militaires du Canada et à leurs personnes à charge ainsi qu'aux anciens militaires du Commonwealth et des pays alliés résidant au Canada qui sont dans le besoin; les fonds servent également à payer les charges de fonctionnement des Services aux vétérans de la Direction nationale et à accorder une subvention au Fonds de la LAACB en vue de soutenir les anciens militaires dans les Antilles.

Fondation du centenaire, Fonds de la LAACB et Fonds de bienfaisance (les « fonds spéciaux »)

Les fonds spéciaux sont cumulés afin de financer des activités spéciales, y compris un camp d'athlétisme pour les jeunes et les allocations versées aux anciens militaires du Commonwealth dans les Antilles.

Légion royale canadienne – Direction nationale

Notes annexes

31 décembre 2017

Équivalents de trésorerie

Les placements dont l'échéance est d'au plus trois mois à compter de la date d'acquisition sont considérés comme des équivalents de trésorerie du fait qu'il s'agit de placements hautement liquides à court terme dont la valeur n'est pas susceptible de varier de façon importante.

Stocks

Les stocks sont évalués au coût établi selon la méthode du premier entré, premier sorti ou à la valeur de réalisation nette si celle-ci est moins élevée.

Placements négociables

Les placements négociables sont comptabilisés à la juste valeur à l'état de la situation financière et toute variation de la juste valeur est imputée aux produits nets de l'exercice du Fonds de placement ou du Fonds grevé d'affectations d'origine externe approprié.

Immobilisations et amortissement

Les immobilisations sont inscrites au coût moins l'amortissement cumulé.

Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée de vie utile estimative des actifs aux taux annuels suivants.

Bâtiment	2,5 %
Mobilier et matériel	10,0 %
Ordinateurs	10,0 %

Avantages sociaux futurs

Le régime de retraite de la Légion royale canadienne – Direction nationale est un régime de retraite interentreprises contributif à prestations déterminées dont bénéficient tous les employés de la Direction nationale de la Légion royale canadienne – Direction du Nouveau-Brunswick et de Publications Canvet Ltée. Les prestations de retraite à payer annuellement sont calculées d'après le salaire moyen de fin de carrière et les années de service décomptées.

En plus du régime de retraite, la Direction nationale verse des allocations de retraite déterminées à ses employés comptant un nombre minimal d'années de service et ayant atteint un âge minimal.

Selon la méthode de la constatation immédiate, le coût total, exclusion faite des réévaluations et des autres éléments, est inclus dans les produits (charges) nets du fonds approprié. Les gains et les pertes actuariels, les coûts des services passés ainsi que les autres réévaluations et autres éléments sont comptabilisés directement dans les soldes de fonds.

Légion royale canadienne – Direction nationale

Notes annexes

31 décembre 2017

L'obligation au titre des prestations constituées du régime de retraite est évaluée à la lumière des plus récentes évaluations actuarielles effectuées aux fins de la capitalisation. L'obligation au titre des prestations de retraite est estimée selon une évaluation actuarielle préparée à des fins comptables.

Constatation des produits

Les apports grevés d'affectations d'origine externe sont comptabilisés à titre de produits du fonds grevé d'affectations d'origine externe approprié. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits du Fonds d'administration générale de l'exercice au cours duquel ils sont reçus ou à titre de produits à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son recouvrement est raisonnablement assuré.

Les cotisations par personne sont inscrites à titre de produits de l'exercice au cours duquel elles sont reçues, à moins qu'elles ne se rapportent à un exercice ultérieur. Dans ce cas, elles sont reportées et inscrites à titre de produits de l'exercice en question.

Ventilation des charges

Une partie des charges liées aux Technologies de l'information (maintenance du système, programmation, pièces d'ordinateur et connexion Internet) est répartie entre les postes « Services d'entreprise », « Services financiers », « Marketing et communications », « Services aux membres », « Services aux anciens militaires » et « Gestion de la chaîne d'approvisionnement – Fonctionnement » du Fonds d'administration générale afin de refléter le soutien apporté par la direction et la surveillance exercée par celle-ci dans ces secteurs. La répartition de ces charges est fondée sur une estimation du temps que consacre à ces secteurs le personnel concerné des technologies de l'information au cours de l'exercice.

Une partie des charges liées aux Services d'entreprise (salaires et bureau) est répartie entre les postes « Marketing et communications », « Services aux membres » et « Services aux anciens militaires » du Fonds d'administration générale, ainsi que « Frais généraux » du Fonds de fiducie du coquelicot, afin de refléter le soutien apporté par la direction et la surveillance exercée par celle-ci dans ces secteurs. La répartition de ces charges est fondée sur une estimation du temps que consacre le personnel administratif concerné à ces secteurs au cours de l'exercice.

Une partie des charges liées à la Gestion de la chaîne d'approvisionnement – Fonctionnement (salaires et entrepôt) est affectée au poste « Frais généraux » du Fonds de fiducie du coquelicot, afin de refléter les frais d'entreposage, d'expédition et de manutention du stock de marchandises du Fonds de fiducie du coquelicot ainsi que les frais de traitement des ventes. Les frais d'entreposage général sont répartis à raison de 7 \$ le pied carré de la superficie totale de l'entrepôt consacrée aux stocks du Fonds de fiducie du coquelicot. Le solde des charges est réparti selon une estimation du temps consacré par le personnel concerné à ces secteurs au cours de l'exercice.

Légion royale canadienne – Direction nationale

Notes annexes

31 décembre 2017

3 Créances clients

	2017 \$	2016 \$
Commandements, bureaux locaux et membres		
Administration générale	695 695	377 730
Fonds de fiducie du coquelicot	760 406	808 958
Autres		
Administration générale	118 952	92 383
Fonds de fiducie du coquelicot	334 430	292 711
Intérêts courus	34 367	30 929
	1 943 850	1 602 711

4 Placements négociables

	2017		2016	
	Juste valeur \$	Coût \$	Juste valeur \$	Coût \$
Fonds d'administration générale	20 809 516	19 862 347	20 425 230	19 789 761
Fonds de fiducie du coquelicot	6 742 061	6 529 872	6 430 495	6 347 793
Fondation du centenaire	2 012 417	1 942 743	1 956 829	1 922 938
	29 563 994	28 334 962	28 812 554	28 060 492

Des gains nets à la vente de placements négociables de 197 720 \$ (186 304 \$ en 2016) et des augmentations nettes des gains et des pertes non réalisés de 311 699 \$ (diminutions nettes de 771 736 \$ en 2016) se rapportent au portefeuille de placements généraux et sont pris en compte dans le Fonds de placement.

	2017		2016	
	Juste valeur \$	Coût \$	Juste valeur \$	Coût \$
Obligations d'État ou obligations garanties par l'État	2 976 190	3 027 520	2 960 780	2 970 136
Obligations de sociétés et fonds d'obligations en gestion commune	14 605 692	14 957 659	13 156 274	13 385 675
Actions de sociétés et fonds d'actions en gestion commune	11 982 112	10 349 783	12 695 500	11 704 681
	29 563 994	28 334 962	28 812 554	28 060 492

Les obligations d'État ou les obligations garanties par l'État portent intérêt à des taux fixes allant de 1,25 % à 3,75 % et viennent à échéance entre 2018 et 2025 (taux allant de 1,25 % à 2,10 % et échéance entre 2017 et 2022, pour l'exercice 2016).

Légion royale canadienne – Direction nationale

Notes annexes

31 décembre 2017

Les obligations de sociétés portent intérêt à des taux fixes allant de 1,9 % à 3,5 % et viennent à échéance entre 2019 et 2025 (taux allant de 2,0 % à 3,5 % et échéance entre 2017 et 2022, pour l'exercice 2016). Les fonds d'obligations en gestion commune investissent dans des obligations à court et à long terme de qualité supérieure émises par l'État ou par des sociétés qui portent intérêt à taux fixe.

La Direction nationale investit, soit directement soit indirectement par l'intermédiaire de fonds d'actions en gestion commune, dans des titres de sociétés de différents secteurs, dont l'énergie, les matériaux, les produits industriels, les biens de consommation discrétionnaire, les biens de consommation de base, les institutions financières, les services de télécommunication et les services publics.

Une tranche de 22 % des placements négociables est libellée en dollars américains (17 % en 2016).

5 Immobilisations

	2017		2016	
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Montant net \$	Montant net \$
Terrains	950 220	-	950 220	950 220
Bâtiment	5 841 416	1 642 905	4 198 511	4 344 547
Mobilier et matériel	165 393	145 579	19 814	26 985
Ordinateurs	253 597	143 033	110 564	119 038
	7 210 626	1 931 517	5 279 109	5 440 790

6 Avantages sociaux futurs

L'extrapolation des rapports d'évaluation actuarielle préparés en date du 31 décembre 2017 et du 1^{er} janvier 2017 (en date du 31 décembre 2016 et du 1^{er} janvier 2014, en 2016) pour les allocations de retraite et le régime à prestations déterminées dans son ensemble a permis d'obtenir les informations suivantes.

	2017		2016	
	Obligation au titre des prestations de retraite \$	Régime de retraite \$	Obligation au titre des prestations de retraite \$	Régime de retraite \$
Juste valeur des actifs du régime	-	19 203 800	-	17 701 800
Obligation au titre des prestations déterminées	(535 400)	(17 475 500)	(515 400)	(15 761 300)
Actif du régime de retraite (obligation au titre des prestations de retraite)	(535 400)	1 728 300	(515 400)	1 940 500

Légion royale canadienne – Direction nationale

Notes annexes

31 décembre 2017

7 Sommes à payer à l'État

Des sommes à payer à l'État (TPS/TVH exigibles) de 34 728 \$ (27 795 \$ en 2016) sont incluses dans les dettes fournisseurs et charges à payer.

Par ailleurs, après la clôture de l'exercice, la Direction nationale a déposé, auprès de l'Agence du revenu du Canada, une demande en vertu du Programme des divulgations volontaires (note 10).

8 Entités contrôlées

Publications Canvet Ltée

La Direction nationale contrôle Publications Canvet Ltée (« Canvet »), société constituée en vertu d'une loi fédérale, étant donné que les actionnaires de Canvet sont des dirigeants de la Direction nationale. Canvet publie et distribue la revue *Légion*, qui est vendue aux membres de la Légion royale canadienne, à des abonnés non membres et au public.

Les résultats de Canvet n'ont pas été consolidés dans les états financiers de la Direction nationale. La situation financière, les résultats des activités et les flux de trésorerie de Canvet aux 31 décembre 2017 et 2016 se résument comme suit :

	2017 \$	2016 \$
Situation financière		
Total de l'actif	8 013 964	4 189 594
Total du passif	3 102 838	1 833 787
Capitaux propres	4 911 125	2 355 807
	8 013 964	4 189 594
	2017 \$	2016 \$
Résultats des activités		
Total des produits	7 339 245	4 381 906
Total des charges	4 044 396	4 031 706
Bénéfice net de l'exercice	3 294 849	350 200
Flux de trésorerie liés aux		
Activités d'exploitation	962 752	10 631
Activités d'investissement	(842 183)	(287 692)
	120 569	(277 061)

Légion royale canadienne – Direction nationale

Notes annexes

31 décembre 2017

Les conventions comptables suivies par Canvet sont semblables à celles qu'applique la Direction nationale, exception faite des cotisations de Canvet au régime de retraite, lesquelles sont incluses dans le total des charges aux fins du calcul du bénéfice net de l'exercice.

Les opérations suivantes conclues avec Canvet sont incluses dans les charges du Fonds d'administration générale :

	2017	2016
	\$	\$
Revue <i>Légion</i> – abonnements	3 852 849	2 581 410
Publicité	80 482	68 041
Services de conception	15 993	14 210
Publications spéciales	1 851	3 510
Autres	-	150

Les opérations suivantes conclues avec Canvet sont incluses dans les charges du Fonds de la revue *Légion* :

	2017	2016
	\$	\$
Revue <i>Légion</i> – abonnements – exercices passés	1 445 000	-
Intérêts sur les abonnements des exercices passés	1 289 330	-
	<hr/>	
	2 734 330	-
	<hr/>	

Les opérations suivantes conclues avec Canvet sont incluses dans les produits du Fonds d'administration générale :

	2017	2016
	\$	\$
Frais d'administration	110 000	110 000
Location d'immeuble	68 640	68 640
Divers – Frais de soutien du réseau (inclus dans les produits divers)	3 000	3 000
Frais liés à l'agence des abonnements	400 000	400 000

Ces opérations sont réputées avoir été effectuées dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange, qui est le montant qui a été établi et accepté par les apparentés.

Les soldes relatifs à Canvet ne portent pas intérêt et ne comportent aucune modalité de remboursement précise. Les créances clients comprennent un montant de 52 \$ (48 636 \$ en 2016) à recevoir de Canvet.

Légion royale canadienne – Direction nationale

Notes annexes

31 décembre 2017

La Fondation nationale Légion

La Direction nationale contrôle la Fondation nationale Légion (la « Fondation »). La Fondation est un organisme de bienfaisance enregistré et constitué en vertu des lois fédérales le 8 avril 2016. La Fondation a été désignée en tant qu'organisme de bienfaisance le 11 septembre 2017. La Fondation a pour objectif la collecte de fonds pour les programmes liés au jour du Souvenir et la prestation de bourses d'études, de bourses et d'aide financière à la collectivité des anciens militaires.

Les résultats de la Fondation n'ont pas été consolidés dans les états financiers de la Direction nationale. La situation financière, les résultats des activités et les flux de trésorerie de la Fondation aux 31 décembre 2017 et 2016 se résument comme suit :

	2017 \$	2016 \$
Situation financière		
Total du passif/passif net	(1 638)	-
	2017 \$	2016 \$
Résultats des activités		
Total des charges/charges nettes de la période	(1 638)	-
Flux de trésorerie liés aux		
Activités de fonctionnement	-	-

Les soldes de la Fondation ne portent pas intérêt et ne comportent aucune modalité de remboursement précise.

9 Solde du Fonds grevé d'affectations d'origine interne

La Direction nationale affecte à l'interne une partie du solde du Fonds d'administration générale au titre des autres charges futures.

	2017 \$	2016 \$
Bâtiment	300 053	270 053
Conférence de la LAACB	24 300	19 300
Congrès	200 000	-
Événement spécial	26 979	26 979
Cotisation par personne	2 914 359	2 914 359
	3 465 691	3 230 691

Légion royale canadienne – Direction nationale

Notes annexes

31 décembre 2017

10 Engagements et éventualités

Trico Group Inc. fournit au Fonds de fiducie du coquelicot des coquelicots et du matériel lié au jour du Souvenir en vertu d'une entente qui est en vigueur jusqu'au 31 décembre 2018.

La Direction nationale s'est aussi engagée à verser les montants suivants au titre de la location de matériel en vertu de divers contrats de location :

	\$
2018	80 392
2019	59 231
2020	52 054
2021	36 817
2022	26 278

À l'heure actuelle, la Direction nationale est partie à un litige avec un fournisseur qui lui réclame 59 000 \$ en contrepartie de services rendus lors du Congrès national 2016. La Direction nationale ne nie pas le fait que les services ont bel et bien été rendus, mais elle conteste le montant facturé. Des négociations sont actuellement en cours avec le fournisseur et il est impossible de déterminer le montant définitif qui sera comptabilisé.

Après la clôture de l'exercice, la Direction nationale a déposé, auprès de l'Agence de revenu du Canada, une demande en vertu du Programme des divulgations volontaires. Par ailleurs, les discussions avec l'Agence de revenu du Canada concernant l'application de la TVH au revenu de cotisation par personne et les exercices pour lesquels cette taxe s'appliquerait, le cas échéant, ne devraient pas avoir lieu avant 2019. Il y a un risque que les estimations dépassent les montants cumulés à ce jour. Ces estimations pourraient en effet varier de façon significative, et les variations seront prises en compte lors des périodes au cours desquelles celles-ci deviennent connues.

	2017 \$	2016 \$
Revenu de cotisation par personne	5 883 846	5 710 008
Ajustement à la TVH estimative sur le revenu de cotisation par personne	(560 000)	-
	<hr/> 5 323 846	<hr/> 5 710 008

Légion royale canadienne – Direction nationale

Notes annexes

31 décembre 2017

11 Ventilation des charges

Une partie des charges liées aux Technologies de l'information (maintenance du système, programmation, pièces d'ordinateur et connexion Internet) a été répartie comme suit dans le Fonds d'administration générale :

	2017	2016
	\$	\$
Services d'entreprise	3 000	3 000
Services financiers	3 000	3 000
Marketing et communications	1 000	1 000
Services aux membres	5 000	5 000
Services aux anciens militaires	3 000	3 000
Gestion de la chaîne d'approvisionnement – Fonctionnement	6 000	6 000

Une partie des charges des Services d'entreprise (salaires et bureaux) a été répartie comme suit :

	2017	2016
	\$	\$
Fonds d'administration générale – Marketing et communications	15 000	15 000
Fonds d'administration générale – Services aux membres	15 000	15 000
Fonds d'administration générale – Services aux anciens militaires	30 000	30 000
Fonds du coquelicot – Frais généraux	148 700	145 800

Une tranche de 269 100 \$ (263 800 \$ en 2016) des charges liées au poste Gestion de la chaîne d'approvisionnement – Fonctionnement (salaires et entrepôt) a été attribuée aux frais généraux du Fonds du coquelicot.

RAPPORT DE CANVET PUBLICATIONS LTD.

T. Irvine, *Président du conseil*
D. Flannigan, *Vice-président du conseil*
B. White, *Secrétaire*
B. Chafe, *Directeur*
T. Eagles, *Directeur*
B. Julian, *Directeur*
A. Paquette, *Directeur*
A. Stanfield, *Directeur*
J. Morse, *Directrice générale*

INTRODUCTION

La *Revue Légion* continue de raconter les histoires de nos vétérans et l'histoire militaire canadienne. Elle rejoint près de 650 000 Canadiens, sur papier ou en ligne, et demeure l'une des publications les plus importantes et respectées au pays.

RENDEMENT ÉCONOMIQUE

Canvet est une boutique maigre et très occupée. De nouveaux produits et les diverses initiatives de marketing ont engendré une croissance stable de revenus pour la sixième année consécutive, malgré le déclin des abonnements et possiblement les conditions du marché les plus difficiles dans l'histoire de la publication. En 2016 et 2017, les revenus ont augmenté dans quatre secteurs : subventions, annonces publicitaires, services de design/production, et ventes en ligne. Pour mettre les choses en perspective, le deuxième meilleur résultat en annonces publicitaires était en 1993 alors que Canvet publiait dix numéros par année et comptait 530 000 abonnées. Les services de design et production et les ventes en ligne sont des sources de revenus créées depuis les cinq dernières années.

Chaque dollar est dédié à la production de la revue et au maintien d'un prix d'abonnement bas.

Lors du congrès national de 2012, Canvet s'est engagé à continuer de publier sans augmenter le coût de l'abonnement annuel avant 2020. Les sources de revenus additionnelles développées par la revue apportent de bonnes nouvelles. Si la revue demeure admissible à l'aide financière offerte par le ministère du Patrimoine canadien par l'intermédiaire du Fonds du Canada pour les périodiques (FCP), alors Canvet devrait être en mesure de prolonger de deux ans son engagement à opérer au coût de l'abonnement annuel de 9,49 \$. Cela est probablement le plus bas coût d'abonnement pour une revue de cette envergure au Canada. Canvet ne devrait pas à devoir augmenter le coût de l'abonnement d'ici 2022.

FONDS DU CANADA POUR LES PÉRIODIQUES

Depuis plus de cinquante ans, Canvet est le bénéficiaire de différentes subventions sous une forme ou une autre et ces fonds sont indispensables aux opérations. Ces fonds ont épargné à la *Revue Légion* des millions de dollars au cours des quinze dernières années. Ces fonds sont essentiels à notre survie.

En 2017, Canvet s'est vu accorder deux subventions. La première, aussi la plus importante, provient du Fonds du Canada pour les périodiques avec un montant de 861 000 \$, en fait le montant de subvention le plus élevé dans l'histoire de Canvet. Les lois et réglementations régissant de tels fonds sont claires et doivent être respectées. La *Revue Légion* doit être une publication distincte et indépendante. Tout périodique « qui fait principalement rapport sur ses activités ou de la promotion de ses intérêts » est classé comme étant inadmissible.

Tous les budgets de fonctionnement de Canvet se basent sur cette subvention.

La seconde subvention, reçue en août dernier, provient du gouvernement de l'Ontario. La Société de développement de l'industrie des médias de l'Ontario a donné à Canvet la somme de 74 950 \$ afin d'accroître le nombre de revues offertes dans les kiosques. La subvention maximale est de 75 000 \$.

CONTENU EN ANGLAIS ET ENCARTS EN FRANÇAIS

Depuis le dernier congrès national, Canvet a abordé une grande variété de sujets allant de l'histoire militaire jusqu'aux affaires courantes, y compris des articles sur les vétérans et le suicide, la bataille de la crête de Vimy, les espions canadiens au cours des deux Guerres mondiales, le médicament antipaludique Méfloquine, et l'explosion d'Halifax. Les deux derniers numéros de 2018 comprendront des articles sur la bataille de Cambrai, la poche de Medak et le centenaire de l'Armistice.

Toujours depuis le dernier congrès national, on retrouve parmi les publications d'intérêt spécial des sujets tels la crête de Vimy, le 150^e anniversaire du Canada, la bataille de Passchendaele, la Crimée, et les batailles de la Seconde Guerre mondiale. Les quatre prochaines publications d'intérêt spécial porteront sur : les cent jours du Canada dans la Première Guerre mondiale, Ô Canada volume 2, le jour J et la Normandie, et enfin les explorateurs du Canada.

Nous continuerons de publier chaque année un total de 144 pages en français, en couleurs, dans une section de la revue que nous offrons sans frais additionnels à nos abonnés. Prière de contacter les bureaux de la *Revue Légion* si vous désirez recevoir cette section, mais ne la recevez pas en ce moment.

OPÉRATION PÈRE NOËL

Nous avons distribué 3 000 exemplaires de la revue aux membres des Forces armées canadiennes déployés sur des missions de maintien de la paix et dans des postes isolés à travers le monde. Cela représente un don de 17 850 \$ d'après le prix de vente d'un exemplaire. Nous donnons des exemplaires chaque année aux militaires depuis vingt ans.

PROGRAMME DE BÉNÉFICES POUR MEMBRES

HearingLife Canada est le tout nouveau partenaire du Programme de bénéfices pour membres (PBM) de la Légion royale canadienne. Le PBM offre des rabais sur divers produits, tels : assurance voyage, résidences de retraite, téléphones cellulaires, lunettes, services funéraires, et plus encore. Les autres partenaires du PBM sont : Arbor Memorial Services Inc., Canadian Safe Step Walk-in Tub Co., Carlson Wagonlit Travel, IRIS Eyewear, Medipac Assurance Voyage, Revera Inc., SimplyConnect et MBNA Canada Inc.

Chacun de ces neuf partenaires contribue à la Légion et ses membres à leur façon. Certains versent des sommes d'argent à la Direction nationale alors que

d'autres offrent des rabais aux membres de la Légion et à leur famille immédiate. C'est là une autre raison d'adhérer à la Légion.

Nous invitons les délégués et membres de la Légion à visiter les kiosques de nos partenaires du PBM que vous trouverez dans l'aire des exposants.

PRIX

La *Revue Légion* et produits connexes ont reçu 24 prix nationaux et internationaux. Ces prix apportent de la crédibilité et du prestige aux questions liées aux vétérans et à l'histoire militaire canadienne, renforcent le moral du personnel, attirent du nouveau talent et offrent des occasions de réseautage qui ont généré des ventes publicitaires — sans compter la publicité gratuite. Le moral est élevé et le personnel est motivé.

ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers vérifiés complets de Canvet sont soumis séparément.

CONCLUSION

Je remercie les directeurs de Canvet de leur soutien durant mon mandat et je tiens spécialement à remercier le personnel de la revue pour leur professionnalisme et leur dévouement.

Publications Canvet Ltée

États financiers
31 décembre 2017

Le 29 mai 2018

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires de Publications Canvet Ltée

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de Publications Canvet Ltée, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2017 et les états des résultats et des bénéfices non répartis et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes constituées d'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

*PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l.
99, rue Bank, bureau 710, Ottawa (Ontario) Canada K1P 1E4
Tél.: +1 613 237 3702, Téléc.: +1 613 237 3963*

« PwC » s'entend de PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l., une société à responsabilité limitée de l'Ontario.



Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Publications Canvet Ltée au 31 décembre 2017, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

(Signé) PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Publications Canvet Ltée

État de la situation financière

Au 31 décembre 2017

	2017 \$	2016 \$
Actif		
Actif à court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 656 326	2 535 757
Créances clients	140 850	51 426
Impôts à recouvrer	-	45 739
Montant à recevoir de la Légion royale canadienne – Direction nationale (note 5)	2 743 846	103 562
Frais payés d'avance	315 333	148 066
	<u>5 856 355</u>	<u>2 884 550</u>
Placements négociables (note 3)	2 105 971	1 249 121
Immobilisations (note 4)	<u>51 638</u>	<u>55 923</u>
	<u>8 013 964</u>	<u>4 189 594</u>
Passif		
Passif à court terme		
Dettes fournisseurs et charges à payer (notes 5 et 6)	433 500	263 487
TPS et TVH à payer	177 083	57 621
Impôts à payer	647 486	-
Produits reportés	343 090	291 454
Abonnements reçus d'avance	1 301 187	1 031 825
	<u>2 902 346</u>	<u>1 644 387</u>
Obligation au titre des prestations de retraite (note 7)	<u>200 492</u>	<u>189 400</u>
	<u>3 102 838</u>	<u>1 833 787</u>
Capitaux propres		
Capital-actions		
Autorisé		
50 000 actions ordinaires		
Émis		
9 actions ordinaires	9	9
Bénéfices non répartis	<u>4 911 117</u>	<u>2 355 798</u>
	<u>4 911 126</u>	<u>2 355 807</u>
	<u>8 013 964</u>	<u>4 189 594</u>
Engagements (note 8)		

Approuvé par le conseil d'administration,

 , administrateur

 , administrateur

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Publications Canvet Ltée

État des résultats et des bénéfices non répartis

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017

	2017 \$	2016 \$
Produits		
Abonnements (note 5)	2 623 996	2 686 395
Ventes aux kiosques	9 656	7 720
Publicité (note 5)	737 611	618 041
Commémoration de la Première Guerre mondiale	12 492	3 222
Numéros spéciaux	219 760	174 510
	<u>3 603 515</u>	<u>3 489 888</u>
Charges (relevé)		
Revue	1 758 203	1 799 260
Employés	1 211 713	1 167 799
Administration (note 5)	674 480	584 883
Frais liés à l'agence des abonnements (note 5)	400 000	400 000
	<u>4 044 396</u>	<u>3 951 942</u>
Produits avant les éléments ci-dessous	<u>(440 881)</u>	<u>(462 054)</u>
Autres produits		
Fonds du Canada pour les périodiques	832 406	761 818
Intérêts	47 375	29 502
Dividendes	31 162	11 002
Gains réalisés à la vente de placements négociables	2 242	4 343
Gains non réalisés sur les placements négociables	24 025	23 382
Autres (note 5)	167 272	61 971
Abonnements – exercices antérieurs (note 5)	1 341 918	-
Intérêts sur les abonnements des exercices antérieurs (note 5)	1 289 330	-
	<u>3 735 730</u>	<u>892 018</u>
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices	3 294 849	429 964
Charge d'impôts sur les bénéfices	<u>(745 530)</u>	<u>(79 764)</u>
Bénéfice net de l'exercice	2 549 319	350 200
Bénéfices non répartis au début de l'exercice	2 355 798	2 007 598
Réévaluations et autres éléments	<u>6 000</u>	<u>(2 000)</u>
Bénéfices non répartis à la fin de l'exercice	<u>4 911 117</u>	<u>2 355 798</u>

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Publications Canvet Ltée

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017

	2017 \$	2016 \$
Flux de trésorerie liés aux		
Activités d'exploitation		
Bénéfice net de l'exercice	2 549 319	350 200
Éléments hors trésorerie		
Amortissement	15 885	15 953
Provision pour l'obligation au titre des prestations de retraite	17 092	18 100
Gains réalisés à la vente de placements négociables	(2 242)	(4 343)
Gains non réalisés sur les placements négociables	(24 025)	(23 382)
Trésorerie versée pour l'obligation au titre des prestations de retraite	-	-
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement	(1 593 277)	(345 897)
	<u>962 752</u>	<u>10 631</u>
Activité d'investissement		
Produit de la vente de placements négociables	90 511	178 111
Acquisition de placements négociables	(921 094)	(449 392)
Acquisition d'immobilisations	(11 600)	(16 411)
	<u>(842 183)</u>	<u>(287 692)</u>
Variation nette de la trésorerie au cours de l'exercice	120 569	(277 061)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	<u>2 535 757</u>	<u>2 812 818</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	<u>2 656 326</u>	<u>2 535 757</u>
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Créances clients	(89 424)	12 527
Impôts à recouvrer	45 739	(45 739)
Montant à recevoir de la Légion royale canadienne – Direction nationale	(2 640 284)	(88 464)
Frais payés d'avance	(167 267)	(11 571)
Dettes fournisseurs et charges à payer	170 013	(17 913)
TPS et TVH à payer	119 462	(32 416)
Impôts à payer	647 486	(26 700)
Produits reportés	51 636	55 489
Abonnements reçus d'avance	269 362	(191 110)
	<u>(1 593 277)</u>	<u>(345 897)</u>

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

Publications Canvet Ltée

Notes annexes
31 décembre 2017

1 Nature des activités

Publications Canvet Ltée (« la société ») est une société constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. La société publie et distribue la revue *Légion*, revue vendue aux membres de la Légion royale canadienne, aux abonnés non membres et au public.

Les objectifs de la société consistent en la publication d'articles instructifs et informatifs sur l'histoire militaire du Canada et sur l'actualité portant plus particulièrement sur les questions militaires et les questions d'intérêt pour les vétérans.

2 Principales conventions comptables

Utilisation d'estimations

Pour préparer les états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, la direction doit formuler des estimations et poser des hypothèses qui touchent les montants présentés de l'actif et du passif et les informations à fournir sur les actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que les montants présentés des produits et des charges des exercices visés. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Équivalents de trésorerie

Les placements dans des fonds communs de placement du marché monétaire sont considérés comme des équivalents de trésorerie du fait qu'il s'agit de placements à court terme très liquides dont la valeur n'est pas susceptible de varier de façon importante.

Placements négociables

Les placements négociables sont comptabilisés à la juste valeur à l'état de la situation financière et toute variation de la juste valeur est prise en compte dans le résultat net de l'exercice.

Immobilisations et amortissement

Les immobilisations sont inscrites au coût moins l'amortissement cumulé.

Le matériel de bureau et le matériel informatique sont amortis sur leur durée de vie utile estimative selon la méthode de l'amortissement dégressif aux taux annuels de 20 % et de 30 %, respectivement.

Impôts sur les bénéfices

La société a recours à la méthode des impôts exigibles pour comptabiliser les impôts sur les bénéfices, selon laquelle elle ne présente que les économies d'impôts ou les impôts exigibles pour la période visée, montant établi conformément aux règles établies par les autorités fiscales.

Publications Canvet Ltée

Notes annexes

31 décembre 2017

Avantages sociaux futurs

La société verse des allocations de retraite déterminées à ses employés comptant un nombre minimal d'années de service et ayant atteint un âge minimal.

L'obligation au titre des prestations de retraite est estimée selon une évaluation actuarielle préparée à des fins comptables. Selon la méthode de la constatation immédiate, le coût total, exclusion faite des réévaluations et des autres éléments, est inclus dans les charges relatives aux employés. Les gains et les pertes actuariels, les coûts des services passés ainsi que les autres réévaluations et autres éléments sont comptabilisés directement dans les bénéfices non répartis.

En plus des allocations de retraite qu'elle verse, la société participe au régime de retraite de la Légion royale canadienne – Direction nationale, qui est un régime de retraite interentreprises contributif à prestations déterminées dont bénéficient tous les employés de la Direction nationale de la Légion royale canadienne – Direction du Nouveau-Brunswick et de la société. Les prestations de retraite à payer annuellement sont calculées d'après le salaire moyen de fin de carrière et les années de service décomptées.

La part du régime de retraite qui revient à la société est comptabilisée à titre de régime à cotisations déterminées, de sorte que les cotisations de la société sont incluses dans les charges relatives aux employés, à l'état des résultats et des bénéfices non répartis. L'actif au titre du régime de retraite n'a pas été inscrit à l'état de la situation financière.

Constatation des produits

Les produits sont constatés pour l'exercice au cours duquel ils sont touchés à moins que les montants reçus ne se rapportent à des numéros à venir auquel cas le montant est reporté et inscrit à titre de produit de l'exercice auquel il se rapporte.

3 Placements négociables

	2017		2016	
	Juste valeur \$	Coût \$	Juste valeur \$	Coût \$
Obligations de sociétés et fonds d'obligations en gestion commune	1 244 027	1 288 344	810 233	827 437
Obligations d'État et obligations garanties par l'État	82 252	83 108	36 869	36 829
Actions de sociétés et fonds d'actions en gestion commune	779 692	727 672	402 019	402 032
	<u>2 105 971</u>	<u>2 099 124</u>	<u>1 249 121</u>	<u>1 266 298</u>

Publications Canvet Ltée

Notes annexes

31 décembre 2017

Les obligations d'État et les obligations garanties par l'État portent intérêt à des taux fixes allant de 1,25 % à 3,75 % et viennent à échéance entre 2018 et 2025 (taux allant de 1,25 % à 2,10 % et échéance entre 2017 et 2022, pour l'exercice 2016).

Les obligations de sociétés portent intérêt à des taux fixes allant de 1,9 % à 3,6 %, et viennent à échéance entre 2019 et 2025 (taux allant de 2,0 % à 3,5 % et échéance entre 2017 et 2022, pour l'exercice 2016). Les fonds d'obligations en gestion commune investissent dans des obligations de sociétés à court et à long terme de qualité supérieure qui portent intérêt à taux fixe.

La société investit, soit directement soit indirectement par l'intermédiaire de fonds d'actions en gestion commune, dans des titres de sociétés de différents secteurs, dont l'énergie, les matériaux, les produits industriels, les biens de consommation discrétionnaire, les biens de consommation de base, les institutions financières, les services de télécommunication, les services publics et les soins de santé.

Une tranche de 16 % des placements négociables est libellée en dollars américains (18 % en 2016).

4 Immobilisations

	2017		2016	
	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Montant net \$	Montant net \$
Matériel de bureau	155 057	133 857	21 200	26 179
Matériel informatique	312 784	282 346	30 438	29 744
	467 841	416 203	51 638	55 923

Le coût et l'amortissement cumulé s'élevaient à 456 241 \$ et 400 318 \$, respectivement, le 31 décembre 2016.

5 Opérations entre apparentés

La Légion royale canadienne – Direction nationale (« la Direction nationale ») contrôle la société, car les actionnaires de la société sont des dirigeants de la Direction nationale.

Les opérations suivantes conclues avec la Direction nationale sont comprises dans les produits et autres produits.

	2017 \$	2016 \$
Abonnements	2 623 996	2 581 410
Publicité	80 482	68 041
Services de conception (inclus dans les autres produits)	15 993	14 210
Numéros spéciaux (inclus dans les autres produits)	1 851	3 510
Autres (inclus dans les autres produits)	-	150
Abonnements – exercices antérieurs	1 341 918	-
Intérêts sur les abonnements des exercices antérieurs	1 289 330	-

Publications Canvet Ltée

Notes annexes

31 décembre 2017

Les opérations suivantes conclues avec la Direction nationale sont comprises dans les charges.

	2017 \$	2016 \$
Administration – Comptabilité et services informatiques	110 000	110 000
Administration – Location d'immeuble	68 640	68 640
Administration – Frais de soutien du réseau	3 000	3 000
Frais liés à l'agence des abonnements	400 000	400 000

Ces opérations sont réputées avoir été effectuées dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange, qui est le montant qui a été établi et accepté par les apparentés.

Les soldes relatifs à la Direction nationale ne portent pas intérêt et ne comportent aucune modalité de remboursement précise. Les dettes fournisseurs et charges à payer et les créances clients comprennent un montant net à payer de 345 \$ (47 002 \$ en 2016) et sont à payer à la Direction nationale.

6 Sommes à remettre à l'État

Des retenues d'impôt sur la paie de 26 779 \$ (22 549 \$ en 2016) sont incluses dans les dettes fournisseurs et charges à payer.

7 Avantages sociaux futurs

L'extrapolation des rapports d'évaluation actuarielle préparés en date du 31 décembre 2017 et du 1^{er} janvier 2017 (en date du 31 décembre 2016 et du 1^{er} janvier 2014, en 2016) pour les allocations de retraite et le régime de retraite à prestations déterminées dans son ensemble, respectivement, a permis d'obtenir les informations suivantes.

	2017		2016	
	Obligation au titre des prestations de retraite \$	Régime de retraite \$	Obligation au titre des prestations de retraite \$	Régime de retraite \$
Juste valeur des actifs du régime	-	19 203 800	-	17 701 800
Obligation au titre des prestations constituées	(200 492)	(17 475 500)	(189 400)	(15 761 300)
Excédent (insuffisance)	(200 492)	1 728 300	(189 400)	1 940 500

Des cotisations de 113 482 \$ (102 388 \$ en 2016) de la société au régime à prestations déterminées dans son ensemble sont comprises dans les charges relatives aux employés présentées à l'état des résultats et des bénéfices non répartis. L'actif au titre du régime de retraite n'a pas été inscrit à l'état de la situation financière.

Publications Canvet Ltée

Notes annexes

31 décembre 2017

8 Engagements

La société s'est engagée à effectuer des paiements annuels de 68 640 \$ en vertu d'une entente de location de bureaux avec la Direction nationale.

Publications Canvet Ltée

Relevé des charges

(non audité)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017

	2017 \$	2016 \$
Revue		
Éditique	15 534	12 884
Collaboration de rédacteurs	102 897	92 046
Transport et messagerie	2 278	2 858
Illustrations	46 063	44 942
Affranchissement	824 746	848 272
Impression	766 685	798 258
	<hr/> 1 758 203	<hr/> 1 799 260
Employés		
Salaires	984 298	952 442
Autres avantages	227 415	215 357
	<hr/> 1 211 713	<hr/> 1 167 799
Administration		
Services comptables et informatiques (note 5)	110 000	110 000
Commission de publicité – CCM	142 233	114 883
Location d'immeuble (note 5)	68 640	68 640
Réunion des correspondants	-	9 149
Frais de conception et de production	62 624	2 599
Réunions des administrateurs	6 000	6 000
Déplacements du personnel de la rédaction	42 498	29 602
Assurances	13 099	13 619
Divers	13 459	13 724
Frais de soutien du réseau (note 5)	3 000	3 000
Frais des kiosques	45 100	44 555
Fournitures de bureau	17 674	17 890
Affranchissement	17 664	17 469
Impression et papeterie	6 912	6 962
Honoraires	23 035	19 322
Promotion des ventes	70 920	72 817
Recrutement et formation du personnel	5 996	5 745
Abonnements	1 660	4 326
Téléphone et télécopie	8 081	8 628
Amortissement	15 885	15 953
	<hr/> 674 480	<hr/> 584 883
Frais liés à l'agence des abonnements (note 5)	<hr/> 400 000	<hr/> 400 000
Total des charges	<hr/> <hr/> 4 044 396	<hr/> <hr/> 3 951 942

RAPPORT DE LA FONDATION NATIONALE *de la LÉGION*

T. Eagles, *Président*
G. O'Dair, *Vice-président*
B. Burnham, *Directeur*
L. Murray, *Directeur*
P. Kavanagh, *Directeur*
B. White, *Directeur exécutif*
S. Clark, *Secrétaire*

LE BIEN-FONDÉ DE LA FONDATION NATIONALE DE LA LÉGION

En 2014, une importante société canadienne approchait la Direction nationale pour lui faire un don de 40 000 \$ en appui au travail de la Légion avec les vétérans à l'échelle nationale. Une exigence derrière le don était l'obtention d'un reçu aux fins de l'impôt sur le revenu. Or, bien que la Légion soit un organisme sans but lucratif, elle n'est pas reconnue comme un organisme de bienfaisance aux fins de l'impôt sur le revenu. Malheureusement, comme la Légion ne pouvait respecter les conditions du don, la Direction nationale a dirigé la société vers le Fonds Appuyons nos troupes, car cette fondation travaille à soutenir les vétérans à l'échelle nationale et peut émettre les reçus d'impôt demandés.

À cause de telles situations, et du nombre de fois où la Direction nationale a été approchée par des personnes souhaitant faire des legs (mais nécessitant un reçu à des fins d'impôt), le président national a recommandé en 2014 que la Légion établisse sa propre fondation. On croyait qu'une fondation nationale serait propice à de plus nombreuses contributions de la part d'entreprises canadiennes, ainsi que des particuliers canadiens, qui veulent appuyer le travail de la Légion à l'échelle nationale, mais qui ont aussi besoin d'un reçu officiel à des fins d'impôt.

La Direction nationale a dès lors commencé à travailler, avec l'aide de la Direction des organismes de bienfaisance de l'Agence du revenu du Canada (ARC), à établir une fondation. Le 8 avril 2016, la Fondation nationale de la Légion a reçu son certificat de constitution en tant qu'organisme sans but lucratif et, en septembre 2017, l'ARC a officiellement avisé la Fondation qu'elle avait obtenu son statut d'organisme de bienfaisance.

FIN DE BIENFAISANCE DE LA FONDATION NATIONALE DE LA LÉGION

Le but principal de la Fondation nationale de la Légion est de se souvenir, d'honorer et d'aider ceux qui ont servi et ceux qui continuent de servir dans les

Forces armées canadiennes (FAC) et la Gendarmerie royale du Canada (GRC) et leurs familles, et, ce faisant, voir à promouvoir l'efficacité, l'efficacé et le moral pour le plus grand bien du public. Cela pourra être réalisé par l'éducation du public sur l'histoire militaire du Canada; l'octroi de bourses d'études ou d'entretien aux familles des membres actifs et retraités des FAC et de la GRC pour de l'éducation postsecondaire et la formation professionnelle; et une prestation de dons à des donataires reconnus au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu

ACTIVITÉS DE BIENFAISANCE DE LA FONDATION

Les principaux programmes de la Fondation seront l'organisation et la tenue de concours littéraires et d'affiches pour les jeunes, l'élaboration du Guide d'enseignement du Souvenir, la tenue de pèlerinages commémoratifs, l'octroi de bourses d'études et le soutien aux organismes communautaires qui viennent en aide aux vétérans.

COLLECTE DE FONDS ET DON

Il est important de souligner que toute activité de collecte de fonds de la Fondation n'aura aucune incidence sur les efforts déployés par les filiales ou les directions provinciales pour recueillir ou recevoir des fonds pour leur compte de Fonds du coquelicot. La Fondation cherchera des moyens de financement jusqu'à ce jour inexplorés et acceptera des dons qui ne peuvent actuellement être acceptés.

En raison de ses fins de bienfaisance et des activités qui s'y rapportent, la Fondation agira en complément des activités de soutien que les filiales et directions provinciales offrent actuellement à leurs communautés, permettant ainsi des occasions supplémentaires allant au-delà des dispositions permises par le Manuel du Coquelicot. Par exemple, la Fondation pourrait fournir une aide financière pour la construction d'établissements de soins de longue durée conçus pour héberger des vétérans ou pour la création d'une nouvelle entreprise destinée à embaucher des vétérans. Une aide financière peut être accordée à un projet ou à un besoin reconnu partout au Canada.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FONDATION

Les règlements de la Fondation prévoient un Conseil d'administration comptant jusqu'à 12 membres; il y en a actuellement cinq. Les statuts constitutifs de la Fondation précisent clairement que les administrateurs serviront sans rémunération et qu'aucun administrateur ne recevra - directement ou indirectement – d'avantages financiers de leur poste. Tous les membres du Conseil sont des bénévoles et donnent librement de leur temps.

INDÉPENDANCE DE LA LÉGION

L'ARC a insisté sur le fait que la Fondation nationale de la Légion et La Légion royale canadienne devaient être deux organisations distinctes, ce qui signifie que la Fondation devra fonctionner indépendamment de la Légion. Cela dit, il est également impératif que des livres et registres distincts soient tenus par la Fondation et la Légion.

ACCORD AVEC LA LÉGION

Pour que la Fondation devienne pleinement opérationnelle, il aura fallu que la Légion et la Fondation approuvent et signent deux accords : une entente de transfert et un contrat-cadre de services. Ces accords ont été signés par le Conseil d'administration de la Fondation et le CEN en avril 2018.

L'Énoncé des activités déposé à l'appui de la demande d'enregistrement comme organisme de bienfaisance de la Fondation, indiquait que la Fondation assumerait certains des programmes et activités de bienfaisance menés par la Légion depuis des années. Il a également été reconnu que la Fondation retiendrait les services de la Légion pour exécuter les programmes et les activités, étant donné que la Fondation n'a actuellement aucun personnel ni de bénévoles.

Comme par le passé, le personnel de la Direction nationale verra à la prestation des activités et programmes décrits dans l'entente de transfert; il n'y aura aucun transfert physique de programmes et activités à un autre bureau. On a jugé important

de documenter de façon formelle le fait que les programmes et activités sont transférés à la Fondation, que ce ne sont plus les programmes et les activités de la Légion, et que le personnel de la Légion exécutera les programmes et les activités au nom de la Fondation, et non pas au nom de la Légion. L'accord de transfert et le contrat-cadre de services documentent la relation entre les deux organisations et leurs obligations respectives.

Ce transfert de programmes à la Fondation sera fera de façon harmonieuse dans le cadre actuel des activités, tant au niveau des filiales que des directions provinciales - il n'y aura aucun changement. Le seul changement qui s'impose est celui qui, maintenant, dirige maintenant les programmes au niveau national.

RÉSOLUTIONS

De temps à autre, les délégués au congrès ont présenté des résolutions sur les concours d'affiches et de lettres ou encore sur le Pèlerinage du Souvenir. Comme il s'agit maintenant des programmes de la Fondation et que celle-ci est gérée indépendamment de la Légion, toutes résolutions sur ces activités doivent maintenant être adressées au Conseil d'administration de la Fondation sous forme de recommandations.

La Fondation est reconnaissante des recommandations qu'elle a reçues et accueille favorablement toutes les idées visant à améliorer ses programmes.

RAPPORT D'ACCRÉDITATION

D. Golding, *Président*
 D. Whittier, *Membre*
 T. Wheeler, *Membre*
 C. Wagner, *Membre*
 P. Sweeny, *Membre*
 P. Cook, *Membre*
 J. Clayton, *Membre*
 V. Mitchell-Veinotte, *Membre*
 L. Callbeck, *Membre*
 P. Hillier, *Membre*

DIRECTION		27 AOÛT		28 AOÛT		OBSERVATEURS
		ACCRÉDITÉS	PROC.	ACCRÉDITÉS	PROC.	
C.-B./YUKON	541					
ALB./T.N.-O.	479					
SASKATCHEWAN	208					
MAN./N.-O. ONT.	293					
ONTARIO	1207					
QUÉBEC	171					
N.-B.	116					
N.-É./NU.	249					
Î.-P.-É.	30					
T.-N.-LAB.	64					
CEN/APN	27					
ZONES DES É.-U.	15					
ZONE EUROPE	6					
TOTAL	3406					

Les chiffres indiquent le droit des directions au nombre de délégués et de votes par procuration (Proc.), basé sur les chiffres définitifs de 2017 pour membres à vie, ordinaires, associés et affiliés votants (article 903 des Statuts généraux).

RAPPORT DU COMITÉ DES RÉSOLUTIONS *du* CONGRÈS NATIONAL

D. Flannigan, *Président*
T. Eagles, *Vice-présidente*
S. Clark, *Secrétaire*

STATISTIQUES

Le tableau suivant offre des statistiques sur le nombre de résolutions soumises par les directions provinciales et les comités de la Direction nationale pour faire l'objet d'étude par les délégués au congrès.

DIRECTIONS	ADOPTÉES LORS DES CONGRÈS PROVINCIAUX	DES FILIALES EN PASSANT PAR LES DIRECTIONS PROVINCIALES	COMITÉS DE LA DIRECTION NATIONALE	NOMBRE TOTAL DE RÉSOLUTIONS
COLOMBIE-BRITANNIQUE/YUKON	1	10	-	11
ALBERTA/TERRITOIRES DU N.-O.	4	4	-	8
SASKATCHEWAN	3	1	-	3
MANITOBA/N.-O. ONTARIO	4	0	-	4
ONTARIO	1	11	-	12
QUÉBEC	0	0	-	0
NOUVEAU-BRUNSWICK	2	0	-	2
NOUVELLE-ÉCOSSE/NUNAVUT	2	8	-	10
ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD	1	0	-	1
TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR	0	0	-	0
TOTAL	18	34	3	55

Le nombre total de résolutions à examiner est de 55, alors qu'en 2016, un total de 37 résolutions avaient été présentées aux délégués au congrès.

INDEX AUX RÉOLUTIONS

	PARTIE I	PARTIE II	PARTIE III
	EN ACCORD	APPROUVÉES PAR CONGRÈS PROVINCIAUX EN DÉSACCORD	EN DÉSACCORD
COMITÉ/SUJET	PAGE NO.	PAGE NO.	PAGE NO.
CONSEIL EXÉCUTIF NATIONAL		133	142
VÉTÉRANS, SERVICE ET AÎNÉS	125	134	
GÉNÉRALITÉS	125		
LE PAAC ET AUTRES PRESTATIONS DE SANTÉ	126	134	
COQUELICOT ET SOUVENIR	127	135	145
ADHÉSION	130	136	147
DÉFENSE ET SÉCURITÉ		137	148
RITUEL ET RÉCOMPENSES	130	139	152
CONSTITUTION ET LOIS	131		153
PERFECTIONNEMENT EN LEADERSHIP		140	
RELATIONS PUBLIQUES		140	

ABBREVIATIONS

En se référant aux résolutions on devrait noter que chacune a un numéro de code.

Les abréviations pour les directions sont très bien connues, par exemple QUÉ, ONT, etc. Le numéro qui suit est simplement un numéro de contrôle.

Le /C qui suit une résolution indique que celle-ci fut approuvée par un congrès provincial. La procédure pour présenter au congrès toute résolution non approuvée est q'un comité électoral décidera quelles résolutions soumises par les directions seront présentées et désignera la personne qui donnera l'explication.

Divers comités permanents ou nationaux ont soumis des résolutions et ce qui suit est une liste des abréviations utilisées:

CEN	Conseil Exécutif National
OSE	Officiers Supérieurs Élus
VSA	Vétérans, Service et Aînés
C&S	Coquelicot et Souvenir
ADH	Adhésion
D&S	Défense et Sécurité
R&R	Rituel et Récompenses
C&L	Constitution et Lois

RÉSOLUTIONS

PARTIE I

LES RÉSOLUTIONS SUIVANTES SONT CELLES QUE VOS COMITÉS DU CONGRÈS ONT RECOMMANDÉ POUR CONSIDÉRATION FAVORABLE PAR CE 47^{IÈME} CONGRÈS NATIONAL

RÉSOLUTION DE LOYAUTÉ

LE 25 AOÛT 2018

Qu'il plaise à Sa Majesté :

Les membres de La Légion royale canadienne envoient leurs salutations à Sa Majesté la reine Elizabeth II, et désirent très humblement lui transmettre l'expression de leur loyauté et allégeance.

Nos membres se réuniront pour célébrer notre 47^e Congrès national qui aura lieu à Winnipeg, Manitoba, durant la période du 25 au 29 août 2018.

Nous demeurons profondément reconnaissants envers le service et le leadership de Votre Gracieuse Majesté à guider les destinées de notre grand Commonwealth, et prions que Votre Majesté soit épargnée encore longtemps afin de poursuivre son action à la tête de ces grandes nations.

Je demeure l'humble et obéissant serviteur de Votre Majesté,

VÉTÉRANS, SERVICE *et* AÎNÉS

GÉNÉRALITÉS

1. ÉLARGISSEMENT DE L'ACCÈS AUX CRFM À TOUS LES VÉTÉRANS ET À LEUR FAMILLE

VSA 1

ATTENDU QUE les militaires en service actif et leur famille ont accès au Programme des services aux familles des militaires, soit un programme offert par les Centres de ressources pour les familles de militaires (CRFM), et ce, dans 32 communautés des Forces armées canadiennes à travers le Canada, ainsi que dans des points de service en Europe et aux États-Unis, et que peu importe où une famille de militaire peut être affectée, les CRFM sont en mesure d'offrir des services locaux tout à fait uniques, de même qu'un éventail de programmes de base; et

ATTENDU QUE les vétérans qui ont été libérés pour des raisons médicales, ainsi que leur famille, ont accès aux 32 Centres de ressources pour les familles de militaires qu'on retrouve au Canada;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE La Légion royale canadienne recommande à Anciens Combattants Canada l'adoption d'une législation qui élargirait l'accès aux CRFM à tous les vétérans et à leur famille, et non pas seulement qu'aux vétérans ayant été libérés pour raisons médicales;

QU'IL SOIT DE PLUS RÉSOLU compte tenu de la pleine utilisation de la capacité des infrastructures de la plupart des bases et escadres, qu'il soit recommandé que le gouvernement finance l'ajout de nouvelles infrastructures pour répondre à une demande accrue d'accès aux CRFM; et

QU'IL SOIT DE PLUS RÉSOLU QUE les nouveaux Centres de ressources pour les familles de militaires soient renommés '*Centres de ressources pour les familles de militaires et vétérans*'.

2. BUREAU DE SERVICES JURIDIQUES DES PENSIONS (BSJP) – GRATUITÉ DES SERVICES JURIDIQUES

VSA 3

ATTENDU QUE le Bureau de services juridiques de pensions (BSJP) est un organisme d'avocats, opérant à l'échelle nationale, au sein d'Anciens Combattants Canada (ACC), et dont la principale fonction est d'offrir gratuitement des conseils, une assistance et une représentation juridique aux personnes insatisfaites d'une décision rendue par ACC, situation qui peut s'appliquer à l'égard de toute demande de prestation d'invalidité, ou de toute autre évaluation attribuée à une affection ouvrant droit à une indemnité;

ATTENDU QUE le mandat du BSJP est d'accompagner les clients dans la préparation de demandes de révision ou d'appel, et de prendre les dispositions nécessaires pour qu'ils soient représentés par un avocat lors des séances tenues devant le Tribunal des anciens combattants (révision et appel) (TACRA);

ATTENDU QUE les services du BSJP sont rendus par des avocats et membres de leur propre barreau, dont l'expérience en matière de pensions est vraiment importante, vu qu'ils sont en quelque sorte des spécialistes dans le domaine des réclamations de prestations d'invalidité; que si vous sollicitez une aide du BSJP, vous serez traité de la même manière que si vous embauchiez un avocat de pratique privée pour vous représenter; et que le secret professionnel s'établissant entre vous et votre avocat garantit la confidentialité de votre dossier;

ATTENDU QUE si vous êtes insatisfait(e) d'une décision rendue par ACC, vous pouvez être représenté(e) sans frais par un avocat du BSJP pour une révision ministérielle ou une révision de la décision relative à l'admissibilité;

ATTENDU QUE si vous êtes insatisfait(e) d'une décision rendue par le comité de révision du Tribunal des anciens combattants (révision et appel) (TACRA), vous avez droit d'en appeler au niveau final d'appel du TACRA, et vous pouvez y être représenté(e) par un avocat du BSJP, et ce, sans frais; et

ATTENDU QUE si après avoir eu recours à toutes les options d'appel, un client demeure insatisfait, ce dernier peut dès lors (à ses frais) en appeler auprès de la Cour fédérale du Canada. Toutefois, le Bureau de services juridiques de

pensions n'a pas le pouvoir de représenter ces clients devant la Cour fédérale:

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE qu'une recommandation soit faite à l'effet qu'Anciens Combattants Canada adopte une législation autorisant le Bureau de services juridiques de pensions à représenter gratuitement les vétérans devant la Cour fédérale.

3. OFFICIER D'ENTRAIDE DE FILIALE

ALB./T.-N.-O. 6

ATTENDU QUE le *Manuel d'officier d'entraide* publié par la Direction nationale fait état de l'importance du rôle de l'officier d'entraide de direction dans la protection de l'information du client;

ATTENDU QUE les officiers d'entraide de filiale sont les premiers points de contact pour beaucoup de vétérans et leurs familles; et

ATTENDU QUE l'officier d'entraide de filiale assiste fréquemment l'officier d'entraide de direction dans la collecte de renseignements personnels auprès du vétéran, et donc a accès à de l'information protégée et à des renseignements privés:

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le *Manuel du rituel, des récompenses et du protocole*, en lien avec l'initiation de l'officier d'entraide de filiale, soit modifié pour y inclure l'énoncé suivant:

«Il sera de votre devoir de confier, de sécuriser et de traiter tous les renseignements personnels, et ce, conformément aux exigences applicables en vertu de la législation relative à la protection de la vie privée;»

4. ACC OMBUDSMAN DES VÉTÉRANS

ONT 6

ATTENDU QUE La Légion royale canadienne est une organisation de vétérans qui se compose de vétérans, de membres de leur famille et de personnes qui appuient leur cause;

ATTENDU QUE Les vétérans canadiens ont grand besoin de plus d'assistance de la part d'Anciens Combattants Canada (ACC);

ATTENDU QUE L'Ombudsman des vétérans n'a pas assez fait pour défendre les intérêts des vétérans auprès du gouvernement;

ATTENDU QUE L'Ombudsman des vétérans relève du même ministre que celui qui fait l'objet de son rapport;

ATTENDU QUE Les rapports déposés à ce jour par l'Ombudsman des vétérans ont été reçus avec hostilité par le personnel du bureau d'ACC; et

ATTENDU QUE L'Ombudsman de la Défense nationale et des Forces canadiennes demande la permanence et l'autonomie de son bureau vis-à-vis de son ministère, pour devenir un haut fonctionnaire du Parlement faisant rapport au Parlement et non pas à ceux qui font l'objet de son rapport :

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE Le président de la Légion royale canadienne demande au gouvernement, au moyen d'une lettre ouverte au premier ministre, que le poste d'Ombudsman des vétérans devienne un poste permanent et autonome, enchâssé dans la législation, et faisant rapport au Parlement.

LE PAAC ET AUTRES PRESTATIONS DE SANTÉ

5. PAAC - SURVIVANTS

VSA 2

ATTENDU QUE les survivants admissibles d'un vétéran ont droit aux avantages du Programme pour l'autonomie des anciens combattants (PAAC) si, au moment du décès du vétéran ou de son placement dans un établissement de soins de longue durée, ce dernier était admissible aux avantages du PAAC;

ATTENDU QUE les survivants admissibles peuvent recevoir des services d'entretien ménager et/ou d'entretien de terrain;

ATTENDU QUE suite au décès d'un vétéran, les services d'entretien ménager et d'entretien de terrain sont offerts aux survivants sur demande pour répondre à des besoins en matière de santé ou pour les aider à vivre de façon indépendante dans leur résidence; et

ATTENDU QUE dans un scénario où un survivant, au moment du décès du vétéran, refuse l'offre de service que lui procure le PAAC ou n'en fait pas la demande dans l'année suivant le décès du vétéran, il n'existe présentement aucun règlement d'ACC en matière de santé permettant de renouveler l'offre plus tard :

QU'IL SOIT RÉSOLU qu'une recommandation soit faite à l'effet qu'Anciens Combattants Canada adopte une législation permettant au survivant d'un vétéran admissible aux avantages du PAAC

au moment du décès de ce dernier, de pouvoir refuser l'offre des avantages que lui procurerait le PAAC, sans pour autant perdre droit aux avantages qu'il/elle pourrait demander plus tard, en tout temps, afin de répondre à des besoins en matière de santé.

COQUELICOT et SOUVENIR

6. PROGRAMME DES RANGERS JUNIORS CANADIENS

C.-B./Yuk. 6

ATTENDU QUE La Légion royale canadienne reconnaît les Cadets de l'Air, les Cadets de l'Armée et les Cadets de la Marine comme membres de l'Organisation des cadets du Canada;

ATTENDU QUE La Légion royale canadienne permet un soutien financier aux programmes des Cadets de l'Air, des Cadets de l'Armée et des Cadets de la Marine, par l'entremise du Fonds du coquelicot;

ATTENDU QUE les Rangers juniors canadiens sont reconnus par la Défense nationale, conformément au document ci-joint (1901-260/5 (D Res 2-3)) en date du 23 juin 1998, comme étant une organisation de cadets en vertu du paragraphe 46(1) de la *Loi sur la Défense nationale*;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE les Rangers juniors canadiens soient reconnus par La Légion royale canadienne comme étant membres de l'Organisation des cadets du Canada; et

QU'IL SOIT DE PLUS RÉSOLU QUE le Programme des Rangers juniors canadiens soit reconnu comme étant admissible au soutien financier du Fonds du coquelicot de La Légion royale canadienne.

7. MANUEL DU COQUELICOT / SOUS-ARTICLE 403 II.(N) - CENTRES DE RESSOURCES POUR LES FAMILLES DE MILITAIRES (CRFM) DU CANADA

ALB/T.-N.-O. 1/C

ATTENDU QUE les CRFM qu'on retrouve au Canada sont des organismes de soutien venant en aide au personnel militaire en service;

ATTENDU QUE les CRFM sont des organismes de bienfaisance enregistrés soutenus par le MDN

et en mesure d'organiser leurs propres collectes de fonds

ATTENDU QUE les Fonds du coquelicot sont des fonds provenant du public conçus pour venir en aide aux vétérans et à leur famille dans le besoin;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le sous-article 403 ii.(n) du Manuel du coquelicot soit modifié pour y radier toute référence faite aux CRFM.

8. MANUEL DU COQUELICOT - SOUS-ARTICLE 402 (V) / COLLOQUES

ALB/T.-N.-O. 3/C

ATTENDU QUE la Légion est une organisation bien établie, dont le mandat est de prendre soin des vétérans membres des FAC et de la GRC, ainsi que de leur famille, qui se retrouvent dans le besoin;

ATTENDU QUE les problèmes de santé mentale émanant d'événements traumatisants sont devenus des enjeux de plus en plus réels et pertinents dans notre société, lors de rencontres de groupes de discussion et de soutien par les pairs, dans le cadre de formation ou de cours en matière de santé mentale, il n'en demeure pas moins que les premiers soins ou la prévention chez les personnes suicidaires demeurent un aspect important de santé et de bien-être chez ces personnes et leur famille; et

ATTENDU QUE nos filiales et leur milieu immédiat sont en mesure d'offrir un environnement salubre pour les vétérans et leur famille affectés par des problèmes de santé mentale, et donc un lieu propice pour soutenir ces problèmes et dissiper les préjugés qui les entourent, et que des cours de formation appropriés sont requis pour offrir une aide adéquate aux personnes touchées:

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le sous-article 402 (v) du Manuel du coquelicot, sur les Colloques, inclue les dispositions suivantes:

(b) Le remboursement de dépenses raisonnables encourues par les filiales pour l'accueil de tout genre de séminaires ou programmes d'éducation portant sur la santé mentale, de programmes BSO/SSPT ou d'une formation de Premiers soins en santé mentale (PSSM), et ce, afin d'inculquer les habiletés nécessaires pour venir en aide à tout vétéran et à sa famille ayant besoin de ce type d'aide au sein de leur communauté.

9. MANUEL DU COQUELICOT – AJOUT DE MURS DU SOUVENIR COMME MONUMENT RECONNU
ALB./T.-N.-O. 8

ATTENDU QUE le Manuel du coquelicot (Glossaire page 58 ‘cénotaphes’) excluent en ce moment, comme «monument», des ‘Murs du Souvenir » si ces derniers ont une fonction de mur de soutènement;

ATTENDU QUE des Murs du Souvenir sont généralement acceptés comme monument «[...] qui rend [...] hommage à une personne ou à un groupe de personnes [...] dans un lieu ou les corps ne s’y trouvent pas» (Glossaire page 58 ‘cénotaphes’), comme c’est le cas dans les dossier de reconnaissance accordée au Peacekeepers Wall (‘Mur des gardiens de la paix’) situé à Calgary dans le parc Peacekeepers Park, au Canadian Vietnam Veterans Memorial Wall et au *Canadian Afghanistan Memorial Wall*;

ATTENDU QU’un monument, sous la forme d’un mur commémoratif « Salut à nos vétérans », a été construit par la ville d’Okotoks, située sur la rue Veterans Way, avec l’aide et les conseils de la filiale de la Légion d’Okotoks; qu’on retrouve sur le mur, gravées au laser sur le granite, des images (noms et visages) de 165 soldats, marins et aviateurs de la Seconde Guerre mondiale d’Okotoks, des textes historiques en anglais et en français, ainsi que des coquelicots de plâtre enduits de laque ayant été approuvés par le Comité du Coquelicot et souvenir de la Direction nationale;

ATTENDU QUE quand bien même un financement ait été accordé par Anciens Combattants Canada, la «*Okotoks & District Historical Society*» et la ville d’Okotoks, la filiale locale s’est vue empêchée de contribuer à partir de ses Fonds du coquelicot, en raison de la définition établie d’un cénotaphe; et

ATTENDU QU’un monument est différent d’un cénotaphe de par ses objectifs mêmes (aumônier présidant à l’inauguration du mur):

QU’IL SOIT RÉSOLU QUE le Manuel du coquelicot soit modifié pour permettre l’interprétation de «Monument» pour y inclure un Mur du Souvenir, et ce, quand bien même il puisse avoir ou non une fonction de mur de soutènement.

10. AJOUT D’UN CONCOURS VIDÉO AUX CONCOURS DU SOUVENIR
SASK 3/C

ATTENDU QUE L’exhortation au Souvenir est l’un des principaux objectifs de la Légion royale canadienne depuis sa création ; et

ATTENDU QUE Les concours d’affiches et littéraire mettent l’accent sur les façons créatives d’encourager la participation des jeunes partout au Canada :

QU’IL SOIT RÉSOLU QUE La Légion royale canadienne ouvre les concours du Souvenir de façon à inclure un concours vidéo auquel les élèves puissent participer. Le concours vidéo encouragerait les élèves à utiliser la technologie moderne afin d’honorer avec créativité la mémoire de ceux et celles qui ont tant sacrifié pour notre pays, entraînant une plus grande participation des élèves aux concours du Souvenir. La Légion royale canadienne inclurait ainsi des moyens modernes de promouvoir le message du Souvenir partout au Canada tout en offrant une plus grande plateforme de participation aux élèves.

11. CONCOURS LITTÉRAIRES ET D’AFFICHES – MENTION HONORABLE
ONT 1/C

ATTENDU QU’aux niveaux des filiales, zones, districts et directions provinciales, un prix en argent et un certificat sont toujours remis aux gagnants des premières, deuxième et troisième places des concours d’affiches, de poésie et de composition; et

ATTENDU QU’à la Direction nationale, un prix en argent et un certificat sont remis aux premières et deuxième places seulement, et un certificat pour les mentions honorables des concours d’affiches, de poésie et de composition:

QU’IL SOIT RÉSOLU QUE la Direction nationale fournisse non seulement un certificat, mais aussi un prix en argent pour la mention honorable des concours d’affiches, de poésie et de composition; et

QU’IL SOIT DE PLUS RÉSOLU QUE la Direction nationale change le libellé de la catégorie de «mention honorable» à celui de «troisième place» afin de s’harmoniser avec les autres niveaux des concours littéraires et d’affiches.

12. CIMETIÈRES MILITAIRES EN MER

ONT 9

ATTENDU QUE le Canada n'a aucune loi désignée pour protéger les bâtiments navals coulés en mer (cimetière de guerre en milieu océanique);

ATTENDU QUE la plongée sous-marine et le pillage de ces navires coulés en mer deviennent un sport populaire;

ATTENDU QUE ces cimetières sont de plus en plus vulnérables aux voleurs de tombes, avec des rumeurs que certaines personnes affichent un crâne humain sur leur manteau de cheminée; et

ATTENDU QU'il n'y a pas de pierre tombale entourée de fleurs pour ceux qui ont péri en mer:

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE La Légion royale canadienne recommande et incite vivement le gouvernement du Canada à reconnaître légalement les sépultures de guerre du fond des mers et la perte d'un marin au même rang que la perte de soldats et d'aviateurs.

13. CONCOURS LITTÉRAIRES ET D'AFFICHES – PERMISSION

ONT 10

ATTENDU QU'à la section D du formulaire d'inscription pour les concours littéraires et d'affiches, sous la rubrique Autorisation de l'étudiant(e), on peut lire: «J'autorise La Légion royale canadienne à reproduire ma soumission dans le seul but de promouvoir ce programme et la Légion pour l'année courante du concours. La Légion royale canadienne ne loue ni ne vend les noms des candidat(e)s à quelque organisation ou annonceur que ce soit.»;

ATTENDU QU'à la section E du formulaire d'inscription pour les concours littéraires et d'affiches, sous le titre Permission du parent ou du gardien / de la gardienne, on peut lire : «Par la présente, j'accorde la permission à mon enfant de remplir le Formulaire d'inscription pour les concours littéraires et d'affiches parrainé par La Légion royale canadienne.»

ATTENDU QU'il n'y a pas d'affirmation reconnaissant que l'œuvre soumise ait été réalisée uniquement par l'étudiant; et

ATTENDU QU'il n'y a aucune affirmation reconnaissant que la permission ait été accordée par un tuteur légal:

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la section D du formulaire d'inscription pour les concours littéraires et d'affiches, sous la rubrique «Consentement de l'étudiant(e)», soit modifiée pour y inclure le libellé suivant : «Je suis le seul créateur/la seule créatrice de l'œuvre soumise»;

QU'IL SOIT DE PLUS RÉSOLU QU'à la section E du formulaire d'inscription pour les concours littéraires et d'affiches, que le libellé de la rubrique soit modifié pour devenir «Permission du parent ou du tuteur légal»; et

QU'IL SOIT DE PLUS RÉSOLU QUE la section E du formulaire d'inscription pour les concours littéraires et d'affiches soit modifiée pour y inclure le libellé suivant: «Je reconnais que mon enfant est le seul créateur de l'œuvre soumise».

14. CONCOURS D'AFFICHES ET LITTÉRAIRE — MATÉRIAUX POUR LES AFFICHES

ONT 11

ATTENDU QUE La brochure des programmes -- Éducation de la jeunesse indique au point 3 des règlements pour le concours d'affiches et littéraire : «Veuillez utiliser seulement ce qui suit:

Affiche en couleur : Pleines couleurs

Black and White: Pencil, charcoal and/or Noir et Blanc :Crayon, charbon et/ou encre de Chine » ; et

ATTENDU QUE Le point 3 ne précise pas les matériaux qui sont acceptables ou qui peuvent être utilisés pour les affiches :

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE Le point 3 des règlements pour le concours d'affiches et littéraire publiés dans la brochure des programmes -- Éducation de la jeunesse comprenne aussi : « Seules les affiches produites sur du PAPIER ou CARTON BRISTOL seront acceptées. Les affiches produites sur tout autre matériau tel la toile, les photographies, et les soumissions tridimensionnelles fabriquées de guirlandes, de coton ou de bâtonnets de bois, par exemple, ne seront pas acceptées. Ne seront pas non plus acceptées les affiches produites à l'aide de l'ordinateur, tant pour les affiches en couleur que celles en noir et blanc. »

15. RÈGLEMENTS POUR LE CONCOURS D’AFFICHES ET LITTÉRAIRE

ONT 12

ATTENDU QUE Les règlements actuels pour le concours littéraire indiquent: « Les soumissions seront évaluées d’après l’originalité de pensée, expression, présentation, grammaire, orthographe et contenu canadien. »; et

ATTENDU QU’ Il n’existe aucun règlement concernant la copie et la reproduction d’œuvres publiées antérieurement:

QU’IL SOIT RÉSOLU QUE Les règlements pour le concours littéraire soient modifiés afin d’inclure la règle qui suit: « Toute copie ou reproduction, en tout ou en partie, d’œuvres publiées antérieurement, soit sans la permission écrite de l’auteur ou de la source, soit sans l’identification de l’auteur ou de la source, entraînera automatiquement la disqualification de la soumission. »

ADHÉSION

16. POSSIBILITÉ DE TRANSFERT DES ADHÉSIONS À VIE DES DAMES AUXILIAIRES

NB 1/C

ATTENDU QUE les exigences pour l’Adhésion à vie des Dames auxiliaires au Nouveau-Brunswick sont les mêmes que celles énoncées dans les règlements de La Légion royale canadienne;

ATTENDU QUE le Comité exécutif national (CEN) a autorisé les membres ordinaires des Dames auxiliaires qui veulent se joindre en tant que membre de la Légion, le droit d’apporter avec elles, lors de leur transfert, le nombre d’années de service au sein des Dames auxiliaires;

ATTENDU QUE les membres à vie des Dames auxiliaires se sont vu accorder le privilège d’apporter avec elles leur nombre d’années de service lors de leur adhésion à la Légion;

ATTENDU QUE ces Dames auxiliaires qui se sont vu octroyer une adhésion à vie n’aient pas reçu les mêmes privilèges, soit de pouvoir transférer avec elles au sein de la Légion leur statut de membre à vie; et

ATTENDU QUE les règlements pour l’octroi d’une adhésion de membre à vie sont les mêmes, tant pour la Légion que pour les Dames auxiliaires;

QU’IL SOIT RÉSOLU QUE les Dames auxiliaires, dont la catégorie d’adhésion est membre à vie, soient autorisées de transférer leur catégorie d’adhésion lorsqu’elles se joignent à la Légion pour en devenir membre.

RITUEL *et* RÉCOMPENSES

17. REVERS DE LA MÉDAILLE DU SERVICE MÉRITOIRE

N.-É./NU 3

ATTENDU QUE Lorsqu’un membre en règle se voit décerner la Médaille du Service méritoire (MSM);

ATTENDU QUE Cette récompense devrait avoir un revers rouge, alors que la récompense de l’Adhésion à vie possède un revers bleu;

ATTENDU QUE Cette modification rendrait la récompense plus facile à distinguer;

ATTENDU QUE Certains camarades ne connaissent pas ni ne reconnaissent l’épinglette de revers de la MSM; et

ATTENDU QUE Pour les camarades qui ont déjà reçu la MSM, ce revers devrait être disponible à l’achat afin d’éviter des coûts supplémentaires à la Légion royale canadienne:

QU’IL SOIT RÉSOLU QUE La Médaille du service méritoire (MSM) soit accompagnée d’un revers rouge.

18. COIFFURE DE SERVICE

N.-É./NU 9

ATTENDU QUE Selon la *Loi incorporant la Légion royale canadienne*, et les Statuts généraux; les Buts et Objets de la Légion « de réaliser l’unité de ceux qui ont servi » et « de faire régner parmi eux l’esprit de camaraderie et d’entraide ainsi que les liens étroits et bienveillants du dévouement actif »;

ATTENDU QUE Selon les Buts et Objets de la Légion, « d’agir de façon générale au nom de ceux qui ont servi dans les forces armées de Sa Majesté »;

ATTENDU QUE Selon les Articles de foi de la Légion royale canadienne « de maintenir l’esprit de camaraderie forgé en temps de guerre et de

l'entretenir en temps de paix au bénéfice de l'histoire et de l'unité de la nation » ;

ATTENDU QUE Durant la Seconde Guerre mondiale, les soldats de l'armée canadienne portaient un béret noir, ou couleur kaki, y compris des insignes régimentaires distincts, et à la fin de la guerre, la Marine, l'Armée et l'Aviation, ont adopté divers bérets de couleur;

ATTENDU QUE Les Forces armées canadiennes, lors d'opérations et de déploiements, les divers éléments portent un béret distinct; et

ATTENDU QUE Les militaires, présents et anciens, sont très fiers de leur service envers le pays et désirent manifester leur fierté au moyen du port de la coiffure militaire (béret) lorsqu'ils sont membres d'une escorte des drapeaux de la Légion :

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE La Légion royale canadienne modifie le *Manuel du rituel, des récompenses et du protocole* pour permettre aux membres de toute escorte des drapeaux de porter leur coiffure militaire (béret) en respect de la tradition militaire.

19. INITIATION/ CÉRÉMONIE D'ACCUEIL

N.-É./NU 10

ATTENDU QUE L'article 404 du *Manuel du rituel, des récompenses et du protocole* a été modifié afin d'inclure une version abrégée de l'initiation/cérémonie d'accueil, tel qu'approuvé par le CEN;

ATTENDU QUE Toute référence de loyauté envers le souverain régnant ou le Canada a été supprimée de la cérémonie;

ATTENDU QU'il est considéré comme étant un principe d'adhésion à la Légion royale canadienne de prêter allégeance au souverain régnant et au Canada; et

ATTENDU QUE L'insigne de la Légion symbolise la loyauté envers le souverain régnant et le Souvenir des soldats canadiens disparus:

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE L'article 404 (deuxième paragraphe du discours du président de la cérémonie) soit modifié comme suit :

«La Légion prône la loyauté envers le souverain régnant et le Canada, une camaraderie forte et unie...»

CONSTITUTION et LOIS

20. STATUTS GÉNÉRAUX 122 B

C.-B./YUKON 8

ATTENDU QUE L'article 122 b des Statuts généraux présente les critères selon lesquels une direction provinciale peut utiliser l'incorporation comme outil pour entreprendre un programme d'hébergement et/ou de soins à domicile, en soi ou pour l'autorisation d'une filiale qui relève de sa compétence à le faire;

ATTENDU QU'Il est indiqué que si une filiale ou direction provinciale désire entreprendre la construction d'un nouvel édifice et/ou d'un édifice qui contient des logements, et que le coût du projet dépasse 500 000 \$, l'autorisation de la Direction nationale doit alors être obtenue;

ATTENDU QUE Le coût de la construction actuelle varie entre 250 \$ et 350 \$ le pied carré;

ATTENDU QUE La limite financière de 500 000 \$ pour le projet mentionné ci-dessus, dont l'autorisation de la Direction nationale est requise, est peu réaliste et contraignante; et

ATTENDU QUE Les directions provinciales sont tout à fait capables d'évaluer la viabilité de tels projets et d'en prendre responsabilité :

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE La limite de 500 000 \$ indiquée dans les Statuts généraux soit supprimée et que seule l'autorisation de la direction provinciale soit nécessaire pour de tels projets;

QU'IL SOIT DE PLUS RÉSOLU QUE Si une filiale ou direction provinciale désire entreprendre un projet pour un édifice et/ou programme d'hébergement où l'incorporation peut être nécessaire ou non, l'autorisation doit toujours être obtenue de la direction provinciale; et

QU'IL SOIT DE PLUS RÉSOLU QUE La direction provinciale comprenne qu'elle doit obtenir l'autorisation de la Direction nationale avant d'associer le nom « Légion » à de tels projets.

RÉSOLUTIONS

PARTIE II

LES RÉSOLUTIONS SUIVANTES SONT CELLES APPROUVÉES PAR LES CONGRÈS PROVINCIAUX, AVEC LESQUELLES VOS COMITÉS DU CONGRÈS ÉTAIENT EN DÉSACCORD. SEULES CELLES CHOISIES PAR LES COMITÉS ÉLECTORAUX PROVINCIAUX DURANT LE CONGRÈS SERONT PRÉSENTÉES DEVANT LE CONGRÈS.

Sur certains sujets, un nombre considérable de résolutions furent reçues. Lors de désaccord, une résolution fut utilisée, et l'origine de ces résolutions fournie dans chaque cas.

LA PROCÉDURE POUR PRÉSENTER AU CONGRÈS DES RÉSOLUTIONS EN DÉSACCORD QUI APPARAISSENT DANS CETTE PARTIE DU RAPPORT SUR LES RÉSOLUTIONS. LA SECTION 925 DES STATUTS GÉNÉRAUX S'APPLIQUE.

- a.** Advenant qu'un comité quelconque, dans le rapport qu'il soumet au congrès, n'est pas d'accord avec une résolution dont il avait été saisi en bonne et due forme ou qu'il passe ladite résolution sous silence, tout délégué accrédité pourra, sous réserve des conditions ci-dessous énoncées, demander que le congrès soit saisi de ladite résolution provenant de sa propre direction.
 - i.** La demande devra avoir été approuvée à la majorité des voix exprimées au caucus de la direction dont relève le délégué et cet appui majoritaire devra être attesté sous forme d'un certificat par écrit à cet effet et portant la signature du président de ladite direction ou celle du président du caucus.
 - ii.** La demande, visant à saisir le congrès d'une telle résolution, devra être soumise par écrit sur une formule fournie par la Direction nationale.
 - iii.** La demande devra être soumise au président des débats du congrès pas moins d'une heure avant la fin des sessions d'affaires le deuxième jour des séances du congrès, soit 13 h le lundi, 27 août 2018.
- b.** Après avoir satisfait aux conditions précitées, ledit délégué pourra présenter la résolution au moment où le congrès sera saisi des résolutions se rapportant à l'objet général de ladite résolution.

CONSEIL EXÉCUTIF NATIONAL

201. MANUEL PRINCIPAL

SASK 2/C

ATTENDU QUE La Légion royale canadienne, par mesure d'économie et pour opérer de façon plus efficace, se dirige vers un environnement sans papier;

ATTENDU QUE plusieurs filiales vivent des situations financière précaires et qu'un environnement sans papier a l'effet de déplacer le fardeau vers les filiales; et

ATTENDU QUE les manuels et les bulletins proviennent des directions, et que les filiales n'ont pas les versions les plus récentes en raison du montant des ressources requises pour les reproduire:

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la Direction nationale élabore un *Manuel principal* qui serait mis à la disposition de chaque filiale, et pouvant être modifié, page par page, comme dans le cas des Instructions techniques des Forces canadiennes (ITFC). Si le Manuel devait être révisé dans son intégralité, la Direction nationale émettrait alors un manuel de remplacement et le processus de modification recommencerait. Les commandants de zone et leur adjoint pourront vérifier l'exactitude de ces informations lors de leurs visites d'aide aux filiales. Les copies de travail de pages requises seraient sous la responsabilité de la filiale à même leurs ressources. *Ce Manuel principal* serait requis à la table d'honneur lors de toutes les assemblées générales.

COMMENTAIRE:

Des résolutions similaires ont été présentées dans le passé et discutées par les délégués. Elles ont toutes été rejetées.

Encore une fois, le commentaire approprié – et toujours valide – est celui qui a été émis suite à une résolution de 2016: « Le passage des copies papier aux versions électroniques des manuels et des livres fait partie du processus de modernisation de la Légion, ce qui a été activement examiné et débattu par le Conseil exécutif national. Ainsi, par exemple, lors des réunions du Conseil, les livres de réunion en format papier ne sont plus fournis, ce qui s'est révélé extrêmement rentable.»

En produisant et en distribuant des manuels et des livres, la Légion budgétisait / dépensait environ 250,000\$ par année. De plus, il restait des coûts résiduels associés à la radiation du matériel lorsque les livres devaient être modifiés et n'étaient plus à jour. Cela entraînait également des frais postaux supplémentaires pour la distribution des manuels aux filiales. Or, les tarifs postaux continuent de grimper.

Les manuels et livres électroniques sont autant que faire toujours à jour. Il faut aussi admettre que, dans certaines régions, il existe une certaine réticence à entrer à l'ère Internet, soit en raison des coûts ou de manque de familiarité avec Internet. Comme discuté aux rencontres du CEN, si tel est le cas, les filiales devraient alors se tourner vers leur direction provinciale pour obtenir de l'aide pour la reproduction et l'obtention des manuels et des livres. D'ailleurs, certaines directions provinciales fournissent déjà ce service.

Il est inconcevable de nos jours qu'il ne puisse y avoir au moins une personne dans quelque filiale que ce soit au pays qui n'ait pas accès à Internet et, conséquemment, accès aux manuels et livres de la Légion. Cette personne pourrait alors télécharger le manuel si nécessaire. En outre, la majorité des bibliothèques publiques offrent un accès gratuit à Internet. Sous une forme ou une autre, tous les membres et toutes les filiales ont accès aux manuels par Internet. Cela dit, cette résolution est rejetée.

202. CRÉATION D'UN CONSEIL DE VÉTÉRANS

N.-B. 2/C

ATTENDU QU'Une proposition pour la création d'un conseil de vétérans au sein de la Légion royale canadienne a été acceptée à l'unanimité par le 83e congrès provincial de la direction du Nouveau-Brunswick;

ATTENDU QU'Un conseil de vétérans produirait un lien plus étroit entre les vétérans et la Légion royale canadienne;

ATTENDU QU'Un conseil de vétérans donnerait un forum aux vétérans pour parler aux vétérans et aider d'autres vétérans; et

ATTENDU QU'conseil de vétérans ne modifierait pas les postes actuels d'officiers élus au sein des directions ou filiales de la Légion royale canadienne :

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le conseil de vétérans proposé soit créé par la Direction nationale; et

QU'IL SOIT DE PLUS RÉSOLU QUE le chef élu du conseil de vétérans soit considéré au même titre que tout officier supérieur élu de sa propre direction de la Légion royale canadienne.

COMMENTAIRE:

Cette résolution soulève deux questions spécifiques : premièrement, l'idée que les vétérans ne sont pas bien représentés ou écoutés au sein de la Légion, et ; deuxièmement, la modification de la structure de gouvernance de la Légion afin que le représentant élu du conseil de vétérans proposé soit considéré comme officier supérieur élu.

La Légion a été créée par des vétérans pour aider les vétérans : ceci est le principe fondateur de notre organisation et notre principal énoncé de mission. Aujourd'hui, plus de 26 % de nos membres sont des vétérans. 68 % des membres actuels du Conseil exécutif national possèdent de l'expérience auprès des FAC ou de la GRC, et parmi les directions provinciales, un grand nombre des membres de leur comité exécutif respectif possède aussi une telle expérience. De plus, les enjeux liés aux vétérans sont au premier plan de la structure actuelle des comités de la Légion : le comité des Anciens combattants, Services et Aînés ; le comité Défense et Sécurité qui rejoint la communauté de la défense par l'intermédiaire de la Conférence des associations de la défense ; la section spéciale Blessures de stress opérationnel ; et, enfin, le groupe consultatif des vétérans qui regroupe une vingtaine d'associations de vétérans pour s'entendre sur les enjeux à revendiquer. On retrouve une telle structure à chaque palier de l'organisation.

Du point de vue de développement des politiques en matière de vétérans, celles-ci sont développées au moyen du travail en comités et par l'intermédiaire des filiales. En effet, les vétérans ont l'occasion, à même leur filiale, de soumettre des questions de politique au palier national.

À titre d'organisation fondée sur la démocratie, tout membre a l'occasion de se présenter à un poste et de l'occuper pourvu qu'il soit membre en règle. Au sein de la Légion, le leadership débute au palier de la filiale et les connaissances et compétences sont acquises au fur et à mesure qu'un membre progresse dans la hiérarchie.

Par conséquent, le Comité rejette cette résolution, basé sur le fait que les vétérans ont toutes les chances de s'impliquer dans le leadership de l'organisation.

VÉTÉRANS, SERVICE *et* AÎNÉS

LE PAAC ET AUTRES PRESTATIONS DE SANTÉ

203. AVANTAGES DU PAAC POUR TOUS LES VÉTÉRANS

MAN & N.-O. ONT. 4/C

ATTENDU QUE certains militaires renoncent à une carrière lucrative dans le civil dans le but de poursuivre une carrière militaire et, ce faisant, reçoivent des salaires plus modestes que dans le secteur civil;

ATTENDU QUE ceux qui poursuivent leur service militaire reçoivent de leur régime de retraite, selon leur nombre d'années de service, de modestes

ATTENDU QUE les membres de la famille accompagnent le militaire en service et ont à subir pendant de nombreuses années des déménagements multiples et des séparations comme parent monoparental;

ATTENDU QUE qu'une famille militaire à la retraite peut, pour des raisons économiques et de santé, avoir à abandonner prématurément leur résidence parce qu'elle n'est plus capable de voir à l'entretien adéquat de la résidence et du terrain;

ATTENDU QUE le Programme pour l'autonomie des anciens combattants (PAAC) actuel a été mis en place pour venir en aide aux vétérans (peu importe le nombre d'années de service) qui souffrent d'une blessure attribuable au service;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la Direction provinciale du Manitoba et du Nord-Ouest de l'Ontario de La Légion royale canadienne demande à la Direction nationale de recommander à Anciens Combattants Canada (ACC) l'adoption d'une loi pour que tous les vétérans, comptant plus de 20 années de service et ayant reçu une libération honorable, aient droit aux avantages du PAAC à compter de 65 ans.

COMMENTAIRE:

On retrouve toujours en suspens une résolution de 2014 demandant que tous les vétérans alliés de la Seconde Guerre mondiale et de la guerre de Corée soient considérés comme admissibles aux prestations du PAAC selon leurs besoins, et ce, quel que soit leur revenu, comme l'avait recommandé le Comité consultatif de gérontologie dans son rapport de 2006 intitulé « Parole d'honneur ». Cette résolution a été transmise à ACC le 17 octobre 2014 et, en date du 23 janvier 2018, la Direction nationale n'a pas encore reçu leur réponse.

Cette résolution va à l'encontre de la résolution précédente, à savoir que si la présente résolution était approuvée, cela éliminerait la possibilité pour nos vétérans avec moins de 20 ans de service au sein des Forces armées, de présenter une demande de prestations en vertu du PAAC en fonction de leurs besoins et non de leurs années de service. Étant donné qu'il existe une résolution qui est toujours en attente d'une réponse, et qui fournirait des avantages du PAAC à nos vétérans dans le besoin, cette résolution est jugée superflue. Cela dit, cette résolution est rejetée par le Comité.

COQUELICOT *et* SOUVENIR

204. CONCOURS LITTÉRAIRES ET D’AFFICHES – ÉVALUATION DES JUGES

C.-B./YUKON 1/C

ATTENDU QUE plusieurs districts scolaires de la C.-B. offrent une formation en français langue seconde;

ATTENDU QUE nous souhaitons encourager ces étudiants à soumettre des œuvres littéraires en langue française dans le cadre des concours littéraires qui se tiennent chaque année;

ATTENDU QUE il y a de moins en moins de membres de la Légion qui parlent couramment le français et capables de juger ces entrées;

ATTENDU QUE le niveau de compétences linguistiques pour le français langue seconde est normalement inférieur à celui des élèves du même groupe d'âge dans la langue maternelle qu'est l'anglais;

ATTENDU QUE le problème quant au nombre de juges existe aussi aux niveaux des zones et des directions provinciales; et

ATTENDU QUE cette proposition puisse être perçue comme un encouragement pour ces étudiants à améliorer leurs compétences dans leur langue seconde:

QU'IL SOIT RÉSOLU QU'aux finales de filiale, de zone et de direction provinciale, dans la catégorie junior, les poèmes et les compositions en français soient jugés dans des catégories distinctes, soit Poésie junior (français), et Composition junior (français), avec les mêmes récompenses que celles offertes en anglais au même niveau.

COMMENTAIRE:

La différence linguistique ne change pas les critères de notation. Conséquemment, toutes les entrées, peu importe la langue officielle de départ, sont jugées exactement selon les mêmes critères, éliminant ainsi le besoin de deux catégories distinctes. Cela dit, cette résolution est rejetée par le Comité.

205. MANUEL DU COQUELICOT / SOUS-ARTICLE 403 II.(J) – PROGRAMME DE L'APPEL AU SOUVENIR ALB/T.-N.-O. 2/C

ATTENDU QUE *Programme de l'Appel au Souvenir* se voulait au départ un outil pédagogique à l'intention des étudiants;

ATTENDU QUE le *Programme de l'Appel au Souvenir* n'a été utilisé que dans la province de la Nouvelle-Écosse; et

ATTENDU QUE le *Programme de l'Appel au Souvenir* n'a pas été utilisé au cours des nombreuses dernières années - et ce, même en Nouvelle-Écosse - et qu'il est source de confusion chez la plupart des filiales qui ne sont plus familières avec l'intention originale du programme;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le sous-article 403 ii.(j) du Manuel du coquelicot soit modifié pour y radier toute référence faite au *Programme de l'Appel au Souvenir*.

COMMENTAIRE:

Le sous-article 403 ii.(j) du Manuel du coquelicot a été supprimé suite à une directive émanant du CEN en date du 27 avril 2018. Cela dit, cette résolution est rejetée par le Comité.

ADHÉSION

206. MEMBRES ORDINAIRES

ALB/T.-N.-O. 4/C

ATTENDU QUE La Légion royale canadienne a transmis une cordiale invitation à la grande famille des premiers répondants, de partout au Canada, qui contribuent grandement à la sécurité de ces mêmes communautés que nous servons;

ATTENDU QUE plusieurs membres de ces groupes de premiers répondants sont confrontés à des situations et à des blessures semblables à ce que les militaires, membres de la GRC et leur famille ont à subir, et que ces groupes de personnes sont aussi importants envers nos communautés et citoyens que ceux et celles que nous reconnaissons en raison de leur service au pays;

ATTENDU QUE notre organisation est au prise avec une réduction du nombre de ses membres partout au Canada, et qu'il existe un besoin de plus en plus accru pour ces professions de premiers répondants dans nos communautés, il serait nul doute profitable à toutes les organisations de nos communautés y compris nos filiales, et ce, partout au Canada, ce qui les aiderait à être mieux perçues auprès de nos villages et de nos villes, tout en amenant chez elles une plus grande adhésion. Ces 'fonctionnaires' soutiennent la Légion à travers le pays depuis des décennies déjà, et beaucoup d'entre eux ont même une expérience militaire. Or, ces membres de grande valeur qu'on retrouve dans nos communautés ont souvent besoin de soutien et de soins, mais, alors qu'ils avancent en âge, ils ont de moins en moins de ressources vers qui se tourner;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE les Statuts généraux soient modifiés à la Section 206 - qui traite des membres ordinaires – pour y ajouter la disposition suivante :

(k) à titre d'employé provincial ou municipal, tout membre d'un Service d'urgence, d'un service d'incendie ou de tout autre service de premier répondant, et qui est ou a été en service dans un tel poste pendant au moins une période d'une année;

QU'IL SOIT DE PLUS RÉSOLU QUE notre énoncé de mission soit modifié comme suit:

«Notre mission est de servir les vétérans, les membres de la GRC, le personnel dont le travail est dans l'application de la loi, les pompiers et tout personnel de services d'urgence, y compris leurs familles, qu'ils soient en service ou à la retraite; de promouvoir le souvenir; et de servir nos communautés et notre pays.»

COMMENTAIRE:

Le Comité d'adhésion a pris plusieurs mesures dans le but de créer au sein de la Légion un environnement d'adhésion qui soit beaucoup plus inclusif; cela dit, le Comité n'appuie pas actuellement l'idée de devoir élargir les qualifications des catégories de membres actuelles. Cela dit, cette résolution est rejetée par le Comité.

207. ADHÉSION ORDINAIRE POUR L'ASFC (AGENCE DES SERVICES FRONTALIERS DU CANADA)

MAN. & N.-O. ONT. 1/C

ATTENDU QUE tout citoyen canadien ou sujet du Commonwealth en âge de voter au palier fédéral - et dont le service s'est conclu pour des raisons autres que destitution ignominieuse ou inconduite - peut obtenir une adhésion à titre de membre ordinaire;

ATTENDU QUE parmi les membres ordinaires on retrouve des militaires en service actif ou à la retraite, des réservistes, des membres de la GRC (1 an), des agents de la paix (1 an), des membres de la Garde côtière canadienne (2 ans), et d'autres personnes, telles qu'énumérées dans les Statuts généraux, mais qu'on fait aucunement mention des officiers de l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC);

ATTENDU QUE l'ASFC fait partie d'une équipe dont le personnel voit à assurer la sécurité du Canada et des Canadiens et Canadiennes, en contribuant à la lutte contre le terrorisme international ou l'immigration illégale, ou encore en assurant la détention de personnes qui pourraient s'avérer une menace pour le Canada;

ATTENDU QUE CBSA l'ASFC est la PREMIÈRE LIGNE DE DÉFENSE du Canada qui vise à empêcher l'entrée au pays de personnes interdites, de contrebande et d'autres substances illégales, traitant plus de 97 millions de voyageurs, 200 000 immigrants et réfugiés, et plus de 12 millions de mainlevées commerciales;

ATTENDU QUE l'ASFC effectue de longues enquêtes très complexes sur de présumés criminels de guerre, dans des dossiers de sécurité

nationale et de groupes de crime organisé, ou encore est appelée à expulser des individus interdits de territoire au Canada, dont certains sont impliqués dans des cas de terrorisme, de crimes de guerre, de crime organisé, ou de crimes contre l'humanité;

ATTENDU QUE les officiers de l'ASFC offrent des services répartis dans quelque 1200 points au Canada et 39 à l'étranger, et qu'on les retrouve dans des sites routiers, aéroportuaires, ferroviaires ou portuaires, dont certaines installations postales, situés à travers le Canada, y compris en milieu rural et dans des régions éloignées, afin de protéger et de servir, le tout dans un environnement de service armé chargé de faire respecter la loi;

ATTENDU QUE La Légion royale canadienne cherche à accroître son adhésion et que les officiers de l'ASFC sont souvent affectés à des frontières internationales, un peu partout au pays et près de villes et municipalités qui comptent des filiales de La Légion royale canadienne, et où ils participent régulièrement aux défilés de la Légion et aux services commémoratifs, et déposent des couronnes en hommage à nos vétérans; et

ATTENDU QUE le tiers des membres de la Légion sont des vétérans et d'anciens combattants (ordinaire et membre à vie), que la majorité des membres (associés) sont des civils, et que le niveau d'adhésion a décliné au fil des ans suite à une réduction naturelle des effectifs (décès des membres):

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE les officiers de l'ASFC, en service depuis au moins une année, soient inclus pour faire partie de la catégorie des membres ordinaires (206) pour pouvoir adhérer à La Légion royale canadienne.

COMMENTAIRE:

Le Comité d'adhésion a pris plusieurs mesures dans le but de créer au sein de la Légion un environnement d'adhésion qui soit beaucoup plus inclusif; cela dit, le Comité n'appuie pas actuellement l'idée de devoir élargir les qualifications des catégories actuelles de membres. Cela dit, cette résolution est rejetée par le Comité.

208. FORMULAIRE D'ADHÉSION

Î.-P.-É. 1/C

ATTENDU QU'Il a été demandé, lors du congrès national de St. John's, T.-N.-Lab., que les lignes de signature pour les proposeurs et

seconds proposeurs soient rétablies dans le formulaire d'adhésion;

ATTENDU QU'Au moment de la demande ci-dessus, la majorité des directions étaient d'accord qu'en l'absence des proposeurs et seconds proposeurs, celles-ci étaient dans l'impossibilité de bien connaître les requérants d'adhésion;

ATTENDU QU'On a expliqué aux délégués qu'il s'agissait d'une question d'ordre administratif qui serait examinée;

ATTENDU QU'On a expliqué aux membres depuis lors que la Direction nationale refuse de rétablir cette ligne sur le nouveau formulaire d'adhésion;

ATTENDU QUE Lorsqu'un comité de l'adhésion a vérifié le manuel et le guide fourni par la Direction nationale sur la ligne, dans le cas des demandes d'adhésion pour membres ordinaires, associés et affiliés, toutes possèdent une ligne pour les proposeurs et seconds proposeurs sur l'exemplaire de formulaire:

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE Le formulaire du requérant que les comités de l'adhésion reçoivent de la part des candidats incorpore une fois de plus la ligne des proposeurs et seconds proposeurs, à compléter.

QU'IL SOIT DE PLUS RÉSOLU QUE La direction de l'Î.-P.-É. demande à la Direction nationale de rétablir la ligne des proposeurs et seconds proposeurs sur le formulaire de demande immédiatement.

COMMENTAIRE:

Le comité de l'adhésion a fait beaucoup de travail à moderniser le processus de signature pour les nouveaux membres en enlevant les barrières et en créant un milieu plus inclusif. Le comité croit que ce serait un pas en arrière comparé aux mesures positives déjà entreprises. Cela dit, cette résolution est rejetée par le Comité.

DÉFENSE, *et* SÉCURITÉ

209. MÉDAILLE DE LA DÉFENSE DU CANADA

MAN & N.-O. ONT. 2/C

ATTENDU QUE la Guerre froide a connu son lot de victimes et que les vétérans qui y ont participé n'ont pas été reconnus, de quelque

façon qui soit, de ce qui a été - et de loin - l'activité militaire la plus importante du Canada depuis 1945;

ATTENDU QUE la contribution de ces vétérans à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) et au Commandement de la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord (NORAD) pendant la guerre froide de 1946 à 1989 a été très peu reconnue, alors que dans les faits toutefois, elle a été un engagement massif de plusieurs centaines de milliers de militaires canadiens à la cause vitale qui visait à décourager l'agression soviétique et qui, ce faisant, joignait les rangs des alliés du Canada pour empêcher le déclenchement d'une troisième guerre mondiale et l'holocauste nucléaire qui en aurait découlé; et

ATTENDU QUE «Ce que bon nombre de gens ignorent, c'est que les opérations militaires du Canada durant la guerre froide causent plus de décès que toutes les guerres réunies de Corée, des Balkans, des guerres du Golfe, de l'Afghanistan et de maintien de la paix» d'avancer le général à la retraite Paul Manson qui a servi pendant la Guerre froide;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE tous ceux qui ont servi durant cette période et se sont attelés à la tâche de défendre notre pays, soient reconnus et récompensés par l'attribution d'une médaille appropriée de la Défense du Canada, afin de rendre hommage à tous ceux qui ont contribué à préserver une paix fragile, et, pour ce faire, que les directions provinciales et nationale soient encouragées à poursuivre ce dossier auprès d'Anciens Combattants Canada.

COMMENTAIRE:

Le Comité rejette l'idée de l'attribution d'une médaille pour simplement avoir été au service des FAC pendant les opérations de routine de l'OTAN et du NORAD. D'ailleurs, de telles propositions ont été rejetées par les autorités gouvernementales dans le passé, car la participation à des opérations nationales de défense du Canada est considérée comme faisant partie intégrante des tâches militaires. La Décoration des Forces canadiennes (CD), créée en 1949, est une médaille qui reconnaît 12 années de service et de bonne conduite. À cet égard, le Comité estime que cette décoration, et sa règle de 12 ans, témoigne d'une juste reconnaissance à ceux qui y sont admissibles. De plus, le critère de la période de rétroactivité de cinq ans - qui fait en sorte qu'une nouvelle médaille ne peut être créée pour reconnaître un événement ou un acte/geste important datant de

plus de cinq ans - devrait être pris en compte. De façon générale, tous les pays du Commonwealth suivent cette règle qui existe pour veiller à ce que l'histoire ne soit pas réinterprétée sur la base des valeurs modernes. Cela dit, cette résolution est rejetée par le Comité.

210. MÉDAILLE DE LA GUERRE FROIDE

N.É./NU. 2/C

ATTENDU QUE les Forces armées canadiennes (FAC) affirment que les militaires qui prennent part à des activités et opérations, dans le cadre de circonstances exceptionnelles, sont formellement reconnus comme ayant participé à un service spécial;

ATTENDU QUE les membres des FAC sont reconnus pour ce service spécial avec l'attribution d'une Médaille du service spécial (MSS) des FAC avec une barrette appropriée pour tout service spécial spécifique;

ATTENDU QUE les membres des FAC qui ont servi au sein de l'OTAN dans le cadre d'opérations de dissuasion, et ce, pendant et après la Guerre froide, se sont vus décerner une barrette « NATO-OTAN » à leur MSS en reconnaissance de ce service;

ATTENDU QU'il y a des membres des FAC qui, entre 1952 et 1992, ont servi dans des rôles opérationnels et de soutien opérationnel au sein de diverses unités du Commandement de la défense aérospatiale nord-américaine (NORAD), et ce, pendant et après la Guerre froide, et qui n'ont jamais officiellement été reconnus pour ce service;**WHEREAS** members of the CF who served between 1955 and 1995 in Sound Surveillance System (SOSUS) units during and after the Cold War have never been formally recognized for that service;

ATTENDU QU'il y a des membres des FAC qui, entre 1955 et 1995, ont servi dans des unités du Système de surveillance des sons (SOSUS), et ce, pendant et après la Guerre froide, et qui n'ont jamais été officiellement reconnus pour ce service;

ATTENDU QU'il y a des membres des FAC qui, entre 1956 et 1997, ont servi dans des installations d'interception de renseignements électromagnétiques (SIGINT) dans le cadre de recherches sur les communications, et ce, pendant et après la Guerre froide, et qui n'ont jamais été officiellement reconnus pour ce service;

ATTENDU QUE le service militaire rendu à des organisations ou unités telles que NORAD, le Système de surveillance des sons (SOSUS), et/ou SIGINT, a été principalement effectué dans de nombreuses stations éloignées, réparties à travers le Canada, et ce, dans le cadre de rigoureux critères de sécurité et selon un rythme opérationnel élevé; et

ATTENDU QUE La Légion royale canadienne est d'avis que le service militaire canadien rendu pendant la Guerre froide dans les unités opérationnelles de l'OTAN, du NORAD, de SOSUS et de Centres de recherche sur les communications, était tout aussi important pour mettre fin à la Guerre froide sans conflit international.

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE La Légion royale canadienne exhorte le ministère de la Défense nationale, les Forces armées canadiennes et Anciens Combattants Canada, à travailler avec Rideau Hall à la création et à l'approbation d'une barrette pour la Médaille du service spécial des FAC, et à être conférée aux vétérans des FAC qui ont rendu des services honorables en appuyant et/ou en menant des opérations dans les unités de NORAD, de SOSUS et/ou des Centres de recherche en communications. Nous recommandons que soit inscrit sur la barrette «*GUERRE FROIDE*» ou «*DISSUASION*» ou «*DETERRERE*» (en latin).

COMMENTAIRE:

Le Comité est d'avis que la période de rétroactivité de cinq (5) ans (à laquelle adhèrent généralement les pays du Commonwealth depuis 50 ans) suffirait au rejet de cette résolution, mais a tenté malgré tout d'obtenir plus de renseignements sur les aspects militaires des unités du NORAD et de SOSUS, ainsi que sur les installations d'interception de renseignements versées dans la recherche sur les communications. Comme il nous a été impossible d'obtenir des informations supplémentaires, le Comité a décidé à l'unanimité de rejeter la résolution. Cependant, le Comité a convenu qu'à l'avenir, sa correspondance avec la Chancellerie pourrait faire ressortir la nécessité d'évaluer les tâches militaires sous-jacentes accomplies dans le cadre de ces activités en vue d'évaluer leur mérite en termes d'honneurs et de récompenses. Le Comité tient à souligner que la Décoration des Forces canadiennes (DC), créée en 1949, est une médaille qui reconnaît 12 années de service et de bonne conduite. Le Comité estime que cette

décoration, et son critère de 12 ans, témoigne - jusqu'à preuve du contraire - d'une juste reconnaissance envers ceux et celles qui ont servi dans ces unités. Cela dit, cette résolution est rejetée par le Comité.

RITUEL *et* RÉCOMPENSES

211. PROFANATION DU DRAPEAU CANADIEN

N.-É./NU 1/C

ATTENDU QUE Trop souvent, le drapeau national du Canada est profané accidentellement par des membres bien intentionnés de la Légion royale canadienne qui signent leur nom sur le drapeau; et

ATTENDU QUE Selon le gouvernement fédéral, l'étiquette concernant le drapeau national du Canada stipule que rien ne doit y être épinglé ni cousu et qu'il ne doit porter ni signature ni marque d'aucune sorte:

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE La Légion royale canadienne ordonne aux filiales de ne pas instaurer, encourager ou participer à tout événement qui comprend la signature de noms sur le drapeau national du Canada.

COMMENTAIRE:

Bien que le Comité appuie en principe la résolution, la conclusion Qu'il soit résolu que ne donne pas de directives claires au Comité, ni les moyens par lesquels cette résolution sera mise à exécution. La première clause Attendu que réfère aussi à la profanation du drapeau national du Canada. Bien que le drapeau national du Canada doit être traité respectueusement, il n'existe aucune loi au Canada interdisant la profanation de drapeau. Des actes de cette nature sont vus comme des formes d'expression protégée par la Charte canadienne des droits et libertés. Le gouvernement fédéral suggère toutefois une certaine dignité par rapport au drapeau national du Canada, soit que rien ne doit y être épinglé ni cousu et qu'il ne doit porter ni signature ni marque d'aucune sorte. Des informations spécifiques sont nécessaires dans la conclusion *Qu'il soit résolu que de cette résolution*. Cela dit, cette résolution est rejetée par le Comité.

PERFECTIONNEMENT *en* LEADERSHIP

212. RÉVISION ET MISE À JOUR DE MANUELS

MAN. & N.-O. ONT. 3/C

ATTENDU QU'il est de plus en plus évident qu'il existe un besoin pour une information plus actuelle en lien avec la gestion d'une filiale de la Légion et les obligations des membres et des dirigeants des niveaux exécutifs;

ATTENDU QUE de nouveaux membres des comités exécutifs, avec le désir de servir, mais sans aucune – sinon très peu - expérience ou connaissance antérieures de l'environnement de la Légion, sont régulièrement élus ou encore élus par acclamation à des postes de filiale;

ATTENDU QUE l'information nécessaire pour aider les membres à effectuer leurs tâches, à répondre aux nombreuses questions, et à expliquer en général comment gérer une filiale, est déjà offerte et disponible dans des manuels, mais que ces manuels n'ont pas été mis à jour depuis des années :

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE les manuels énumérés ci-après soient révisés et mis à jour, pour être offerts sur les sites Web de La Légion royale canadienne et de la direction provinciale du Manitoba et du N.-O. de l'Ontario.

1. Foire aux questions ('Frequently asked Q and As') de la Direction provinciale du Manitoba et du N.-O. de l'Ontario.
2. Le Guide sur le Leadership de la Direction provinciale du Manitoba et du N.-O. de l'Ontario.
3. Le Manuel de Leadership de filiale qu'on retrouve sur le site Web Legion.ca

COMMENTAIRE:

Les manuels énumérés aux points 1 et 2 ci-dessus relèvent de la compétence de la direction provinciale du Manitoba & N.-O. de l'Ontario; cela dit, toute résolution qui s'y rapporte dépasse la portée qu'a un comité de la Direction nationale à examiner ou à faire une recommandation.

Pour ce qui est du Manuel de leadership de filiale mentionné au point 3, ce manuel a été mis à jour en 1997, mais a depuis été retiré. Il est néanmoins toujours offert sur le Portail d'adhésion du site Web de la Légion comme référence historique, mais il ne sera

pas mis à jour. Tout le contenu de ce manuel a été remplacé par le module de formation Perfectionnement en Leadership, disponible à partir du Portail. Cela dit, cette résolution est rejetée par le Comité.

RELATIONS PUBLIQUES

213. COMMUNICATIONS

SASK 1/C

ATTENDU QUE La Légion royale canadienne, dans un effort visant à tenir les filiales à jour et au fait de nouvelles d'envergure nationale, a mis en place des activités, des politiques, des programmes et des ressources utiles, et qu'à cet égard, il conviendrait que l'adresse courriel principale, le numéro de téléphone et l'adresse postale des filiales soient à jour dans les bases de données, ce qui permettrait aux directions provinciales d'avoir les plus récentes informations sur les filiales;

ATTENDU QUE de nombreux exemples prouvent que cela n'est pas fait; et

ATTENDU QUE cette perte de contrôle dans les échanges de communications crée un vide certain dans les communications, et ce, à tous les niveaux de direction et de gestion:

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE La Légion royale canadienne identifie les besoins et le soutien requis pour améliorer les communications. Un exemple serait un système de «réception » par lequel la filiale accuserait réception.

COMMENTAIRE:

Il y a un manque de clarté dans la résolution et une certaine ambiguïté en ressort quant à son intention réelle. Bien que le comité appuie l'esprit de la résolution, le libellé n'est pas clair et peut faire l'objet de diverses interprétations. Une résolution qui améliorerait les communications avec les filiales et entre les différents niveaux de gestion est importante, mais il est crucial que l'intention derrière le libellé soit facile à comprendre et sans ambiguïté.

Nous suggérons une modification du libellé de la résolution qui viendrait en clarifier l'intention et, partant, permettre sa présentation au prochain congrès. Cela dit, cette résolution est rejetée par le Comité.

RÉSOLUTIONS

PARTIE III

LES RÉSOLUTIONS SUIVANTES SONT CELLES REÇUES APRÈS LES CONGRÈS PROVINCIAUX, AVEC LESQUELLES VOS COMITÉS DU CONGRÈS N'ÉTAIENT PAS D'ACCORD. DES COMMENTAIRES APPROPRIÉS ONT ÉTÉ INCLUS, FOURNISSANT LES RAISONS.

Sur certains sujets, un nombre considérable de résolutions furent reçues. Lors de désaccord, une résolution fut utilisée, et l'origine de ces résolutions fournie dans chaque cas.

LA PROCÉDURE POUR PRÉSENTER AU CONGRÈS DES RÉSOLUTIONS EN DÉSACCORD QUI APPARAISSENT DANS CETTE PARTIE DU RAPPORT SUR LES RÉSOLUTIONS. LA SECTION 925 DES STATUTS GÉNÉRAUX S'APPLIQUE.

- a.** Advenant qu'un comité quelconque, dans le rapport qu'il soumet au congrès, n'est pas d'accord avec une résolution dont il avait été saisi en bonne et due forme ou qu'il passe ladite résolution sous silence, tout délégué accrédité pourra, sous réserve des conditions ci-dessous énoncées, demander que le congrès soit saisi de ladite résolution provenant de sa propre direction.
 - i.** La demande devra avoir été approuvée à la majorité des voix exprimées au caucus de la direction dont relève le délégué et cet appui majoritaire devra être attesté sous forme d'un certificat par écrit à cet effet et portant la signature du président de ladite direction ou celle du président du caucus.
 - ii.** La demande, visant à saisir le congrès d'une telle résolution, devra être soumise par écrit sur une formule fournie par la Direction nationale.
 - iii.** La demande devra être soumise au président des débats du congrès pas moins d'une heure avant la fin des sessions d'affaires le deuxième jour des séances du congrès, soit 13 h le lundi, 27 août 2018.
- b.** Après avoir satisfait aux conditions précitées, ledit délégué pourra présenter la résolution au moment où le congrès sera saisi des résolutions se rapportant à l'objet général de ladite résolution.

CONSEIL EXÉCUTIF NATIONAL

301. STATUTS GÉNÉRAUX – SOUS-SECTION 418.A.

ALB./T.-N.-O. 5

ATTENDU QUE la sous-section 418.a. en date de janvier 2018 stipule que :

« Le président national, pour le bien de la Légion, après enquête et pour un motif nettement indiqué, peut révoquer ou suspendre la charte ou les pouvoirs de toute direction, de toute filiale ou de tout autre organisme auxiliaire, suspendre tout officier des organismes susmentionnés, révoquer l'adhésion de tout membre, ou prendre toute autre mesure nécessaire ou souhaitable. Il fera ensuite rapport au Conseil exécutif national des mesures qu'il a prises. »

ATTENDU QUE La Légion royale canadienne a toujours été une organisation démocratique dont les décisions sont prises par des groupes de personnes élues et connus sous l'appellation de Conseils ou Conseils exécutifs;

ATTENDU QUE la sous-section 101.n. des Statuts généraux stipule que la Direction nationale est l'autorité suprême de la Légion, représentée par le congrès national ou, lorsque ce dernier ne siège pas, le Conseil exécutif national;

ATTENDU QUE la sous-section 103.b. des Statuts généraux établit que la Direction nationale – et non le président national à lui seul – exerce l'autorité suprême sur toutes questions cadrant avec les buts et objets de la Légion;

ATTENDU QUE la section 408 des Statuts généraux précise en partie que le Conseil exécutif national – et non le président national à lui seul – a le pouvoir d'accomplir et de mener à bien les travaux qui lui sont conférés en vertu des ces Statuts;

ATTENDU QUE la section 409 des Statuts généraux réitère en partie que le Conseil exécutif national – et non le président national à lui seul – exercera tous les pouvoirs conférés au Congrès national conformément à la sous-section 6(1) de la loi constitutive de la Légion, pour autant que dans leur application il y ait l'appui d'au moins les deux tiers de tous les membres votants du Conseil exécutif national;

ATTENDU QUE dans la majorité des cas, un vote de l'ensemble du Conseil exécutif national est utilisé pour décider et réaffirmer la gravité des conséquences d'une telle décision. Ce processus peut être utilisé pour avoir une réponse justifiée et certaine à face à une action dont les effets sont de nature sérieuse; et

ATTENDU QUE de telles décisions, dans certaines circonstances, peuvent lorsqu'il y a lieu être accélérées et rendues en utilisant la technologie moderne (courriel, téléconférences, SKYPE, etc.)

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la sous-section 418.a. des Statuts généraux soit modifiée comme suit :

« Le président national, pour le bien de la Légion, après enquête et pour un motif nettement indiqué, peut, après consultation auprès le Conseil exécutif national, approuver la révocation ou la suspension d'une charte ou des pouvoirs de toute direction, de toute filiale ou de tout autre organisme auxiliaire, la suspension de tout officier des organismes susmentionnés, la révocation de l'adhésion de tout membre, ou prendre toute autre mesure nécessaire ou souhaitable. Une révocation ou suspension devra recevoir l'appui d'au moins les deux tiers des membres du Conseil exécutif national. »

COMMENTAIRE:

Les pouvoirs conférés à un président national et à un président de direction provinciale émanent respectivement des sous-sections 9(6) et 9(7) de la Loi constitutive de la Légion. Tout statut qui a pour effet de limiter le pouvoir ou la capacité de discernement en vertu de la Loi constitue une violation de la Loi, et est donc illicite et irrecevable. Cela dit, cette résolution est rejetée par le Conseil exécutif national.

302. NOMBRE DE POSTES OCCUPÉS SIMULTANÉMENT

ALB.-T.N.-O. 7

ATTENDU QUE La structure relative à la société de la Légion royale canadienne, telle que définie dans la Loi incorporant la Légion royale canadienne, affirme trois paliers distincts, soit la filiale, une direction, et la Direction nationale;

ATTENDU QUE L'article 501 des Statuts généraux affirme que « le conseil exécutif provincial constitue l'organisme directeur au sein de sa juridiction territoriale. »

ATTENDU QUE L'article 601 des Statuts généraux affirme que « Chaque filiale est subordonnée à la discipline de sa direction provinciale. »; et

ATTENDU QUE La Loi incorporant la Légion royale canadienne affirme « la filiale, et, sauf lorsqu'il y est autrement prévu aux présentes, chaque filiale exerce son autonomie en ce qui concerne ses affaires » :

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE Le fait de demeurer autonome et distinct à chaque palier de leadership de l'organisation sauvegarde l'impartialité du processus de prise de décision, assurant la clarté et un palier défini de leadership; et

QU'IL SOIT AUSSI RÉSOLU QU'Aucun officier élu ou nommé à un poste à n'importe lequel des paliers de l'organisation (filiale, zone, district ou direction) ne peut occuper un poste à plus d'un palier. Tout membre élu d'un comité exécutif est libre de postuler un poste à un palier plus élevé. Si élu à un poste plus élevé, l'officier devra quitter le poste qu'il occupait. Un président sortant n'est pas un officier élu et par conséquent peut occuper un poste exécutif à tout palier inférieur durant son mandat.

COMMENTAIRE:

Cette résolution a été présentée dans le passé et a été rejetée parce que : d'abord, elle limiterait l'habileté d'un individu à faire du bénévolat et à servir sa filiale en dépit de son poste au sein des paliers de l'organisation. Ensuite, toute personne qui occupe un poste exécutif se doit d'exercer une bonne gouvernance en comprenant et en reconnaissant les possibilités de conflit d'intérêts et de tout faire en leur pouvoir pour les éviter. Les Statuts généraux sont explicites concernant toute action à prendre à la suite de l'Article III au palier approprié. Cela dit, cette résolution est rejetée par le Conseil exécutif national.

303. HORAIRE DES RÉUNIONS

SASK 4

ATTENDU QUE La Légion royale canadienne – Direction nationale organise régulièrement des réunions de comité au moyen de téléconférences ;

ATTENDU QUE Les téléconférences sont un moyen efficace et peu coûteux de communication pour des réunions productives ; et

ATTENDU QUE Les téléconférences sont aussi un bon moyen d'assurer que tous les membres

de comité et toutes les directions contribuent de façon égale ;

ATTENDU QU'Il est difficile d'organiser une téléconférence compte tenu des différents fuseaux horaires à considérer ; et

ATTENDU QUE Plusieurs membres de comité travaillent durant le jour et sont incapables de participer aux réunions, du fait même ne pouvant y contribuer :

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE Les comités de la Direction nationale convoquent ces réunions importantes à des temps pratiques pour tous les membres du comité.

COMMENTAIRE:

La même résolution a été présentée lors du congrès national 2016, où elle a été rejetée puis ramenée devant l'assemblée pour discussion. À la suite du débat, cette résolution était une fois de plus rejetée par les délégués.

Le commentaire émis en 2016 s'applique toujours : « Le recours aux téléconférences par les comités de la Direction nationale a non seulement intensifié les communications internes, mais a aussi permis d'approfondir les discussions sur d'importants enjeux. La responsabilité incombe aux présidents de comité d'avoir recours aux téléconférences dans le cadre de l'administration générale de leur comité. Il est vrai, et on comprendra que certains membres, pour maintes raisons, ne puissent être disponibles pour participer aux téléconférences ; et, à cet égard, d'autres arrangements peuvent être pris. En effet, étant donné que cette situation relève des fonctions administratives du comité, les personnes qui ne peuvent y participer devraient soulever la question auprès de leur président respectif pour qu'elle soit examinée. Il ne s'agit pas là d'une question de politique, mais plutôt un enjeu administratif qui devrait être traité comme tel lors d'échanges avec le président du comité. Cela dit, cette résolution, jugée être de nature administrative, ne relève pas du domaine des politiques. » Cela dit, cette résolution est rejetée par le Conseil exécutif national.

304. LOGO DE LA LÉGION

N. É./NU. 5

ATTENDU QUE le logo actuel de La Légion royale canadienne omet les mots «royale canadienne» et donc ne contribue pas à identifier correctement l'organisation; et

ATTENDU QUE le logo actuel est utilisé sur les en-têtes de lettre et fait partie de l'adresse de retour des envois postaux:

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le logo de la Légion soit redessiné pour y inclure la mention de «Légion royale canadienne»; et

QU'IL SOIT DE PLUS RÉSOLU QUE «Légion royale canadienne» soit clairement identifiée sur le logo apparaissant sur l'en-tête de lettre et la correspondance envoyée par La Légion royale canadienne.

COMMENTAIRE:

Cette question vise à clarifier l'utilisation du nom de la Légion par rapport au logo de marque de la Légion dans la mesure où ce logo n'utilise pas le nom complet de La Légion royale canadienne.

Un logo est un élément de conception facilement reconnaissable et reproductible, comprenant souvent un nom, un symbole, des couleurs précises ou une marque de commerce. C'est une représentation visuelle rapide du message et de la position d'une marque. Un logo bien conçu doit évoquer un souvenir ou une émotion du spectateur en fonction de sa relation avec la marque.

La section 2 de la loi constitutive de la Légion retrace clairement l'évolution historique des changements de nom de la Légion, et renvoie à l'organisation comme étant «la Légion».

Il n'y a aucune intention de changer le nom de La Légion royale canadienne en celui de «la Légion», et jamais non plus y aura-t-il une telle tentative. Le logo fournit un symbole facilement reconnaissable lié à la Légion et c'est là l'intention. Ce logo et ses formats précédents ont été officiellement adoptés et sanctionnés par le Conseil exécutif national. Cela dit, cette résolution est rejetée par le Conseil exécutif national.

305. DÉPENSES DE VOYAGES DES PRÉSIDENTS SORTANTS DE LA DIRECTION NATIONALE
N. É./NU. 6

ATTENDU QUE l'adhésion à l'échelle nationale au sein de la Légion a, au cours des 15 dernières années, sensiblement diminué et continuera de diminuer à l'avenir;

ATTENDU QUE la majorité des fonds nécessaires aux opérations de la Direction

nationale provient de la capitation versée par les membres des diverses directions provinciales;

ATTENDU QUE les membres ont demandé à leurs directions provinciales, à leurs districts, à leurs zones et à leurs filiales de réduire les dépenses et d'exercer des compressions budgétaires;

ATTENDU QUE la Direction provinciale de la N.-É./Nun. a mis fin au remboursement des dépenses de voyages et des indemnités journalières pour la présence de ses présidents sortants lors des congrès provinciaux;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la Direction nationale fasse preuve de leadership et limite ses dépenses en cessant de rembourser les dépenses de voyages et les indemnités journalières encourues par ses présidents sortants pour participer aux congrès nationaux;

COMMENTAIRE:

Cette résolution questionne la pertinence de la présence au Congrès national, à titre officiel, des présidents sortants de la Direction nationale, quand cela semble inutile et, conséquemment, considère leur présence comme un gaspillage des cotisations versées par les membres à la Direction nationale.

Dans la loi constitutive de la Légion, on peut lire au paragraphe 7(3) qu'un Comité des appels sera formé pour la durée d'un congrès national, ce qui est par ailleurs élaboré dans les Statuts généraux. En tant qu'anciens membres du Conseil exécutif national et de présidents sortants de la Direction nationale, ces personnes sont les candidats idéaux pour faire partie du Comité des appels, en étant en dehors du processus politique habituel et avec la capacité, au besoin, d'apporter des conseils éclairés et impartiaux. Cela dit, ils font partie intégrante du processus de gouvernance.

De plus, les présidents sortants occupent, durant la tenue du Congrès national, les rôles d'officier des élections, de directeur du scrutin et de scrutateur en chef.

Par conséquent, cette résolution est rejetée par le Conseil exécutif national, puisque les présidents sortants de la Direction nationale constituent le Comité des appels du Congrès et sont appelés à remplir des rôles opérationnels essentiels durant le Congrès national.

COQUELICOT et SOUVENIR

306. FONDS DU COQUELICOT – FONDS SPÉCIAL

C.-B./YUKON 9

ATTENDU QUE Le mandat de la Légion royale canadienne est le bien-être de nos vétérans et leur famille;

ATTENDU QUE La Légion royale canadienne est au service des vétérans, militaires, membres de la GRC, et les membres de leur famille;

ATTENDU QUE L'article 403 du *Manuel du Coquelicot* autorise l'utilisation à des fins spéciales du Fonds du Coquelicot; et

ATTENDU QUE Tout don ou dépense en provenance du fonds du Coquelicot exige l'autorisation préalable de la direction provinciale;

QU'IL SOIT RÉSOLU QU'Un sous-article soit ajouté à l'article 403 ii du *Manuel du Coquelicot* pour permettre un don ou une dépense envers tout organisme accrédité de bienfaisance dédié aux vétérans ou militaires; et

QU'IL SOIT DE PLUS RÉSOLU QUE 20 pour cent (20 %) du solde du fonds du Coquelicot soit accordé pour cette dépense ou ce don.

COMMENTAIRE:

La Légion recueille des fonds pour le fonds en fidéicommis du Coquelicot qu'elle débourse comme stipulé dans le *Manuel du Coquelicot*. L'appui aux autres organismes de bienfaisance dédiés aux vétérans se fait par l'intermédiaire des directions nationale et provinciales selon le bien-fondé de leur programme. Le système en place permet un examen rigoureux de ce genre de demandes. De plus, l'organisme qui reçoit une telle aide doit reconnaître l'utilisation du fonds du Coquelicot et du fait même la contribution de la Légion. Cela dit, cette résolution est rejetée par le Comité.

307. CONCOURS D'AFFICHES ET LITTÉRAIRE – VISIONS DE PAIX

C.-B./YUKON 11

ATTENDU QUE Depuis plusieurs années, la Légion royale canadienne inspire et encourage les élèves des écoles canadiennes à participer au concours d'affiches et littéraire;

ATTENDU QUE Le coquelicot rouge, la Torche et le poème Les cimetières flamands sont les thèmes recommandés aux élèves pour leur soumission;

ATTENDU QUE L'âge et l'évolution démographique de cultures différentes de celles pour qui l'histoire du Canada était écrite dans le passé;

ATTENDU QUE Les élèves qui fréquentent les écoles canadiennes et qui reflètent notre société multiculturelle n'ont pas d'affinité pour ces thèmes, et les perçoivent plutôt comme évoquant la guerre; et

ATTENDU QUE La Légion royale canadienne respecte les droits et libertés de tous les Canadiens, y compris le droit à la libre expression;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE Les règlements pour le concours d'affiches et littéraire soient examinés en fonction des complexités d'une société en constante évolution et soient modifiés en conséquence; et

QU'IL SOIT DE PLUS RÉSOLU QUE Le thème du concours soit formulé de façon à embrasser les visions de paix considérées comme sacrées par ceux et celles qui déplorent les actes de guerre.

COMMENTAIRE:

Malgré l'évolution démographique de la société canadienne, les valeurs intrinsèques aux thèmes liés au Souvenir demeurent universelles et ne changent pas le fait que les sacrifices rendus en temps de guerre visaient à préserver ou à rétablir la paix et les valeurs de la société canadienne. Ce qui rend les thèmes du sacrifice et de la paix préconisés par la Légion royale canadienne d'autant plus importants à l'enseignement des valeurs canadiennes aux nouveaux Canadiens. Cela dit, cette résolution est rejetée par le Comité.

308. MONUMENT VBL III

ONT 2

ATTENDU QUE le Conseil exécutif national de La Légion royale canadienne (LRC) avait déterminé que les Fonds du coquelicot ne pouvaient être utilisés pour le Monument VBL III (NdT : VBL= Véhicule blindé léger) à la mémoire des vétérans de l'Afghanistan - tel que mis de l'avant par diverses filiales de la LRC - du fait que par définition le Monument BVL III ne constituait pas un monument;

ATTENDU QUE la définition de ‘monument’ dans le dictionnaire Larousse, est «[...] Ouvrage d’architecture, de sculpture, ou inscription destinés à perpétuer la mémoire d’un homme ou d’un événement remarquable», ç.-à-d. toute structure qui, avec le passage du temps, acquiert une valeur commémorative;

ATTENDU QUE le Fonds du coquelicot peut être utilisé pour des projets commémoratifs afin de rendre hommage à des vétérans, conformément à la section 403 (Partie II, para e.) du Manuel du coquelicot;

ATTENDU QUE le ministère d’Anciens combattants Canada reconnaît l’importance du projet du Monument VBL III en apportant son financement à hauteur de 50 % de toutes les contributions de filiales entreprenant l’érection de ce monument à la mémoire des vétérans de l’Afghanistan :

QU’IL SOIT RÉSOLU QUE le Conseil exécutif national révoque son objection et appuie fortement l’utilisation de Fonds du coquelicot pour le projet du Monument VBL III rendant hommage aux vétérans de l’Afghanistan, telle que permise à la section 403 (Partie II, para e.) du Manuel du coquelicot,

COMMENTAIRE:

Le Comité confirme la définition actuelle d’un monument, telle que décrite dans le Manuel du Coquelicot. Étant donné que la Légion soutient et honore tous les vétérans, nous sommes d’avis, qu’un monument, tel qu’actuellement défini, ne fait que cela. De nombreuses filiales de la Légion et municipalités ont actuellement dans leur inventaire des équipements de guerre, tels que chars d’assaut, pièces d’artillerie, véhicules blindés de transport de troupe, etc., mais ceux-ci, par définition, sont considérés comme des souvenirs, et non comme des monuments. Cela dit, cette résolution est rejetée par le Comité.

309. SOUS-SECTION 403.E. – ENTRETIEN DES MONUMENTS

ONT 4

ATTENDU QUE la sous-section 403.e. du Manuel du Coquelicot établit que pour construire, entretenir ou préserver des monuments locaux aux vétérans, que les

25 % ne doivent pas dépasser la moitié des fonds (50 %) requis la construction, l’entretien ou la préservation des monuments locaux pour lesquels des fonds sont requis;

ATTENDU QUE l’aménagement paysager et l’entretien paysagiste sont nécessaires à l’apparence; et

ATTENDU QUE dans le Glossaire du Manuel du coquelicot, à la page 58, le cénotaphe n’autorise pas l’aménagement paysager ni l’entretien du terrain:

QU’IL SOIT RÉSOLU QUE la sous-section 403.e comprend l’aménagement paysager et l’entretien du terrain.

COMMENTAIRE:

Les monuments sont placés dans des lieux publics et, dans la plupart des cas, sur des terres publiques. La municipalité où sont situés ces monuments a l’obligation de maintenir la zone qui les entoure avec des fonds publics. Cela dit, cette résolution est rejetée par le Comité.

310. PROGRAMME DE VISITE EN MILIEU HOSPITALIER

ONT 5

ATTENDU QUE Les dons aux hôpitaux sont faits à même les fonds en fidéicommiss du Coquelicot et que les services offerts par les hôpitaux servent vétérans et membres de la communauté; et

ATTENDU QUE Les vétérans et membres de la communauté bénéficient du Programme de visite en milieu hospitalier offert aux patients, où qu’ils vivent:

QU’IL SOIT RÉSOLU QUE La Légion royale canadienne inclue le Programme de visite en milieu hospitalier à titre de dépense à fins spéciales financée par les fonds en fidéicommiss du Coquelicot.

COMMENTAIRE:

Cette résolution ne définit pas les paramètres pour l’utilisation des fonds du Coquelicot. Cela dit, cette résolution est rejetée par le Comité.

ADHÉSION

311. ADMISSIBILITÉ À L'AUXILIAIRE FÉMININ

C.-B./Yukon 5; C.-B./Yukon 10

ATTENDU QUE Le congrès provincial de l'Auxiliaire féminin de la direction de la C.-B./Yukon de la Légion royale canadienne s'est tenu à Powell River, en Colombie-Britannique, en mai 2007;

ATTENDU QU'Il a été accepté, par résolution, que les hommes soient admissibles comme membres de l'Auxiliaire féminin;

ATTENDU QU'Il est requis que la direction de la C.-B./Yukon soit d'accord avec la résolution avant que celle-ci soit soumise aux délégués de l'Auxiliaire féminin à leur congrès provincial;

ATTENDU QUE Plusieurs hommes sont depuis devenus membres de l'Auxiliaire féminin de la direction de la C.-B./Yukon, et qu'ils contribuent à maintenir la viabilité de l'Auxiliaire féminin et sa charte active;

ATTENDU QU'Une résolution de modification à l'Auxiliaire féminin de la direction de la C.-B./Yukon pro forma, article 4 – COTISATION – ANNÉES DE SERVICE, incorporant « il/elle », a été acceptée lors du congrès provincial 2013 de l'Auxiliaire féminin de la direction de la C.-B./Yukon, puis soumise à la direction de la C.-B./Yukon pour son autorisation en juillet 2013;

ATTENDU QUE La modification proposée à l'Auxiliaire féminin pro forma n'a pas été examinée par la direction de la C.-B./Yukon avant l'automne 2016; et

ATTENDU QUE L'Auxiliaire féminin de la direction de la C.-B./Yukon a été par la suite informé par la direction de la C.-B./Yukon qu'une résolution de modification aux Statuts généraux de la Légion royale canadienne est requise:

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE L'Article VIII, sous-article 803.a des *Statuts généraux* de la Légion royale canadienne soit modifié afin de refléter que tout citoyen canadien en âge de majorité soit admissible comme membre de l'Auxiliaire féminin.

COMMENTAIRE:

Le comité de l'adhésion se réfère à l'Article VIII, sous-article 802.a des *Statuts généraux* qui déclare: « L'adhésion et les activités de

l'auxiliaire sont régies par un statut adopté par cet auxiliaire. » Cela dit, cette résolution est rejetée par le Comité.

312. ADHÉSION GRATUITE D'UN AN POUR TOUS LES VÉTÉRANS

ONT 3

ATTENDU QU'une adhésion gratuite est offerte aux personnes qui prennent leur retraite des forces armées; en effet, La Légion royale canadienne offre une adhésion gratuite d'un an pour remercier les militaires de leur service;

ATTENDU QU'une adhésion gratuite d'une année à la Légion est offerte aux cadets qui graduent en reconnaissance de leur service;

ATTENDU QU'un cadet diplômé n'a que 18 ans et provient d'une organisation d'environ 60,000 cadets. Les membres des Forces armées canadiennes ne reçoivent pas cette invitation avant d'avoir au moins l'âge de 37 ans;

ATTENDU QUE la Légion définit spécifiquement un vétéran comme étant « toute personne qui sert ou a honorablement servi dans les Forces armées canadiennes, le Commonwealth ou ses alliés, pendant la guerre ou à titre de membre de la Gendarmerie royale du Canada ou comme agent de la paix dans une zone de service spécial, ou lors d'une opération de service spécial, ou a servi dans la Marine marchande ou le Commandement de transport outre mer en temps de guerre »;

ATTENDU QUE moins de 13 % des vétérans qui se joignent aux Forces armées canadiennes restent jusqu'à l'âge de retraite (seulement 7 % des femmes servent au-delà de 25 années de service), et que la durée moyenne de carrière dans la Force de réserve est de 4 à 5 ans, et dans la Force régulière de 11,5 ans;

ATTENDU QUE La Légion royale canadienne continue de voir son adhésion à la baisse et est incapable de recruter la plupart des 603 000 vétérans vivant au Canada;

ATTENDU QU'en fonction du nombre de vétérans toujours vivants, par rapport à ceux qui atteignent l'âge de la retraite et à qui La Légion royale canadienne offre une adhésion, on retrouve plus de 525,000 vétérans vivant au Canada à qui une offre d'adhésion gratuite pourrait être faite:

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE quiconque rencontre les critères de vétéran, et qui n'a

jamais été membre de la Légion, soit offert une adhésion gratuite d'une année à La Légion royale canadienne.

COMMENTAIRE:

Le Comité d'adhésion soutient toute initiative qui vise à attirer tous les vétérans à La Légion royale canadienne, mais il s'inquiète d'autre part des répercussions financières possibles de l'octroi à titre gracieux de ces adhésions, quand le coût associé à chacune est d'environ 10 \$ en lien avec les frais d'envoi de la revue Légion. Cela dit, cette résolution est rejetée par le Comité.

313. CARTE DE MEMBRE

N.-É./NU 4

ATTENDU QUE La nouvelle carte de membre de la Légion royale canadienne a omis le propre nom de l'organisation, soit « Légion royale canadienne », et indique seulement « Légion » ;

ATTENDU QUE La nouvelle carte de membre utilise, sous le statut d'adhésion, le terme anglais « lifetime » au lieu de « life », en plus d'une date d'expiration au dos de la carte de membre pour membres à vie ; et

ATTENDU QU'Une date d'expiration apparaît au dos de la carte de membre pour membres à vie :

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE Les cartes de membre de la Légion royale canadienne soient corrigées afin d'y placer bien en vue le nom « Légion royale canadienne » ; et

QU'IL SOIT DE PLUS RÉSOLU QUE La carte de membre pour membres à vie de la Légion royale canadienne utilise, sous le statut d'adhésion, le terme anglais « life » au lieu de « lifetime », et qu'aucune date d'expiration n'apparaisse sur leur carte de membre.

COMMENTAIRE:

Depuis nos origines, et tel qu'apparaît dans la Loi incorporant la Légion royale canadienne, celle-ci est aussi appelée la Légion. La nouvelle carte de membre a été conçue de façon à refléter le nouveau logo de la Légion royale canadienne qui est reproduit dans nos campagnes continues de marketing visant à promouvoir l'adhésion à la Légion, campagnes qui ont reçu l'approbation du Conseil exécutif national. Le Comité reconnaît certaines des préoccupations des membres et s'engage à rajouter « Légion royale canadienne » lors de la prochaine impression de cartes, dans environ cinq ans. De plus, le terme anglais « lifetime » sera du même coup corrigé pour lire « life ». Enfin, la date d'expiration sur la

carte de membre des membres à vie restera, car il s'agit d'une exigence opérationnelle reliée aux changements à l'administration de la récompense de l'adhésion à vie.

Le Comité ne réimprimera pas les cartes de membre à ce moment compte tenu du coût prohibitif. Cela dit, cette résolution est rejetée par le Comité.

DÉFENSE *et* SÉCURITÉ

**314. RÉTABLISSEMENT DE LA MÉDAILLE
CANADIENNE DU SERVICE VOLONTAIRE (MCSV)
NO DIRECTION NATIONALE**

ONT 7

ATTENDU QUE La Légion royale canadienne est un organisme de vétérans composé d'anciens combattants et de vétérans, de leurs familles et de ceux qui soutiennent la cause;

ATTENDU QUE l'état actuel d'attributions de prix et de décorations honorifiques par le Canada laisse de nombreux actes et gestes des membres des Forces armées canadiennes passer inaperçus et à ne pas être reconnus;

ATTENDU QU'à une certaine époque, le gouvernement du Canada remettait la « Médaille canadienne du volontaire (MCV) » pour reconnaître les Canadiens et Canadiennes qui servaient volontairement au sein des Forces armées canadiennes;

ATTENDU QUE cette preuve de reconnaissance honorable et digne de mention du volontariat de nos anciens combattants et de nos troupes a cessé abruptement le 1er mars 1947;

ATTENDU QUE selon Anciens Combattants Canada, tout ancien membre des Forces armées canadiennes libéré avec mention honorable qui a réussi son entraînement de base est un vétéran;

ATTENDU QU'on retrouve dans le système actuel des décorations et titres honorifiques du Canada des décorations telles que : la Médaille canadienne du maintien de la paix, la Médaille du Siège de l'Organisation des Nations Unies, la Médaille de la reine pour tireur d'élite, et d'autres médailles commémoratives;

ATTENDU QUE les vétérans et les membres de la Légion s'attendent à ce que celle-ci plaide

au nom des vétérans et des militaires en service actif;

ATTENDU QU'au-delà de 2 000 Canadiens et Canadiennes ont signé la pétition électronique E-1418 du Parlement du Canada en soutien au rétablissement de la Médaille canadienne du volontaire:

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le Comité de défense et de sécurité de La Légion royale canadienne, comme intervenant auprès du gouvernement, plaide immédiatement auprès de la Chancellerie des distinctions honorifiques leur soutien au rétablissement de la Médaille canadienne du volontaire et en débattre les enjeux qui s'y rapporte.

COMMENTAIRE:

La remise de la médaille de la Décoration des Forces canadiennes (CD) après 12 ans de carrière et de bonne conduite pour les membres des FAC, et à 20 ans pour les membres de la GRC, a été reconnue comme une reconnaissance suffisante et honorable pour ceux et celles qui y sont admissibles. Le Comité reconnaît que la situation était différente en temps de guerre avec un service obligatoire, mais que le personnel militaire du Canada est maintenant composé de volontaires et que cet aspect du service est reconnu par l'attribution de la CD. Le Comité estime que l'attribution d'une médaille pour le simple fait d'être membre des FAC serait une surcompensation et rejette l'idée d'une autre médaille pour avoir simplement servi dans les FAC. Cela dit, cette résolution est rejetée par le Comité.

315. MÉDAILLES POUR LES ACTIONS DE COMBAT ET LES OPÉRATIONS NATIONALES

ONT 8

ATTENDU QUE La Légion royale canadienne est une organisation de vétérans qui se compose de vétérans, de membres de leur famille et de personnes qui appuient leur cause;

ATTENDU QUE Le régime canadien actuel des distinctions honorifiques ne reconnaît pas plusieurs des actions des membres des Forces armées canadiennes;

ATTENDU QUE Les actions tel l'affrontement d'une force ennemie lors d'opérations de combat ne sont pas actuellement reconnues au moyen d'une récompense dans le cadre du régime canadien des distinctions honorifiques,

contrairement aux États-Unis et à l'Australie qui reconnaissent à juste titre leur personnel;

ATTENDU QUE Les membres des Forces armées canadiennes qui ont été déployés lors d'opérations nationales, certains à plusieurs reprises, accumulant parfois des centaines de journées de service opérationnel, ne sont pas reconnus pour de tels déploiements;

ATTENDU QUE Le régime canadien actuel des distinctions honorifiques comprend des décorations telles : la Médaille canadienne du maintien de la paix, la Médaille du Siège de l'Organisation des Nations Unies, la Médaille de la Reine pour tireur d'élite, et des médailles commémoratives; et

ATTENDU QUE Les vétérans et membres de la Légion s'attendent à ce que la Légion revendique au nom des vétérans et des militaires:

QU'IL SOIT RÉSOLU QU'À titre d'interlocuteur, le comité Défense et Sécurité de la Légion royale canadienne revendique immédiatement auprès de la Chancellerie des distinctions honorifiques la création de nouvelles récompenses pour le personnel militaire et les vétérans, y compris une décoration/médaille pour les actions de combat, et une médaille pour les opérations nationales (ou barrette à la Médaille du service spécial) d'une durée de 30 jours ou plus de service. Ces deux récompenses seront accordées rétroactivement à 1990.

COMMENTAIRE:

Le Galon de blessé était décerné aux soldats blessés au combat lors de la Grande Guerre et de la Seconde Guerre mondiale en reconnaissance de leur sacrifice durant ces périodes. Cette décoration fut rétablie durant les années 1990. En 2008, la Médaille du sacrifice fut créée en remplacement du Galon de blessé à la suite de l'augmentation des pertes en opérations outre-mer et afin de reconnaître le sacrifice ultime des soldats morts ou blessés à la suite d'actions hostiles au cours de leur service. La date du 7 octobre 2001 fut établie comme date repère, car elle marque le premier déploiement de troupes canadiennes en Afghanistan. Le Comité croit qu'il serait inapproprié de remettre en question les décisions qui ont mené notre pays à décerner le Galon du blessé ou son remplacement, la Médaille du sacrifice. Le Comité rejette aussi l'idée d'une médaille pour le seul fait de servir dans les FAC lors d'opérations nationales. Des propositions semblables ont été rejetées par le gouvernement dans le passé, car la participation

aux opérations de défense et sécurité du pays sont considérées comme partie intégrale du service militaire. Comme on l'a observé lors d'anciennes résolutions, la Décoration des Forces canadiennes (CD), créée en 1949, reconnaît 12 années de service avec bonne fiche de conduite et le Comité croit que celle-ci est une récompense acceptable pour ceux et celles qui se qualifient. Le Comité croit aussi que la rétroactivité à 1990 serait l'équivalent de réexaminer un contexte historique avec nos valeurs modernes. Cela porterait atteinte au principe de base selon lequel les pays du Commonwealth respectent une limite de cinq ans pour la rétroactivité, laquelle est souvent mentionnée dans la correspondance avec la Chancellerie. Cela dit, cette résolution est rejetée par le Comité.

316. ADMISSIBILITÉ ET CRITÈRES POUR L'ATTRIBUTION DE LA CROIX DU SOUVENIR N.É./NU. 7/C

ATTENDU QUE les règles d'admissibilité et critères pour l'attribution de la Croix du Souvenir ont fait en sorte de créer trois échelons bien distincts, à savoir quand et qui (et combien de membres de la famille), peut se voir décerner une Croix du souvenir;

ATTENDU QUE, dans un premier temps, pour les membres retraités ou qui ont transféré à la Réserve supplémentaire avant le 7 octobre 2001, et qui sont décédés avant le 12 décembre 2008, la Croix du souvenir sera décernée à la mère (si vivante) et/ou à la veuve (si légalement mariée ou en union de fait) de tout membre des FAC qui : meurt dans une zone de service spécial (ZSS); meurt alors qu'il se rend dans une ZSS ou en revient; ou meurt de causes directement attribuables à son service dans une ZSS;

ATTENDU QUE, dans un second temps, pour les membres retraités ou qui ont transféré à la Réserve supplémentaire avant le 7 octobre 2001, et qui sont décédés après le 11 décembre 2008, la Croix du souvenir sera décernée jusqu'à deux récipiendaires, tels qu'identifiés préalablement par le militaire dont le décès est directement attribuable à son service dans une ZSS;

ATTENDU QUE, dans un troisième temps, pour les membres qui ont servi au sein des Forces armées canadiennes (autre que la Réserve supplémentaire) après le 6 octobre 2001, la Croix du souvenir sera décernée jusqu'à trois récipiendaires, tels qu'identifiés préalablement par le militaire dont le décès résulte d'une

blesseure ou d'une maladie attribuable à son service militaire, et ce, peu importe l'endroit;

ATTENDU QUE ces trois différents scénarios d'admissibilité et de critères présentés plus haut pour l'attribution de la Croix du souvenir mènent à trois différents niveaux de reconnaissance pour les membres disparus des FAC :

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE La Légion royale canadienne demande au gouvernement fédéral d'ignorer complètement la date du 7 octobre 2001, ce qui entraînerait un même niveau de reconnaissance pour tous et, partant, d'attribuer trois Croix du souvenir à chaque famille qui a perdu un être cher au service du Canada.

COMMENTAIRE:

Le Comité convient que, pour une période donnée, le nombre de Croix du souvenir à attribuer devrait être uniforme et équitable dans tous les cas administrés par ACC ou le MDN pour ce qui de décès en ZSS, au Canada ou ailleurs, par suite d'une blessure ou d'une maladie liée au service militaire. Des décisions devront être prises toutefois quant :

- (1) à qui aura droit à recevoir la Croix du souvenir,
- (2) à savoir si le membre pourra identifier les récipiendaires éventuels,
- (3) aux circonstances de décès (actes d'hostilité ou tout simplement attribuable au service militaire),
- (4) aux facteurs géographiques acceptables (ZSS, Canada ou ailleurs), et
- (5) au ministère qui en aura la responsabilité.

Des dates repères devaient être utilisées pour déterminer dans quelle mesure la rétroactivité devrait s'appliquer à l'un ou l'autre de ces changements dans l'histoire de la Croix du Souvenir. En vertu de la règle de la période de rétroactivité quinquennale approximative, il a été décidé en 2006 d'utiliser la date du 7 octobre 2001 pour marquer certains de ces changements, y compris les décisions d'augmenter jusqu'à trois le nombre de Croix du souvenir et d'utiliser des formulaires de déclaration chez ACC et au MDN. La date du 7 octobre 2001 correspondait au premier déploiement de Canadiens en Afghanistan dans le cadre de la campagne internationale contre le terrorisme.

Le Comité est d'avis qu'il serait déraisonnable de ne pas utiliser une date repère de référence, ce qui pourrait laisser entendre que la rétroactivité pourrait remonter jusqu'à la Grande Guerre ou, à

tout le moins, englober tous les décès survenus sous le règne de Sa Majesté la Reine Elizabeth II. Cela dit, cette résolution est rejetée par le Comité.

317. MÉDAILLES POUR LES ACTIONS DE COMBAT ET LES OPÉRATIONS NATIONALES

N. É./NU. 8

ATTENDU QUE la *Médaille du sacrifice* fut créée suite à l'augmentation des pertes en opérations outre-mer et afin de combler le désir des Canadiens et du Gouvernement de fournir une forme de reconnaissance formelle, par l'attribution d'une médaille officielle émanant de la Couronne, aux membres des Forces armées canadiennes (FAC) qui ont servi après le 6 octobre 2001 et qui ont été tués ou blessés en raison du service militaire ou des suites d'actes d'hostilité;

ATTENDU QUE pour être admissible à la *Médaille du sacrifice*, il faut être membre des Forces armées canadiennes ou d'une force alliée faisant partie intégrante des FAC, comme le personnel d'échange, ou encore employé civil du Gouvernement du Canada ou citoyen canadien sous contrat avec le Gouvernement du Canada, et que ces derniers, déployés dans le cadre d'une mission militaire sous l'autorité des FAC, meurent ou sont blessés dans des circonstances honorables après le 6 octobre 2001 des suites d'actes d'hostilité, et ce, à la condition que les blessures subies nécessitent un traitement par un médecin et que le traitement soit documenté;

ATTENDU QUE la médaille peut également être décernée à titre posthume à tout membre des FAC qui a servi après le 6 octobre 2001 au sein de la Force régulière, de la Première réserve, du Service d'administration et d'instruction des organisations de cadet, des Rangers canadiens, ou à tout membre de la Réserve supplémentaire qui, après le 6 octobre 2001, a servi avec ou en soutien à l'un des éléments susmentionnés, et est décédé dans des circonstances honorables à la suite d'une blessure ou d'une maladie liée au service militaire; et

ATTENDU QU'avant le 7 octobre 2001, plus de 130 Canadiens sont morts au fil des années au cours d'opérations de maintien de la paix à l'étranger, après avoir consenti au sacrifice ultime pour aider les gens dans ces endroits déchirés par les conflits. Nombre de Canadiens

sont également morts au cours de leur formation ici même au Canada ou à l'étranger. Exemples de pertes du Canada:

- 22 Canadiens en Égypte dans les années 1950-1960;
- 28 Canadiens à Chypre;
- 23 Canadiens dans les Balkans;
- NCSM Kootenay – Le 20 octobre 1969, en haute mer, une explosion dans la salle des machines tue neuf marins et en blesse 53 autres;
- des données imprécises quant au nombre de victimes ayant résulté des opérations de Lahr, en Allemagne.

ATTENDU QUE tous les vétérans et leurs familles devraient être reconnus de façon égale pour leurs sacrifices:

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE La Légion royale canadienne (LRC) demande au gouvernement fédéral d'assouplir les critères d'admissibilité à la Médaille du sacrifice pour y inclure ceux qui ont servi avant le 7 octobre 2001.

COMMENTAIRE:

Le Comité estime qu'il ne serait pas approprié que la LRC conteste les décisions qui ont amené notre pays à utiliser le Galon de blessé, soit cette parure de tenue vestimentaire conférée aux soldats blessés au combat (pendant la Grande Guerre, la Seconde Guerre mondiale et rétablie au cours des années 1990) et reconnaissant leurs sacrifices pendant ces périodes difficiles. La Médaille du Sacrifice a été créée en 2008 pour remplacer le Galon de blessé et permettre, à titre posthume, de reconnaître le sacrifice ultime de ceux et celles qui ont servi ou qui ont été blessés suite à des actes d'hostilité. Cela faisait suite à une augmentation des pertes en opérations outre mer, et la date du 7 octobre 2001 avait alors été arrêtée comme date repère, ce qui correspondait au premier déploiement de troupes canadiennes en Afghanistan. Le Comité est d'avis que reculer cette date équivaldrait à une réinterprétation d'un contexte historique fondé sur des valeurs modernes. Cela violerait le principe de base de la période de rétroactivité de cinq (5) ans, souvent citée dans la correspondance avec la Chancellerie. Cela dit, cette résolution est rejetée par le Comité.

RITUEL *et* RÉCOMPENSES

318. COIFFURE – ESCORTES DE DRAPEAUX

C.-B./YUKON 2

ATTENDU QUE la plupart des filiales au sein de la Direction nationale ne peuvent rassembler suffisamment de membres pour former une escorte de drapeaux pour arborer leurs couleurs lors de défilés à des rencontres;

ATTENDU QUE la plupart des filiales au sein de la Direction nationale ne peuvent rassembler suffisamment de membres pour former une escorte de drapeaux pour arborer les couleurs de la Légion lors d'événement communautaires;

ATTENDU QUE la plupart des filiales au sein de la Direction nationale ne peuvent rassembler suffisamment de membres pour former une escorte de drapeaux pour rendre un hommage ultime et approprié à nos vétérans lors de funérailles, de cérémonies commémoratives ou de célébrations de la vie;

ATTENDU QUE les tout nouveaux vétérans canadiens sont très fiers de porter les couleurs de la Légion, sauf pour ce qui de la couleur de la coiffure à porter et, partant, pour cette raison, ne se joignent pas aux escortes de drapeaux de la Légion;

ATTENDU QUE ces nouveaux vétérans ne se joignent pas aujourd'hui aux filiales de la Légion parce qu'ils se sentent contraints d'adhérer à de vieilles politiques de la Légion, ce qui fait que nous « perdons » de nouveaux membres qui étaient prêts à se joindre aux filiales de notre la Légion en raison de la couleur de leur béret. »

ATTENDU QUE la Direction nationale a dans le passé assoupli et modifié la politique en vue de permettre le port d'insignes de spécialiste et d'ouvrir l'adhésion pour y inclure les membres associés, affiliés et affiliés non-votant.

ATTENDU QU'il existe une politique permettant aux vétérans de porter leur béret régimentaire, sauf lorsqu'ils font partie d'une escorte de drapeaux;

ATTENDU QUE de petits changements à la politique renforceront la capacité des aux escortes de drapeaux de recruter des vétérans actuels ainsi que nos nouveaux vétérans afin d'arborer fièrement tous les drapeaux de la Légion lorsque requis, et de remplir nos

obligations non seulement envers nos vétérans et les filiales, mais aussi envers nos communautés; et

ATTENDU QUE la question soulevée est de savoir ce qui a le plus d'importance, soit la formation d'escortes de drapeaux ou la couleur des bérets;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la Direction nationale modifie le *Manuel du rituel, des récompenses et du protocole* en supprimant l'énoncé suivant de la sous-section 102.b.: «*Ce type de coiffure ne peut pas être porté par les membres de l'escorte des drapeaux, y compris le commandant de l'escorte des drapeaux et le commandant du défilé*»;

COMMENTAIRE:

Le Comité du Rituel et récompenses estime que cette résolution est redondante, puisqu'elle est semblable à une résolution reçue plus tôt de la direction provinciale de Nouvelle Écosse / Nunavut pour solution lors du Congrès national de 2018 à Winnipeg, et laquelle résolution a d'ailleurs été acceptée par le Comité.

319. BARRETTE POUR LE COMITÉ DU BUDGET

C.-B./Yukon 3

ATTENDU QUE Les comités du budget au palier des filiales sont essentiels aux collectes de fonds et permettent aux filiales de faire des dons; et

ATTENDU QUE Les présidents des comités du budget ne sont toujours pas reconnus au moyen d'une barrette de comité :

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE La Direction nationale frappe une barrette pour le comité du budget.

COMMENTAIRE:

Les barrettes d'ancien officier de poste sont frappées pour les postes de comités permanents aux paliers de la filiale, du district, de la zone, et des directions provinciale et nationale. Bien qu'il est reconnu que les membres des comités du budget jouent un rôle important, ce comité n'existe pas dans toutes les filiales, et dans certains cas, les membres d'un tel comité ne sont pas membres de leur comité exécutif. Pour de tels postes qui ne sont pas communs à toutes les filiales ou tous les paliers de la Légion, mais qui sont considérés comme essentiels pour la filiale, il existe une barrette générique, appelée COMITÉ EXÉCUTIF, que l'on peut utiliser. Cela dit, cette résolution est rejetée par le Comité.

CONSTITUTION et LOIS

320. ARTICLE 418 A

C.-B./YUKON 4

ATTENDU QUE L'article 418 a des Statuts généraux affirme: « *Le président national, pour le bien de la Légion, après enquête et pour un motif nettement indiqué, peut révoquer ou suspendre la charte ou les pouvoirs de toute direction, de toute filiale ou de tout autre organisme auxiliaire, suspendre tout officier des organismes susmentionnés, révoquer l'adhésion de tout membre, ou prendre toute autre mesure nécessaire ou souhaitable. Il fera ensuite rapport au Conseil exécutif national des mesures qu'il a prises ;*

ATTENDU QUE L'article 505 des Statuts généraux affirme : « *Sous réserve de la Section 5 de la Loi et des présents statuts, et sauf dans le cas de la révocation des chartes et la révocation de l'adhésion, le président provincial et le conseil exécutif provincial exercent, dans leur propre juridiction, des pouvoirs identiques à ceux que confère l'Article IV au président national et au Conseil exécutif national, sous réserve de toutes les obligations qu'il renferme, y compris les mesures stipulées aux articles 419 et 420 des présents statuts.* »; et

ATTENDU QUE De tels pouvoirs peuvent être subjectifs:

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE La Direction nationale adopte une politique en matière de telles mesures par une direction provinciale; et

QU'IL SOIT DE PLUS RÉSOLU QU'Une telle mesure par un président provincial et/ou conseil exécutif provincial soit présentée au Conseil exécutif national pour son approbation avant que toute action soit prise.

COMMENTAIRE:

Le pouvoir conféré aux présidents de direction provinciale sous l'article 505 des Statuts généraux est un pouvoir délégué. Demander au président d'une direction provinciale de faire approuver sa décision par la Direction nationale va à l'encontre de l'article 505. Si cette résolution est adoptée, le processus deviendrait lourd, car le président national aurait à examiner les décisions qui lui seraient dirigées, à juger si les actions du président provincial devraient être

confirmées, puis à approuver ou rejeter la soumission.

Dans l'examen de la décision, le président national devra avoir tous les faits et effectivement remettre probablement en question ses collègues provinciaux sans l'avantage de connaître la dynamique interne propre à la direction provinciale.

Sous le système actuel, si un membre croit que le président provincial a pris une mauvaise action, il peut en appeler de cette décision. Le processus prôné dans cette résolution ajoute au fardeau inhérent à de telles questions sans l'avantage, à la fin, de prendre la bonne décision, ce qui est en fait la raison d'être du processus d'appel. La plupart des décisions ne font pas l'objet d'appel. Ce système nécessiterait une surveillance soutenue dans chaque cas et éroderait la confiance placée dans le président de direction provinciale à exercer ses pouvoirs.

Plutôt que de mettre en place un niveau de surveillance ou de supervision dans les pouvoirs conférés au président de direction provinciale en vertu de l'article 505 des *Statuts généraux*, le comité a conclu qu'un guide concernant l'utilisation de ce pouvoir extraordinaire serait utile et qu'il entreprendra d'élaborer un tel guide. Cela dit, cette résolution est rejetée par le Comité.

321. HARCÈLEMENT ARTICLE III

C. B./YUK 7

ATTENDU QUE le harcèlement et le harcèlement sexuel diminuent et rabaisent les personnes qui les subissent et leur sont dommageables sur le plan psychologique;

ATTENDU QUE le harcèlement et le harcèlement sexuel minent la confiance du grand public et des membres envers La Légion royale canadienne, dont le désir est de promouvoir un environnement exempt de toute forme de harcèlement;

ATTENDU QUE l'Article III des Statuts généraux, dans son contenu actuel, ne couvre pas clairement ou suffisamment la procédure à suivre pour déposer correctement une plainte de harcèlement ou de harcèlement sexuel;

ATTENDU QUE l'Article III des Statuts généraux, dans son contenu actuel, exige de ceux qui subissent du harcèlement ou du harcèlement sexuel de devoir essentiellement deviner la sous-

section conformément à laquelle ils peuvent déposer une plainte;

ATTENDU QUE le harcèlement et le harcèlement sexuel sont, de par leur nature même, des événements traumatiques pour le plaignant et ceux qui vivent une telle situation, et pour qui la limite de 15 jours établie à la sous-sous-section 304 c. i des Statuts généraux est jugée insuffisante; et

ATTENDU QU'une période de plus de 15 jours peut s'avérer nécessaire pour le plaignant afin d'être en mesure de déposer une plainte, et ce, en raison du traumatisme subi, et que conséquemment le plaignant se retrouve à nouveau victimisé par la Légion dû à une technicalité administrative contenue dans les Statuts généraux:

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE la sous-section 304 a. des Statuts généraux soit modifiée pour y inclure le motif distinct de plainte de Harcèlement et Harcèlement sexuel comme nouvelle sous-sous-section 304 a. vii; et

QU'IL SOIT DE PLUS RÉSOLU QUE la sous-section 304 c. soit modifiée pour y ajouter une sous-sous-section pouvant se lire comme suit : «Lorsqu'une plainte allègue du harcèlement ou du harcèlement sexuel, celle-ci, pour être valide, doit être déposée dans les 90 jours de la date à laquelle l'incident ou les incident allégués sont survenus.»

COMMENTAIRE:

Toutes les provinces exigent que les employeurs adoptent une politique sur le harcèlement afin de gérer efficacement de telles situations. Bien qu'il puisse y avoir des similarités entre les diverses lois adoptées dans chaque province, il existe également des différences, ce qui rend impossible l'adoption d'une norme qui s'appliquerait partout au pays, sans mentionner les filiales/postes situés à l'extérieur du Canada.

Dans le système actuel, tous les commandements et filiales de la Légion, en tant qu'employeurs, ont recours à leur législation provinciale respective, laquelle dicte comment ces situations doivent être traitées. Si la loi n'aborde pas adéquatement la situation (ce qui devrait être rare), tout membre soupçonné d'avoir harcelé un employé de la Légion aura manqué à son obligation envers la Légion et est assujéti à une plainte à cet effet en vertu de l'article III. De même, tout membre soupçonné d'avoir harcelé

un autre membre pourrait subir de la même manière le processus de plainte actuel.

De plus, si le harcèlement constitue une agression sexuelle ou toute autre infraction qui contrevient au code criminel, alors la personne qui a été agressée ou qui allègue une violation de la loi canadienne a recours aux lois criminelles du Canada.

Le fait de prévoir une disposition particulière à l'article III traitant de harcèlement - de quelque nature que ce soit - comporte précisément la probabilité qu'un comité d'audience de la plainte n'obtienne pas le résultat attendu en vertu de la législation provinciale applicable en vigueur. La définition qu'a la Légion pour le harcèlement peut être la même pour tous les membres de la Légion, mais elle pourrait ne pas être en mesure d'accueillir les variations des législations provinciales à travers le pays. Cela dit, cette résolution est rejetée par le Comité.

CANDIDATS *pour* POSTES ÉLUS

PRÉSIDENT NATIONAL:

PREMIER VICE-PRÉSIDENT NATIONAL:

VICE-PRÉSIDENTS NATIONAUX:

TRÉSORIER NATIONAL:

PRÉSIDENT NATIONAL DES DÉBATS:

OFFICIERS ÉLUS

PRÉSIDENT NATIONAL:

PREMIER VICE-PRÉSIDENT NATIONAL:

VICE-PRÉSIDENTS NATIONAUX:

TRÉSORIER NATIONAL:

PRÉSIDENT NATIONAL DES DÉBATS:

ÉLECTIONS *des* OFFICIERS – PROCÉDURE DE VOTE

1. Seuls les délégués accrédités et présents auront le droit de vote.
2. Un livret contenant des bulletins de vote sera remis à chaque délégué accrédité. Vous recevrez un livret pour chaque procuration que vous détiendrez.
3. Les bulletins de vote par procuration ne seront remis qu'aux personnes y ayant droit d'après les dossiers du Comité de vérification des créances.
4. Les noms des candidats seront affichés selon l'ordre dans lequel ils auront été reçus.
5. Le Président identifiera le bulletin de vote à utiliser par numéro et couleur.
6. La méthode à suivre pour le scrutin sera d'inscrire le nom du candidat que vous voulez élire sur le bulletin de vote approprié. N'écrivez sur aucun bulletin de vote avant de n'y avoir été autorisé par le Président des Élections.
7. Avant le début d'un tour de scrutin, le Président des Élections ordonnera de fermer les portes. Le Sergent d'armes s'assurera que toutes les portes et sorties soient gardées et que personne ne puisse entrer ou sortir de la salle des congrès jusqu'à ce que le tour du scrutin soit terminé et que le Président donne l'ordre d'ouvrir les portes.
8. Lorsque le scrutin se rapporte à l'élection d'un seul officier, le candidat qui a reçu la majorité des voix exprimées sera déclaré élu. Si aucun candidat n'a recueilli la majorité du nombre total des voix exprimées au premier tour de scrutin, on procède à un deuxième tour de scrutin après avoir ravy du bulletin le nom du candidat qui a reçu le plus petit nombre de voix au premier tour de scrutin. Toutefois, si le nombre total des voix exprimées en faveur des deux candidats ayant reçu le plus petit nombre de voix est moindre que le nombre de voix exprimées en faveur du candidat qui les précède, les noms des deux qui ont reçu le plus petit nombre de voix seront éliminés des prochains bulletins.
9. Lorsque le scrutin se rapporte à l'élection de plus d'un officier dans un poste pour multiple candidats, ces derniers utiliseront le « système uninominal à majorité simple ». Les délégués peuvent voter jusqu'à mais pas plus que le nombre de candidats qui seront élus. Un délégué ne peut accorder qu'un seul vote sur le bulletin à un candidat donné. Les candidats qui obtiennent le nombre le plus élevé de votes seront élus aux postes.



25 – 29 août 2018

NOM _____

FILIALE _____

DIRECTION _____

HEURES D'OUVERTURE DE LA BOUTIQUE DE LA LÉGION ET DES EXPOSANTS

SAMEDI, AOÛT 25 — 09H00 - 17H00

DIMANCHE, AOÛT 26 — 08H00 - 17H00

LUNDI, AOÛT 27 — 08H00 - 17H00

MARDI, AOÛT 28 — 08H00 - 17H00